NOBILI

UNIVERSEL

DE FRANC

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME HUITIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXIV

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC
A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

Faisant suite au Dictionnaire de la Noblesse de France, *qui paraissait avec* privilége du Roi, *avant la révolution;*

Par M. de Saint-Allais, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME HUITIÈME.

A PARIS,

Au Bureau du Nobiliaire universel de France, rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1873-1874,

A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,

3, Quai Malaquais.

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL de la NOBLESSE.

COCHEREL (DE), en Normandie. Cette maison tire son nom de la terre de Cocherel, située sur la rivière d'Eure, entre Evreux et Vernon, devenue célèbre dans notre histoire par la victoire que le connétable du Guesclin y remporta le 23 mai 1364, sur le captal de Buch, général des troupes anglaises et navarroises. A cet avantage qui caractérise principalement les grandes races du royaume, elle réunit tous les autres qui ajoutent à l'éclat du nom, tels que la chevalerie dans le temps de sa plus grande splendeur, la possession d'emplois distingués, tant à la cour de nos rois que dans leurs armées, la bienfaisance envers les églises et les monastères, et des alliances honorables.

Dès la fin du douzième siècle elle était partagée en trois branches, savoir, celle de Normandie; une seconde qui s'établit dans le diocèse de Paris où elle avait dès-lors des possessions, et une troisième qui passa en Bretagne. On croit devoir placer ici par ordre chronologique divers

sujets de ce nom, dont la jonction ne peut être établie, parce que les titres sont passés avee la terre de Cocherel, dans une famille étrangère, mais dont la mémoire ne mérite pas moins d'être conservée.

Thibaud Cocherel vendit, avant l'année 1200, à Maurice, évêque de Paris, tout ce qu'il possédait à Viry, tant en terres, qu'en vignes et en hôtes ou vassaux, et s'engagea à faire ratifier cette vente par Nicolas, son frère, aussitôt qu'il serait armé chevalier. Ils étaient très-proches parents de Bouchard Cocherel, chevalier, qui transigea au mois de mars 1208, avec le chapitre de l'église de Paris, et lui abandonna la dîme de toutes ses novales à Viry. Le même Bouchard se rendit caution, au mois de mars 1216, d'un traité par lequel Nicolas, dont on vient de parler, et Renaud, son fils, cédèrent au même chapitre, leur dîme de Colleriz, à Wissous.

Guillaume Cocherel assista, comme témoin, avec Guy de Rochefort, Robert de Rinville et autres gentilshommes, à une donation que Gautier comte de Giffard, fit à l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, au mois de janvier 1234.

Raoul Cocherel fit aussi, en 1237, à l'abbaye de la Noë, la donation d'une pièce de vigne, située au Mesnil; l'affranchit, en 1242, de tous les droits qui étaient dus à son fief, et scella deux actes de son sceau. Il fut vraisemblablement père de Pétronille de Cocherel, femme de Jean de Mansigny, chevalier, laquelle consentit un échange avec ladite abbaye, au mois de juillet 1289.

Roger de Cocherel, chevalier, est nommé dans une vente faite en 1251, à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Raoulet Cocherel était, en 1333, premier veneur du roi Philippe de Valois, et en cette qualité l'un des grands officiers de la couronne.

Jean et Gilles de Cocherel sont employés dans les mémoriaux de la chambre des Comptes, des années 1341, 1342 et 1343; le premier, comme sergent d'armes de l'hôtel du roi, charge alors très-importante, et qui avait été exercée par Jean Sire d'Aumont, chevalier; le second, comme panetier du duc de Normandie, qui depuis fut le roi Jean.

Adam Cocherel, chevalier, était, en 1350, chambellan du même prince, avec Jean d'Andrel et Adam de Melun, aussi chevaliers, et est ainsi qu'eux, qualifié *Monseigneur*.

Robinet ou Robert de Cocherel, verdier de la forêt de Goferny, et châtelain pour le roi de la ville d'Exmes, en 1348, servait à Bourges dans la compagnie d'écuyers, commandée par Charles, seigneur de Montmorency, le 3 août 1356, et se trouva selon toutes les apparences à la bataille de Poitiers, qui se donna deux mois après.

Brigam de Cocherel comparut à la montre des gendarmes, chevaliers et écuyers, commandés, par le comte de Dammartin, le 27 juin, et marcha avec cette compagnie, conformément aux ordres du roi, pour combattre les ennemis de l'état, tant en Normandie qu'en Bretagne.

Gilles Cocherel, écuyer, accompagna le duc de Bourgogne au voyage qu'il fit à Tourneham, et reçut ses gages de gendarme le 28 juillet 1369.

Husem de Cocherel, servait en la même qualité dans la compagnie de Guillaume de Melun, chevalier, le 24 septembre 1370.

Robert de Cocherel, servit longtemps dans diverses compagnies, et suivit le roi Charles VI, au voyage que ce prince fit en Picardie, en 1413.

Jean Cocherel, prévôt de Corbeil, perdit la vie et ses biens au service du roi : une pension de cent livres accordée à sa veuve, le 3 novembre 1422, fut la récompense de ses services et de sa fidélité.

Guillaume Cocherel était archer des ordonnances, en 1453, 1456 et 1459, c'est-à-dire, dans un temps où ces places étaient l'école de la plus haute noblesse, ainsi qu'on l'apprend des commentaires du maréchal de Montluc, qui lui-même avait passé par ce grade.

Gilles de Cocherel, écuyer, seigneur de Villeneuve-la-Hurée, fils de Robert, aussi écuyer, et de Jeanne de Mutry, et petit-fils d'autre Gilles et d'Isabelle de Manges, étant mort sans postérité, sa succession fut adjugée à Philippe de Sery, écuyer, son neveu à la mode de Bretagne, par sentence du châtelet de Paris, de l'année 1491.

La branche de cette maison, qui subsiste encore de nos jours en Normandie, a pour auteur certain :

I. Pierre de Cocherel, seigneur de Sinville et du fief de Cocherel, lequel vivait à la fin du quinzième siècle, et père de :

II. Robert de Cocherel, écuyer, seigneur du Parc et du fief de Marolles, dont il fit hommage le premier juillet

1521 et mourut avant le 14 octobre 1531, laissant de son mariage avec Marie des Feugerets, entr'autres enfants :

1.° Gilles de Cocherel, chanoine et prévôt de Seuze, en l'église de Saint-Martin de Tours,
2.° Louis, dont l'article suit.

III. Louis DE COCHEREL, écuyer, seigneur du Parc et d'Adonville, mineur en 1551, se trouva, en qualité d'homme d'armes de la compagnie du prince de Rothelin, à la revue qui en fut faite au camp près Doullens, le 25 juillet 1537; y servit encore en 1545, et mourut avant le 18 novembre 1547; il avait épousé, par contrat du 10 décembre 1538, Catherine de Boulehart du Chesne, fille de noble seigneur Jean de Boulehart, chevalier, seigneur du Chesne, et de Marie de Brichanteau-Nangis, et en eut :

1.° Charles de Cocherel, gentilhomme de la chambre du roi, mort sans postérité ;
2.° Claude de Cocherel, seigneur des Roches ;
3.° Jacques, dont l'article suit :

IV. Jacques DE COCHEREL, Ier du nom, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur des Granges, du Parc, de Bourdonné et autres lieux, chevalier de l'ordre du roi, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, grand-maître des eaux et forêts du comté de Montfort, se distingua dans les guerres de son temps, et resta constamment attaché au service de nos rois. Henri IV, par ses lettres du 24 juillet 1590, l'établit gouverneur de la ville de Corbeil, place alors d'autant plus importante à ce monarque qu'il faisait le siége de Paris ; il mourut peu de temps après, laissant d'Anne du Moulin, sa femme, dame de Briés qu'il avait épousée par contrat du 21 mai 1570 :

V. Charles DE COCHEREL, Ier du nom, chevalier, seigneur du Parc et de Bourdonné, lieutenant de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur et bailli de Montfort l'Amaury, conseiller d'état. Il fut député de la noblesse de ce bailliage aux Etats-généraux, convoqués en 1614, et eut du mariage qu'il avait contracté, le 8 novembre 1593, avec Marguerite de Fittes de Soucy, fille de Pierre de Fittes,

chevalier, seigneur de Soucy, baron de Bruyères-le-Chastel, conseiller d'état, et de Louise de Hacqueville:

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° François, abbé commandataire de Notre-Dame de Grand-Champ.

VI. Charles DE COCHEREL, II[e] du nom, chevalier, seigneur et marquis de Bourdonné et autres lieux, lieutenant-général des armées du roi, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie de trente compagnies, conseiller d'état, gouverneur et grand bailli du comté de Montfort l'Amaury, directeur des haras, établis à Saint-Léger, se distingua par ses longs services dans les armées. Il fut successivement gouverneur des villes de la Bessée, de Soissons, de Vic et du Moyen-Vic; gratifié d'une pension de deux mille quatre cents livres par brevet du 31 décembre 1635, et nommé député de la noblesse du comté de Montfort aux états-généraux, convoqués à Orléans en 1649, mais dont la tenue n'eut pas lieu. Il épousa, par contrat du 24 janvier 1633, Geneviève le Morhier, fille de Jacques le Morhier, chevalier, seigneur de Villers, et de Marie de Champrond, fut maintenu dans sa noblesse, par un arrêt du conseil d'état, rendu le 19 mars 1668, sur le vu de ses lettres remontant à l'année 1521, et mourut après avoir vu saisir tous ses biens, ne laissant que l'honneur de son nom à ses enfants, qui furent :

1.° Charles de Cocherel, mort sans alliance ;
2.° Jacques, dont l'article suit ;
3.° Anne-Geneviève, reçue chanoinesse comtesse de Remiremont, le 5 mars 1676, puis mariée à Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, gouverneur de Gravelines.

VII. Jacques DE COCHEREL, II[e] du nom, chevalier, était mineur en 1665 et 1668, que son père le fit comprendre, ainsi que Charles son frère, dans l'arrêt du conseil qui le maintint dans sa noblesse. Il servait en 1679, dans la compagnie des gardes du corps du roi, commandée par le maréchal duc de Luxembourg, et fixa son domicile à Montfort, où son père et ses aïeux avaient tenu le premier rang. Il épousa Anne de Saint-Saulieu, et mourut avant le 12 juillet 1695, laissant de son mariage :

VIII. Guillaume de Cocherel, né le 30 novembre 1695, qui était sous la garde noble de sa mère, le 12 juillet 1699, qu'elle fit un remboursement en son nom, comme héritière de Charles de Cocherel, son oncle, qui lui-même s'était chargé d'acquitter de cette somme la succession de Charles, seigneur de Bourdonné, et de Geneviève le Morhier, ses père et mère, dont on a parlé au sixième degré. Il eut de son mariage avec Marguerite Gaillon :

IX. Nicolas-Robert de Cocherel, Ier du nom, qui passa, vers l'an 1730, à l'Isle de Saint-Domingue, où il s'établit dans la paroisse de Saint-Jérôme de la Petite rivière de l'Artibonite, et y épousa, le 6 août 1734, demoiselle Madeleine de Basquiat, tante à la mode de Bretagne de Mathieu de Basquiat, baron de la Houze, commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très-chrétienne, près le roi de Danemark et de Norwége. De ce mariage sont issus cinq enfants, dont trois seulement sont existants :

1.° Nicolas-Robert, dont l'article suit ;
2.° Anne-Marguerite de Cocherel, née le 18 novembre 1735, mariée à Pierre-Paul Rossignol des Cahauts, écuyer, commandant à Saint-Domingue;
3.° Elisabeth, née le 15 janvier 1739, mariée à Philippe-Henri Rossignol de Grammont, écuyer, aussi commandant à Saint-Domingue.

X. Nicolas de Cocherel, IIe du nom, marquis de Cocherel, né le 15 juin 1741, était capitaine de dragons et aide-de-camp du prince de Rohan, gouverneur-général des Isles françaises sous le Vent, en 1789 lieutenant-colonel et lieutenant des maréchaux de France, au département de Tours, le 20 avril 1785, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1789, député la même année aux états-généraux tenus d'abord à Versailles (1); abandonna l'assemblée nationale en septembre 1790; émigra de suite à l'Isle de Saint-Domingue, où il avait des propriétés considérables ; il y combattit cons-

(1) On remarquera que c'est le troisième député de son nom aux États-généraux.

tamment avec les Espagnols et les Anglais pour la cause des Bourbons; y fut nommé colonel du régiment des Emigrés et du régiment Noir des chasseurs royaux; eut le commandement de la ville de Saint-Marc et dépendances, reçut plusieurs blessures considérables; n'est rentré en France qu'avec le roi, qui l'a fait maréchal de ses camps et armées; a suivi Sa Majesté Louis XVIII à Gand, et est rentré avec elle à Paris, le 8 juillet 1815. Du mariage qu'il a contracté, le 5 février 1769, avec demoiselle Françoise-Charlotte Gallien de Préval, il a eu quatre fils morts en bas âge, et trois filles :

1.° Louise-Elisabeth-Marguerite, mariée, le 13 juin 1790, avec Anne-Charles-Léonor, comte de Roncherolles, baron d'Heugueville, capitaine au régiment de Mestre-de-camp-général de cavalerie, des premiers barons de Normandie;

2.° Charlotte-Henriette-Robertine, mariée, le 11 octobre 1797, , avec Albert-Louis-Jacques de Calonne, marquis de Courtebonne;

3.° Philippine-Louise-Geneviève, née à Paris.

Cette généalogie, appuyée des signatures de M. de Brequigny, membre de l'académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres; de Dom Perrier, garde des archives de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près; de Dom Clément, auteur de l'art de vérifier les dates; de M. Pavillet, architecte; et du certificat de M. Chérin, généalogiste du cabinet des ordres du roi, est déposée à la bibliothèque de Sa Majesté, suivant la déclaration de M. l'abbé Coupé, garde des titres et généalogies de ladite bibliothèque.

Armes : « coupé, au 1 d'or, à trois fasces de gueules; au 2 d'argent, à trois chevrons de sable.»

TOURNIER (DE), anciennement DE TORNIER, en latin *Tornerii*; famille noble du Languedoc, établie de temps immémorial à Saint-Paul-Cap-de-Joux, en Castrais-Albigeois, diocèse de Lavaur, petite ville, dont il est assez vraisemblable qu'elle partagea la seigneurie.

On trouve noble Guillaume de Tornier (*W. Tornerii*), mentionné, dans une charte de l'an 1240, avec les nobles

W. de Puy-Laurens ; A. de Montesquieu, et Jzarn de Saint-Paul, ainsi que lui médiateur d'une trève conclue, pour cinq ans, entre les habitants de Saint-Paul-Cap-de-Joux, et ceux de Puy-Laurens, qui, depuis long temps se faisaient la guerre.

Pierre-Raymond de Tornier (*Tornerii*), est reconnu possesseur de droits seigneuriaux sur le même lieu de Saint-Paul, dans une charte de l'an 1318, par laquelle le roi de France, Philippe le Long, confirmant les privilèges dont cette ville avait joui jusques-là, et notamment à l'égard des foires et marchés, excepté le droit de Pierre-Raymond de Tornier, et de Pierre de Serans, seigneurs dudit lieu. *Salvo jure dicti Petri Raymundi Tornerii et Petri de Serans, etc.*

Gaillard de Tornier fut chargé, vers 1357, par les états du Lauraguais, dont Saint-Paul était membre, de la perception des deniers imposés pour la rançon du roi Jean ; il est mentionné sous cette qualité, dans le compte rendu de ces levées, en 1360. — La Faille (*Annales de Toulouse*), cite, sous la qualification de *chevalier*, Gaillard de Tornier, élu capitoul, en 1361, et réélu, en 1376.

Enfin, un autre Guillaume de Tornier, qualifié noble, était possesseur, en 1474, du château, ou manoir noble et franc de tout subside, sis dans l'enceinte de la ville de Saint-Paul. Voici comme s'exprime le cadastre de cette commune, au renouvellement duquel donna lieu, la même année, le parti que venaient de prendre les habitants du village de Teissode, alors Texodi, de faire scission avec le chef-lieu de Saint-Paul, pour former une commune à part. « Lo noble Guilhem de Tornier té, dins la ville et » lo Sosat de Saint-Paul la maiso et possessions que s'en- » seigon ; en premier loc, té, dins la clausura de la villa, » una maiso, sive Castel, que se confronto, de una part, » en la riviaira, et, de las autras parts, en los fossats de » la dicha maiso, laqualle, per tot temps è stada frança » et affranquida de tots subsids. » Or, ce manoir seigneurial, un ancêtre direct et certain de MM. de Tournier, objets de cet article, le possédait encore, ainsi qu'on va le justifier, en 1597. Il faut convenir que l'identité, si concluante, du nom, d'armes, d'état, de domicile, et de possessions, autorise cette famille à se croire issue, non-seulement de ce Guillaume de Tornier, mais encore de ceux qui le précèdent, seigneurs, ou co-seigneurs, ainsi que lui,

de Saint-Paul-Cap-de-Joux; mais, à défaut de preuve écrite, que rendent d'ailleurs très-difficile les saccagements des guerres de la Ligue, et l'incendie de la ville de Saint-Paul, on se borne à cet exposé, pour ne prendre la filiation que de la date à laquelle elle remonte par titres légaux authentiques et co-relatifs.

I. Raymond DE TORNIER, seigneur direct de Teissode, et en partie de Saint-Paul, qualifié *noble*, vendit, le premier février 1498, à N. Jehan de Vidal, sous réserve de rachat, le droit de Leude, qu'il avait la faculté d'exercer en la ville de Saint-Paul; par autre acte du 4 septembre 1516, il lui en fit l'abandon absolu et définitif, moyennant échange d'un droit de passage gratuit au bac de Damiatte, sur la rivière d'Agout : franchise, qui, étant devenue matière à contestation entre les ayants cause des contractants, donna lieu, en 1575, à un jugement dont les considérants, le dispositif, et les conséquences seront exposées ci-après sur le troisième degré. Il avait épousé noble Marguerite de Nupces, laquelle, étant veuve, fit, le 13 octobre 1530, son testament, où sont rappelés sous la même qualification de *nobles*, son mari, et leurs enfants, qui furent:

1.° Paul, dont l'article suit;

2.° Bernard de Tornier, dont le sort est ignoré;

3.° Françoise de Tornier, veuve, en 1530, d'Arnaud de Serans.

II. Paul DE TORNIER, seigneur direct de Teissode, et en partie de Saint-Paul, qualifié *écuyer*, fils des précédents, épousa, par contrat du 4 janvier 1534, demoiselle Olympe de Vidal, fille de noble Jehan, mentionné ci-dessùs, et de dame Huguete de Frane, en présence, de Me Guillaume de Tornier, licencié ès droits, son cousin, de N. Pierre de Nupces, et N. Guillaume de Franc. Il fit, le 18 octobre 1546, son testament, dont les principales dispositions furent: l'élection de sa sépulture en la chapelle de Notre-Dame des Carmes de Saint-Paul, où fut celle de ses prédécesseurs; l'institution de son héritier universel, qui fut son fils aîné, avec substitution, en faveur du puîné; des legs à ses autres enfants, à l'article desquels il en sera fait mention; des dons aux églises et aux pauvres. Le 20 mai 1551, Olympe de Vidal, veuve, consentit un acte, où son mari est rappelé sous les qualifications, d'ailleurs très-

compatibles de *noble....bourgeois,* et par lequel elle baillait, à titre d'antichrèse, et prix de cent livres, au syndic des Carmes de Saint-Paul, une pièce de terre, située au local de Saint-Amant, dont le rachat seulement exercé en 1789, fournira sur le neuvième degré une addition aux preuves de la filiation des produisants. Les enfants issus de ce mariage furent :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Pierre de Tornier, qui fut gratifié d'un legs de cinq cents livres, au testament de son père, du 28 octobre 1549, éventuellement substitué à son frère aîné, et fit branche que l'on croit éteinte, en la personne de messire Joseph de Tournier, seigneur de Montdragon, mort, sans enfants, le 20 août 1776, après avoir disposé de ses biens en faveur de dame Marie de Corneillan, son épouse, par acte du 19 septembre 1773 ;

3.° Jacquete de Tornier, veuve de M° Jean d'Olric, licencié ès droits, lors du testament de son père, qui ne lui légua qu'un sou ;

4.° Marguerite de Tournier, religieuse au monastère de la Salvetat, à qui son père légua trois livres, une fois payées.

III. Jean DE TOURNIER, seigneur direct de Teissode, et en partie de Saint-Paul, qualifié noble, Monsieur-Maître, docteur ès droits, juge royal de Terre-Basse, fut héritier principal de son père. Il éprouva des difficultés relativement à l'exécution de ce qui le concernait en l'échange de droit, fait, le 4 septembre 1516, entre les aïeux paternel et maternel ; il engagea, contre les ayants cause de N. Jehan de Vidal, pontonniers du bac de Damiatte, une instance au siége royal de Terre-Basse, de l'autorité duquel intervint, le 5 juillet 1575, une ordonnance par laquelle, vu le contrat dudit échange, subrogation qui en résultait du demandeur au lieu et place dudit J. de Vidal, et la nature du droit réclamé, qui, tenu à titre de cens, ne pouvait prescrire, comme le prétendaient les défendeurs, il fut maintenu dans la possession de passer et repasser gratuitement ledit bac, lui, sa famille, et ses gens. Par contrat passé, le 30 janvier 1578, en présence de M° Guillaume Tornier, son cousin pater-

nel, déjà mentionné en l'article précédent (1), de N. Charles de Vidal, son oncle maternel, de N. Pierre de Nupces, seigneur d'Oulivon, et d'autres ses parents ; il épousa demoiselle Magdeleine de la Bataille, fille de sieur Pierre et de dame Marie de Gautran. Cette dame, étant veuve, tint, en 1593, au nom de ses enfants, un acte de protestation au commissaire chargé de la rénovation du cadastre de Saint-Paul, pour empêcher que le sol (*sotoul* ou *ayrol*) de la maison Forte ou Castel, ci-dessus énoncée comme propriété de N. Guillaume de Tornier, IIe du nom, fût imposé, pour en conserver la nobilité et franchise, telle qu'au cadastre de 1474, à ces mineurs, du patrimoine desquels il faisait partie, selon la preuve y administrée des deux degrés précédents. Cet acte, et la filiation résultante sont reconnus et consolidés par un arrêt de 1788, analysé au degré ci-après.

On ne connaît point le nombre précis des enfants issus de ce mariage ; mais dans une vente faite, en 1607, par leur dite mère, à Jean Auger, d'une métairie, située en la commune de Teissode, on trouve énoncés, avec qualité d'héritiers de leur père, les deux suivants :

1.° Jacob, qui va continuer la postérité ;

2.° Jean de Tornier, dont le sort est ignoré.

IV. Jacob de Tornier, seigneur direct de Teissode, etc., séduit par les prédications des protestants, embrassa leur culte et servit leur cause, durant les guerres civiles ; fut fait prisonnier au siége de Vielmur, et mis à rançon, comme on le verra dans l'article suivant. Il est qualifié Monsieur Maître ...... procureur du roi, au siége de Saint-Paul, dans deux ordonnances du présidial de Carcassonne, qu'il obtint, les 5 mars 1612 et 4 avril 1614, contre le sieur Jean de Cuq, de Damiatte. Il épousa, assisté d'un seul parent, noble Salomon de Tornier, capitaine, son cousin, demoiselle Marthe de Pachin, ainsi qu'il conste d'un acte du 23 octobre 1623, par lequel les recteurs et marguilliers de la paroisse de Teissode acceptent, audit nom

---

(1) Ce Guillaume fit une branche, qui, après avoir exercé pendant cent cinquante ans le notariat, s'éteignit à la fin du dix-septième siècle, en la personne d'Anne Tournier qui en porta l'office et les biens dans la famille de Me Gabriel Quinquiry, bachelier ès droits, son époux.

un don de cent vingt livres, fait par lesdits Jacob de Tornier, qualifié de même, et Marthe de Pachin, mariés, et redevenus catholiques, pour être appliqué aux réparations urgentes de ladite église, en expiation de leurs erreurs, et en compensation d'un banc, et d'une tombe dans la nef d'icelle, qui leur furent respectivement concédés. Ce dernier acte, corroboré par un titre nouvel du 6 février 1786, et par un arrêt très-important du 12 décembre 1788, desquels il sera rendu compte sur le neuvième dégré ci-après, offre indépendamment de la preuve du présent mariage, des conséquences dont l'intérêt sera reconnu en son lieu. De ces époux, vint, au moins, un fils, auquel ils passèrent la procuration en 1636, et qui suit :

V. Pierre DE TORNIER, seigneur direct de Teissode, etc., est qualifié noble, et gendarme de la compagnie du marquis d'Ambres, dans une procuration du 20 septembre 1636, en vertu de laquelle il passa, au nom des susdits ses père et mère, constituants, une obligation envers noble Guillaume de Tornier, seigneur de Puechmille, habitant de Vielmur, son cousin, de la somme de deux cents liv. « en acquit, est-il dit, de celle de cent soixante quatorze » livres, due au sieur Jacques Cathala, bourgeois de Serviés, savoir, cent livres, principal prêté pour la rançon » dudit Jacob de Tournier, lorsqu'il fut fait prisonnier » au siège de Vielmur, et soixante-quatorze livres pour » intérêts, dépens, tant en la juridiction de Villelongue, » qu'en la sénéchaussée de Toulouse, frais de saisie, etc., » dont quittance et main-levée audit acte. » Il eut pour contemporain, de son nom et famille, le fils du susdit seigneur de Puechmille, noble Jean de Tournier, marié, le 25 mars 1659, à demoiselle Jeanne de Tarbouriech, de Mailhac, au diocèse de Narbonne, et père de Paul, rappelé sur le degré suivant; mais, moins heureux que ce parent, il ne put, ainsi que lui, soutenir noblesse, et accablé des pertes essuyées par ses auteurs durant les troubles de la Ligue, de ses propres revers, des résultats du saccagement et de l'incendie de la ville de Saint-Paul qui avaient forcé son père de se retirer dans son fief de Teissode; il se vit lui-même, au milieu de sa carrière, réduit à s'abstenir des qualifications acquises à sa naissance. Du mariage que suivant l'arrêt de 1788, il avait contracté, le 2 juillet 1643, avec demoiselle Toinette de Métou, fille du sieur

Bernard et de demoiselle Anne de Turle, il laissa trois enfants, savoir :

1.° Bernard, dont l'article suivra ;

2.° Pierre de Tournier, lieutenant au régiment de dragons de Saint-Chamond, mort, en activité de service, à Landrecies, en 1712.

3.° Jeanne de Tournier, qui, par procuration du 13 mars 1713, consentit que Hugues de Tournier, son neveu, retirât la moitié à lui compétente de toutes les sommes et effets délaissés par Pierre de Tournier, frère d'elle.

VI. Bernard DE TOURNIER, seigneur direct de Teissode, etc., fut contemporain de N. Paul de Tournier, qui, avec sa mère, dame Jeanne de Tarbouriech, veuve de N. Jean de Tournier, seigneur de Puechmille, et par acte daté de leur château de la Borie, en Rouergue, le 28 février 1696, vendit au sieur Jean Malher, le sol d'une maison, sise à Vielmur. Il épousa, par contrat du 11 février 1672, demoiselle Marie d'Audigan, fille de N. Hugues, seigneur de Saint-Germier, et de demoiselle Magdeleine d'Heilles, dont un fils, qui suit : (*Arrêt de 1788*).

VII. Hugues de TOURNIER, seigneur direct de Teissode, etc., prit, d'abord, le parti des armes, en qualité de cadet gentilhomme, dans le régiment de dragons où son oncle était officier ; mais l'exiguité de sa fortune l'obligea d'abandonner le service, et de rentrer dans ses foyers avec le regret de ne pouvoir consacrer sa vie à son roi et à sa patrie. Il épousa, le 27 février 1710, demoiselle Isabeau de Bigot, fille de sieur Pierre, du lieu de Serviès, et de demoiselle Toinette de Gazaniol, qui le rendit père de deux enfants, savoir : (*Arrêt de 1788*).

1.° Pierre-Joseph, qui suivra ;

2.° Elisabeth de Tournier, épouse du sieur Joseph la Font, et mère du sieur Jean-Hugues la Font, avocat au parlement de Paris, depuis ingénieur militaire au service du roi d'Espagne.

VIII. Pierre-Joseph DE TOURNIER, seigneur direct de Teissode, etc., notaire royal, contemporain de M° Joseph de Tournier, seigneur de Montdragon, mort, le dernier de sa branche, en 1776, avait, suivant l'arrêt sou-

vent cité de 1788, épousé, par contrat du 19 janvier 1746, demoiselle Elisabeth la Font Lembarel, fille du sieur Jean, et de demoiselle Elisabeth Borie, de Castelpers, dont trois enfants :

1.° Jean-Joseph, qui suit;

2.° Jean-Hugues, dont l'article suivra celui du fils de son frère aîné;

3.° Marie-Anne de Tournier, épouse de Jean-Etienne de Lacroix, sieur de Rigal, du lieu de Vielmur.

IX. Jean-Joseph DE TOURNIER, seigneur direct de Teissode, co-seigneur de la Salvetat, et autres fiefs, licencié ès droits, notaire royal, a épousé demoiselle Marie-Catherine de Verniolles, fille de noble Germain.

Le banc concédé, l'an 1623, en l'église de Teissode, à ses quatrième-aïeux, N. Jacob de Tournier et Marthe de Pachin, ayant dépéri faute d'entretien, et le droit d'en user tombant en désuétude, il lui en fut passé titre nouvel, le 6 février 1786 : le seigneur dominant, alarmé de cet acte, qu'il regardait comme attentatoire à sa prérogative, se rendit opposant à l'exécution ; M. de Tournier fut obligé d'établir, non-seulement, qu'il était fondé à jouir d'un banc d'œuvre acquis par sa famille, à titre rémunératoire, des marguilliers, habiles à le concéder, mais encore, que l'église, étant située dans son fief, il avait droit d'y occuper un banc seigneurial, à raison de sa directe : battu sur ce moyen, l'adversaire, à défaut de pouvoir anéantir le siège, entreprit de se débarrasser du siégeant ; il porta la chose au point de lui contester sa descendance de ceux dont le droit prétendu émanait ; et M. de Tournier fut forcé de prouver en toute rigueur, qu'il était issu, non-seulement des concessionnaires, au cinquième degré, mais encore de N. Paul de Tournier, leur aïeul, au septième degré ; de sorte, qu'après s'être long-temps chamaillés, tant sur les droits défendus par l'un et par l'autre, que sur leurs qualités respectives, ils obtinrent, du parlement de Toulouse, le 12 décembre 1788, un arrêt d'autorité, dont le dispositif porte : « que, resultant des pièces pro-
» duites par le sieur de Tournier, qu'il avait parfaite-
» ment et sans interruption ni lacune justifié de ladite
» descendance, tant à cause de sa qualité d'arrière-petit-
» fils du concessionnaire, issu de N. Paul de Tornier, et du
» droit procédant de ladite concession, que, à cause de sa

» qualité de seigneur direct, il est maintenu et renvoyé » en la jouissance du banc contesté, même avec la faculté » de le faire placer au lieu le plus éminent de la nef de » ladite église de Teissode, ainsi qu'en celle de tous au- » tres droits et priviléges appartenants à sa directe, à » charge néanmoins d'en faire l'hommage dans le délai » indiqué ». Cet hommage, il le rendit en 1789, aux seigneurs justiciers de Teissode, ainsi que d'autres fiefs, situés en la même mouvance.

Lui (1) et Jean-Hugues, son frère puîné, qualifié comme ci-après en son article, obtinrent, le 27 novembre 1787, du sénéchal de Castres, une ordonnance portant délégation de deux commissaires vérificateurs, pour assister à la description d'un ancien écusson aux armes de la famille de Tournier, taillé en relief sur une pierre faisant partie d'une porte de la ville dont la démolition, s'exécuta, selon le procès-verbal y annexé, en marge duquel est dessiné d'office ledit écusson, conforme au blason qui en sera ci-après donné.

L'un et l'autre de ces frères, aux mêmes qualités que ci-dessus, firent, ensemble, hommage et serment de fidélité au roi, le 17 novembre 1788, pardevant le bureau des finances de Toulouse, comme tenant sous la dépendance immédiate du domaine de Sa Majesté, la sixième partie de la justice et seigneurie sur les domaines de la Salvetat et le village de la Broque, en la vicomté de Lautrec; le Fief-lige du fort de la Motte et du village de Teissode; et autres désignés audit acte, notamment du fort des Olms, ou sol de l'ancien château de Saint-Pol, dont il s'agit aux articles de Guillaume II et de Paul de Tornier.

Le 2 décembre 1789, ces frères, encore conjointement, firent procéder devant notaire à Toulouse, à un procès verbal contre le syndic du couvent des Grands-Carmes, pour l'exercice, au nom de leur père, du droit de rachat d'une pièce de terre, baillée en 1551, à titre d'antichrèse, au syndic du couvent des Carmes de Saint-Paul, depuis réuni à celui de Toulouse, par Olympe de Vidal, veuve de noble Paul de Tornier, leur septième aïeul. Sur l'instance

---

(1) En 1789, lors de la convocation des états-généraux, il fut appelé dans l'ordre de la noblesse des sénéchaussées de Castres et de Toulouse, et inscrit aux rôles des nobles de ces mêmes ressorts.

engagée devant le sénéchal de Toulouse, intervint, le 7 janvier 1790, un premier jugement qui condamnait ledit syndic des Carmes de Toulouse, au délaissement de ladite pièce de terre, moyennant le remboursement offert du prix jadis stipulé; et, sur sa demande en retractement le même syndic fut démis de son opposition par autre jugement, du 11 mars suivant, qui ordonne de plus fort l'exécution du premier. — Ces deux jugements portant filiation, depuis Paul de Tornier, et ladite Olympe de Vidal, bailleresse, sa veuve, donnent aux poursuivants la qualification de nobles.

Ces mêmes frères, enfin, le premier qualifié noble et écuyer; le second, Monsieur-Maître...., docteur ès droits, intentèrent pardevant le sénéchal de Castres, une action contre le nommé Maffre, en résiliement d'un bail à lui consenti par feu leur père: sur sa demande, en renvoi de cause pardevant le juge de Lautrec, incidemment proposée par ledit Maffre, il fut rendu le 5 novembre 1790, un jugement, duquel il résulte, que la cour du sénéchal de Castres, en démettant de l'instance, retient la cause et partie, comme étant juge de privilége desdits sieurs de Tournier-la-Salvetat. — De ce jugement portant qualités, résulte une autre démonstration de la même descendance.

Du mariage de Jean-Joseph de Tournier, est issu un fils, qui suit :

X. Hugues-Jermond DE TOURNIER, né à Teissode, et baptisé le......... sous la qualification de noble, fils desdits nobles Jean-Joseph de Tournier et Marie-Catherine de Verniolles. Sa mère et lui ont obtenu, les 6 et 7 août 1815, des mairies de Teissode et de Damiatte, un certificat légalisé, le même mois, en la sous-préfecture de Lavaur, portant: « Que M. Jean-Joseph de Tournier, leur mari, et » père, sieur de la Salvetat, s'est constamment montré » *inviolablement* attaché à son souverain légitime; qu'il » a toujours manifesté des sentiments opposés à tout système révolutionnaire; que, pour cause d'opinion politique et de royalisme, il a subi une longue réclusion et » privation de ses biens, qui furent alors séquestrés et » affermés au profit du gouvernement révolutionnaire, » etc. »

XI. Jean-Hugues DE TOURNIER, seigneur de la Salvetat, docteur ès droits, avocat au parlement, a participé aux

actes de l'antécédent, son frère aîné, des 27 novembre 1787, 17 novembre 1788, 2 décembre 1789, 7 janvier, 11 mars et 5 novembre 1790. De son mariage avec demoiselle Jeanne-Victoire de Lacroix, fille de N. François-Marie, et de demoiselle Jeanne Méjan, était née une fille.

Hugues-Emile, mort peu après avoir vu le jour, à Puy-Laurens.

On trouve encore sous le nom de TOURNIER, dans les Annales de Toulouse, par de Rozoy, ce qui suit :

« TOURNIER. Ce nom est cité parmi ceux que les » Languedociens ne peuvent et ne doivent prononcer » qu'avec la vénération due aux bons citoyens. Deux » capitouls de ce nom, Antoine Tournier, en 1553, 1554 » et 1557; Etienne Tournier, docteur, en 1585, se dis- » tinguèrent ou par les services qu'ils rendirent pendant » leurs années d'exercice, ou par la part qu'ils eurent aux » évènements qui agitaient alors la France. Nos lecteurs » consulteront au sujet d'Etienne Tournier, ce que nous » en dirons sous le règne d'Henri IV, en parlant de la » conjuration de Tonains, qui excita dans Toulouse de » nouveaux troubles en 1590. »

Armes : d . . . . , à la tour ronde crénelée d . . . surmontée d'un paon issant et rouant d

---

ALEXANDRE DE HANACHE. Hanache, est une terre dans le Beauvaisis, entrée dans la maison d'Alexandre, par le mariage de Catherine de Laudancourt, en 1401, avec Henri Alexandre, ce qui est prouvé par un dénombrement donné à la châtellenie de Milly, en 1404.

L'ancienne noblesse de la famille d'Alexandre, est originaire d'Angleterre, et sort, par femmes, des maisons de Salisbury, de Tirconnel, de Leicestre et de Marbury. Une branche aînée subsiste encore en Angleterre dans la personne de Milord Alexandre, vivant en 1720. Deux frères cadets nommés Joseph et Alexandre, passèrent de ce royaume en France en 1218, et Joseph Alexandre, vint s'établir en Basse-Normandie en 1224, où il épousa demoi-

selle Françoise de Tesson, d'une famille noble, que nous croyons du diocèse d'Avranches, et son frère Alexandre, abbé du monastère des Haler, fut un des premiers docteurs de l'Université de Paris, et y mourut le 18 août 1245. Il fut inhumé dans l'église des Grands-Cordeliers de Paris.

Cette famille a resté en Basse-Normandie, jusqu'en l'an 1317, qu'Antoine Alexandre, passa dans le Beauvaisis, où il s'établit avec demoiselle Jeanne Hennequin, d'une famille noble, qui subsiste encore aujourd'hui. Il fut seigneur, et ses descendants successivement, de la Motte d'Hanache, et de Sully, en 1401 ; du Vivier en 1431 ; de Mourieux en 1500; de Saint-Sauplie en 1502; de Gueneslianville en 1526 ; de Pommereux en 1533 ; de Moutier en 1535 ; d'Espinay en 1543 ; de Bastai en 1565 ; de Molagnie en 1577 ; de Saint-Germer-d'Hanache en 1587 ; de Follemele et du Tertre en 1669.

Nous avons dit ci-dessus que Joseph Alexandre, chevalier, natif d'Angleterre, passa en France, dans la Basse-Normandie, en 1218, et qu'il s'y maria avec demoiselle de Tesson, en 1224. De lui descend :

I. Adrien Alexandre, chevalier, qui fut un des chevaliers qui accompagnèrent le roi saint Louis, à son premier voyage de la Terre-Sainte. Il avait épousé, en 1268, 1.° demoiselle Marie de Graville, d'une ancienne noblesse de Basse-Normandie, dont on a donné la généalogie dans le Dictionnaire de la noblesse, au mot Graville; et 2.° en 1278, avec demoiselle Jeanne de Mornay, dont un fils qui a formé une branche cadette, éteinte par le trépas de Georges Alexandre, arrivé en 1405.

II. Antoine Alexandre, sorti de la première femme, chevalier, servit, en 1342, en qualité d'homme d'armes des ordonnances de Sa Majesté, sous messire Gallois de la Beaume, sire de Valtafin, grand-maître des arbalêtriers de France, et épousa, comme nous l'avons dit, demoiselle Jeanne Hennequin.

III. Richard Alexandre, chevalier de l'Etoile, l'un des trois cents gentilshommes, qui suivirent le parti de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, à qui le roi Jean pardonna, en 1360, avait épousé, en 1345, demoiselle Marie de Fay.

IV. Henri Alexandre, chevalier capitaine, et lieutenant-colonel de cavalerie, puis gouverneur de Rouleboise, épousa, en 1401, demoiselle Catherine de Laudancourt, dame de la Motte d'Hanache et de Sully, déjà mentionné ci-dessus, depuis leur dénombrement donné à la châtellenie de Milly, en 1404.

V. Louis Alexandre, chevalier, un des gentilshommes de la suite du roi Charles VII, dit *le Victorieux*, pour avoir chassé les Anglais du royaume; épousa, 1.° en 1450, demoiselle Marie Cossart, dont est sorti l'auteur de la branche aînée; et 2.° en 1478, demoiselle Françoise Reignard, de laquelle est sorti l'auteur de la branche cadette des seigneurs du Vivier, éteinte, par la mort de Jacques Alexandre, arrivée en 1709.

VI. Jean Alexandre, chevalier, aide-de-camp du roi Louis XII, pendant les campagnes de ce monarque, épousa, en 1502, demoiselle Robine de Féligny, dame de Saint-Souplie.

VII. Guillaume Alexandre, chevalier, servit le roi pendant soixante ans dans différents emplois, et en dernier lieu en qualité de capitaine de cavalerie. Il avait épousé demoiselle Antoinette de Bigant, en 1526.

VIII. Philippe Alexandre, chevalier, successivement cornette, lieutenant et capitaine de cavalerie, puis gouverneur de Berre, épousa, en 1660, demoiselle Philippe Ricquier.

IX. Jacques Alexandre, chevalier, homme d'armes des ordonnances de Sa Majesté, épousa en 1628, demoiselle Marguerite d'Abancourt, d'une maison que nous croyons encore subsister.

X. Hugues Alexandre, chevalier, épousa, 1.° en 1665, demoiselle Anne de Gouaix, dame de Tertre et de Fontenelle; et 2.° en 1699, Madeleine de Passart, veuve de Pierre de Bardeüil, écuyer, seigneur du Camp; Jacques-Hugues Alexandre, est mort sans postérité du second mariage, et a eu du premier lit:

XI. Hugues Alexandre, chevalier, page de son altesse royale *Madame*, puis mousquetaire du Roi dans sa première compagnie, lieutenant au régiment de Mont-Revel, capitaine et major du régiment de dragons de Châtillon, épousa, 1.° en 1698, demoiselle Pierrette Legier;

2.° en 1713, demoiselle Françoise le Petit, dame de Gligny; 3.° en 1720, demoiselle Marie-Madeleine-Françoise de la Potterie. Il a eu de son premier mariage :

1.° Jean-Baptiste Alexandre, chevalier, né le 12 avril 1700, cornette de la compagnie d'Hanache, de son père, au régiment de Châtillon, dragons, créé le 28 octobre 1709, capitaine de ladite compagnie, par la remise qui lui en fut faite par son père, le 4 septembre 1711. Dans les différents emplois, il a servi à toutes les affaires où s'est trouvé son régiment, depuis 1710 qu'il fit sa première campagne. Il fut ensuite réformé à la suite du régiment de Condé, ci-devant Goesbriant. Jean-Baptiste Alexandre, mort garçon, a été inhumé à Hanache;

2.° Jacques Alexandre, chevalier, né le 2 juin 1702, qui a été marié, et a eu un garçon et deux filles.

3.° Jérôme-Marie-Hugues, qui suit;

4.° Charles Alexandre, né à Hanache, chanoine-honoraire de la collégiale de Gournay, en Bray, frère consanguin de Jérôme ;

5.° Constance Alexandre, sœur consanguine, pensionnaire au couvent de Saint-Jean-lès-Andelis.

XII. Jérôme-Marie-Hugues Alexandre, qui forme le seizième degré de cette généalogie, né le 30 septembre 1707, a passé à l'Isle Saint-Domingue en 1724, où il a servi le roi en qualité de capitaine de cavalerie, et commandant les milices de son quartier des Gonaïves. Il s'y est marié la même année à demoiselle Mitifiaut, fille de Mitifiaut de Saint-Germain, capitaine au régiment des Landes, infanterie, dont sont issus treize enfants, les six aînés sont morts en bas âge; ceux qui vivent sont :

1.° Hugues-Barthelemi Alexandre, qui suit;

2.° Louis-Maximilien Alexandre, appelé le chevalier d'*Hanache*, rapporté après la postérité de son aîné;

3.° Marie-Geneviève-Espérance-Adélaïde Alexandre, née en Mirebalais, Isle Saint-Domingue, en 1740, morte pensionnaire au couvent des Ursulines, à Gournay en Bray, en 1763 ;

4.° Constance-Eléonore Alexandre, née en 1744, mariée au mois de septembre 1772, Louis Maiguerin de Brion, substitut surnuméraire de M. le

procureur général au parlement de Paris, et conseiller à la Cour des Aides;

5.° Marie-Geneviève-Espérance-Adélaïde, née au quartier des Gonaïves, Isle Saint-Domingue, le 29 mars 1747, laquelle a péri sur mer, sur les Sorlingues, dans son voyage pour passer en France, le 29 avril 1773;

6.° Marie-Françoise-Charlotte Alexandre, née le 11 décembre 1747, au quartier des Gonaïves, Isle Saint-Domingue, laquelle s'est mariée à Paris, le 5 juillet 1775, avec Louis, comte de la Croix, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, et écuyer de main de Monseigneur le comte d'Artois; elle est morte sans postérité;

7.° Et Marie-Geneviève-Espérance-Emilie Alexandre, née aussi le 25 janvier au quartier des Gonaïves, Isle Saint-Domingue, qui vivait sans alliance, en 1780, depuis mariée en France, à......

XIII. Hugues-Barthelemi Alexandre, fils aîné de Jérôme-Marie-Hugues Alexandre, et de N...... de Mitifiaut de Saint-Germain, né le 9 octobre 1739, à Saint-Domingue, quartier de Mirebalais, élevé page de la petite écurie du Roi, 1754, puis mousquetaire de la première compagnie, ensuite capitaine de dragons, a épousé, en mars 1768, demoiselle Charlotte-Françoise le Féron, fille de Jean-Baptiste le Féron, écuyer et habitant de l'Artibonité, Isle Saint-Domingue, et de demoiselle Françoise le Pelé, dont:

XIV. Hugues-Charles marquis d'Hanache, né le 4 avril, en 1778 baptisé en la paroisse de Saint-Laurent, est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et colonel de cavalerie; il a eu l'honneur de suivre le Roi à Gand, d'où il s'est rendu, à la Vendée, avec le marquis de la Roche-Jacquelin, son ami, et il a servi, avec honneur et distinction, dans l'armée royale vendéenne en qualité d'officier supérieur; il a épousé mademoiselle Adèle de Guerchy, petite-fille du marquis de Guerchy, chevalier des ordres du roi, et ambassadeur à la cour de Londres; et Sa Majesté, le 13 de janvier 1816, a daigné honorer de sa signature, leur contrat de mariage.

XIV. Louis-Maximilien Alexandre, comte de Hanache, second fils de Jérôme-Marie-Hugues, et de N..... de Mitifiaut, appelé le chevalier de Hanache, né à Saint-Domingue, quartier des Gonaïves, le 11 juillet 1743, capitaine de dragons, milice de Saint-Domingue; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était en 1787 de l'assemblée primaire de l'ordre de la noblesse du bailliage de Tours, pour la nomination des députés aux états-généraux, convoqués par le Roi, et il y donna des preuves multipliées de son inviolable attachement à la cause de Sa Majesté et de son auguste famille, ainsi qu'aux principes de l'antique monarchie; de Tours il se rendit à Paris, où il donna, dans les circonstances les plus difficiles, de nouveaux témoignages de son entier dévouement et de son inviolable fidélité pour le Roi et les preuves de son sang; il conçut, à cette époque désastreuse, un projet dont l'exécution aurait indubitablement paralysé toutes les entreprises des révolutionnaires; mais, malheureusement, les circonstances devinrent telles que le comte d'Hanache ne pouvant atteindre le but qu'il s'était proposé, fut obligé de quitter Paris, et il se rendit, avec sa femme et ses enfants, à Bordeaux, où il donna des nouvelles preuves de son royalisme; il s'y embarqua, au mois de juin 1790, avec toute sa famille pour se rendre à Saint-Domingue, où il fit, de concert avec le vicomte de Fontanges, maréchal des camps et armées du Roi, ainsi qu'avec le marquis de Cocherel, aujourd'hui maréchal-de-camp, les plus généreux efforts pour conserver à Sa Majesté, cette précieuse colonie que le comte d'Hanache fut forcé d'abandonner, après le massacre de tous les blancs habitants le quartier des Gonaïves, et qui avait été ordonné par Toussaint-Louverture, chef des nègres rebelles, auxquels le comte d'Hanache, son fils et sa fille échappèrent par une espèce de miracle; il s'embarqua, au Port-au-Prince, avec ses enfants, pour l'Isle de la Jamaïque, où il fut accueilli de la manière la plus gracieuse et la plus hospitalière, par Sir Adam Williamson, gouverneur de cette colonie, où il est resté avec sa famille, aux secours généreux du gouvernement anglais jusqu'en dix-huit cent deux, époque à laquelle il est passé à Londres, et après avoir resté quatre mois dans cette capitale, il s'est rendu en France, avec son fils et sa fille, après en avoir obtenu l'agrément de Monseigneur le prince de Condé, qui, à

cette occasion, fit au comte d'Hanache l'honneur de lui écrire la lettre ci-après.

« Je suis, Monsieur, on ne peut plus sensible, à tout ce » que vous me dites dans votre lettre, datée de Londres ; » étant bien convaincu de la pureté et de la constance » de vos principes, je vous félicite sur votre rapproche- » ment qui peut, dans des circonstances que je suis, mal- » heureusement, loin de prévoir, vous mettre à portée de » donner au Roi, de nouvelles preuves de votre zèle et » de votre fidélité.

» Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé de ma par- » faite estime et de tous mes sentiments pour vous.

Le comte d'Hanache de retour en France, a parfaitement répondu à l'opinion que, dans la lettre ci-dessus, Son Altesse Sérénissime exprime avoir de lui. A la première restauration du Roi, son fils le vicomte Ernest d'Hanache, aujourd'hui lieutenant de grenadiers dans le cinquième régiment d'infanterie de la garde royale, et lui, ont été, à Paris, des premiers à porter la cocarde blanche dans un moment où l'arrivée de Bonaparte à Paris, avec une armée de cent mille hommes s'accréditait ; le comte d'Hanache et son fils ont eu l'honneur de suivre le Roi à Gand, et de rentrer avec Sa Majesté ; le comte d'Hanache a épousé, en 1780, dame Henriette Cochon du Puy, veuve de Jean-Charles Pascault de Bearn, chevalier, marquis de Poléon, et fille de Gaspard Cochon du Puy, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, premier médecin de la Marine, au département de Rochefort, et de demoiselle Marie-Olives Desherbiers de l'Estenduère, fille du marquis de l'Estenduère, cordon rouge, chef d'escadre des armées navales, que ses services distingués, et notamment le fameux combat qu'il livra en 1747, contre la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Hawke, ont placé parmi les hommes illustres de la marine française. De ce mariage sont issus :

1.° Ernest Alexandre, vicomte d'Hanache, né en 1787, lieutenant de grenadiers dans le cinquième régiment d'infanterie de la Garde royale ;

2.° Henriette Alexandre d'Hanache, comtesse chanoinesse du chapitre noble de Poulangis, en Champagne, non mariée ; elle partage l'amour, le de-

vouement et la fidélité de son père et de son frère, pour le Roi et son auguste famille.

Armes : « d'argent, à une aigle à deux têtes éployées de » gueules, becquée et onglée d'or, timbrées d'une cou- » ronne de marquis ; supports deux lions d'argent, les » têtes couronnées et terrassées de sinople, et pour cimier » deux têtes d'aigle de gueules naissantes, issantes du » champ des armes. Devise : *Partout et toujours fidèle à » Dieu et au Roi.* ».

Les alliances de cette ancienne noblesse, lors de son établissement en Angleterre, dont elle est originaire, sont avec les maisons *de Salisbury*, *Holderness*, *Tirconnel*, *Leycestre*, *Marbury*, *Essex*.

Et depuis son établissement en France, en Normandie et en Beauvaisis, avec les maisons *de Tesson*, *d'Harcourt*, *Mallet de Graville*, *Colombier*, *Mornay-Monchevreuil*, *de l'Ile d'Apremont en Lorraine*, *Achey*, *Hennequin*, la Forest en Provence, *Hangest*, *Crécy*, *Dufay*, *Alluyes*, *Monthureux*, *Abancourt*, *Bacqueville*, *Caulières*, *Fontaine*, *Laudancourt*, *Mailly*, *Cossard*, *Culant*, *Dauvet*, *Ligny d'Espinay*, *Cossard-Villepoix*, *Regnier*, *Feligny*, *Pelletier*, *Hallwin*, *Briçonnet*, *Carpentier*, *Riquier*, *Pillavoine*, *Logier*, *la Poterie*, *la Marre*, *Aurillac*, *la Tour du Pin*, *de Guerchy*.

SELLE (DE), en Provence. Le premier de cette famille, dont on ait connaissance, est

I. Jean DE SELLE, Ier du nom, seigneur de Chimeri, capitaine des gardes du corps du duc de Lorraine, Charles IV. Il eut pour fils :

II. Laurent DE SELLE, écuyer, qui fut père de :

1.° François, dont l'article suit;

2.° Julien de Selle, officier de Monseigneur le duc d'Orléans, lequel eut pour fils :

a. Charles de Selle du Vourval, maréchal-des-logis des gendarmes de la garde du roi, qui eut entr'autres enfants : 1.° Gaston de Selle du Vourval, maréchal-des-logis, lequel s'est marié ; 2.° Albert, officier d'infanterie, qui a eu postérité ;

3.° Charles de Selle du Vourval, capitaine d'infanterie, tué en Allemagne ;

b. Denis, capitaine des grenadiers dans le régiment de Brie ;

c. Un fils, mort religieux de la Charité ;

d. N..... de Selle de Saint-Hilaire, capitaine dans Royal-Vaisseaux, marié en Savoie ;

e. Philippe de Selle, capitaine, commandant Royal-Vaisseaux, père, 1.° de Denis de Selle de Chimeri, garde du roi, lequel s'est marié; 2.° de Philippe-André de Selle, qui a été reconnu être issu d'une ancienne noblesse et descendant du susdit Jean de Selle de Chimeri, capitaine des gardes du corps de Charles IV, duc de Lorraine. Il a eu un fils qui a quitté le service étant devenu aveugle, et une fille mariée à Marseille; 3° de Louis de Selle, commandant en Lorraine, père d'Anonyme de Selle, prêtre, et d'une fille, mariée à un gentilhomme de Lorraine ;

4.° Françoise de Selle, mariée à Antoine de Loignon, officier de la reine d'Espagne.

III. François de Selle, écuyer, contrôleur de la maison de Monsieur, se maria à Paris, par contrat passé devant Moufle et le Rateur, notaires, le 7 septembre 1663, avec demoiselle Marie de Bréard, dont sont issus :

1.° Charles de Selle de Grandchain, capitaine des grenadiers de la Marche, mort garçon ;

2.° N...... de Selle, capitaine des galiottes, sous Louis XIV, mort sans alliance ;

3.° Florent-Marcellin, dont l'article suit ;

4.° N...... de Selle, mousquetaire, mort au siége de Namur ;

5.° François-Jacques de Selle, mort chanoine de Saint-Cloud ;

6.° Jean-Louis de Selle, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après ;

7.° Pierre de Selle, capitaine des mineurs, mort au passage d'Egra ;

8.° Madelaine de Selle, mariée à Pierre l'Homelet de Beauregard, commissaire des guerres ;

9.° Marianne, dame à la suite de Madame Henriette de France ;
10.° Anne-Julienne, mariée.

IV. Florent-Marcellin DE SELLE, trésorier-général de la marine, secrétaire du roi, a eu pour enfants :

1.° Marcellin-François de Selle, trésorier-général, père d'un garçon et de trois filles, dont une a épousé M. le marquis de Bausset, et l'autre M. le marquis de Miran ;
2.° Charles de Selle, dont l'article suit ;
3.° N....., morte sans alliance ;
4.° N... de Selle, mariée au comte d'Illiers d'Entragues.

V. Charles DE SELLE, conseiller au parlement de Paris, épousa 1.° demoiselle N... de Besigny; 2.° demoiselle N..., de Lamouronx. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Anne-Catherine de Selle, mariée à Ives de Verduc de Soixi, conseiller au parlement de Paris ;

Du second lit :

2.° Charles-François de Selle, dont l'article suit :

VI. Charles-François DE SELLE, né en 1747, conseiller au parlement en 1764, créé maître des requêtes en 1772, a épousé demoiselle Thérèse Faudran de Taillade, dont sont issus :

1.° Charles-Pierre, dont l'article suit ;
2.° Henri Anne de Selle ;
3.° Alfred de Selle ;
4.° Caroline de Selle;
5.° Nanette de Selle;
6.° Emilie-Joséphine de Selle, mariée à Albert-Joseph de Selle de Beaucamp, son cousin, rapporté au degré sixième de la seconde branche ;
7.° Hortense de Selle, mariée à M. Charrette de la Colinière, neveu de l'illustre général de ce nom.

VII. Charles-Pierre, comte DE SELLE, né en 1766, entré au service en 1783, comme sous-lieutenant au régi-

ment d'Artois, cavalerie, a été fait capitaine en 1789; à rejoint les princes à Coblentz en 1791, et a fait la campagne de 1792, comme capitaine à la suite des gardes de Monseigneur le comte d'Artois. A la restauration, il a eu l'honneur d'être présenté, et d'être fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, en Angleterre, demoiselle Maria Graham de Montrose, d'une des premières familles d'Écosse, dont la branche aînée jouit de temps immémorial du titre de duc héréditaire dans la famille.

SECONDE BRANCHE.

IV. Jean-Louis DE SELLE DE LA CASTILLE, sixième fils de François de Selle, écuyer, et de Marie de Bréard, fut trésorier de la marine, secrétaire du roi au port de Toulon, et eut pour enfants :

1.° François-Xavier, } morts au service;
2.° Jean-Baptiste, }
3.° N.... de Selle de la Garigade, trésorier;
4.° N... de Selle, capitaine dans le régiment de l'Isle de France;
5.° Joseph-Maurice, dont l'article suit;
6.° Une fille, mariée dans la maison de Faudran de Taillade.

V. Joseph-Maurice DE SELLE DE BEAUCHAMP, fut blessé dangereusement au combat de l'Assiette, et fut depuis trésorier de la marine à Toulon. Il épousa, en 1768, demoiselle Albertine-Aldegonde Tarteron de Montiers, dont il eut :

VI. Albert-Joseph DE SELLE DE BEAUCHAMP, né en 1775, officier au corps du génie, démissionnaire en 1799, nommé par le roi sous-préfet de l'arrondissement de Châteaulin (Finistère) à la restauration; démissionnaire au 20 mars 1815, et passé à cette époque dans la Vendée; a été nommé à la rentrée de Sa Majesté Louis XVIII, à la sous-préfecture de Lorient (Morbihan), et actuellement est sous-préfet de Muret (Haute-Garonne). Il est marié avec demoiselle Emilie-Joséphine de Selle, sa cousine, dont il a deux fils; tous deux à l'école royale militaire de Saint-Cyr, et une fille :

1.° Anne-Charles-Joseph de Selle;

2.° Alphonse-Henri-Pierre de Selle;

3.° Antoinette-Anne-Caroline-Joséphine de Selle, encore jeune.

Armes: « D'argent, à trois barres de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. »

VILLE (DE OU DE LA), famille illustre et des plus anciennes de la Lorraine; elle prend son nom de la seigneurie de la Ville-sur-Illon, située à trois lieues de Mirecourt. Les ducs de Lorraine, qui sont la souche de la maison impériale d'Allemagne d'aujourd'hui, admirent les seigneurs de Ville à prendre alliance dans leur maison, et leur accordèrent, dans divers actes, le titre de *cousin*. Les comtes de Ville s'allièrent également, par mariage, aux anciens comtes de Vendôme et aux anciens ducs de Bourgogne, et fournirent des femmes à la maison de Haynault, de laquelle sont issus les empereurs de Constantinople, de la maison de Flandre. On voit ensuite ces mêmes comtes de Ville s'unir aux premières maisons de l'Allemagne; et de nos jours nous trouvons un comte de Ville qui sera mentionné plus bas, marié à une princesse de Hesse-Philipsthal; de sorte qu'il est constant que cette famille tient, par les liens du sang et de l'alliance, aux maisons les plus illustres de l'Europe.

Les généalogies des différentes branches de la maison de la Ville-sur-Illon n'ayant paru jusqu'ici que dans des ouvrages différents, et à des époques très-éloignées l'une de l'autre, nous avons cru devoir les réunir ici dans une seule généalogie.

I. Gilbert, Ier du nom, seigneur DE VILLE, chevalier, s'engage, par traité conclu en 1097, à défendre et protéger l'abbesse et l'abbaye d'Épinal, à condition qu'il aurait l'avouerie de Faverolle, et qu'il porterait le titre de seigneur de Saint-Goëric (1). Il eut d'Adëlaïde de Louvain, son épouse:

---

(1) Il paraît, d'après plusieurs anciennes chroniques de Remiremont et d'Épinal, ainsi que d'après des pièces imprimées par dom Calmet, à

1.° Jean ou Janin, Ier du nom, dont l'article suit ;

2.° Savari, dont l'existence est également connue en 1149, ainsi qu'il est avisé par le cartulaire de Saint-Paul de Verdun, qui le nomme *chevalier de grand mérite*. Il est la souche de la branche des la Ville-sur-Illon, établie en Italie et rapportée plus bas.

II. Jean ou Janin, Ier du nom, seigneur DE VILLE, chevalier, vivant en 1149, mentionné au cartulaire de l'abbaye de Verdun, art. 38, laissa les enfants qui suivent :

1.° Erard, dont l'article suit ;

2.° Allard, seigneur de Ville, qui eut pour fille Marie de Ville, qui épousa Philippe de Hainault, de la maison de Flandre, cousin de Baudoin, empereur de Constantinople ;

3.° Marie, dame de la Ferté en Ponthieu, vivait en 1202. Elle épousa Raoul de Roye, seigneur de Germigny, qui forma la branche de la Ferté. De ce mariage vint Marie de Roye, qui épousa, 1.° Audebert III de Hangest, seigneur de Genlis ; 2.° Bouchard V, comte de Vendôme. De ce dernier mariage sont issus les anciens comtes de Vendôme.

III. Erard, Ier du nom, seigneur DE VILLE, chevalier, gouverneur du duché de Lorraine sous les ducs Thibault Ier et Mathieu II, vers l'an 1220, épousa Elisabeth de Bourgogne-Montagu, petite-fille de Hugues III, duc de Bourgogne, et d'Alix de Lorraine. De ce mariage vint :

---

la suite de son Histoire de Lorraine, que Gilbert, seigneur de Ville, était fils de *Rofridus* ou *Gofridus de Villa,* né vers 1041, et témoin, en 1092, pour une donation rapportée en entier par dom Calmet, et que ce Rofridus ou Gofridus était un des frères cadets de Gérard d'Alsace, duc héréditaire de Lorraine.

Le Tasse, dans son poème de la Jérusalem délivrée, chant IX, octave quarantième, septième et huitième vers, cite Gilbert parmi les illustres croisés. Gilbert avait en effet suivi Godefroy de Bouillon à la Terre-Sainte. La croix rouge qu'il portait sur un bouclier doré, a été l'origine du quartier, qui, dans les armes de la maison de la Ville-sur-Illon, a distingué cette maison des autres branches issues de la maison d'Alsace.

IV. Guillaume, Ier du nom, seigneur DE VILLE, chevalier, marié à Constance de Zœhringen, famille de laquelle est sortie la maison de Bade. De ce mariage vint :

V. Gauthier, Ier du nom, seigneur DE VILLE, qui épousa, en 1249, Hélinde, dont le nom de famille est resté ignoré. Ils vendirent, d'un commun accord, à l'église de Saint-Paul, les hommages des biens qu'ils avaient à Ennemond. Ils laissèrent pour enfants :

1.° Simon, dont l'article suit ;

2.° Jean, seigneur de Muraut, qui laissa pour héritiers deux fils, Robin et Jean. Celui-ci décéda en 1307, et laissa trois enfants : 1.° un fils, apppelé Robin ; 2.° Clémence, qui épousa Erard du Châtelet, issu des ducs de Lorraine ; 3.° Marie, alliée à Gué de Sorbon, seigneur de Turterin ;

3.° Gérard, abbé d'Estival en 1290. Il est mentionné dans les annales de cette abbaye, comme descendant d'une famille équestre.

VI. Simon, Ier du nom, seigneur de DE VILLE, chevalier, fut otage et caution avec le duc de Bourgogne. Il eut de sa femme, dont le nom est resté inconnu :

1.° Androin, dont l'article suit ;

2.° Jean, à qui le duc Raoul Ier de Lorraine accorde le titre de cousin, dans un traité fait avec Adhémar, évêque de Metz, en 1343 ;

3.° Isabelle,
4.° Etiennette,
5.° Béatrix,
} chanoinesses du chapitre noble de Remiremont ;

6.° Marguerite, mariée, en 1328, à Mathieu III, seigneur de Roye, grand-maître des arbalétriers de France ;

7.° Guillemette de Ville, abbesse d'Epinal en 1340, jusqu'en 1373.

Dans le même temps on trouve Jacobée, Mathilde, Catherine et Alexis de Ville, chanoinesses et bienfaitrices de l'abbaye de Remiremont. Les différents actes, recueils de fondations, nécrologes, martyrologes et cartulaires de ce chapitre, prouvent que les demoiselles du nom de Ville

étaient admises dans ce chapitre noble de toute ancienneté et longtemps avant 1300.

VII. Androin, Ier du nom, seigneur DE VILLE; il prit part au traité de Vaucouleurs, entre Charles V, roi de France, et Jean, duc de Lorraine (Dom Calmet.). Il épousa Jeanne d'Amance, sœur de Jacques d'Amance, grand-maréchal de Lorraine. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Jeanne, qui épousa Burneguin de Savigny, d'une illustre famille de Lorraine, qui a contracté beaucoup d'alliances avec les maisons du Châtelet, de Lénoncourt et de Paroie;

3.° Isabelle, chanoinesse à Remiremont.

VIII. Jean, IIe du nom, seigneur DE VILLE, grand-prévôt, en 1396, du chapitre noble de Remiremont, charge pour laquelle il fallait, dès ce temps, faire les mêmes preuves de noblesse qu'on exigeait des chanoinesses. Il épousa Marguerite de Villars-sur-Scei, de laquelle il eut :

1.° André, dont l'article suit;

2.° Philippe, nommé à l'évêché de Toul, et prince du Saint-Empire, à la sollicitation de Charles Ier, duc de Lorraine, son parent. Il occupa le siége depuis 1399 jusqu'en 1409;

3.° Henri, aussi nommé, après la mort de son frère, à l'évêché de Toul, à la sollicitation du même duc de Lorraine. On voit son tombeau dans l'église cathédrale, et son épitaphe près le grand autel. Il occupa le siége depuis 1409 jusqu'en 1446;

4.° Alix, doyenne de l'abbaye noble de Remiremont, vivant en 1442.

Vers le même temps on trouve Geoffroy de Ville, chevalier, marié à Isabelle de Bulgnéville; puis Agnès, Jeannette, Guillemette et Jacquette de Ville, chanoinesses de Remiremont.

IX. André, Ier du nom, seigneur DE VILLE, chevalier, vivant en 1420, épousa Isabeau d'Epinal, de laquelle il eut :

1.° Antoine, qui continua la branche aînée, et qui épousa, en 1444, Catherine du Châtelet, de la

branche de Deuilly dit la *grande dame*, fille d'Erard du Châtelet, baron de Deuilly, surnommé *le grand*, lequel descendait en ligne directe et masculine de Thierri de Lorraine, surnommé *d'Enfer*, fils puîné de Ferri Ier, duc de Lorraine, souche de la maison de Lorraine, devenue Autriche de nos jours. De cette alliance vint Colignon Ier, seigneur de Ville, baron et bailli des Vosges, en 1456. Il avait pour sœur Elisabeth, chanoinesse, en 1470, à Remiremont. Il épousa Mahaut de Ville, sa cousine, de laquelle il eut les enfants rapportés ci-après : 1.° Antoine de Ville, baron et bailli des Vosges en 1540, mort sans postérité d'Yolande de Bassompierre. En lui s'éteignit la branche aînée ; 2.° Jeanne, mariée, en 1484, à Christophe de Bassompierre, frère d'Yolande, bisaïeul du maréchal de Bassompierre ; 3.° autre Jeanne, mariée à Thierry IV, seigneur de Lenoncourt et de Vignory, dont Henri de Lenoncourt, cardinal, évêque de Châlons, pair de France ; 4.° Marguerite, mariée, 1.° à Jean de Saint-Amadour, seigneur de Lanoy ; 2.° à Philibert du Châtelet, chef de la branche de Pierre-Fitte, avec laquelle il continua cette lignée ; mais de son premier mariage Marguerite avait eu Anne de Saint-Amadour, mariée, 1.° à Antoine de Savigny ; 2.° à Henri d'Haraucourt, 3.° à Pierre de Choiseul, IIIe du nom, baron de Meuse, chevalier des ordres du Roi ; 5.° Catherine de Ville, femme de Philippe de Raigecourt, seigneur d'Ancerville, reçu à Jérusalem chevalier du Saint-Sépulcre ; il fut chambellan de René, IIe du nom, duc de Lorraine.

On trouve encore vers le même temps Simon de Ville, Nicolas de Ville, bienfaiteur du chapitre de Remiremont, et Pierre de Ville, qui donna à ce chapitre la seigneurie de Viviers, près de Montfort.

2.° André, dont l'article suit ;

3.° Arnaud, avoué d'Epinal, marié à Catherine de Saint-Loup ;

4.° Jean, seigneur de Fontoi, marié à Marguerite de Telec ;

5.° Erard, seigneur de Montquentin ;
6.° Yolande, } chanoinesses de Remiremont.
7.° Jacobée, }

SECONDE BRANCHE.

Dite des seigneurs de Domp Jullien, Lacépède, Coleyrac, Coupat, etc.

X. André II, DE LA VILLE, chevalier, second fils d'André Ier, fut seigneur de Domp Jullien, grand officier et chancelier du chapitre de Remiremont, porta la bannière du duc de Lorraine à la bataille de Nancy, en 1477, contre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui y fut tué, ainsi que le rapporte dom Calmet, tome 2, page 1067. André II avait épousé Jeanne d'Haussonville, dont il eut :

1.° Antoine, qui suit ;
2.° André, qui fait la souche de la branche de Marsillac, rapportée plus bas ;
3.° Mahaut, mariée à Colignon de Ville, son cousin ;
4.° Jeanne, mariée, à Jean de Vouhet, chevalier ; leur fille Jeanne, épousa Jean Ier d'Aubusson la Feuillade.

XI. Antoine DE LA VILLE, chevalier, seigneur de Domp Jullien et de Beaupré, chambellan du roi de France Charles VIII, capitaine de cinquante hommes d'armes et de quatre cents arbalêtriers, gouverneur de Montélimart, en 1494, avait été à la conquête du royaume de Naples, où il fut nommé duc du *Mont-Saint-Ange*, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il avait épousé Claudine de Beauveau. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine, dont l'article suit ;
2.° André, qui a fondé, une branche en Alsace, que je rapporterai plus bas.

XII. Antoine DE LA VILLE-SUR-ILLON, épousa, en secondes noces, en 1528, Alix de Bertrand, de Toulouse, sœur de Jean de Bertrand, chancelier de France, archevêque et cardinal. De ce mariage vint :

XIII. Jean DE LA VILLE, chevalier, épousa en 1564, Marguerite de la Barthe, d'une illustre maison de Gas-

cogne, qui a donné un maréchal de France dans la personne du maréchal de Thermes. On peut consulter sur cette alliance l'histoire des grands officiers de la couronne, tome 7, page 218, lettre B. Leurs enfants furent :

1.° Ferry, auteur d'une branche établie en Dauphiné, éteinte ;
2.° Joseph, qui suit ;
3.° Antoine, appelé le chevalier de Ville.

Vers le même temps vivait Alix de la Ville, doyenne de Remiremont, laquelle par son testament de 1576, fit des legs au chapitre et aux prébendes, ce qui est prouvé par un recueil d'arrêts donné en forme de réglement au chapitre de Remiremont, pages 86 et 136.

XIV. Joseph DE LA VILLE, chevalier, capitaine, établi en Agénois, fit son testament en 1618, et vivait encore en 1622, suivant un arrêt du parlement de Guienne. Il avait épousé, en 1612, Florette de Galard, de laquelle il laissa :

XV. Léonard DE LA VILLE, chevalier, qui fit son testament le 6 mars 1652. Il avait épousé Cécile de Coquet, demoiselle, dont pour fils :

XVI. Pierre DE LA VILLE, chevalier, né en 1629, qui testa le 23 avril 1666, et mourut la même année. Il avait épousé en 1656, Louise de Muraille, demoiselle, et en eut :

XVII. Jean DE LA VILLE, IVe du nom, chevalier, seigneur de Coupat, dont il fit hommage au roi, en 1704. Il testa le 22 avril 1731, et avait épousé, par contrat du 9 juillet 1685, Françoise de Nargassier, demoiselle, nièce de Marc-Antoine de Las-de-Lacépède, seigneur de Lacépède et de Gayon, maréchal des camps et armées du roi, conseiller d'état et commandant en chef en la province de Guienne, en 1655. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine, qui suit ;
2°. Jeanne, mariée dans la maison de Pommaret ;
3.°, 4.° et 5.° Trois autres filles, religieuses.

XVIII. Antoine DE LA VILLE-SUR-ILLON-LACÉPÈDE, V^{e} du nom, chevalier, seigneur, de Lacépède, Coleyrac et

de Coupat, héritier de Marc-Antoine de Nargassier, chevalier, capitaine au régiment de Piémont, et de Marc-Antoine de Las-de-Lacépède, maréchal-de-camp, etc., ses oncles, morts sans enfants; naquit le 3 juillet 1686, et épousa, par contrat du mois de juin 1711, Germaine d'Aurière, tante de Jean-Baptiste d'Aurière, capitaine de cavalerie, cousine germaine de Daniel-Denis, baron de Saint-Savin, grand-père de la vicomtesse de Broglie, et tante à la mode de Bretagne de N.... Desnanots, sa sœur, mariée à Pierre-Jules Dudon, baron de Boynet, procureur-général au même parlement. De ce mariage étaient issus :

1.° Jean-Joseph-Médard, qui suit;

2.° Marie-Louise, appelée mademoiselle de la Ville.

XIX. Jean-Joseph-Médard, comte DE LA VILLE-SUR-ILLON-LACÉPÈDE, seigneur de Lacépède, Coleyrac, Coupat, Plaisance, Cadillac et autres lieux, marié en 1757, avec feue Marie Lafont, dame de Maleden, etc., mort le 4 décembre 1783. De ce mariage est issu :

XX. Bernard-Germain-Etienne, comte DE LA VILLE-SUR-ILLON-LACÉPÈDE, appelé le comte de Lacépède, né le 26 décembre 1756, successivement colonel d'infanterie au service de l'empire d'Allemagne, garde du cabinet d'histoire naturelle du roi, député à l'assemblée législative, sénateur, grand chancelier et grand cordon de la Légion d'honneur, ministre d'État, etc., membre de l'institut royal de France, de la société royale de Londres, et de plusieurs autres académies de France et des pays étrangers, veuf le 31 décembre 1801, de Anne-Hubert-Caroline Jubé de la Perelle, arrière-petite-nièce du maréchal de Bellefonds, et du maréchal de Villars, et sœur du baron Jubé de la Perelle, maréchal-de-camp, commandant de la Légion d'honneur, etc., et du colonel Jubé de Roissi. Le comte de Lacépède a pour fils adoptif un fils du premier lit de feue sa femme, lequel je mentionne ici :

XXI. Augustin-Jean-Charles, baron DE LA VILLE-SUR-ILLON DE LACÉPÈDE, dont l'adoption déclarée conformément au code civil, par un arrêt de la cour royale de Paris, a été confirmée pour la succession aux majorats et titres nobiliaires, par des lettres-patentes revêtues

du grand sceau. Il a épousé Victoire-Alphonsine de Jouy.

Branche d'Alsace.

XII. André, IIIe du nom, comte DE VILLE, chevalier, second fils d'Antoine, mentionné page 6, accompagne en Souabe le duc Antoine de Lorraine, qui menait toute sa noblesse, en 1525, contre les rebelles qui désolaient l'Allemagne et toutes les contrées voisines, du Rhin. Il s'établit dès-lors dans le Palatinat, y acheta un fief, le 14 mars 1530, et épousa, le 18 mai 1532, Amélie de Zollner de Meissenbourg, fille d'Ulrich Zollner de Meissenbourg, chevalier, et de Sophie de Hirschorn. De ce mariage sont issus:

1.° Raoul ou Rodolphe Ier, dont l'article viendra;
2.° Françoise, morte en 1591, sans avoir été mariée.

XIII. Raoul ou Rodolphe, Ier du nom, comte DE VILLE, chevalier, épouse, le 3 janvier 1580, Marguerite de Bobenhaussen, fille de Reinhart de Bobenhaussen, chevalier, et de Dorothée Schelm, comtesse de Bergen, famille qui a fourni deux électeurs de Cologne. Celle de Bobenhaussen a donné un grand-maître de l'ordre teutonique, en 1572. Raoul et son épouse testèrent le 4 février 1601. De leur mariage vinrent :

1.° Etienne, dont l'article suit;
2.° Alexandre, chevalier, au service de l'empereur Ferdinand;
3.° Charles, chevalier, au service du même prince.

XIV. Etienne, Ier du nom, comte DE VILLE, chevalier, épouse, le 4 juillet 1623, Elisabeth, baronne de Kronberg, fille de Harthmouth de Kronberg, baron de l'empire d'Allemagne, et d'Elisabeth de Moudersbach. La maison de Kronberg ou Cronenberg a fourni un électeur de Mayence, en 1626, et un grand-maître de l'ordre teutonique, en 1543. Etienne testa le 3 novembre 1645. De son mariage est issu :

XV. César, Ier du nom, comte DE VILLE OU DE LA VILLE, chevalier, capitaine au service de France, épousa le 2 janvier 1657, Marie-Anne, baronne de Koppenstein, fille de Frédéric Valrap, baron de Koppenstein, et d'Elisabeth, baronne de Stein-Kallenfels. Il fit la guerre de

1672, sous Louis XIV, et fut blessé en 1674, à la bataille de Sinzheim, gagnée par le maréchal de Turenne. Il mourut de la suite de ses blessures, le 4 juillet de la même année. Il eut pour fils :

1.° Etienne, dont l'article suit ;
2.° Jacques, chevalier, né en 1665, cadet gentilhomme le 5 août 1674, lieutenant au régiment de Champagne en 1688, mort le 23 mai 1706, sans postérité, des blessures reçues à la bataille de Ramillies.

XVI. Etienne, IIe du nom, comte de Ville ou de la Ville, chevalier, né le 3 juin 1664, cadet gentilhomme le 6 mai 1672, lieutenant au régiment du Roi en 1688, depuis capitaine au régiment de Coisquin, dragons, nommé major, et commandant de la ville de Lauterbourg le 4 janvier 1706, fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 30 avril 1721. Il avait épousé, le 6 mai 1716, Marie-Barbe de Bachmeyer, et mourut le 12 septembre 1753. Il avait assisté à cinq siéges et s'était trouvé à trois batailles. De son mariage sont issus :

1.° Jean-Etienne, né le 7 juin 1717, lieutenant de dragons le premier janvier 1752, et tué au siége de Prague, sans postérité ;
2.° Louis-Etienne, né le 6 septembre 1721, capitaine d'infanterie en 1747, chevalier de Saint-Louis, mort en émigration, sans postérité;
3.° Alexandre-François, dont l'article suit ;
4.° Joseph-Victor, ecclésiastique, né en 1723, mort dans l'émigration ;
5.° Joseph-Eude, né le 27 juin 1725, capitaine-aide-major au régiment de Lorraine, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants ;
6.° Françoise, née le 5 août 1720, morte sans alliance dans l'émigration ;
7.° Julienne, née le 20 mai 1726, morte sans alliance dans l'émigration.

XVII. Alexandre-François, comte de Ville ou de la Ville, chevalier, né le 22 septembre 1722, fit les campagnes de Bohême, assista au siége de Prague, sous les ordres des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, comme capitaine, major, commandant de Lauterbourg en 1755,

chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 14 juillet 1757. Il a épousé, le 3 septembre 1759, Cécile Petit-de-Maubuisson, fille de Charles-Annibal de Maubuisson, chevalier, grand-bailli du grand-bailliage du Feldenz, dans le Palatinat, et de Philippine, baronne d'Ufflingen. Il avait acquis pour lui et ses hoirs, par acte du 12 août 1770, le droit de bourgeoisie dans l'évêché de Bâle. Il émigra en Allemagne, et y mourut. Il eut de son mariage les enfants qui suivent :

1.° Joseph-Charles, capitaine dans le régiment de Roll, né le 14 février 1761, aide-major dans le régiment de Reinach, le 3 décembre 1780. Il émigra et mourut au service d'Angleterre, en 1804, à Gibraltar ;

2.° Louis-Joseph, comte de la Ville-sur-Illon, né le 14 février 1766, capitaine au Corps royal de l'artillerie de France, le premier novembre 1789, émigra et passa au service d'Espagne, où il a été nommé par Charles III, colonel dans la même arme, le 14 juin 1805 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3.° Georges-Annibal, né le 13 novembre 1767, sous-lieutenant au régiment Royal Darmstatd, émigra et mourut lieutenant au régiment de Roll, au service d'Angleterre ;

4.° Alexandre-François, comte de la Ville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le premier janvier 1769, fut lieutenant au régiment d'Alsace, émigra et devint lieutenant-colonel au service de Naples. Il s'est fixé dans ce royaume, et s'y est marié ;

5.° Charles-Annibal, né le 4 décembre 1771, mort;

6.° Jean-Baptiste, né le premier juin 1774, capitaine au régiment d'Angoulême; mort par suite de blessures ;

7.° Ferdinand, comte de la Ville, dont l'article va suivre ;

8.° Charles-César-Auguste, comte de la Ville, né le 9 décembre 1779, capitaine au troisième régiment de hussards, au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur;

9.° Philippine-Caroline, née le 6 avril 1763, ma-

riée au chevalier Fénis de la Combe, morte, laissant un fils nommé Ferdinand.

XVIII. Ferdinand, comte DE LA VILLE, né le 5 mai 1777, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, et décoré de l'ordre du croissant, a fait les campagnes de 1794 et 1795 dans le régiment de Bachy hussards, à l'armée royale commandée par S. A. S. le prince de Condé; il passa sous-lieutenant dans le régiment de Roll, au service d'Angleterre, le premier juin 1795, capitaine dans le même corps le 21 octobre 1804. Il a fait toutes les campagnes dans ce régiment, avec lequel il a été en Corse, à l'île d'Egypte où il a été blessé à la bataille du 21 mars 1801, devant Alexandrie; nommé colonel de cavalerie au service de S. A. R. le grand-duc de Bade, le 12 mai 1807; passa au service de Westphalie en 1808, où il a été fait général de brigade le 14 septembre 1813; passa colonel au service de France le 26 novembre 1814. Il a épousé à Cassel, en Hesse, le 19 décembre 1810, Caroline-Thérèse-Ferdinande-Jeanne-Louise-Julie-Gasparde-Balthasarde-Melchiore, princesse de Hesse-Philipsthal, née le 13 janvier 1793, fille de S. A. S. landgrave Louis de Hesse-Philipsthal, chef de la seconde branche de la maison de Hesse, capitaine général au service de S. M. le roi des Deux-Siciles (1), et de Françoise, comtesse Trips de Bergh, son épouse. De ce mariage est issue:

Jéromia, née à Cassel, en Hesse, le 12 octobre 1811, décédée le 13 août 1813.

Branche de Marsillac, établie à Montflanquin, en Agenois.

XI. André DE LA VILLE, chevalier, second fils d'André II et de Jeanne d'Haussonville (voyez page 6), épousa Jeanne de Mailly, de laquelle il eut:

1.° Antoine de Ville, seigneur de Brémoncourt, officier au service de France en 1497;
2.° Arnaud, dont l'article suit:

---

(1) Le landgrave Louis de Hesse-Philipsthal est celui qui s'est tant distingué par sa belle défense de Gaëte, forteresse du royaume de Naples.

XII. Arnaud DE LA VILLE, chevalier, s'établit à Fumel en Agenois, et y mourut avant 1551, laissant :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Bernardin de la Ville-sur-Illon ;
3.° François, qui fait la souche de la branche d'Estaford, rapportée plus bas.

XIII. Jean DE LA VILLE, chevalier, épousa, en 1557, Louise du Thil, damoiselle, fille de Denis du Thil, chevalier, seigneur de Boudon, près de Montflanquin. De ce Jean de la Ville-sur-Illon est descendue la branche de Marsillac, qui s'est alliée à la maison du cardinal de Pélagrue, ainsi qu'à plusieurs autres maisons illustres de la Guienne, branche à laquelle appartenait Pierre de la Ville, l'un des officiers les plus distingués de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Puffendord a cité avec éloge ce Pierre de la Ville ; et plusieurs lettres du roi Gustave-Adolphe, conservées dans les archives de la maison de la Ville-sur-Illon, prouvent l'estime et l'amitié que ce prince avait pour lui.

Cette branche de Marsillac ne subsiste plus que dans N.... de la Ville, ancien lieutenant-colonel, et dans Hortense de la Ville, mariée à M. Demestre, chevalier.

Branche d'Estaford.

XIII. François DE LA VILLE, chevalier, troisième fils d'Arnaud de la Ville, ci-dessus au degré XII, était seigneur de Grimard ; il acheta, le 19 juin 1574, d'Armoise de Lomagne, la seigneurie de la Ville d'Estaford, près d'Agen. Il épousa Angélique de Chazettes, demoiselle, de laquelle il eut :

XIV. Antoinette DE LA VILLE, chevalier, seigneur d'Estaford, épousa Jeanne de Béarn, dame de Liaux et autres lieux, fille de Blaise de Béarn, chevalier, seigneur de Ryauld, de laquelle il eut :

XV. Blaise DE LA VILLE-SUR-ILLON, chevalier, seigneur de Roses et de Liaux, épousa Anne de Montlezun de Pardiac, de laquelle il n'eut qu'une fille :

Anne de la Ville, qui épousa, le 19 avril 1637, Jean-François de Massas, chevalier, seigneur de la Clotte, duquel descendent par les femmes les mai-

sons de Roquevert-de-Montalègre, de Lamézan, etc., etc.

Branche d'Italie.

Savary DE LA VILLE-SUR-ILLON, second fils de Gilbert, passa en Italie vers le milieu du douzième siècle, avec son parent le duc de Lorraine, Mathieu Ier, qui accompagna son beau-frère l'empereur Frédéric Ier de Souabe, dit *Barbe-Rousse*, dans la guerre que ce dernier fit en Lombardie.

Avant 1220, ses descendants s'établirent à Quiers en Piémont.

La branche qu'ils y ont formée a toujours été comprise parmi les familles les plus illustres du pays.

Elle s'y est alliée aux maisons de Asinari, Broglie, Colonna, Luserna, Seyssel d'Aix, Solaro de Moretta, Villar, etc. etc.

Elle a donné plusieurs chevaliers de Malte, des chevaliers de Saint-Maurice, un évêque d'Yvrée et plusieurs officiers surpérieurs.

Elle s'est divisée en trois rameaux principaux.

Du second rameau était le comte Hercule-Thomas de la Ville de la Villa-Stellon, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, général de cavalerie, grand-maître de l'artillerie, etc., etc., grand-père du

Comte Hercule-Ferdinand de la Ville, ancien sénateur de France, etc., qui de son mariage avec la sœur du comte de Saint-Martin de la Mothe, ancien sénateur de France, a eu :

1.° Le comte Charles de la Ville, marié à Turin, etc.;
2.° Le comte Alexandre de la Ville, maréchal de camp au service de France, officier de la Légion d'honneur ;
3.° Le comte César de la Ville, maréchal de camp au service de France, chevalier de Malte, officier de la Légion d'honneur, etc.

Armes : « Ecartelé, au 1 d'or à la bande de gueules, » chargée de trois alérions d'argent brisé d'un lambel » d'azur mis en fasce ; au 2 de gueules, à l'aigle éployée » d'argent, membrée, becquée et couronnée d'or ; au 3 » bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de

» gueules, au franc quartier d'argent, qui est Bourgogne, ancien Montagu; au 4 d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent; sur le tout, d'or, à la croix de gueules, au chef de sinople, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules; le timbre surmonté d'un bonnet de gueules, rebrassé d'hermine, et sommé d'un globe d'or soutenant une croix de même ».

La branche d'Alsace a ajouté au quartier d'or, à la croix de gueules, un quartier d'azur, à la tour d'or; quelques branches, au lieu du chef, ont chargé la croix de cinq roses d'argent; d'autres ont ajouté des quartiers honorifiques concédés par des souverains, ou des quartiers indiquant des alliances particulières; la branche de Marsillac, par exemple, a porté un quartier d'azur, à la grue d'argent, à cause de son alliance avec la maison de Pelagrue.

Nota. Cette généalogie est conforme à celle qui a été dressée sur les titres originaux, et certifiée en 1780, par le *registrateur* de la chancellerie impériale et aulique de Vienne. Et elle se trouve imprimée dans le tome 15, du Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, publié en 1786.

HÉNIN de CUVILLERS (de). Famille noble d'extraction, originaire de Flandre, établie dans la Thiérarche et en Champagne dès l'an 1410. Maintenue dans sa noblesse par deux jugements souverains, rendus les 29 mars et 3 avril 1641, signés de Grémonville et Auzeray, et par deux arrêts rendus en 1667 et 1668, d'après la production des titres, faite par-devant Louis-François Le Fèvre de Caumartin, intendant de la province de Champagne, chargé par le Roi de vérifier les qualités des nobles qui y existaient alors.

Dans les titres et dans les mémoires domestiques de cette maison, son nom se trouve indifféremment écrit, de Hennin, d'Hennin ou d'Hénin. L'auteur de la branche cadette, dont on va décrire ici la généalogie, était Jean de Hénin, dit de Cuvillers, ou Cuvilliers, écuyer-seigneur d'Eppe, *aliàs* Aippe, de Jumigny, châtelain de Beaumont en Hainaut; né l'an 1391.

Le village de Cuvillers s'appelle en latin *Kuvillaris*.

Carpentier, dans son histoire de Cambrai, imprimée à Leyde en 1664, p. 477, 3e partie, annonce que dans les vieilles chartes il a vu le nom de ce village écrit, *Kuelvilers*, *Kulviliers*, *Cueviliers*. On observera que dans cette branche, établie en Champagne, le nom de Cuviliers s'y rencontre plus fréquemment que celui de Cuviler ou Cuvillers ; mais cette dernière dénomination étant la plus usitée dans le pays, elle sera employée de préférence dans le courant de la présente généalogie.

En venant s'établir en Thiérarche et en Champagne, Jean de Hénin y parut sous le nom seul de Cuvillers ou Cuvilliers, et portait pour armes : de gueules, à la bande d'or, brisée en chef, d'un lion d'azur. L'écu timbré d'un heaume, taré de front, grilleté, liseré d'or, orné de ses lambrequins d'or, de gueules et d'azur, sommé d'une couronne de comte, ayant pour cimier un griffon issant, et deux lions pour supports. Ses descendants conservèrent le même nom et les mêmes armoiries pendant quatre générations ; mais, au cinquième degré, les différentes branches de cette famille reprirent toutes, vers la fin du 16e siècle, le nom de Hénin-Liétard, et les armes pleines de leur maison, savoir : de gueules, à la bande d'or.

Cette branche principale, de la famille de Hénin de Cuvilliers, dont il est ici question, se subdivisa en trois autres branches ou rameaux, qui possédèrent plusieurs seigneuries en Champagne, en Picardie, en Bourgogne, en Brie, dans la Beauce et dans la Thiérarche.

Ces différentes branches éprouvèrent quelques changements, soit dans leurs noms, soit dans leurs armoiries. Elles furent connues d'abord sous le nom de Cuvillers jusque vers la fin du 16e siècle, et ensuite sous le nom de Hénin-Liétard jusque vers la fin du dix-huitième. Le troisième rameau, dit de Hénin de Cuvillers, conserva les armes pleines de sa maison, ainsi qu'il est prouvé par l'armorial manuscrit de la chambre des comptes de Paris, dans lequel les armoiries de plusieurs personnages de cette branche se trouvent inscrites, avec l'écusson de gueules, à la bande d'or, ce dont la famille possède des extraits authentiques.

Le chef du cinquième degré de cette dernière branche, Philippe de Hénin de Cuvillers, écuyer-seigneur de Vauxelles et du Closeau, etc., né l'an 1570, ajouta à ses armoiries la devise : *Nihil agere pœnitendum*, prove-

nant du chef de sa femme, à l'occasion du mariage qu'il contracta, le 28 janvier 1600, avec dame Antoinette Raullin, issue d'une famille noble de Bourgogne, qui compte parmi ses auteurs messire Nicolas Raullin, chevalier, seigneur d'Aimeries, et autres lieux; né l'an 1392, mort le 28 janvier 1461, chancelier garde des sceaux, et chef des conseils des ducs de Bourgogne, lequel portait pour armes : d'azur, à trois clés d'or en pal, avec la devise : *Nihil agere pœnitendum, pudendum, imo reparandum,* ainsi qu'il sera expliqué plus au long, ci-après à l'article de Philippe.

En l'année 1697, Nicolas de Hénin de Cuvillers, écuyer, premier du nom, seigneur de Vauxelles et du Closeau; et son fils aîné, Claude de Hénin de Cuvillers, chevalier seigneur des mêmes lieux, conseiller d'état sous le règne de Louis XIV, tous deux fils et petit-fils de Philippe, lesquels portèrent, ainsi que leurs enfants, les armes pleines de leur maison, reprirent tous, à ladite époque de 1697, le lion d'azur dans la bande d'or, comme marque de puînés. Ils adoptèrent en outre un autre écusson, d'azur, au lion d'or, armé, lampassé de gueules, qu'ils écartelèrent avec leurs armoiries ; ce qui va être expliqué, et ils obtinrent l'autorisation de se servir de ce nouvel écusson, par une ordonnance du 28 juin 1677, rendue en leur faveur par les commissaires généraux du conseil, députés sur le fait des armoiries, dont les brevets furent délivrés à Nicolas et à Claude son fils, ci-dessus mentionnés. Ces brevets d'armoiries, que la famille conserve dans ses archives, sont expédiés et signés par Charles d'Hozier, chevalier, conseiller du roi, juge d'armes, et garde de l'armorial général de France, les 16 et 24 juillet de la même année 1697.

Quelques-uns de cette famille négligèrent dans leurs signatures l'article *de,* ou *d'* avec apostrophe, dont on fera cependant uniformément usage dans le courant de cette généalogie. Ce génitif possessif indique ordinairement la terre ou le fief dont on porte le nom ; et, en effet, le nom de cette famille est celui de la seigneurie de Henin-Liétard. Ces variations de noms et d'armoiries se trouvent expliquées dans les mémoires domestiques de cette famille, et entr'autres dans une généalogie écrite en 1698, par l'un des enfants de Nicolas de Hénin de Cuvillers, premier du nom. Il y annonce que son bisaïeul, Adrien de Hénin de

Cuvillers, premier du nom, écuyer-seigneur de Montclin et de Vauxelles, enseigne de cinq cents hommes, légionnaires de Champagne et de Brie, commandés par Jacques de Cuvillers, chevalier-seigneur d'Eppe, frère aîné dudit Adrien, était issu d'une branche cadette de la maison de Hénin-Liétard, et portait pour armes, de gueules, à la bande d'or. Ce qui fut suivi par Philippe, fils d'Adrien; par Nicolas, premier du nom, fils de Philippe; par Claude, premier du nom, fils de Nicolas, et par les frères et les enfants dudit Claude. Il ajoute que sa famille, issue d'une branche cadette, avait repris, comme marque de puîné, la brisure du lion d'azur, dans la bande d'or, sur un champ de gueules, en écartelant avec un autre écusson, d'azur, au lion d'or, armé, lampassé de gueules, qui étaient les armoiries d'une aïeule maternelle, dite Anne le Prévost de Basserode, et qu'en l'année 1697, la famille avait obtenu l'autorisation d'en faire usage, ainsi qu'il vient d'être dit.

On observera que cette assertion, au sujet des armoiries de la maison de le Prévost de Basserode, manquait de justesse, puisque la branche cadette de Hénin de Cuvillers, dont il est ici question ne descend en aucune manière de ladite Anne le Prévost de Basserode, dont les armoiries, d'azur, au lion d'or, armé, lampassé de gueules, seraient absolument étrangères aux descendants de Jean de Hénin de Cuvillers, auquel remonte la généalogie qui suit, et dont il va former le premier degré.

Branche des châtelains de Beaumont en Hainaut, des seigneurs d'Eppe, de Coucy lès Eppe, de Cresantine, d'Espaigne, d'Ignaucourt, d'Inaumont, du Haut-Châtelet, de la Hutte, de Jumigny, de Luxemont, de Machy, du Perchoy, de Pomery, de Roches, de Sainte-Vaubourg, de Semide, de Sez, de Vaubercey, situés en Champagne et en Picardie; de l'Etang, de la Rochette, de Saint-Maurice, en Bourgogne; des barons du Châtelet et de Dienville, en Champagne; des comtes de Roches et de Henin, en Bourgogne; des marquis du Saint-Phal en Champagne.

I. Jean DE HÉNIN, dit de *Cuvillers* ou *Cuvilliers*, écuyer, seigneur d'Eppe, *aliàs* Aippe, de Coucy lès Eppes, de Jumigny, châtelain de Beaumont en Hainaut, né l'an

1397, fils puîné de Baudoinde Hénin, chevalier, Ier du nom de sa branche, et de dame Marguerite de Montigny, d'une famille noble d'extraction, en Ostrevant, etc. Il vint s'établir en Champagne vers l'an 1410, rendit foi et hommage de sa terre seigneuriale de Jumigny, le 28 décembre 1453, à Redouté, seigneur messire, Jean de Croy, seigneur de Monchablon, de l'illustre maison de Croy. Cet acte est inscrit dans le grand nobiliaire de Champagne, imprimé en 1673, avec les autres titres produits en original, à cette époque, par-devant l'intendant de ladite province de Champagne. Jean, y est quatifié d'écuyer-seigneur d'Eppe, *aliàs* Aippe, de Jumigny, *aliàs* Juvigny, châtelain de Beaumont. Il est encore mentionné avec les mêmes qualités de noble, d'honoré seigneur, d'écuyer et seigneur des lieux ci-dessus désignés, etc., dans un contrat d'accord du 26 juin 1467, entre son fils Baudoin de Cuvillers, et son gendre Gérard de Blois, seigneur de Bellecourt, au sujet de la seigneurie de Jumigny. Il épousa, par contrat du 4 mai 1435, Anne de Beaumont, dame et héritière de Jumigny, châtelaine de Beaumont, de la noble et ancienne famille de ce nom, dite *le Châtelain*. Il vint de ce mariage :

1.° Baudouin ou Baudart, qui suit :

2.° Jeanne de Cuvillers, dame de Jumigny. Elle est nommée dans le contrat d'accord, du 26 juin 1467, fait et passé entre Baudouin de Cuvillers, son frère, qui y est qualifié chevalier-seigneur d'Eppe, châtelain de Beaumont ; et Gérard de Blois, chevalier-seigneur de Bellecourt. L'original de l'acte est scellé des armoiries des deux parties. Cet accord eut lieu à l'occasion des différends survenus entr'eux pour la seigneurie de Jumigny, qui avait été promise en dot à Jeanne de Cuvillers, qui y est désignée, épouse dudit Gérard de Blois, sœur dudit Baudouin, et fille de noble et honoré seigneur Jean de Cuvillers, qui y est qualifié d'écuyer-seigneur d'Eppe, de Jumigny, châtelain de Beaumont, etc., et de dame Anne de Beaumont. Elle fut mariée, par contrat du 6 mai 1465, à messire Gérard de Blois, chevalier, seigneur de Bellecourt, auteur de la branche des seigneurs de Jumigny, de l'illustre maison de Châtillon.

II. Baudouin, *aliàs* Baudart DE CUVILLERS, chevalier-seigneur d'Eppe, de la Hutte, châtelain de Beaumont, etc. Il est qualifié de noble, de honoré seigneur, et de chevalier, dans le contrat d'accord précité, du 26 juin 1467, scellé de son sceau et de celui de Gérard de Blois, chevalier-seigneur de Bellecourt, son beau-frère, sur leurs différends, à cause de la seigneurie de Jumigny qui, par cet acte, resta en dot à Jeanne de Cuvillers, sœur dudit Baudouin, et devint ensuite le nom distinctif d'une branche de la maison de Blois de Châtillon. Baudouin est encore mentionné avec la qualité d'écuyer-seigneur d'Eppe, de la Hutte, dans un titre de l'an 1473, existant à Lille en Flandres dans les archives de la chambre des comptes de cette ville. Il est nommé dans le testament de noble personne, messire Guyot, *aliter* Guillaume de Dinteville de la maison de Jaucourt, en date du 17 avril 1498. Ce testament qui a été produit en original par-devant l'intendant de Champagne, en 1667 et 1668, est inscrit au grand nobiliaire de cette province, imprimé par ordre du gouvernement en 1673. Par cet acte, ledit Guyot de Dinteville, nomme pour ses exécuteurs testamentaires les nobles personnes Jeanne d'Orjault, son épouse en troisièmes noces, laquelle avait été précédemment épouse dudit Baudouin de Cuvillers; Erard de Dinteville, son frère, et Jean de Schulemberg son parent. Baudouin est encore mentionné dans l'acte de partage des biens nobles de sa succession, du 2 juillet 1502. Il est aussi nommé dans le contrat de mariage de son fils Antoine, du 25 du même mois de juillet 1502. Il y est désigné feu Baudart de Cuvillers, en son vivant chevalier-seigneur d'Eppe. Il épousa, par contrat du 7 juin 1449, Jeanne d'Orjaut, laquelle étant devenue veuve se remaria en secondes noces audit messire Guyot de Dinteville de la maison de Jaucourt, dont elle fut la troisième femme. Elle ne laissa point d'enfants de son second mariage; mais elle eut de son premier mari ceux qui suivent, savoir :

1.° Antoine, qui suit ;

2.° Jean, *aliàs* Jeannot de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Coucy lès Eppes, du Haut-Châtelet en Ardennes, d'Arancey, etc. Il est nommé dans le testament de messire Guyot de Dinteville, du 17 avril 1498, ci-dessus mentionné,

et désigné frère d'Antoine de Cuvillers. Il est stipulé dans cet acte que les seigneuries du Haut-Châtelet et d'Arancey sont destinées pour être de la portion héréditaire dudit Jean de Cuvillers. Il épousa dame Claudine de Condé, d'une famille noble établie en Champagne. De ce mariage vinrent:

a. Jean de Cuvillers, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Haut-Châtelet, de Coucy lès Eppes, d'Arancey, etc. Il fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1541, et se trouve inscrit dans le catalogue des chevaliers de Malte de la langue de France, avec ses armoiries, de gueules, à la bande d'or, brisée en chef, d'un lion d'azur, au chef de la religion de Malte. Il fit rebâtir, en l'année 1570, le château de Coucy lès Eppes, et mourut sans alliance, commandeur de Soissons;

b. Jacqueline, *aliàs* Jacquette de Cuvillers, dame de Coucy lès Eppes, après son frère. Elle est nommée avec son mari, Claude de Marle, dans un titre de l'an 1572 de l'église de Saint-Médéric de Paris. Elle y est désignée fille de Jean de Cuvilliers, écuyer, seigneur de Coucy, et de dame Claudine de Condé, déjà mentionnés. Elle épousa ledit messire Claude de Marle, chevalier, vicomte d'Arcy-le-Poussart, chevalier de l'ordre du Roi en 1568.

III. Antoine DE CUVILLERS, écuyer, Ier du nom, seigneur d'Eppe, de Roches, de Semide, de Sez, etc. Il est nommé dans le testament de messire Guyot de Dinteville, chevalier, seigneur de Roches, de Spoy, etc., du 17 avril 1498; signé Gilmer et Auger, notaires au bailliage de Chaumont. Il y est nommé et qualifié noble, Antoine de Cuvillers, écuyer, fils de feu Baudouin de Cuvillers, chevalier, seigneur d'Eppe, *aliàs* Aippes, etc.; et de Jeanne d'Orjault, son épouse. Par cet acte, ledit messire de Guyot de Dinteville donne à noble demoiselle de Crécy de Bligni, sa parente, le diamant qu'il avait engagé à Guillaume de Vergeur. Il lègue à Eustache Batard de Beaufort son cheval, et la somme de quinze livres, en récompense de ses services. Il prie son frère, Erard de

Dinteville, de consentir au mariage dudit Antoine de Cuvillers, son beau-fils, issu du premier lit de son épouse, Jeanne d'Orjault, veuve de Baudoin de Cuvillers, avec demoiselle Jeanne de Dinteville, fille de son premier mariage avec Jacqueline d'Inchy; à la charge que Jean, *aliàs* Jeanot de Cuvillers, frère dudit Antoine, se contente des terres et seigneuries du Haut-Châtelet et d'Arancey, et que la seigneurie d'Eppe reste en propre audit Antoine de Cuvillers. Il paraît encore dans un acte de partage, du 2 juillet 1507, des biens nobles de Baudouin, son père, entre lui et sa tante Jeanne de Cuvillers, épouse de Gérard de Blois, de la maison de Châtillon, ci-dessus mentionnée. Il est encore nommé dans un acte fait et passé au bailliage de Vitry, le 16 mars 1549, signé Aubry, contenant l'acte de foi et hommage de son fils, Jacques de Cuvillers, au nom et comme fondé de procuration de Jeanne de Dinteville, mère dudit Jacques, et veuve dudit Antoine. Il est mentionné dans les contrats de mariage de ses fils, Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, etc., du 19 novembre 1550; et Adrien de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin, de Vauxelles, etc., du 10 juillet 1565. Il est désigné feu Antoine de Cuvillers, en son vivant écuyer, seigneur d'Eppe; de Roches, de Semide, etc. Il épousa par contrat du 25 juillet 1502, passé par-devant Faultrey, clerc, et Claude de Messey, notaires en la prévôté de Bar-sur-Aube, noble demoiselle Jeanne de Dinteville, fille de feu messire Guyot de Dinteville, de la maison de Jaucourt, chevalier-seigneur de Roches, de Spoy, etc., et de noble dame Jacqueline d'Inchy, sa première épouse. Antoine de Cuvillers est qualifié dans sondit contrat de mariage de noble, de honoré seigneur, d'écuyer, etc., fils de feu messire Baudoin de Cuvillers; en son vivant, chevalier, seigneur d'Eppe, etc.; et de Jeanne d'Orjault, son épouse. Les enfants d'Antoine et de Jeanne de Dinteville furent:

1.° Jacques de Cuvillers, chevalier, Ier du nom, seigneur d'Eppe, de Roches, de Semide, de Sez, etc., commandant de 500 hommes légionnaires de Champagne et de Brie. Il rendit foi et hommage au roi pour la seigneurie de Semide, par acte fait et passé au bailliage de Vitry, signé Aubry, et scellé le 16 mars 1549, dans lequel il est qualifié de che-

valier, seigneur d'Eppe, de Semide, etc. Il fut présent au contrat de mariage de son frère Philibert de Cuvillers, en date du 19 novembre 1550, avec dame Marguerite de Luxembourg, dans lequel acte Jacques y est qualifié de chevalier, ainsi que dans le contrat de mariage de son second frère Adrien de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin. Il paraît encore dans une exemption de ban et d'arrière-ban, et il y est dénommé chevalier, seigneur de Roches, commandant de 500 hommes légionnaires de Champagne et de Brie, sous la date du 10 décembre 1551, et signée Charles de Benserade. Il est aussi désigné feu Jacques de Cuvillers, écuyer, seigneur de Semide, dans l'acte de tutelle fait en faveur de son fils Guillain de Cuvillers, le 3 octobre 1565, ainsi que dans un autre acte du 30 novembre de la même année, relatif à ladite tutelle. Il épousa, par contrat du 20 novembre 1545, Jeanne d'Aspremont, fille de messire Guillaume d'Aspremont, écuyer, seigneur de Vendy, d'une ancienne et noble famille originaire de Flandre, établie en Champagne. Il vint de ce mariage :

a. Antoine de Cuvillers, écuyer, lequel fut tué à la bataille de Saint-Denis, en 15.., et mourut sans avoir contracté d'alliance ;

b. Guillain de Cuvillers, écuyer, seigneur de Semide, né en 1550. Il est désigné âgé de 15 ans dans les deux actes de tutelle déjà cités, faits en sa faveur les 2 et 20 octobre 1565, et dénommé fils de feu messire Jacques de Cuvillers, en son vivant, écuyer, seigneur d'Eppes, de Roches, de Semide, etc. Il mourut sans alliance.

2.° Philbert, qui suit ;

3.° Adrien, auteur de la troisième branche, mentionnée ci-après, des seigneurs de Vauxelles, de Montclin, du Clozeau dans le Rhételois, de Balham, de Balloy, de la Borde-d'Arcis, du Luat, de Gravon, en partie de la Bergerie, des Feuillettes en Champagne et en Brie, de Lognetoise de Chalo-Saint-Mars en partie, de Cherel en Beauce, etc.

4.° Gabrielle de Cuvillers, laquelle fut mariée à noble Pierre de Bimont, écuyer.

IV. Philbert DE CUVILLERS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, d'Espaigne, de Luxemont, du Châtelet en Ardennes, etc. ; enseigne de cinq cents hommes légionnaires de Champagne et de Brie, commandés par son frère aîné, Jacques de Cuvillers, Ier du nom. Il fut nommé, par le roi, commandant les hommes de nouvelles levées des mêmes provinces, et ensuite gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre de Sa Majesté. Il est mentionné dans l'acte de foi et hommage rendu au roi, par sondit frère aîné Jacques, pour la seigneurie de Semide, ledit acte fait et passé à Vitry, le 16 mars 1549, et revêtu du sceau. Il est qualifié de chevalier, seigneur de Semide, et enseigne de cinq cents hommes légionnaires de Champagne dans une exemption de ban et d'arrière-ban, qui lui fut accordée à cause des services qu'il rendait en sondit emploi d'enseigne. Cette exemption est signée et expédiée, le 10 décembre 1551, par Charles de Busserades, écuyer, seigneur d'Airon, chambellan et écuyer du roi, et son bailli à Vitry déjà mentionné plus haut. Il est nommé comme présent dans le contrat de mariage, du 10 juillet 1565, de son frère puîné, Adrien de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin, avec dame Marie de Riencourt, sœur de Jacques de Riencourt, IIe du nom, écuyer, seigneur de Parfondreux, petit-fils d'un autre Jacques de Riencourt, Ier du nom, qui est mentionné comme présent et proche parent, au contrat de mariage d'Antoine de Cuvillers, père dudit Philibert, en date du 25 juillet 1502. Il paraît encore comme tuteur de son neveu, Guilain de Cuvillers, écuyer, seigneur de Semide, dans les deux actes de tutelle des 3 et 30 octobre 1565. L'un signé Raissant, greffier au bailliage de Vermandois, et l'autre fait et passé au bailliage et siége présidial de Reims. Il est désigné sous le nom de sieur de Semide, dans une lettre qu'il reçut du roi de France Henri III, datée de Paris, du 16 septembre 1575, signée Henri, et plus bas par le Roi, Bruslart, par laquelle sa majesté lui donnne les assurances précises de le considérer toujours comme l'un de ses plus fidèles sujets, et lui dit de se tenir à la parole qu'il lui en a fait donner par le duc de Guise. Il est encore qualifié de noble Philbert de

Cuvillers, chevalier, seigneur de Semide, de Roches, etc., dans un traité du 20 décembre 1578, fait et passé au bailliage de Vermandois, au sujet du mariage de François de Cuvillers, Ier du nom, l'un de ses fils, avec noble dame Marie de Bimont, dont il sera parlé ci-après. Il est dénommé Philbert de Cuvillers, seigneur de Semide, et chevalier de l'ordre du roi, dans l'autorisation qui lui fut expédiée, le 1er juin 1581, par son altesse royale François, duc d'Alencon, frère du roi, de lever le plus d'hommes qu'il pourrait pour le service de sa majesté, et dont le commandement lui a été conféré. Il est également qualifié de chevalier de l'ordre du roi, dans la commission qui lui fut expédiée, à la même date du 1er juin 1581, signée Geoffroy de Bauffremont, chambellan de sa majesté, pour commander les levées d'hommes, que le duc d'Alençon, seigneur de Château-Thierry, d'Epernay, de Châtillon-sur-Marne, etc., l'avait autorisé à faire en Champagne, pour le service du roi Henri III. Il paraît encore dans un acte de partage du 20 février 1584, ainsi que dans une sentence du 28 du même mois, rendue par le lieutenant-général du bailliage de Vitry, sur ce même partage, fait et arrêté entre lui et ses quatre enfants, Marie, Antoine, Jacques, et Louise de Cuvillers, comme héritiers de feue dame Marguerite de Luxembourg, leur mère, dont il va être parlé plus bas. Les personnes dénommées, dans ce partage et qui y intervinrent comme parties intéressées, furent messire Jacques de Riencourt, IIe du nom, chevalier, seigneur de Parfondru, etc., ainsi que son épouse Claudine de Crespy, fille du premier lit de ladite défunte dame Marguerite de Luxembourg, précédemment veuve de messire Jacques de Crespy, laquelle épousa, en secondes noces, ledit Philbert de Cuvillers, ainsi qu'on le verra ci-après. Il est également qualifié de noble, de honoré seigneur, de chevalier, de seigneur de Roches, de Semide, du Châtelet en Ardennes, de gentilhomme ordinaire de sa majesté, de chevalier de l'ordre du roi, etc., dans le testament qu'il fit le 29 avril 1586, signé Girardet et Puyart, notaires au bailliage de Vermandois. Par cet acte, il veut être enterré auprès de messire Guyot de Dinteville, son grand-père maternel. Il nomme ses enfants Antoine et Louis pour ses héritiers, et lègue à Simon de Cuvillers, son fils naturel, la somme de six cents écus d'or pour son en-

tretien aux études Il est mentionné dans une sentence rendue au bailliage de Vermandois, le 17 janvier 1594, signée le Huvale, entre Antoine, Jaçques et Marie de Cuvillers, dénommés enfants et héritiers dudit défunt Philbert de Cuvillers, qualifié chevalier, seigneur, de Roche, de Semide, etc. Il paraît avec sa qualité de chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Roche, de Semide, d'Espaigne, de Luxemont, etc., dans un traité fait et passé entre ses deux fils, Antoine et Jacques, le 1er mars 1595, signé Covet, notaire à Attigny, généralité de Châlons, élection de Reims. Il est nommé avec les mêmes qualifications dans un contrat d'échange de biens, entré ses deux fils, Antoine et Jacques, le 12 mai 1596, ainsi que dans un acte de foi et hommage du 31 août de la même année, rendu par son fils, Antoine de Cuvillers, pour la seigneurie de Roches, Il épousa, par contrat du 19 novembre 1550, signé Partois et Buat, notaires en la prévôté et bailliage de Vitry, généralité de Châlons, noble dame Marguerite de Luxembourg-Brienne, dame de Luxemont, y demeurant, veuve de feu Jacques de Crespy, chevalier, seigneur de Dronnay, fille de messire Antoine, légitimé de Luxembourg-Brienne, chevalier, seigneur de Luxemont, de l'illustre maison impériale de Luxembourg; et de noble dame Isabeau de Marolles, son épouse, dame de Luxemont, d'Espaigne, de Champlieu, de Reims-la-Brûlée, etc. Dans ce contrat de mariage, Philbert est dénommé fils de défunt Antoine de Cuvillers, en son vivant écuyer, seigneur d'Eppe, de Semide, etc., et de Jeanne de Dintevillle, dame de Roches; assisté de ses deux frères, Jacques de Cuvillers, écuyer, seigneur de Roches, etc., et d'Adrien de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin; et du côté de l'épouse, assistée de noble dame Isabeau de Marolles, mère de ladite Marguerite de Luxembourg, et de ses deux beaux-frères messire Mathieu de Thorotte, chevalier, seigneur dudit lieu, et de Blacy; et Louis de Choisy, écuyer, seigneur de Thieblemont près Vitry. De ce mariage vinrent :

1.° François de Hénin-Liétard de Cuvillers, Ier du nom, chevalier, seigneur de Semide, de Luxemont, baron du Châtelet, en Ardennes. Il paraît, avec le nom de Hénin-Liétard, dans un acte fait et passé le 20 décembre 1578 par-devant Brétagne et Covet,

son confrère, notaires royaux au bailliage de Vermandois, entre son père Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, etc., d'une part, et ledit François de Hénin-Liétard, aussi qualifié d'écuyer, et son fils aîné, d'autre part, sur l'exécution, des clauses du contrat de mariage dudit François de Hénin-Liétard avec dame Marie de Bimont, par lequel contrat on voit que le nom de Hénin-Liétard et celui de Cuvillers étaient pris indifféremment par ceux de cette famille. Il est encore dénommé feu François d'Hénin, et qualifié d'écuyer, baron du Châtelet, en Ardennes, dans un acte de foi et hommage rendu par son frère puîné, Antoine, IIe du nom, du 31 août 1596, signé Le Page, à Attigny, en l'archevêché de Reims. Il épousa, par contrat du 20 décembre 1578, dame Marie de Bimont, fille de messire Pierre de Bimont, écuyer, seigneur de Landres. De ce mariage vinrent :

a. François de Hénin-Liétard, IIe du nom, chevalier, seigneur de Semide, baron du Châtelet, en Ardennes, demeurant à Inaumont, élection de Rethel, en 1667. Il est nommé comme présent au contrat de mariage, du 9 mai 1634, de son cousin, François de Hénin-Liétard, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Semide en partie, de Puisieux, d'Inaumont, etc., avec avec noble dame Aveline d'Escannevelle. Il mourut sans postérité.

b. Suzanne de Hénin-Liétard. Elle est nommée dans une transaction du 17 novembre 1616, signée Rosté, notaire, et désignée épouse de messire Barthelemy Le Robert, écuyer, seigneur de Trois-Étaux, du Châtelet, de Montdignie, de Bobignie, de Won en Champagne, capitaine d'une compagnie de pied.

2.° Antoine, second du nom, qui suit ;

3.° Jacques, III du nom, auteur de la seconde branche mentionnée ci-après, des seigneurs de Blanc Chêne, de Cury, d'Espaigne, d'Inaumont, de Montchovet, de Morgny en Thiérarche, de Pui-

sieux, de Saint Morel-de-Corbon, de Semide, de Sez dans le Rhételois;

4.° Marie d'Hénin-Liétard de Cuvillers. Elle est désignée avec le nom de Marie de Cuvillers, fille de Honoré, seigneur Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, du Châtelet, etc., gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre du roi, et de feue dame Marguerite de Luxembourg, dans un acte de partage du 20 février 1584. Elle paraît avec les noms de Marie de Hénin-Liétard, fille aînée de feue dame Marguerite de Luxembourg, et dudit Philbert de Cuvillers, chevalier, etc., dans une sentence du 28 février de ladite année 1584, rendue par le lieutenant-général au bailliage de Vitry, elle est désignée par les noms de Marie de Cuvillers, veuve de noble Jean d'Orjault, écuyer, seigneur de Coucy;

5.° Louise de Hénin-Liétard de Cuvillers; elle est nommée Louise de Cuvillers, fille de Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Semide, etc., et de Marguerite de Luxembourg, dans l'acte de partage du 20 février 1584; elle est nommée Louise de Hénin-Liétard, et fille dudit Philbert de Cuvillers et de ladite Marguerite de Luxembourg, etc., dans la sentence du 28 du même mois de février 1584; elle est encore nommée Louise de Cuvillers dans le testament de son père, Philbert, en date du 29 avril 1586.

(*Enfant naturel.*) Simon de Cuvillers; il est nommé dans le testament du 29 avril 1386, de Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre du roi. Ledit Philbert, par sondit testament, donne à Simon de Cuvillers la qualification de son fils naturel, et lui lègue six cents écus d'or, pour l'entretenir aux études.

V. Antoine d'Hénin-Liétard de Cuvillers, II° du nom, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, d'Espaigne, de Blincourt, etc. Il reprit, ainsi que son frère aîné, François, le nom de Hénin-Liétard, et les armes pleines de sa maison. Il paraît encore sous le nom de

Cuvillers, dans le partage du 20 février 1584, avec son frère cadet, Jacques et ses sœurs Marie et Louise, tous quatre désignés enfants de honoré seigneur, messire Philbert de Cuvillers, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, etc. , et de feue dame Marguerite de Luxembourg, son épouse. Il est dénommé de même dans la sentence du 28 février de la même année 1584, rendue par le lieutenant-général au bailliage de Vitry, concernant le partage ci-dessus mentionné, dans lequel intervinrent, comme parties intéressées, Jacques de Riencourt, chevalier seigneur de Parfondreux de Claudine de Crespy, son épouse, fille du premier lit, de Marguerite de Luxembourg, précédemment veuve de Jean de Crespy, et remariée en secondes noces à Philbert de Cuvillers. Antoine porte encore le nom de Cuvillers dans le testament de sondit père, Philbert de Cuvillers, en date du 29 avril 1586. Il paraît enfin sous le nom d'Antoine de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, etc. , comme présent au contrat du mariage, du 3 décembre 1587, de son frère puîné Jacques de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, de Semide en partie, etc. , avec dame Hélène de Villiers, mentionnée ci-après. Il est désigné, dans une sentence rendue au bailliage de Vermandois, le 17 janvier 1594, sous le nom d'Antoine de Hénin, dit de Cuvillers, écuyer, seigneur de Roches, de Semide, etc. , ainsi que son frère puîné Jacques, aussi dénommé de Hénin, dit de Cuvillers, écuyer, seigneur de Semide en partie. Il est qualifié de honoré seigneur, Antoine de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, d'Espaigne, etc. , dans deux traités de même date, du 1er mars 1595, ainsi que dans un acte de foi et hommage, signé Lepage, notaire à Attigny, le 31 août 1596, pour la seigneurie de Roches, à lui échue, de la succession de feu son père, Philbert, et d'une partie de laquelle il avait fait acquisition de feu son frère aîné François. Il est nommé Antoine de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, de Semide, d'Espaigne, de Blincourt, etc. , dans l'aveu et dénombrement qu'il fit le 6 novembre 1612, signé l'Ecorché, notaire à Vaubercey, pour sa seigneurie dudit Vaubercey. Il paraît aussi sous le nom d'Antoine de Hénin-Liétard, dans un contrat d'accord du 31 mars 1626, signé Roland et Augier, notaires à Reims, fait avec ses enfants Antoine et Charles de Hénin-Liétard, dont il avait été nommé le tuteur. Il

est encore dénommé et qualifié honoré seigneur, Antoine de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de, etc., dans le contrat de mariage, du 6 mai 1633, de son fils Antoine, IIe du nom, avec Anne Leclerc, dont il sera parlé à l'article suivant. Il épousa, par contrat du 1er avril 1589, signé Ancel, notaire au bailliage de Vermandois, dame Anne-Louise de Sémur, fille de défunt Antoine de Sémur, chevalier, seigneur de Trémont, chevalier de l'ordre du roi. Il est qualifié dans ledit contrat de noble homme, Antoine d'Hénin, chevalier, seigneur de Roches, d'Espaigne, de Semide, en partie, etc. Il eut de son mariage les enfants qui suivent :

1.° Charles de Hénin-Liétard, Ier du nom, chevalier, seigneur de Roches, de la Rochette en Bourgogne, etc., lieutenant de roi de la ville et citadelle de Châlons-sur-Saône. Il est dénommé Charles de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, fils de honoré seigneur Antoine de Hénin-Liétard, écuyer, et d'Anne-Louise de Sémur, dans un contrat d'accord en date du 31 mars 1626, signé Roland et Augier, notaires à Reims, par lequel acte, son père lui fait donation de la seigneurie de Roches, en faveur du mariage dudit Charles avec dame Claudine de Rimont. Il est encore désigné avec les mêmes noms et qualités dans le contrat de mariage de son frère puîné Antoine de Hénin-Liétard, IIIe du nom, avec dame Anne Leclerc, en date du 6 mai 1633, signé Gouverné, notaire. Il paraît encore dans un acte de création de tutelle, du 16 avril 1636, signé Sandrey, greffier au comté de Brienne, sous le nom de messire Charles de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches et de la Rochette, comme tuteur de ses deux neveux, Gabriel et Antoine, fils de défunt Antoine de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Blincourt, de Vaubercey, d'Espaigne en partie, etc., et de dame Anne Leclerc. Il est encore nommé et qualifié messire Charles de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Roches, etc., lieutenant de roi ez ville et citadelle de Châlons-sur-Saône, dans un jugement du 25 juin 1654, signé Oudinet, rendu par le sieur Ravineau, subdélégué

du sieur de Grémonville. Il épousa, par contrat du 27 avril 1626, noble dame Claudine de Rimont, dame de la Rochette, veuve de Charles Bohyer de Chanlecy, chevalier, baron de Sainte-Croix, seigneur de Commune. Il épousa, en secondes noces, Madeleine Bauyn, fille de Jean-Prosper Bauyn, écuyer, seigneur de Berson. Il eut de ses deux mariages :

Du premier lit :

a. Henriette de Hénin-Liétard, mariée en premières noces à Jean d'Orjault, écuyer, capitaine de cavalerie. Elle épousa, en secondes noces, messire Claude Le Fèvre d'Aubigny, chevalier, conseiller au parlement de Dijon.

Du second lit :

b. Charles-François de Hénin-Liétard, chevalier, comte de Roches, seigneur de la Rochette, en Bourgogne, page de la chambre du roi, puis chevalier d'honneur au parlement de Bourgogne, à Dijon, en 1683. Il épousa Marie-Anne de Thessut, d'une famille noble de Bourgogne. De ce mariage il eut Jean-François-Gabriel d'Hénin-Liétard, chevalier, mort sans alliance. En lui s'éteignit ce rameau, établi en Bourgogne, y ayant droit d'assister à la tenue des états de cette province ;

3.° Antoine, IIIe du nom, qui suit ;

4.° Jacques-Gabriel de Hénin-Liétard, chevalier, comte de Roches, capitaine-commandant au régiment d'Urselles, lieutenant de roi de la ville et citadelle de Châlons-sur-Saône, après son frère aîné Charles. Il mourut sans postérité de son épouse Philiberte Girard, fille d'Abraham Girard, sécretaire des commandements de M. le prince..... et de Madeleine Perrault.

VI. Antoine DE HÉNIN-LIÉTARD, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Bleincourt, de Vaubercey, d'Espaigne, etc. Il est nommé fils de honoré seigneur, Antoine de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Roches, et d'Anne Louise de Sémur, dans un contrat d'accord, du 31 mars 1626, signé Roland et Augier, notaires à Reims.

Il rendit foi et hommage, aveu et dénombrement, le 11 décembre 1633, pour sa terre de Bleincourt, à haut et puissant seigneur messire Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, duc de Luxembourg-Piney du chef de son épouse Marguerite-Charlotte, duchesse de Luxembourg et princesse de Tingry. Antoine de Hénin-Liétard, est encore nommé dans un acte de tutelle du 16 avril 1636, signé Sandrey, greffier au comté de Brienne, en faveur de ses deux fils Gabriel et Antoine, par lequel acte, Charles d'Hénin-Liétard, leur oncle, est nommé leur tuteur, après la mort dudit Antoine, IIIe du nom. Il est désigné avec les qualités de noble, de honoré seigneur et d'écuyer, dans un acte de foi et hommage du 9 juin 1636, rendu au comté de Brienne par sa veuve, noble dame Anne Le Clerc de Brévonelle, comme ayant la garde noble de ses deux fils, Gabriel et Antoine de Hénin-Liétard. Il est désigné avec les mêmes qualités dans le contrat de mariage du 4 septembre 1660, de son fils Antoine, avec dame Guyonne de Gannes, de Varennes. Il épousa, par contrat du 6 mai 1633, signé Gouverné, notaire, noble dame Anne Le Clerc de Brévonelle, veuve en premières noces de Geoffroy de Fontaine, de Neufville-aux-Bois, écuyer, seigneur d'Omattre en partie et de Tœuffle, mort en 1632. Antoine de Hénin-Liétard, est qualifié dans sondit contrat de mariage de noble, de honoré seigneur, de messire et de chevalier, fils de honoré seigneur Antoine de Hénin-Liétard, second du nom, chevalier, seigneur de Roches, de Semide, etc., et de dame Louise de Sémur, son épouse. Les enfants qu'il eut d'Anne Le Clerc, furent :

1.° Gabriel de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Bleincourt, lequel fut tué aux armées en 1654, et mourut sans alliance. Il est dénommé dans l'acte de tutelle du 16 avril 1636, ainsi que dans l'acte de foi et hommage du 9 juin de la même année, mentionnée ci-dessus. Il entra jeune au service militaire, dans lequel il se distingua, et fut tué à la défense des lignes d'Arras, en la dite année 1654.

2.° Antoine, IVe du nom, qui suit :

VII. Jacques Antoine D'HÉNIN-LIÉTARD, Ier du nom, chevalier, seigneur de Vaubercey, d'Espaigne en partie, de Bleincourt, baron de Dienville, marquis de Saint-

Phal, etc. Il est nommé avec son frère Gabriel dans l'acte de tutelle, crée en leur faveur le 16 avril 1636, ainsi que dans l'acte de foi et hommage rendu au comté de Brienne, le 9 juin de la même année, pour les seigneuries de Bleincourt, d'Espaigne et de Vaubercey. Ils y sont désignés enfants de feu noble et honoré seigneur Antoine de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de, etc. et de dame Anne Le Clerc d'Arménonville. Il entra au service et fut cornette dans la compagnie du sieur de Moucy, ensuite capitaine de chevau-légers, par brevet du 30 juin 1658, pour servir dans le régiment du Roi, à Mardick. Il épousa, par contrat du 4 septembre 1660, signé Bertrand, notaire au bailliage de Château-Thierry, dame Guyonne de Gannes, fille de messire Barthélemy de Gannes, chevalier, baron de Coingys, seigneur de Varennes, de Boulages, de Courcemain, de Mezi, de Moulins, de Paroy, etc. et de Jeanne-Baptiste Le Roux des Aubières ; ses enfants furent :

1.° Jeanne-Baptiste d'Hénin-Liétard, née en 1662, mariée à N.... marquis de Serrant.

2.° Anne d'Hénin-Liétard, née en 1664, mariée à Gaspard de Beaurepaire, chevalier, marquis de Beaurepaire, seigneur de Saint-Léonard et de Varey.

3.° Jacques, IIIe du nom, qui suit :

VIII. Jacques-Antoine D'HÉNIN-LIÉTARD, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bleincourt, de Vaubercey, baron de Dienville, marquis de Saint-Phal, officier du régiment du Roi, infanterie. Il épousa, par contrat du 10 mars 1697, noble dame Anne Nicolle de Belloy, d'une noble et ancienne famille établie en Picardie et en Champagne. Jacques-Antoine est désigné dans sondit contrat de mariage, fils de noble messire Antoine de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Vaubercey, d'Espaigne en partie, de Bleincourt, baron de Dienville, marquis de Saint-Phal, etc., et de dame Guyonne de Gannes. Les enfants qui vinrent de ce mariage sont :

1.° Jean-Louis, qui suit :

2.° Pierre d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Bleincourt, né le 13 mars 1705, reçu chevalier de Malte de minorité dans la langue de France,

le 17 mars 1708; commandeur de Laon et de Castillon, en 1752, bailli, grand'croix de l'ordre de Malte, chargé des affaires de sa majesté très-chrétienne, à Malte, ambassadeur extraordinaire de la Religion, à Rome, près de Sa Sainteté le pape Clément XIII. Charles Rezzonico, capitaine-général des escadres de la religion, grand-prieur d'Aquitaine le 23 octobre 1770, mort en 1772, étant en route pour se rendre à son grand-prieuré d'Aquitaine.

3.° Antoine-Denis d'Hénin-Liétard, Ier du nom, chevalier, seigneur de Vaubercey, né le 24 août 1710, reçu chevalier de Malte de minorité le 14 mai 1712, bailli, grand'croix de l'ordre de Malte, commandeur profès de la langue de France à Abbeville en 1769; grand bailli de la Morée en 1779.

4.° Un autre Pierre d'Hénin-Liétard, chevalier, reçu chanoine au chapitre noble de Beaume-les-Messieurs.

5.° Charlotte, et 6.° Dominique toutes deux reçues chanoinesses au chapitre noble de Lons-le-Saulnier.

IX. Jean Louis D'HÉNIN-LIÉTARD, chevalier, seigneur de Bleincourt, de Vaubercey de Cressentine, de Machy, de Pomery, de l'Etang du Perchoy, marquis de Saint-Phal, près la ville de Troyes en Champagne. Titré comte de Hénin, à cause des seigneuries de la Rochette, de Saint-Maurice, et de Saint-Martin-du-Tartre, qu'il possédait en Bourgogne dans le Mâconnais, lesquelles furent érigées en sa faveur sous le nom de comté de Hénin, par les patentes du mois d'avril 1730, lesquelles ne furent enregistrées que le 14 juin 1740, après sa mort, et par les soins de sa veuve, Marie-Elizabeth d'Anglebermer de Furstemberg, comme mère et tutrice d'Antoine-Denis, son fils mineur. Il épousa, par contrat du 15 septembre 1725, la dite Marie-Elizabeth d'Anglebermer de Furstemberg, comtesse de Laigny, dame d'Haution, de Beaurepaire, etc. De ce mariage vinrent:

1.° Antoine-Denis, IIe du nom, chevalier, comte de Hénin, marquis de Saint-Phal, etc., né en 1729, mort sans alliance en 1742. Il est dénommé

fils de Jean-Louis, comte de Hénin, marquis de Saint-Phal, et de Marie Elizabeth d'Anglebermer de Furstemberg dans les lettres d'enregistrement en la chambre des comptes de Dijon, que sa mère obtint le 14 juin 1740, comme tutrice d'Antoine-Denis, son fils mineur, pour les patentes de l'an 1730, d'érection du comté de Hénin formé en Bourgogne, dans la généralité de Lyon et Dijon, bailliage et élection de Mâcon. Antoine-Denis, mourut à l'âge de treize ans, étant pour ses études au collége de Louis-le-Grand, à Paris. En lui s'éteignit la ligne masculine de cette première branche, dont il était le chef;

2.° Louise-Charlotte de Hénin-Liétard, morte jeune;

3.° Marie-Elisabeth-Jeanne-Louise-Jacqueline de Hénin-Liétard, marquise de Saint-Phal, comtesse de Hénin, et héritière de tous les biens de son frère. Elle vint au monde le 10 juin 1728, mourut le 27 mai 1764. Elle épousa, par contrat du 13 mars, et fut mariée, le 23 du même mois 1744, à messire Joseph-Gabriel-Tancrède de Félix, marquis du Muy, comte de Grignan et de Regnarde, maréchal de camp le 2 mai 1744; maître d'hôtel de madame la Dauphine, en 1745; lieutenant-général des armées du roi, le 10 mai 1748, mort en 1777; frère de Louis-Nicolas-Victor de Félix du Muy, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, en 1775, mort en 1776.

SECONDE BRANCHE

Des seigneurs de Blanchêne, de Cury, d'Espaigne, d'Inaumont, de Montchovet, de Morgny, en Thiérarche; de Puisieux, de Saint-Morel-Corbon, de Semide, de Sez dans le Réthelois.

V. Jacques DE HÉNIN-LIÉTARD DE CUVILLERS, écuyer, seigneur de Semide, de Roches, etc., troisième fils de Philbert de Cuvillers, premier du nom, chevalier, seigneur du Châtelet en Ardennes, d'Espaigne, de Luxemont, de Roches, de Semide, etc., gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre du roi; et de noble dame Marguerite de Luxembourg, son épouse. Ledit Jacques reprit, ainsi

que ses frères, le nom de Hénin-Liétard, et les armes pleines de sa maison, pour rappeler son origine. Il est mentionné avec son frère aîné Antoine, et ses deux sœurs Marie et Louise, dans l'acte de partage du 20 février 1584 ; ils y sont tous désignés sous le nom de Cuvillers, et enfants de honoré seigneur Philbert de Cuvillers, chevalier, et de feue noble dame Marguerite de Luxembourg. Il est également mentionné dans une sentence du 28 du même mois, avec ses frères et sœurs, ainsi que Claudine de Crespy, fille du premier lit, de leur mère commune, Marguerite de Luxembourg. Il paraît sous le nom de Hénin dit de Cuvillers, écuyer, ainsi que son frère Antoine et sa sœur Marie dite de Cuvillers, dans une sentence rendue, le 17 janvier 1594, au bailliage de Vermandois, signé Le Huvale. Il est qualifié de noble et honoré seigneur, et dénommé de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Monchovet, de Semide en partie, d'Espaigne, dans les deux actes de même date, du 1er mars 1595, signé Covet, notaire à Attigny. Il est nommé de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur de Montchovet, de Semide en partie, etc., dans un acte du 12 mai 1596, entre lui et dame Hélène de Villiers, son épouse, d'une part ; et son frère aîné Antoine de Hénin-Liétard, qualifié de honoré seigneur, écuyer, seigneur de Roches, de Semide, d'Espaigne en partie, de Luxemont, de Bleincourt, d'Ignancourt, etc. et de dame Louise de Sémur, épouse dudit Antoine de l'autre part. Ledit acte concernant un échange fait entre eux, des biens de la succession de Philbert de Cuvillers, et de Marguerite de Luxembourg, leurs père et mère. Il épousa, par contrat du 3 décembre 1587, signé Malval et son confrère, notaires à Attigny, au duché de Réthelois, et assisté de son frère aîné Antoine, présent audit acte, dame Hélène de Villiers, fille de défunt Robert de Villiers, écuyer, seigneur de Montchovet. Il vint de ce mariage :

1.° Hélène d'Hénin-Liétard de Cuvilliers. Elle est mentionnée dans un acte de tutelle passé au bailliage de Vermandois le 7 avril 1607, par lequel Nicolas de Villelongue, écuyer, seigneur de Neuvisy, son époux, est nommé tuteur de Philbert, d'Antoine et de François, ses beaux-frères, ainsi que de ladite Hélène, son épouse, tous enfants mineurs de défunt Jacques de Hénin-Liétard, écuyer, seigneur

de Semide, etc., et de dame Hélène de Villiers, son épouse. Elle est encore nommée avec ses deux frères Antoine et François, dans unc transaction du 17 novembre 1616, signée Rostée. Elle épousa, par contrat du 10 février 1606, ledit messire Nicolas de Villelongue, écuyer, seigneur de Neuvisy.

2.° Philbert, IIe du nom, qui suit ;

3.° Antoine d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Semide en partie, de Sainte-Vaubourg, élection de Reims, où il demeurait en 1668. Il fut lieutenant, puis capitaine au régiment du sieur de la Chapelle Monthodon en 1619. Il obtint l'emploi de lieutenant du gouvernement de Rhetel, par commission de l'an 1619. Il est dénommé avee ses frères Philbert et François, et sa sœur Hélène, dans l'acte de tutelle du 7 avril 1607, ainsi que dans la transaction du 17 novembre 1616, dans laquelle paraissent aussi son frère François et sa sœur Hélène, tous trois désignés enfants de Jacques de Hénin-Liétard, écuyer, et de Hélène de Villiers son épouse, leurs père et mère. Dans le même acte comparaît aussi Suzanne de Hénin de Cuvillers, sa cousine, fille de François, premier du nom, mentionné au quatrième degré de la première branche, et épouse de Barthélemi Le Robert, écuyer, seigneur de Von en Champagne, et de Mondignie, etc. Antoine paraît encore comme présent au contrat de mariage du 9 mai 1634, de François de Hénin-Liétard, troisième du nom, écuyer, seigneur de Semide en partie, avec dame Marie d'Escannevelle. Il est également nommé dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit au roi le 21 décembre 1634, conjointement avec son frère François, pour sa portion de la seigneurie de Semide. Il est qualifié d'écuyer, seigneur de Semide dans les deux jugements souverains, rendus les 29 mars et 3 avril 1641, signés de Grémonville, et plus bas, d'Auzeray, par lesquels il est déclaré noble, ainsi que son frère François, sur la production de leurs titres. Il épousa, par contrat du 13 juin 1627, signé Cajasse et son confrère, notaires, royaux au bailliage de Vitry, dame Charlotte de la Rivière, assistée par son parent Christophe de La Rivière, écuyer, seigneur

de Saint-Morel-Corbon, d'une famille noble de Champagne. Antoine est qualifié dans sondit contrat, de messire et de chevalier, et il y est assisté de son frère François de Hénin-Liétard, aussi qualifié de chevalier, seigneur de Semide. De ce mariage vint :

a. Madeleine de Hénin-Liétard, dite de Cuvillers, mariée par contrat du 20 mai 1665, signé Tugot, à messire Charles l'Escuyer, écuyer, seigneur de Montigny, fils unique de Jean l'Escuyer, écuyer, seigneur d'Hagnicourt, d'Arzilemont, etc.

4.° François d'Hénin-Liétard, troisième du nom, chevalier, seigneur de Semide en partie, de Puisieux, d'Inaumont, élection de Rethel, où il demeurait en 1668. Il fut lieutenant au régiment de Dennevoux, par brevet de l'an 1636, puis lieutenant au gouvernement de Rethel, par commission de l'an 1638. Il parut avec ses deux frères, Philbert et Antoine, et avec sa sœur Hélène, dans l'acte de tutelle du 7 avril 1607. Il fut présent à la transaction du 17 novembre 1616, avec sondit frère Antoine et sadite sœur Hélène, tous trois y désignés enfants de défunt Jacques de Hénin-Liétard, écuyer, etc., et de Hélène de Villiers, leurs père et mère. Dans ledit acte, Susanne de Hénin-Liétard y est mentionnée et désignée épouse de messire Barthélemy Le Robert, écuyer. François paraît encore comme présent et qualifié des mêmes titres dans le contrat de mariage du 13 juin 1627, de son frère Antoine, avec dame Charlotte de La Rivière. Il paraît aussi dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit au roi, le 21 décembre 1634, conjointement avec sondit frère Antoine, pour sa portion de la seigneurie de Semide. Il est encore nommé dans les deux jugements souverains rendus au parlement de Rouen les 29 mars et 3 avril 1641, signés de Grémonville ; et plus bas, d'Auzeray, par lesquels il est déclaré noble de race, ainsi que son frère Antoine de Hénin de Cuvillers. Il épousa par contrat du 9 mai 1634, signé Rousset et son confrère, notaires royaux, dame Aveline d'Escan-

nevelle, fille de honoré seigneur Jean d'Escannevelle, écuyer, seigneur de Coucy. Dans ce contrat, François de Hénin-Liétard y est qualifié de messire et de chevalier, seigneur de Semide, de Puisieux, etc., assisté de ses deux frères Philbert, second du nom, et Antoine, ainsi que de son cousin François de Hénin de Cuvillers, second du nom, seigneur du Châtelet en Ardennes, tous qualifiés dans ledit acte de chevaliers. Il mourut sans laisser de postérité.

VI. Philbert de Hénin-Liétard, second du nom, chevalier, seigneur de Semide, de Morgny, de Blanchêne, etc. Il paraît dans l'acte de tutelle, du 7 avril 1607, avec ses deux frères Antoine et François, et sa sœur Hélène, tous désignés mineurs et enfants de défunt Jacques de Hénin-Liétard, en son vivant écuyer, seigneur de Semide, etc. et de dame Hélène de Villiers, son épouse, leurs père et mère. Par ledit acte, leur tutelle est déférée à Nicolas de Villelongue, écuyer, seigneur de Neufvisy, déjà mentionné, époux de ladite Hélène de Hénin-Liétard. Philbert est encore nommé présent et qualifié de chevalier, seigneur de Semide et de Blanchêne, etc., dans le contrat de mariage du 9 mai 1634, de son frère François, avec Anne d'Escannevelle. Il épousa, par contrat du 7 août 1625, noble demoiselle Jeanne d'Artaise. De ce mariage est venu Jean, Ier du nom, qui suit :

VII. Jean d'Hénin-Liétard, Ier du nom, chevalier, seigneur de Semide, de Morgny. Il épousa dame Marie de Ferret, d'une famille noble de Champagne. Il vint de ce mariage :

1.° Jean, IIe du nom, qui suit;
2.° Claude de Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Semide. Il fut tué au service dans les guerres d'Allemagne, où il se distingua par ses talents et sa bravoure, et mourut sans alliance.

VIII. Jean d'Hénin-Létard, IIe du nom, chevalier, seigneur de Morgny, etc. Il épousa dame Marie de Fermont, d'une famille noble de Champagne. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Claude d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur

de Morgny, lequel épousa, par contrat du 6 juillet 1711, dame Marie-Françoise des Laires, d'une famille noble de Champagne. Jean-Claude mourut sans laisser de postérité;

2.° Louis, qui suit;

3.° Robert. Il fit profession dans l'ordre de Saint-François, et fut cordelier à Laon. Il y vivait en 1723.

IX. Louis d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Morgny et de Cury. Il épousa, sur la paroisse de Rumigny, noble dame Françoise Le Testu, fille de Charles Le Testu, écuyer, seigneur de Cury, et de Catherine de Hangest, de l'illustre maison de ce nom. Du mariage de Louis de Hénin-Liétard vinrent trois garçons, savoir:

1.° Jean-François d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Morgny, mort sans postérité;

2.° François-Joseph d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Cury en Thiérarche, né à Morgny, le 16 novembre 1729; fut reçu, en 1741, page du maréchal duc de Luxembourg, de la maison de Montmorency, avec lequel il avait affinité de parenté, comme étant issu au même degré par une aïeule maternelle de l'ancienne maison impériale de Luxembourg, ainsi qu'il a été dit plus haut. Il fut reçu chevalier de Malte de majorité, le 26 mars 1755, lieutenant, puis capitaine au régiment de dragons de Languedoc. Il résidait en sa terre de Cury en 1785, et demeurait à Laon en 1796, époque à laquelle il fut arrêté comme royaliste le 1er juillet de ladite année, puis traduit au tribunal révolutionnaire établi au Palais à Paris, où il fut jugé le 12 du même mois; et attendu qu'il ne résultait pas d'après les pièces du procès, des preuves suffisantes pour le condamner à mort, il fut renvoyé à la charge de se présenter, toutes les fois qu'il en serait requis en donnant quatre cautions solvables;

Philippe-Louis d'Hénin-Liétard, chevalier, seigneur de Morgny, de Cury, etc., né le 1er octobre 1733, reçu également page du maréchal duc de Luxembourg, en 1745, reçu chevalier de Malte, profès de majorité, le 19 juillet 1756.

TROISIÈME BRANCHE.

Des seigneurs de Montclin de Vauxelles, du Clozeau dans le Réthelais, de Balloy, de la Borde-d'Arcis, de Gravon en partie, du Luat, des Feuillettes, des Bergeries, de Balhan en Champagne et en Brie, de Longuetoise, de Chérel, de Chalo-Saint-Mars en partie, dans la Beauce.

IV. Adrien DE HÉNIN, dit DE CUVILLERS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Montclin, de Vauxelles, etc., troisième fils d'Antoine de Cuvillers, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Eppe, de Roches, de Semide, de Sez, etc., et de Jeanne de Dinteville, son épouse, fille de Guyot de Dinteville, chevalier, seigneur de la Roche-sur-Aisne, dans le Réthelais, issu de l'ancienne et noble maison de Jaucourt, et de Jacqueline d'Inchy. Adrien fut enseigne de cinq cents hommes légionnaires de Champagne et de Brie, commandés par son frère aîné Jacques. Il est qualifié d'écuyer, seigneur de Montclin, dans une exemption de ban et d'arrière-ban qu'il obtint le 16 avril 1552, signée Charles de Busserades, *aliàs* Benserade, chevalier, seigneur d'Airon, chambellan et écuyer du roi, et son bailli à Vitry, etc., à cause des services que ledit Adrien de Cuvillers rendait en sa qualité d'enseigne. Il est nommé présent et assistant au contrat de mariage du 19 novembre 1550, signé Partois et Buar, notaires en la prévôté de Vitry, entre son frère aîné Philbert de Cuvillers et Marguerite de Luxembourg, veuve de Jacques de Crespy, chevalier, seigneur de Dronay, et fille de messire Antoine de Luxembourg-Brienne, chevalier, seigneur de Luxemont, issu de l'illustre maison impériale de Luxembourg, et de noble Isabeau de Marolles, dame de Luxemont, d'Espaigne, de Champlieu, de Reims-la-Brûlée, etc. Dans cedit contrat de mariage, Adrien, ainsi que ses deux frères aînés, Jacques et Philbert, y sont qualifiés de chevaliers et fils d'Antoine de Cuvillers, etc., et de Jeanne de Dinteville, etc. Il épousa, par contrat du 10 juillet 1566, noble dame Marie de Riencourt, fille de messire Henri de Riencourt, chevalier, seigneur de Parfondreux. Marie de Riencourt est assistée dans ce contrat de mariage par son frère Jacques de Riencourt, IIe du nom, lequel avait épousé dans la même année, par

contrat du 13 mai 1566, Claudine de Crespy, fille du premier lit de Marguerite de Luxembourg, remariée audit Philbert de Cuvillers, frère dudit Adrien, lequel de Marie de Riencourt, son épouse, eut les enfants qui suivent :

1.° Adrien d'Hénin de Cuvillers, IIe du nom, écuyer, seigneur de Montclin, élection de Rethel. Il reprit, ainsi que ses frères, le nom de Hénin de Cuvillers, et les armes pleines de sa maison, qui sont, de gueules, à la bande d'or. Il épousa Françoise Berthelot, dont il eut :

a. Jacques d'Hénin de Cuvillers, écuyer, seigneur de Montclin, élection de Rethel, lequel mourut sans postérité ;

b. Marie d'Hénin de Cuvillers, dame de Montclin, mariée à N....., etc. ;

2.° Jean d'Hénin de Cuvillers, écuyer. Il embrassa l'état ecclésiastique ;

3.° Philippe, qui suit ;

4.° Radegonde d'Hénin de Cuvillers, morte sans alliance.

V. Philippe d'Hénin de Cuvillers, écuyer, seigneur de Vauxelles et du Closeau, etc., né le 14 mai 1570, mort le 25 février 1627. Il reprit le nom de Hénin en conservant celui de Cuvillers, avec ses armes pleines, qui sont, de gueules, à la bande d'or, et il adopta la devise : *Nihil agere pœnitendum*, à l'occasion de son mariage, ainsi qu'il va être expliqué ci-après. Il paraît avec le nom et la qualité de noble Philippe de Hénin de Cuvillers, écuyer, seigneur de Vauxelles, dans un acte de procédure du 20 mars 1625, concernant la contestation qu'il eut avec les habitants et la communauté de Rethel, au sujet d'un jardin attenant aux murs de ladite ville. Il est encore qualifié d'écuyer, seigneur de Vauxelles et du Closeau, dans la transaction qui eut lieu pour terminer cette contestation, ledit acte passé par-devant Durant, notaire à Rethel, le 15 mai 1626, dans lequel parurent avec lui, comme présents, dame Antoinette Raullin, son épouse; Jean de Hénin de Cuvillers, écuyer, son frère aîné, d'une part; et d'autre part les sieurs Michel Pauffin et Nicolas Brodart, gouverneurs-échevins de ladite ville de Rethel.

Il fut conseiller et procureur du roi au bailliage et élection du Réthelais, et paraît en la qualité d'écuyer dans un jugemeut et appointement donné par le prévôt de Paris, le 12 mars 1615, ainsi que dans les lettres d'appel du conseil, données à Paris le 26 janvier 1616. Il est encore mentionné avec son épouse Antoinette Raullin, dans le contrat de mariage de son fils Nicolas, en date du 10 juin 1640. Il épousa, par contrat du 28 janvier 1600, dame Antoinette Raullin, fille de Nicolas Raullin de Seuricourt, écuyer, seigneur de Seuricourt, élection de Rethel, lieutenant-général au bailliage du Réthelais, et de Marie le Masson, fille de Renaud le Masson, écuyer, conseiller du roi, contrôleur et inspecteur des montres et milices du Réthelais, et de Remiette de Clèves, fille d'Arnaud de Clèves, chevalier, seigneur de Saint-Germain-des-Bois, légitimé en 1506, fils de Jean, IIe du nom, duc de Clèves, comte de la Marck. Nicolas Raullin, père d'Antoinette ci-dessus mentionnée, était issu de la noble maison de Raullin, dont le nom s'écrit aussi Raulin, Raoslin, Roslin et Rolin, originaire de Bourgogne, établie en Flandre, en Picardie et en Champagne, et remonte à Nicolas Raullin, chevalier, seigneur d'Aimeries, de Raismes, etc., né vers l'an 1394, mort le 28 janvier 1461, lequel fut chancelier, garde des sceaux et chef des conseils du duc de Bourgogne, et portait : d'azur, à trois clefs d'or, mises en pal, avec la devise : *Nihil agere pœnitendum, pudendum, imo reparandum.* (Voyez Palliot, pag. 175 et 256). Philippe adopta, et après lui ses descendants, la première partie de cette devise, savoir : *Nihil agere pœnitendum*, provenant du chef de son épouse, pour rappeler qu'elle descendait du chancelier Nicolas Raullin. Les enfants de Philippe de Hénin de Cuvillers et d'Antoinette Raullin, sont :

1.° Adrien d'Hénin de Cuvillers, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Vauxelles, né l'an 1605, mort jeune et sans alliance ;

2.° Nicolas, qui suit ;

3.° Jacques d'Hénin de Cuvillers, écuyer, né le 16 mai 1609, mort le 22 janvier 1669. Il succéda à son père dans la charge de conseiller-procureur du roi aù bailliage et élection de Rethel. Il fut marié et n'eut qu'une fille. Etant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique ;

4.° Charles, né le 4 février 1616, mort en 1654, fut prêtre ;

5.° Guillaume d'Hénin de Cuvillers, écuyer, né le 16 août 1617. Il épousa, par contrat du 23 octobre 1645, Marguerite de Serval, fille de Christophe de Serval, écuyer, etc., et d'Elisabeth Godet, fille de François Godet de Soudé, d'une famille noble de Champagne. Guillaume mourut sans laisser de postérité ;

6.° Philippe, né le 16 février 1621, mort en 1654. Il fit profession dans l'ordre de Saint-François, sous le nom du R. P. Josaphat de Rethel, et mourut au couvent des Capucins de Saint-Honoré, à Paris ;

7.° Jeanne d'Hénin de Cuvillers, née le 23 septembre 1604, mariée à Ponce de la Croix, écuyer, d'une famille noble de Champagne, originaire du Languedoc ;

8.° Marie d'Hénin de Cuvillers, née le 14 octobre 1614, morte le 25 février 1660, mariée à Jean Patenostre, écuyer, d'une famille noble de Champagne, originaire de Bretagne ;

9.° et 10°. Perrine et Anne, mortes jeunes sans alliance.

VI. Nicolas d'Hénin de Cuvillers, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vauxelles et du Closeau, etc., né le 25 juin 1607, mort le 30 août 1698 ; fut reçu en l'office de contrôleur et payeur de la chambre des comptes de Paris, aux exercices dits alternatifs ; ancien, triennal et quatriennal, les 27 mai 1652, 11 décembre 1654, et 14 novembre 1670 ; ainsi qu'aux deux exercices de receveur des revenus de ladite cour des comptes, les 30 janvier 1653, et 26 juillet 1666. Les armoiries dudit Nicolas se trouvent inscrites à chacune des dates ci-dessus énoncées, dans l'Armorial général, manuscrit déposé au greffe de la chambre des comptes de Paris. Elles y sont peintes aux articles ci-dessus mentionnés et blasonnés : de gueules, à la bande d'or. (Voyez tome II, fol. 935 et suivants, et tom. III, fol. 1544 et suivants.) Ce dont la famille possède des extraits authentiques. Il fonda, par acte du 29 juin 1685, un lit à l'hôpital de la Charité, faubourg Saint-Germain à Paris, pour y faire recevoir à perpétuité un malade à la nomination du fondateur et de ses descendants, par ordre de primogéniture. Il est qua-

lifié d'écuyer dans ledit acte, ainsi que dans son testament du 10 avril 1693. Il épousa, par-devant Adrien Le Pot et Trencard, son confrère, notaires à Amiens, le 10 juin 1640, noble demoiselle Catherine de Cuignières, fille de messire Adrien de Cuignières, écuyer, d'une noble et ancienne famille originaire de Picardie, dont l'un des auteurs, Simon de Cuignières, chevalier, seigneur dudit Cugnières, était connu dès l'an 1065, par les titres de l'abbaye de Saint-Quentin, duquel descendaient Pierre de Cuignières, chevalier, seigneur de Saintines, *aliàs* Saint-Yves, né vers l'an 1297, conseiller au parlement en 1329, nommé entre les chevaliers et maîtres du parlement, en la séance tenue au bois de Vincennes, le 10 octobre 1332; et Jean de Cuignières aussi conseiller au parlement en 1335. Les enfants qui provinrent de ce mariage, furent :

1.° Jean-Jacques, mort jeune;

2.° Jeanne-Angélique d'Hénin de Cuvillers, née à Amiens l'an 1642, morte le 8 avril 1711. Elle fit profession au couvent des Ursulines de Sainte-Avoye, à Paris, où elle mourut religieuse, sous le nom de la révérende mère de Saint-Basile;

3.° Claude, qui suit;

4.° Elisabeth, morte en bas âge;

5.° Marie-Catherine d'Hénin de Cuvillers, née le 29 novembre 1648. Elle fit profession aux Ursulines d'Amiens, sous le nom de la révérende mère de tous les saints. Elle fut ensuite agrégée religieuse au couvent des Ursulines de Saint-Denis, près Paris, où elle mourut en 1713;

6.° Jean, mort en bas âge;

7.° Adrien-Joseph d'Hénin de Cuvillers, IV[e] du nom, écuyer, seigneur de Courgousson, né le 10 février 1652, mort le 20 mars 1693, reçu conseiller au parlement de Paris le 3 mars 1689, en la troisième chambre des enquêtes. Il épousa, par contrat du 12 avril 1690, Geneviève Doumargin, *aliàs* Doumanchin, dame de Courgousson, en Brie, fille de Jacques Doumangin, écuyer, seigneur d'Elize et de Courgousson.

a. Nicolas d'Hénin de Cuvillers, III[e] du nom, chevalier, seigneur de Courgousson, né le 29

août 1691, mort le 16 juin 1724; reçu intendant et ordonnateur des bâtiments du roi, jardins, arts et manufactures en 1721; qualifié de chevalier, seigneur de Courgousson, dans une donation faite par sa mère, dame Geneviève Doumangin, à l'église paroissiale de Pesqueux en Brie, par contrat passé par-devant Dupuis, notaire royal à Chaulme, le 28 octobre 1724, afin que son fils soit recommandé aux prières à perpétuité. Il épousa, par contrat du 5 mai 1720, dame Marie-Angélique Boucot, morte en 1723, fille de Jacques Boucot, écuyer. Il vint de ce mariage une fille unique, nommée Françoise de Hénin de Cuvillers, née le 4 octobre 1723, morte le 14 novembre 1731. Son père mourut à la fleur de son âge, en son château de Courgousson. Il eut sa sépulture dans une chapelle de l'église de Pesqueux, sa paroisse. On y voit sa tombe posée par les soins de sa mère, Geneviève Coumangin, ce qui est exprimé sur l'épitaphe, qui contient l'éloge du défunt, de ses vertus, de ses connaissances dans les belles-lettres et dans les beaux-arts, ainsi que de sa naissance. Il y est qualifié de chevalier, seigneur de Courgousson;

b. Marguerite-Geneviève d'Hénin de Cuvillers. Elle était sous la tutelle de sa mère Geneviève Doumangin, par acte du 7 mars 1699. Elle mourut jeune et sans alliance.

8.° Nicolas d Hénin de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Vauxelles, né le 3 mai 1654, mort le 13 avril 1737; reçu en l'office de contrôleur et payeur alternatif de la chambre des comptes de Paris, le 29 novembre 1671. Il est inscrit avec ses armoiries, et à ladite date de sa réception, dans l'Armorial général, manuscrit déposé au greffe de le cour des comptes; ses armes y sont peintes et blasonnées, comme celles de son père; savoir: de gueules, à bande d'or. Au tome II dudit Armorial, fol. 936, art. 44, et au tom. III, fol. 1545, dont la famille possède des extraits authentiques, il fut reçu conseiller au grand conseil, le 5 mai 1688, et mou-

rut sous-doyen de cette cour à l'âge de 83 ans. Il épousa, par contrat du 13 décembre 1688, Anne-Henriette Brice de Beauregard, née le 5 novembre 1659, mort le 10 novembre 1734, fille de Jean Brice de Beauregard, écuyer, et de dame Radégonde Le Roux de Plémont, fille de Nicolas Le Roux de Plémont, écuyer, seigneur de Plémont, de Neucourt, de Longueterre, de Cherel, de Chalo-Saint-Mard en partie, etc. De ce mariage vinrent deux garçons et une fille, savoir :

a. Nicolas-Alexandre d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Vauxelles, de Longueterre, de Chérel, de Chalo-Saint-Mard en partie, etc., né le 16 octobre 1689, mort le 12 septembre 1756, reçu conseiller au parlement de Paris le 12 juin 1717. Il épousa, par contrat du 6 mai 1739, noble dame Anne-Louise Goislard de Montsabert, morte sans enfants le 25 mars 1764; fille de messire Anne-Charles Goislard de Montsabert, chevalier comte de Regmalard, baron de Richebourg et de Voré, etc.; et de Marie-Louise de Riants, sa première femme, fille de Charles de Riants, comte de Regmalard, baron de Voré, etc., cornette général des dragons, mort en 1690, d'une famille noble d'extraction, originaire de Bretagne. Nicolas-Alexandre de Cuvillers, mourut sans postérité, en son château de Longueterre, et fut enterré dans une chapelle de l'église paroissiale de Chalo-Saint-Mard, où l'on voit son épitaphe, sur laquelle il est qualifié de chevalier, seigneur de Longueterre, de Chérel et Chalo-Saint-Mard, avec ses armoiries sculptées et blasonnées de gueules à la bande d'or, chargée en chef, d'un lion d'azur; l'écu sommé d'une couronne de comte, un griffon issant pour cimier, et deux lions pour supports, avec la devise : *Nihil agere pœnitendum.*

b. Claude d'Hénin de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Longueterre, Chérel et Châlo-Saint-Mard en partie, après la mort de son frère, né le 7 août 1691, mort sans alliance à Paris le 28 janvier 1762, capitaine au régiment

de Noailles cavalerie en 1728, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1736. Il eut sa sépulture dans l'église du séminaire de Saint-Magloire à Paris, faubourg Saint-Jacques, où l'on voit son épitaphe, dans laquelle il est dit qu'il vécut huit ans et demi dans la maison dudit séminaire, uniquement occupé de la pratique des œuvres de charité envers les pauvres. Il y est qualifié de chevalier, seigneur desdits lieux ci-dessus dénommés, ancien capitaine au régiment de Noailles cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ses armoiries sont sculptées sur sa tombe, avec les mêmes blason, couronne, cimier et devise, ainsi qu'ils ont été décrits dans l'article précédent; et l'écu est surmonté d'un casque taré de front et orné d'attributs militaires;

c. Anne-Radégonde d'Hénin de Cuvillers, dame de Longueterre, de Chérel et Chalo-Saint-Mard en partie, après la mort de ses deux frères, née le 28 juillet 1700, morte le 24 avril 1772. Elle fit, de son vivant, donation des seigneuries de Chérel de Longueterre et de Chalo-Saint-Mard, à Claude Savinien d'Hénin de Cuvillers, et elle institua par son testament du 17 août 1767, pour son légataire universel, Jean-Baptiste Claude d'Hénin de Cuvillers, frère du précédent, et ses cousins au septième degré, lesquels seront mentionnés au neuvième degré qui va suivre. Elle épousa, par contrat du 10 septembre 1727, messire François-Bernard Boulin de Bailly, chevalier, seigneur de Bailly, conseiller du roi en la cour des aides de Paris le 4 avril 1706, mort sans postérité.

b. Eustache d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur du Closeau, près Réthel, né le 31 juillet 1656, mort le 23 septembre 1709, recu en l'office de contrôleur et payeur triennal de la chambre des comptes de Paris le 29 décembre 1671. Il est inscrit avec ses armoiries sous ladite date de sa réception dans l'Armorial général manuscrit, déposé au greffe de ladite cour des comptes; ses ar-

mes y sont peintes et blasonnées avec celles de son père et de ses frères, savoir: de gueules, à la bande d'or, au tome II dudit Armor., fol. 937, art. 44, et au tom. III, fol. 1546: ce dont la famille possède les extraits authentiques. Il fut ensuite reçu gentilhomme ordinaire du roi en 1682, puis conseiller au parlement de Paris en 1673. Il épousa, par contrat du 7 juillet 1694, dame Marguerite Aubry de Réchaussay, morte le 5 octobre 1708, fille de Léonor Aubry de Réchaussay, écuyer. Eustache eut trois filles de son mariage, savoir:

a. Marie-Marguerite, née le 16 novembre 1697, morte le 29 avril 1699;

b. Marguerite d'Hénin de Cuvillers, née le 16 mars 1700, morte sans alliance le 4 juillet 1735;

c. Marie-Henriette d'Hénin de Cuvillers, née le 1er juillet 1701, morte sans alliance le 2 juillet 1759. Elle institua pour son légataire universel son cousin, Jean-Baptiste d'Hénin de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Balloy, etc., etc., capitaine au régiment de Limosin, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis: mentionné ci-après, au neuvième degré.

10.° Reine-Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, née l'an 1661, morte le 16 juin 1714. Elle épousa par contrat du 4 septembre, et fut mariée, le 9 du même mois 1683, à messire Jean-Pierre de Montchal, IIe du nom, chevalier, seigneur de Noyen, de Grisy, etc., né l'an 1652, neveu de messire Charles de Montchal, archevêque de Toulouse en 1628, mort en 1651.

Jean-Pierre de Montchal eut sept enfants de son mariage avec Reine-Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, dont une jeune fille fut mariée, savoir, Marie-Reine de Montchal, dame de Noyen, née le 26 juin 1684, morte le 16 septembre 1711. Elle épousa, par contrat du 5 septembre 1700, messire Charles-Honoré de Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, de Maisoncelle, des Belles-Ruries, de Thoménie, vicomte de la Mothe, baron de Nauriac, etc. De ce mariage vinrent deux gar-

çons, qui formèrent deux branches. L'aîné, messire Charles-Honoré de Barentin, chevalier, seigneur des mêmes seigneuries, eut de son épouse Marie-Catherine d'Ormesson, messire Charles-Louis-François-de-Paule de Barentin, chevalier, seigneur des mêmes seigneuries, garde-des-sceaux et chancelier de France, lequel de Marie-Albertine-Antoinette Masson de Meslay, son épouse, eut Marie-Charlotte-Antoinette de Barentin, mariée à messire Charles-Henri d'Ambray, chevalier, etc., garde-des-sceaux et chancelier de France, etc., etc. Le cadet, messire Charles-Jean-Pierre de Barentin, chevalier, seigneur de Noyen, etc., brigadier des armées du roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis forma la branche dite de Montchal, et fut substitué aux nom et armes de cette famille par un acte en forme dressé en sa faveur par Reine-Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, son aïeule maternelle.

VII. Claude d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Vauxelles né à Amiens le 24 avril 1643; mort le 14 septembre 1731; fut reçu en l'office de contrôleur et payeur de la chambre des comptes de Paris, le 2 décembre 1670; inscrit à ladite date de sa réception dans l'Armorial général, manuscrit déposé au greffe de ladite cour des comptes. Ses armoiries y sont peintes et blasonnées, comme celles de son père, savoir : de gueules, à la bande d'or. (Voyez le tome 2 dudit armorial, fol. 936, art. 43, et au tome 3, fol. 1544, dont la famille possède des extraits authentiques). Il fut ensuite contrôleur général de l'augmentation du sceau, garde des rôles des offices de France, le 23 mars 1675, dont il obtint des lettres d'honneur le 16 octobre de l'an 1712. Le roi l'avait nommé conseiller d'état par ses patentes en date du 14 avril 1675, dans lesquelles il est dit *être reçu dans ledit conseil d'état, pour y servir, y avoir entrée, séance et voix délibérative*, etc. Il épousa, par contrat du 6 avril 1677, passé pardevant Moufle et Beauvais son confrère, notaires à Paris, dame Marguerite-Manuel, Chiarelly, fille de messire François-Manuel, comte de Chiarelly, seigneur de Farinville, gentilhomme ordinaire de S. A. R. le duc d'Orléans, d'une famille noble, originaire de

Corse, et de Catherine Barbée de la Barre, fille d'Antoine Barbée de la Barre, écuyer, gentilhomme ordinaire et chevalier de l'ordre du roi, maréchal-des-logis au régiment des Suisses de sa garde. Les enfants qui vinrent du mariage de Claude d'Hénin de Cuvillers et de Marguerite Manuel-Chiarelly, furent :

1.° Jean-Baptiste, Ier du nom, qui suit;

2.° Nicolas-Claude d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Vauxelles, né le 6 mars 1679, mort sans postérité le 24 juillet 1765, conseiller au parlement de Paris, en 1703, marié, par contrat du 4 janvier 1725, avec Marie-Madeleine Rondé, fille de Laurent Rondé, écuyer ;

3.° Gilbert-Etienne d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Farinville, né le premier novembre 1680, mort sans postérité le 31 janvier 1763, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, le 17 septembre 1712, maître-d'hôtel du roi en 1725, mort doyen dans l'exercice de ces deux charges. Il épousa, par contrat du 12 janvier 1737, Marie-Catherine Lelong de Méray, née le 5 juin 1714, morte sans enfants le 24 décembre 1771, fille de Claude-René Lelong de Méray, reçu conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, le 12 septembre 1707.

VIII. Jean-Baptiste d'Hénin de Cuvillers, Ier du nom, chevalier, seigneur de Balloy, de Gravon en partie, du Luat, des Bergeries, de la Borde-d'Arcis, des Feuillettes, etc. ; né le 26 janvier 1678, mort le 22 avril 1749. Il fut tenu sur les fonts de baptême par le grand Colbert, qui lui donna son nom de Jean-Baptiste. Il fut d'abord mousquetaire de la garde du roi, première compagnie, en 1697; gentilhomme ordinaire du roi le 19 février 1704, conseiller d'état, et grand-maître des eaux et forêts des départements d'Aunis, de Poitou et de Saintonges, le premier juin 1707. Il épousa, par contrat du 4 août 1706, passé pardevant Pioger et Angot, notaires à Paris, Marie-Marguerite de Monnerat, née en 1687, morte le 11 juin 1750, fille aînée de Claude de Monnerat, *aliàs* de Monneraye, écuyer, d'une famille noble, originaire de Bretagne, où elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêts des 3 avril 1669 et 15 décembre 1670.

Jean-Baptiste d'Hénin, seigneur de Balloy, reçut à son décès, dans sadite seigneurie, les honneurs qui lui étaient dus en sa qualité de seigneur haut-justicier. La terre de Balloy est située sur la Seine, au diocèse de Sens, élection de Montereau, ayant haute, moyenne et basse justice. A l'occasion du service solennel qui fut célébré en sa mémoire dans l'église paroissiale de Balloy, les murs de ladite église furent décorés, tant en dedans qu'au dehors, avec les écussons des armoiries, de la maison de Hénin de Cuvillers, placés de distance en distance, sur un litre ou ceinture funèbre, peint en noir. Les enfants qu'il eût de son mariage furent :

1.° Claude, né le 10 décembre 1707, mort jeune, sans alliance;

2.° Jean-Baptiste II° du nom, qui suit;

3.° Marie-Claude-Hugues, né le 8 mars 1716, mort jeune et sans alliance;

4.° Auguste-Nicolas d'Hénin de Cuvillers chevalier, seigneur de Savin, né le 10 septembre 1717, mort sans alliance le 8 juillet 1756, fut d'abord mousquetaire de la garde du roi, première compagnie, en 1731; entra capitaine dans un régiment colonial d'infanterie, fut ensuite nommé major dans le même corps, et passa en cette qualité au Cap-Français, île Saint-Domingue, où il décéda. Il fut reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1755, et s'était acquis la réputation d'un militaire brave et instruit;

5.° Joseph-Claude-Justin d'Hénin de Cuvillers, chevalier, sieur du Luat, né le 3 février 1722, maître-d'hôtel ordinaire du roi le 4 septembre 1753, sur la démission de son oncle Etienne-Gilbert de Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Farinville; obtint un brevet d'honneur de maître-d'hôtel du roi, le 9 décembre 1776; mourut en 1808. Il épousa, par contrat du 26 avril 1752, Marie-Anne Blanchard, morte en 1753, fille d'Antoine-Jean-Baptiste Blanchard, conseiller du roi en l'élection de Paris, issu d'une famille noble et ancienne de Bretagne, maintenue dans sa noblesse par arrêts des années 1668, et 1669, et de dame Marie-Anne Brossard, d'une famille noble de Bretagne. Il vint

un fils unique du mariage de Joseph-Claude-Justin, savoir :

a. Claude-Joseph d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 16 mars 1753, pourvu et reçu en l'office de conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, les 29 novembre et 14 décembre 1775. Il épousa, par contrat du 16 août 1781, passé pardevant Belimes et Guepreau, notaires à Paris, dame Angélique-Geneviève le Bègue, fille d'Achille le Bègue de Muids, écuyer, seigneur de Muids et du Plessis-Saint-Antoine, etc., et de dame Geneviève-Thérèse Mariette, fille de N.... Mariette, écuyer.

Il vint de ce mariage deux filles et deux garçons, savoir : 1.° demoiselle Angélique-Geneviève d'Hénin de Cuvillers, née le 22 août 1782, est entrée au noviciat des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu à Paris, en 1810, et a prononcé ses grands vœux le 28 août 1814 ; 2.° demoiselle Joséphine d'Hénin de Cuvillers, née le 21 août 1784 ; 3.° Jean-Baptiste-Joseph d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 8 octobre 1785, mort le 10 janvier 1786 ; 4.° Jean-Marie-Victor d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 16 et baptisé le 17 juin 1787 ; a obtenu, le 28 juin 1789, le certificat de noblesse requis pour le service militaire dans les troupes de sa majesté, ledit certificat expédié par Nicolas-Hyacinthe Chérin, écuyer, conseiller en la cour des aides, généalogiste et garde des titres et archives des ordres de sa majesté, commissaire pour certifier au roi de la noblesse de ceux qui aspirent aux honneurs de la cour, et aux places de sous-lieutenants et cadets gentilshommes dans ses troupes, etc. Ledit Jean-Marie-Victor a été admis à l'école polytechnique le 20 novembre 1806, en est sorti pour servir activement aux armées, avec le grade de lieutenant d'artillerie, par brevet du premier octobre 1808 ; fait capitaine au corps d'artillerie par brevet du 23 avril 1813, chevalier de la Légion d'honneur le 6 octobre 1813 ;

6.° Marie-Anne d'Hénin de Cuvillers, née le 23 février 1707, morte le 2 mars de la même année;

7.° Adrienne d'Hénin de Cuvillers, née le 14 octobre 1710, morte le 17 mars 1775, mariée, par contrat du 14 juin 1733, à messire Antoine-Alexandre de Monguyot de Cambronne, chevalier, vicomte de Cambronne, de Mesmy, baron d'Estrée, seigneur de Betencourt, châtelain de Romicourt et de Vadancourt, etc., capitaine au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis, etc.;

8.° Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, née le 16 octobre 1712, morte sans alliance le 20 juillet 1773;

9.° Marie-Thérèse d'Hénin de Cuvillers, née le 24 septembre 1719, dite de Refuge, morte sans alliance.

IX. Jean-Baptiste d'Hénin de Cuvillers, IIe du nom, chevalier, seigneur de Balloy, de Gravon, du Luat, des Bergeries, des Feuillettes, de la Borde d'Arcis, de Balham, de Longuetoise, et suivant les anciens titres, de Longueterre, de Cherel, *aliàs* de Cherelles, de Chalo-Saint-Mars en partie, etc.; né le 26 août 1709, mort le 3 janvier 1776; fut reçu, par lettres du 9 juillet 1729, dans la compagnie des cadets gentilshommes, établie à Metz; enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Limosin, infanterie, le 9 avril 1731; lieutenant au même corps le 22 mai de la même année, capitaine audit régiment le 16 juin 1737, reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en vertu des lettres du roi, du 18 mars 1747; a fait les campagnes d'Allemagne en 1733, 1734, 1735, jusqu'à la paix signée à Vienne, le 11 avril 1736, et celles des années 1741, 1742, 1743, 1744, 1745, 1746, 1747, jusqu'à la paix signée à Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748, en Allemagne, en Flandres et dans les Pays-Bas; s'est trouvé avec son corps aux différents siéges et batailles qui ont eu lieu dans le cours desdites campagnes, et entre autres au siége et à la prise de Philisbourg, sur la rive droite du Rhin, le 16 juillet 1734, où le maréchal de Berwich fut tué d'un coup de canon, en visitant la tranchée, le 12 juin de la même année; assista au siége de Prague, capitale de la Bohême, emportée d'assaut par le comte de Saxe, le 26 novembre 1741; au siége et à la prise d'Egra, en Bohême, le 19 avril 1742;

a été fait prisonnier de guerre en défendant avec bravoure et intelligence un convoi d'environ deux cents chariots, chargés des équipages du régiment de Limosin, infanterie, venant de la ville d'Egra et de huit cents malades et convalescents de l'armée française. Ce convoi en sortant de Donavert, ville de la haute Bavière sur le Danube, aux frontières de la Souabe, était escorté par 400 hommes d'infanterie, commandés par ledit capitaine qui portait alors le nom de chevalier d'Hénin de Balloy. Il fut attaqué dès le matin, par une centaine de hussards qui furent repoussés et dissipés, après une fusillade bien dirigée, qui leur fit perdre quelques hommes et deux chevaux restés sur la place. Le convoi s'étant remis en route, fut attaqué de nouveau, vers une heure de l'après-midi, dans le centre et à la queue de la colonne des chariots, par un détachement plus considérable de hussards. Le convoi ne put continuer sa marche, attendu que la colonne des voitures, obligée de se déployer sur une trop grande ligne, le long de la route où elle se trouvait continuellement harcelée sur plusieurs points, ne pouvait qu'être rompue et pillée, malgré l'escorte qui la défendait. Le chevalier d'Hénin de Balloy, ayant ordonné aux tambours de rappeler, fit faire halte et se mit en défense, en formant avec les chariots une espèce de parc, au milieu duquel il plaça les huit cents malades qui étaient sans armes, ainsi que les conducteurs. Les hussards, qu'une fusillade bien soutenue tenait en respect, envoyèrent un trompette, pour sommer le commandant du convoi de se rendre; mais celui-ci s'y refusa, espérant toujours en gagnant du temps, pouvoir se remettre en route. Cette cavalerie légère, devenue un véritable obstacle à la marche du convoi, ne paraissait pas néanmoins assez forte pour l'enlever; mais, vers les trois heures et demie de l'après-midi, les généraux ennemis, Nadasty et Forgatz, arrivèrent avec cinq cents hussards qui attaquèrent le convoi de toute part. L'escorte se battit bien, tua plusieurs hussards et plusieurs chevaux. Les soldats français ayant consommé toutes leurs cartouches et manquant de poudre, ne purent prolonger plus long-temps une résistance inutile, l'escorte et les 800 malades furent faits prisonniers de guerre et le convoi pillé. Le chevalier d'Hénin de Balloy fut échangé vers la fin de la même année 1743; et en 1744, il faisait partie de l'armée de Flandres commandée par le

maréchal de Saxe, sous les ordres de Louis XV en personne. Il assista, le 20 février 1746, au siége et à la prise de Bruxelles, capitale du Brabant autrichien; et à la bataille de Rocoux près Liége le 11 octobre 1746, dans laquelle l'ennemi perdit plus de 7,000 hommes tant tués que blessés, 1200 prisonniers, 50 bouches à feu et 10 drapeaux. La perte du côté des Français fut de 3,400 hommes tant tués que blessés. Il fut honoré, ainsi qu'il a été dit, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, après 18 ans et demi de services, par lettres du roi en date du 18 mars 1747. Il assista à l'attaque et à la prise d'Hulst, ville forte de la Flandre hollandaise le 6 mai 1747, et à la bataille sanglante de Lawfeld, village des Pays-Bas, dans l'Évêché de Liége, gagnée par le maréchal de Saxe, le 2 juillet 1747, dans laquelle l'ennemi perdit 10,000 hommes, tant tués que blessés, 1,000 prisonniers, 30 pièces d'artillerie et 18 drapeaux, dont 7 étendards. Du côté des Français, la perte fut de 7,500 hommes, tués ou blessés. Il assista au siége de la ville et place de Berg-op-Zoom, emportée d'assaut le 16 septembre 1747, après 65 jours de tranchée ouverte, pendant lesquels l'ennemi, outre ses fréquentes sorties, fit jouer à l'entour des fortifications un grand nombre de mines et de galeries souterraines, dans l'explosion de l'une desquelles le chevalier d'Hénin de Balloy fut enveloppé avec son détachement qui était de garde, et dont il perdit deux hommes tués et plusieurs blessés. Il y reçut lui-même une forte contusion, qui cependant ne l'empêcha point de monter à l'assaut général, à la tête de sa compagnie. Cette place forte du Brabant, l'une des plus formidables de l'Europe, était jusqu'alors regardée comme imprenable, tant à cause de ses fortifications et des marais qui l'entourent, que par sa communication avec la mer. Le comte de Lowendal, qui dans ce siége mémorable gagna le grade de maréchal de France, avait fait battre en brèche cette ville sur plusieurs points. Les troupes du roi y montèrent à l'assaut, sur trois attaques différentes à la fois. Elles renversèrent tout ce qui s'opposa à leur passage. On trouva dans la ville et dans les forts plus de deux cents bouches à feu, avec une grande quantité de munitions; et dans le port, on s'empara de 17 bâtiments chargés de provisions de toute espèce. Il se trouva encore le 7 mai 1748 à la prise de Maestricht, ville forte dans l'Évêché de Liége, sur la rive gauche de la Meuse. Ce siége

fut le dernier événement remarquable de cette glorieuse campagne, qui se termina par la paix signée à Aix-la-Chapelle le 18 octobre 1748. C'est dans cette circonstance que le chevalier d'Hénin de Balloy, étant l'aîné de sa famille, céda aux désirs de ses parents, qui le rappelèrent auprès d'eux, dans l'intention de le marier. Il quitta avec regret la carrière militaire, qu'il parcourut avec honneur. L'un de ses oncles Étienne-Gilbert d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Farinville, mentionné plus haut, lui ayant laissé en héritage une charge de Maître ordinaire en la chambre des Comptes de Paris, il se fit pourvoir et recevoir dans ledit office les 18 mai et 1er juin 1763. Il épousa par contrat du 3 février 1749, passé par-devant Barrié et Thérèse, son confrère, notaires à Paris, Antoinette-Jeanne-Elisabeth-Marguerite de Pinteville d'Ecury, née en 1729, fille d'Antoine-Jérôme-Louis de Pinteville, chevalier, baron et châtelain de Cernou, maréchal héréditaire de la comté et pairie de Châlons, seigneur d'Ecury, de Coupets, de Fontaine, de Vezigneux, de Balham, de Neuville, ancien capitaine au régiment de Royal-Champagne, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une noble et ancienne famille de Champagne, originaire de Lorraine; et de Marguerite de Châlons de Vaugency, née le 8 janvier 1705, morte en 1781, fille de Charles-Philbert de Châlons de Vaugency, de Nuisement, de la Salle, de Jonchery, de Balham, de Soigne, de Saint-Quentin, de Coupetz, de Fontaine, de Visigneux, etc. Les enfants de Jean-Baptiste d'Hénin de Cuvillers, IIe du nom et de dame A. J. E. M. de Pinteville d'Ecury, son épouse, sont:

1.° Marie-Elisabeth d'Hénin de Cuvillers, née le 20 novembre 1749, morte le 6 octobre 1750;

2.° Jean-Baptiste Claude d'Hénin de Cuvillers, chevalier, dit de Balloy, seigneur de Longuetoise, *aliàs* de Longueterre, de Chérel, de Chalo Saint-Mars en partie, etc.; né le 6 septembre 1751, mort sans alliance, en son château de Longuetoise, le 19 mai 1785, fut reçu en l'office de Maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris le 14 janvier 1774;

3.° Marie-Jean-Baptiste-Claude, qui suit ;

4.° Etienne-Félix d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur du Luat, né au château de Balloy le 27 avril 1755. Il posséda aussi les seigneuries de Longuetoise ou Longueterre, de Chérel et de Chalo-Saint-Mars en partie, que son frère aîné Jean-Baptiste-Claude lui avait léguées par testament; mais ledit Etienne-Félix les céda par acte de partage à son autre frère aîné, Marie-Jean-Baptiste-Claude. Il fut reçu cadet gentilhomme au régiment des dragons de Languedoc par lettres signées du roi le 24 mars 1779 ; sous-lieutenant au même corps le 7 avril 1780 ; fut employé dans la diplomatie et nommé secrétaire d'ambassade à Venise le 13 novembre 1785 ; ensuite chargé des affaires de Sa Majesté très-chrétienne près la sérénissime république de Venise le 2 mars 1788 ; et en 1789, le 28 juin, il lui fut délivré un certificat de noblesse par Louis-Nicolas-Hyacinte Chérin, écuyer, conseiller en la cour des aides, généalogiste des ordres du roi et de celui de Saint-Lazare, commissaire pour certifier à Sa Majesté de la noblesse de ceux qui aspirent aux honneurs de la cour, et aux places de sous-lieutenants et de cadets-gentilshommes dans ses troupes. Ledit Etienne-Félix fut aussi chargé des affaires de France près la Porte Ottomane, résident à Constantinople le 11 mai 1793. Il rentra ensuite dans la carrière militaire en 1796, et fut lieutenant au 15ᵉ régiment de dragons, le 2 août de la même année; capitaine audit corps, par brevet du 18 juin 1797 ; chef d'escadron au même corps, le 19 juin 1799 ; adjudant-commandant, le 18 novembre 1803 ; chevalier de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804; créé baron, le 15 août 1809; en a reçu les patentes, le 3 août 1810; lesquelles ont été renouvelées et signées de S. M. Louis XVIII, le 30 décembre 1814; officier de la Légion d'honneur, le 19 avril 1811 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance du roi du 14 novembre 1814 ;

5.° Claude-Savinien d'Hénin de Cuvillers, chevalier, seigneur de Longuetoise ou Longueterre, de Chérel, *aliàs* Chérelles, de Chalo-Saint-Mars en par-

tie, né le 2 juillet 1757, mort sans alliance, au château de Cernon en Champagne, le 14 septembre 1774. Il fut seigneur desdites seigneuries ci-dessus dénommées, par l'acte de la donation qui lui en fut faite en 1772 par sa cousine dame Anne-Radégonde d'Hénin de Cuvillers, veuve de messire François-Bernard Boulin de Bailly, chevalier, dont il a été fait ci-dessus mention, au 6° degré ;

6.° Marie-Catherine-Marguerite d'Hénin de Cuvillers, née le 19 août 1759, morte le 14 février 1788, mariée, par contrat du 20 avril 1780, à Pierre-Etienne Le Coûteulx, écuyer, seigneur de Puy-la-Vallée, etc. ; né le 16 juillet 1754, fils de Jean-Etienne Le Coûteulx, écuyer, seigneur de Puy-la-Vallée, de Provinlieu, etc. ;

7.° Marie-Anne-Radégonde d'Hénin de Cuvillers, née au château de Balloy le 12 mars 1762, mariée le 22 avril 1780, avec Jacques-Abraham Silvestre, écuyer ;

8.° Marie-Françoise d'Hénin de Cuvillers, née le 4 mars 1764, mariée le 18 novembre 1801, à Pierre-Aré-Marin Gourgeon de Guibourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de cavalerie.

X. Marie-Jean-Baptiste-Claude D'HÉNIN DE CUVILLERS, chevalier, seigneur de Longuetoise, *alias* de Longueterre, de Chérel ou Chérelles, de Chalo-Saint-Mars en partie. Né le 24 mai 1753, recu maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, le 12 mars 1776, fut marié par contrat du 29 décembre 1787, et par la célébration de mariage du 2 janvier 1788, à Eulalie-Geneviève Carpentier de Senneville, née le 30 novembre 1763, fille de Jacques-Zacharie Carpentier de Senneville, chevalier, seigneur de la Fosse-en-Phaye, etc. ; et de Eulalie Bégon, fille d'Augustin-Alexandre, lequel était frère de Jean Bégon, écuyer, lieutenant-général au bailliage de Rouen. Il vint de ce mariage :

1.° Félix, qui suit ;

2.° Augustin d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né au château de Longuetoise, paroisse de Chalo-Saint-Mars, le 20 octobre 1789 ;

3.° Jean-Baptiste-Gilles d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 29 août 1791, admis à l'école militaire

de Saint-Cyr, le 19 avril 1809, sorti avec brevet de sous-lieutenant au 3e régiment d'infanterie de ligne, en date du 1er juin 1811, mort le 5 janvier 1812;

4.° Alexis d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 30 août 1793, a soutenu les examens de mathématiques pour entrer à l'école Polytechnique et fut jugé admissible, par le certificat des membres du jury, en date du 30 septembre 1813; a été admis dans le corps du génie militaire au 1er bataillon des Mineurs le 1er octobre de la même année; a fait les campagnes en 1813 et 1814; s'est trouvé à la défense de Metz, et a assisté aux attaques et à la destruction du point de Marly, sur la Mozelle près Metz, sous le feu de l'ennemi en janvier 1814; a été reçu dans la 1re compagnie des Mousquetaires de la garde du roi, et a obtenu le brevet en parchemin, sous le nº 2655, daté de Paris, le 6 juillet 1814, par lequel sa majesté Louis XVIII lui confère le grade de lieutenant de cavalerie; a suivi le Roi jusqu'à la frontière, où il a été licencié avec son corps le 28 mars 1815; s'est ensuite rendu dans ses foyers sans prendre aucun service jusqu'à la rentrée du Roi en France, qu'il a été au-devant de Sa Majesté, près de laquelle il a continué son service de Mousquetaire de sa garde;

5.° Camille d'Hénin de Cuvillers, née le 28 et baptisée le 29 septembre 1795;

6.° Hyppolite d'Hénin de Cuvillers, chevalier, né le 16, et baptisé le 17 juillet 1797; a été reçu garde du corps de S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, le 1er août 1814; a suivi le Roi et accompagné les Princes jusqu'à la frontière où il a été licencié avec son corps le 24 mars 1815; s'est ensuite rendu dans ses foyers, sans prendre aucun service jusqu'à la rentrée du Roi en France, qu'il a continué ses fonctions de garde du corps de S. A. R. MONSIEUR; a obtenu un brevet de sous-lieutenant au 3e régiment de Chasseurs à cheval des Ardennes, en date du 28 février 1816, et a rejoint son corps à Vezoul.

XI. Félix D'HÉNIN DE CUVILLERS, chevalier, dit DE CHÉREL, né au château de Longuetoise, paroisse de Chalo-Saint-Mars, né le 19 et baptisé le 20 octobre

1788, a obtenu, le 28 juin 1789, un certificat de noblesse, requis pour le service militaire, dans les troupes de Sa Majesté, expédié par Louis-Nicolas-Hyacinthe Chérin, écuyer, conseiller du roi en la cour des aides, généalogiste de ses ordres et de celui de Saint-Lazare, commissaire pour certifier à Sa Majesté de la noblesse de ceux qui aspirent aux honneurs de sa cour et aux places de sous-lieutenants et de cadets-gentilshommes dans ses troupes Signé *Chérin,* revêtu de son cachet; et contresigné, *Duval,* secrétaire de monsieur le généalogiste des ordres du roi.

Armes : « De gueules, à la bande d'or, brisée en chef, » d'un lion d'azur; l'écu timbré d'un heaume d'argent, » taré de front, liseré d'or grilleté de neuf pièces de » même; orné de ses lambrequins d'or, de gueules et » d'azur, sommé d'une couronne de comte; ayant pour » cimier, un griffon issant, et pour supports, deux » lions avec la devise : *Nihil agere pœnitendum.* »

BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE (DE), en Languedoc. Famille distinguée par ses services et ses alliances.

I. Jean DE BONNAVENT, est rappelé dans un acte de fondation faite par Pierre de Bonnavent, écuyer, seigneur de Beaumevielle, son fils, grand prévôt d'Auvergne; dans lequel acte daté du 11 juillet 1614, reçu par Desgranges, notaire royal à Riom, il est qualifié de lieutenant-général au bailliage de la Bruyère, en Languedoc. Il eut de sa femme, dont on ignore le nom :

II. Pierre DE BONNAVÈNE, *aliàs* DE BONNAVENT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Beaumevielle, gouverneur du château de Tilly, par lettres du roi du 28 août 1597; il avait épousé, par contrat du 24 décembre 1596, Claude de Charlavanges, et fit son testament le 28 décembre 1638. Dans un arrêt du conseil d'état du roi, du 10 mai 1667, relaté au degré suivant, il est dit que « ledit Pierre » de Bonnavène était originaire de Languedoc, et qu'il » avait été obligé d'abandonner ladite province pour s'en » aller habiter en celle d'Auvergne; que ses biens et ses » papiers avaient été détruits par la puissance de ses

» ennemis ; qu'il s'était donné tout entier durant cin-
» quante ans au service de la couronne, pour laquelle il
» avait souvent exposé sa vie, soit dans le commande-
» ment que le roi Henri IV lui avait donné sur des com-
» pagnies d'infanterie et de cavalerie, soit dans l'exer-
» cice de la charge de prévôt-général d'Auvergne, et
» d'une autre de prévôt par tout le royaume, créées ex-
» près par ce même roi, tant pour les lui donner par
» récompense de service et le mettre à couvert des entre-
» prises de ses ennemis, que pour continuer à se servir
» de lui dans toutes les occasions les plus importantes
» pour le bien de son service, en toutes lesquelles choses
» il avait fait de si grands exploits, que le roi Henri IV,
» par quantité de lettres de la main propre de S. M. (1), avait
» eu la bonté de lui donner des marques de la dernière con-
» fiance qu'un bon roi peut prendre dans un sujet fidèle
» et affectionné de lui écrire dans les termes ordinaires
» dont elle se servait pour les gentilshommes les plus qua-
» lifiés, et de l'appeler *Monsieur* par ses lettres. » Il eut pour fils :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Jean, seigneur de Beaumevielle et de Chaples, maître d'hôtel du roi en 1651.

III. Pierre de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, écuyer, seigneur de Barutel, fut maintenu ainsi que Jean, son frère, dans leur qualité d'écuyers, par arrêt du conseil d'état du roi, du 10 mai 1667, rapporté au degré précédent, dans lequel arrêt il est dit que S. M. ordonna qu'ils seraient inscrits dans l'état des gentilshommes qui serait arrêté au conseil et envoyé dans la sénéchaussée et élection de Riom. Il épousa demoiselle Jeanne de Monicat, dont est issu :

IV. Gaspard de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, premier et ancien avocat-général du roi au bureau des finances de Montpellier, grand voyer de France, et intendant des gabelles du Languedoc et Roussillon, Il épousa, le 17 août 1686, en la paroisse de Saint-Nazaire, au dio-

---

(1) M. le comte de Bonnavent de Beaumevielle possède encore ces lettres, ainsi que le certificat délivré par M. d'Hozier de Sérigny, sur lequel nous avons redigé cet article.

cèse de Béziers, dame Marguerite de Solignac, et fit son testament le 8 février 1734. Il fut père de :

1.° Christophe de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, connu en Espagne sous le nom de *comte de Bonnavent*, colonel de dragons et brigadier des armées de S. M. catholique;
2.° Alexandre, dont l'article suit;
3.° Henriette de Bonnavent de Beaumevielle, mariée à noble François de Nattes.

V. Alexandre DE BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE D'AMBUR, I[er] du nom, seigneur de Gourgas, de la Bellerie, etc. etc., lieutenant de cavalerie au régiment de la Reine, épousa, par contrat du 17 avril 1736, demoiselle Jeanne-Catherine d'Assies de Gourgas, fille de noble Jean d'Assies, et de dame Marguerite de la Salle, mourut le 7 décembre 1759, et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Toulouse. De son mariage sont issus :

1.° Alexandre, dont l'article suit;
2.° Pierre-François de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, ci-devant officier, au régiment Royal-Roussillon, né le 6 janvier 1751; ce fut lui qui fit ses preuves devant M. d'Hozier de Sérigny, en 1784, et en obtint un certificat, le 13 mai 1784. Il a été chef de la force armée de la partie française de Saint-Domingue, depuis 1790 jusqu'en 1793, époque à laquelle sa tête fut mise à prix. Il est mort sans avoir contracté de mariage.

VI. Alexandre DE BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE, II[e] du nom, comte de Bonnavent, né en 1736, servit dans le régiment de Royal-Roussillon en qualité de capitaine de grenadiers, a fait toutes les campagnes de la guerre de sept ans en Hanovre, et avait servi précédemment dans les gardes du corps du roi. Il fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et épousa Louise-Antoinette de Feucyroux, dame de la seigneurie de Saint-Saturnin, arrondissement de Lodève, dont sont issus :

1.° Anne-Jacques-Louis-Alexandre, dont l'article suit;
2.° Marie-Antoine-Henri-Frédéric, chevalier de Bonnavent de Beaumevielle, né à Saint-Saturnin

le 8 avril 1778, élève de l'école royale militaire en 1787, maire actuel de la commune de Saint-Saturnin, connu par son dévoûment à la cause royale.

VII. Anne-Jacques-Louis-Alexandre, comte DE BONNAVENT DE BEAUMEVIELLE D'AMBUR, seigneur de Gourgas, de la Bellerie, de la Vallée, et autres places, né le 12 mars 1774, a épousé, le 6 février 1796, demoiselle Marie-Philippine-Françoise-Suzanne de Tauriac, élève de la maison royale de l'Enfant-Jésus, fille de messire Antoine de Tauriac, IIIe du nom, chevalier, seigneur, baron de la Romiguière, le Truel, Costrix, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Madeleine d'Assas de Chanfort. De ce mariage sont issus :

1.° Alexandre-Madeleine-Philippe-Œdipe-Ferdinand de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur de Gourgas, né à Milhaud, le 4 mai 1797, garde du corps, compagnie de Luxembourg, en 1815, persécuté pendant l'usurpation à cause de la prestation du serment auquel il se refusa constamment ;

2.° Frédéric-Alexandre-Antoine-Edouard, chevalier de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, né au château de Gourgas, le 12 octobre 1798 ;

3.° Edmond-Antoine-Catherine-Alexandre de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, né à Montpellier le 13 juin 1803 ;

4.° Octave-Marie-Fanny-Alexandrine de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, née au château de Gourgas, le 20 juin 1805 ;

5.° Marie-Alexandrine-Louise-Sophie de Bonnavent de Beaumevielle d'Ambur, née au château de Gourgas, le 9 décembre 1811.

Armes : « Écartelé, aux 1 et 4 de sable, à deux lions » d'argent ; aux 2 et 3 de sinople, à deux trèfles d'or. » L'écu sommé d'une couronne de comte. »

KEMPER (DE) ou plus communément QUEMPER DE LANASCOL, en Bretagne.

Le nom de Quemper, qu'on écrit aussi Kemper, est commun à plusieurs endroits de Bretagne. On ne doit

pas s'arrêter à la manière différente d'orthographier celui de la ville épiscopale de *Quimper*, capitale du duché de Cornouailles en Armorique. Cette différence est trop légère pour en être une véritable; au contraire, le surnom de *Corentin* qu'elle porte prouve ce qu'on vient d'avancer, puisqu'on ne peut le lui avoir aussi généralement donné que pour la distinguer des autres lieux du même nom.

La maison dont il est ici question paraît, suivant les plus antiques traditions, tirer le sien de la châtellenie de Quemper-Guezenec, située près de Pontrieuc, dans l'évêché de Treguier, qui a très-anciennement appartenu aux comtes de Cornouailles, et qui a depuis passé dans les maisons de Laval, de la Roche-Jagu et autres.

Ces rapports peuvent faire croire que la maison de Quemper descend de ces anciens comtes de Cornouailles, ou tout au moins qu'elle a des liaisons très-intimes avec eux.

D'autres considérations peuvent la rattacher à la maison de la Rochederrien. L'arrêt du 20 juillet 1669, rendu en faveur de celle de Quemper, par les commissaires sur le fait de la réformation de la noblesse en Bretagne, parle d'un Eudes de Quemper qu'il qualifie *puîné* d'un autre Eudes de la Rochederrien, et reconnaît que la maison de Quemper descend de cet Eudes de Quemper.

Et en effet, un acte latin de 1218, qui se conserve dans les archives de Rohan, dit que Eudes de la Rochederrien, partant pour la Terre-Sainte, emprunta 600 livres de Geoffroy, vicomte de Rohan, et lui remit, pour sûreté de cette somme, son château de la Roche (Derrien), et le fils et la fille d'Eudes de Quimper, qu'il y appèle son *oncle*.

Parmi les titres de l'abbaye de Bégard il existait encore dernièrement un autre acte latin qui portait que l'église de Saint-Mandez, en ladite abbaye, avait été fondée par un seigneur du nom de Quemper.

Cette maison a beaucoup souffert dans tous les troubles qui ont désolé la province de Bretagne, et elle a perdu tous ses titres à trois reprises différentes: d'abord vers 1500, avant que la Bretagne ne fût réunie à la France, ensuite pendant les guerres de la Ligue, ce qui est constaté par un arrêt du parlement de Rennes, rendu en 1598, contre le capitaine Kersolio et le Parc, son en-

seigne; enfin, dans les malheurs de la dernière révolution, en 1790.

On ne peut donc citer aucune jonction entre Eudes et Nicolas de Quemper, par où nous allons commencer.

I. Nicolas DE QUEMPER fut homme d'armes dans la compagnie de messire Jean de Porhoet ou Penhouet, amiral de Bretagne, comme on voit dans la *montre* de ladite compagnie, signée Busson, faite à Monfort le 27 juin 1420, et qui est dans les archives de Combourg. Cette compagnie faisait partie de l'armée de Raoul, sire de Coatquen, maréchal de Bretagne, ordonnée pour le recouvrement de la personne du duc Jean V, que d'autres comptent pour le Ve de ce nom, et de Charles son frère, pris et détenus par Olivier de Blois, comte de Penthièvre.

Par contrat du 20 janvier 1413, Nicolas de Quemper avait épousé Marguerite, fille unique et héritière de la maison de Lesmaës, dont les armes sont d'argent, au greslier de sable, accompagné de trois merlettes du même, posées 1 et 2.

Pezron de Quemper, frère de Nicolas, demeurait à Keræenroux, paroisse de Plonbers, et fut, en 1427, porté au rôle des nobles de cette paroisse, dans la réformation de cette année, qui est à la chambre des comtes de Nantes.

II. Allain DE QUEMPER, Ier du nom, fils aîné de Nicolas, épousa Téphaine le Glas, fille aînée de la maison de Kerdronio, qui possédait le château de Kerau-Glas, ce qui veut dire le *manoir de Glas*. Ses armes sont: d'argent à un lion rampant de sable. Ses enfants furent:

1.° Jean, qui suit;
2.° Roland, 3.° Nicolas, 4.° Perceval, 5.° Anne, et 6.° Jeanne, tous relatés dans un partage de 1511 et dans un autre acte de 1514, relatif à la succession dudit Roland.

III. Jean DE QUEMPER, épousa, en 1474, Jeanne de Leizour, dame de Lanascol, dont les armes sont: de gueules, à trois coquilles d'argent, posées 2 et 1, avec un croissant montant d'or en abîme.

C'est depuis ce temps que la maison de Quemper a pris le nom de Lanascol, et en a souvent écartelé les armes avec les siennes.

Jeanne le Leizour était veuve à la réformation de 1516, et avait eu sept enfants, dont entr'autres :

1.° Pierre, qui suit :

2.° Gilles, abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame de Beauport ; il fut souvent député aux états de la province, et chargé par eux, en 1539, de présenter leurs cahiers au roi François Ier, comme le prouve l'acte de sa mission, signé P. Cohier. Il mourut le 4 mars 1546.

IV. Pierre DE QUEMPER épousa, 1° par contrat du 20 mars 1521, Marie Marice, héritière de Kerbane, paroisse de Prolesempre, du Nivirit et Kéradrouault, dont les armes sont : d'argent, à trois bandes de gueules, avec un franc-quartier du même, chargé d'une coquille d'argent et d'une demi-coquille du même, mouvante du flanc sénestre de l'écu ; elle mourut sans enfants ; 2.° Jeanne Berard, fille de Jean Berard, seigneur de Kermartin, après de Treguier, de la famille du bienheureux Saint-Yves ; elle transigea sur partage, le 13 septembre 1542, avec Françoise, sa sœur aînée, qui avait épousé Maurice de Quelen, seigneur de Loquenvel et de Kermartin ; ses armes sont : d'or, à la croix dentelée de sable, cantonnée de quatre aigles à deux têtes, éployées du même ; elle fut mère d'Alain II, qui suit ; 3° Mathurine de Kerisec et de Kerguirione, évêche de Vannes, dont les armes sont : de Bretagne, au chef d'argent, chargé de deux coquilles de gueules.

Elle fut mère de François de Quemper, mort jeune et se remaria à François de Rosmar, seigneur de Kerbalanen, fils aîné du seigneur de Kerdaniel, comme on le voit par la liquidation de son douaire et de la communauté de son premier mariage, faite en 1539.

Pierre vivait encore en 1535, et fut compris dans la réformation de la noblesse qui eut lieu cette année.

V. Allain DE QUEMPER, IIe du nom, paraît être né en 1546 ; il requit d'être considéré comme majeur, attendu qu'il avait vingt ans. Il recueillit la même année la succession de son oncle Gilles, abbé de Beauport.

Le 11 juillet 1546, il épousa Madeleine de Lagadec, fille aînée de Charles de Lagadec, sieur de Kervégan, et de Françoise Bristo, de la paroisse de Pleumeur-Gaultier,

dont les armes sont : de Bretagne, à la rose de gueules en abîme.

En 1568, il fit enquête pour prouver sa noblesse, et reçut plusieurs certificats à cet effet, datés des 4 et 7 février de ladite année.

En 1592, ayant été fait prisonnier ès guerres où il servait le roi, il obtint un passeport pour aller chercher le prix de sa rançon ; et vu qu'il avait au moins soixante-six ans, il est probable qu'il avait employé toute sa vie au fait des armes.

VI. Gilles DE QUEMPER, son fils, sieur de la Garaine, épousa, par contrat du 20 ou 25 février 1595, Jeanne de Quelen, fille unique de Martin de Quelen, seigneur de Kerhoz, de Croixchalant et de Kerbota, paroisse de Pleubihan, évêché de Treguier ; et de Louis de Béguignon, dont les armes sont : burelé d'argent et de gueules de dix pièces.

Il servit le roi dans ses armées, y fut fait prisonnier de guerre, et même, à ce qu'il paraît, plusieurs fois, et paya de grandes rançons. Ses enfants furent :

1.° Allain, qui suit ;
2.° Marguerite, qui épousa, le 2 novembre 1614, Yves de Gouasbriant, seigneur de Roscoat, paroisse de Treduder, évêché de Treguier ;
3.° Trois autres filles.

VII. Allain DE QUEMPER, IIIe du nom, seigneur châtelain de la chatellenie de Lanascol, la Lande, Plomnilliau, Kermenguy, Gouergadiou, épousa, par contrat du premier mars 1620, Julienne du Cozcaer ou Cozcar, fille de François de Cozcar, seigneur de Barach et de Rosambeau, et de Marie de Kerancoaut ou Kerhoent, fille unique, descendante de la maison de Kergournadech ; elle reçut son partage par acte du 30 mars 1634 ; ses armes sont : écartelé d'or et d'azur, qui sont celles de la châtellenie de Barach, paroisse de Louance, évêché de Treguier.

Allain donna partage à ses sœurs le 6 septembre 1623.

Le 4 juillet 1644, la reine mère Anne d'Autriche, régente pendant la minorité du roi Louis XIV, son fils, lui envoya le collier de l'ordre de Saint-Michel. Ses enfants furent :

1.° François, mort en 1652, à l'âge de vingt-quatre ans, sans alliance;
2.° Pierre, mort enfant;
3.° Joseph-François, qui suit.

VIII. Joseph-François DE QUEMPER, fut d'abord simplement nommé François au baptême; il reçut à la confirmation le nom de Joseph, qu'on lui donna pour le distinguer de son frère aîné.

Par contrat du 20 février 1659, il épousa Catherine Urvoy (1), fille de Gilles Urvoy, seigneur de Saint-Gleu, Duault, Belloriaut, la Mothe, Lassaigne et la Villegourio, dans les paroisses de Saint-Gleu et de Trebit, évêché de Dol et de Saint-Brieux ès enclaves, et sénéchal du duché de Penthièvre, au siége de Lamballe, et de Marguerite le Vicomte, dont les armes sont: d'azur, au lion rampant d'argent, lampassé et couronné d'or, dont elle faisait quelquefois les quartiers 2 et 3 d'un écartelé dont alors les quartiers 1 et 2 sont d'argent (2), à trois chouettes de sable, becquées et armées de gueules, et posées 2 et 1.

Joseph-François partagea ses cadets en l'année 1660.

IX. Charles-René-Joseph DE QUEMPER, Ier du nom, fils du précédent, baptisé le 18 avril 1668, épousa, par contrat du 25 octobre 1694, Françoise-Anne, marquise de Cleux, fille de Julien de Cleux, seigneur du Gage, et de Claude de Guergarlay du Cludon. Ses armes sont: parti endenté d'or et de gueules.

X. Jacques-Yves-Joseph DE QUEMPER, Ier du nom, né le 27 octobre 1697, fut reçu page de la grande écurie du roi le 30 mars 1715, et est mort en 1768, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, par contrat du 22 janvier 1722, et avec dispense du pape Innocent XIII, en date du 13 novembre 1721, sa cousine-germaine Marie, marquise de Cleux, fille aînée de Jacques-Charles de Cleux, seigneur du Gage, et de Charlotte-Renée de Lémo. Mêmes armes que dessus.

---

(1) Mal nommé Vréroi par la Chenaye des Bois, au mot *Quemper*; le nom d'*Urvoy* subsiste encore dans Messieurs Urvoy de Portzempart.

(2) On est porté à croire qu'il y a erreur ici, et que ce champ doit être d'or. Alors ce sont les armes de la maison de Courson de la Villevalio, dont est le colonel du 5e régiment d'infanterie de la garde du roi.

XI. Charles-Claude-Yves-Joseph-François DE QUEMPER, IIe du nom, fils du précédent, épousa, le 24 novembre 1749, aussi avec les dispenses nécessaires du Pape Benoît XIV, du 21 juillet précédent, encore sa cousine-germaine Charlotte-Marie-Claude de Cleux, fille aînée de Claude-Hyacinthe de Cleux, marquis du Gage, et de Marie-Marguerite du Parc-Locmaria.

Cette dame était de la même maison que Louis-François du Parc, marquis de Locmaria et du Guéraud, lieutenant-général des armées du roi et commandant pour sa majesté dans la province des Trois-Evêchés, à qui le roi avait donné quatre canons et trois coulevrines de fonte, en mémoire de la conduite brillante qu'il avait tenue à la bataille de Spire, en 1703. Il les avait placés dans son château du Guéraud, lequel, parce que son fils mourut sans enfants en 1745, est, après quelques générations, revenu par succession aux héritiers de ladite Marie-Marguerite du Parc, marquise du Gage, et est enfin, par suite des partages, échu à MM. de Lanascol, qui l'ont conservé jusqu'à la révolution de 1790.

Encore mêmes armes que ci-devant.

XII. Jacques-Yves-Joseph-Marie DE QUEMPER, IIe du nom, marquis de Lanascol et du Guéraud, seigneur de Kerhallin, de la châtellenie de Lanascol, de la Lande, de Ploumilliau, de Guengat et Lezarcoet, du Gage, du Cleux, de Chemillé, de Kermartin et de beaucoup d'autres lieux dont l'énumération serait trop longue, fils du précédent, naquit le 25 septembre 1759, et épousa, le 28 avril 1783, Marie-Marguerite-Françoise-Julie de la Boessière, fille de Bertrand-Pierre-Marie, IIIe du nom, marquis de la Boessière, seigneur de Lennuic, etc., et de Marie-Jeanne de Tavignon, dont les armes sont: de sable, au sautoir d'or.

Le marquis de Lanascol, déterminé par les plus grands motifs de fidélité envers Dieu et le roi, émigra en 1790. Cette démarche généreuse lui fit perdre une fortune immense dont il ne resta rien. Il fit, dans l'armée des princes, frères du roi Louis XVI, la campagne de 1792. En 1801, il profita de l'acte qui ouvrit la porte de la France aux émigrés, rentra dans sa patrie, et y mourut en 1813, laissant pour enfants:

1.° Aline-Yvonne-Marie-Charlotte-Marquette, née

le 13 février 1785; épousa, le 2 août 1802, Achille-Armand-Charles, comte de Barrin, cousin-germain de la marquise de la Boessière, aïeule de ladite Aline;

2.° Charles-Marie-Marc-Jacques, qui suit;

3.° Adolphe-Marie, née au château de Lanascol en février 1790, et mort à Bonn, dans l'électorat de Cologne, en mars 1791;

4.° Frédéric-Charles-Joseph-Marie, dit le comte de Lanascol, né à Mayence, en Allemagne, le 2 juillet 1792; a eu pour parrain Frédéric-Charles-Joseph, comte d'Hertal, prince, archevêque et électeur de Mayence, archichancelier de l'empire en Germanie.

Il est entré au service en 1808; a été nommé, le 14 janvier 1811, sous-lieutenant au quatrième régiment des cuirassiers, avec lequel il a fait la campagne de 1812, où il perdit plusieurs fois ses équipages et quelques doigts des pieds qu'on lui amputa, parce qu'ils avaient été gelés sur les bords de la Bérésina, où il se distingua beaucoup avec ce corps dont la brillante conduite fut très-utile au salut de l'armée qui revenait de Moscow. Il fit ensuite la campagne de 1813, et fut, le 31 décembre de la même année, fait prisonnier à Coblentz et conduit en Allemagne. Il ne dut sa liberté qu'à la première restauration du roi Louis XVIII.

Le 4 février 1815, il fut nommé lieutenant au même régiment, et le 2 mars suivant, monseigneur le duc d'Angoulême, colonel-général des cuirassiers, le nomma, par un choix particulier, porte-cornette blanc de son régiment.

Au mois de mars 1815, il refusa de servir l'usurpation, obtint un congé, et malgré la loi qui décernait la peine de mort contre quiconque tenterait d'émigrer, il n'en profita que pour passer dans l'île de Jersey, avec l'intention de se rendre à Gand, auprès de sa majesté. M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi, et commandant pour sa majesté en Basse-Normandie, le retint dans cette île avec quelques autres sujets fidèles. Ils en partirent le 4 juillet 1815, au nombre

d'environ cent quarante officiers, et fit partie de l'avant-garde de vingt-cinq officiers qui enleva la batterie d'Aromanche, et débarquant audacieusement sous le feu d'une batterie qui ne fit aucun mal à leurs chaloupes, ils s'en emparèrent, et bientôt après de la ville de Bayeux, et la remirent sous l'obéissance du roi, qui n'entra dans Paris que le 8 du même mois. Le comte de Lanascol fut ensuite créé lieutenant en premier dans le second régiment des cuirassiers de la garde royale, par brevet du 12 octobre 1815;

5.° Georges-Marie-Charles-Yves, dit le vicomte de Lanascol, né le 3 février 1795, à Winchester, en Angleterre; a été garde d'honneur le premier mai 1813, a fait la campagne de cette même année, après laquelle il fut, le 28 septembre 1813, nommé sous-lieutenant dans le premier régiment des cuirassiers, où il a fait la campagne jusqu'à la capitulation de Paris; le 5 mai 1814, sous-lieutenant au régiment du Roi, cuirassiers.

En mars 1815, il était à Orléans, et se joignit au petit nombre d'officiers fidèles qui tentèrent, au péril de leur vie, de s'opposer à la défection de leur régiment. Obligés de se retirer après ce combat, ils vinrent à Paris, où le vicomte de Lanascol donna sa démission, se réunit à son frère et courut la même fortune que lui, étant aussi de la petite-avant-garde de vingt-cinq officiers qui enleva la redoute ou batterie d'Aromanche.

Après le second retour du roi Louis XVIII, il fut nommé sous-lieutenant au premier régiment des cuirassiers de la garde royale, par brevet du 10 octobre 1815;

6.° Hyacinthe-Marie-Marc, né le 16 septembre 1800, à Londres, en Angleterre, et mort à Paris le 25 août 1802;

7.° Hyacinthe-Jacques-Marie-Charles, dit le chevalier de Lanascol, né à Morlaix le 16 janvier 1804;

8.° Eugénie-Marie-Charlotte, née le 7 juin 1796, à Bath, en Angleterre.

XIII. Charles-Marie-Marc-Jacques de Quemper, III du nom, marquis de Lanascol, né le 8 septembre 1786,

au château de Kerano, près Guingamp, appartenant à son aïeul maternel.

Armes: « D'argent, au léopard de sable, accompagné » de trois gouniffles ou coquilles du même, placées en » chef ». D'Hozier et la Chenaye-des-Bois, mettent dans les armes trois étoiles au lieu de trois coquilles ; c'est une erreur.

MADRON (de). Maison originaire d'Espagne. Nous allons en donner ici la filiation suivant un mémoire de famille qui nous a été communiqué.

I. Don Rigail Madré de Madron, comte de Ribagousa en Espagne, en 714, est suivant ce mémoire la tige commune des Madrons d'Espagne et de Toulouse. Il y est dit que la famille de *Madré*, en espagnol, et *Madron*, en français, a donné le nom au mont Madré. Don Rigail eut pour fils, de la signora Anne de Bias, sa femme ;

II. Don Gabriel Madré de Madron, seigneur de Lavaur et de Montréal, qui s'établit à Toulouse vers l'an 749, et fut marié, l'an 769, avec noble Marie de Villeneuve. Il eut pour fils :

III. Ferdinand de Madron, marié l'an 819, avec noble Marthe de Castellane. Il fut père de :

IV. Guilhaume de Madron, Ier du nom, seigneur de Saint-Martin. Il épousa, l'an 874, Jeanne d'Alenan. Il eut pour fils :

V. Jacques de Madron, Ier du nom, seigneur de Saint-Martin, qui servit et fut capitaine, et fut marié, l'an 934, avec Hilaire de Montaud. Il fut père de :

VI. Raimond de Madron, Ier du nom, gouverneur de Verdun. Il épousa, en 999, noble Henriette de Solignac, dont il eut :

VII. André de Madron, Ier du nom, qui servit et fut capitaine. Il fut marié en 1064, à noble Élisabeth de Montbrun. De ce mariage est issu :

VIII. Raimond de Madron, IIe du nom, marié, en 1134, avec Charlotte de Polastron. Il eut pour fils :

IX. Barthelemy de Madron, co-seigneur de Castelnauld, qui épousa, l'an 1199, Madelaine de Buisson. Il fut père de :

X. Pierre DE MADRON, Ier du nom, qui épousa noble Françoise de Thomas, fille d'Antoine de Thomas, gouverneur de Toulon l'an 1269. De ce mariage vint :

XI. Antoine DE MADRON, Ier du nom, qui servit et fut capitaine ; il épousa, l'an 1337, noble Isabeau de Saint-Jean, dont il eut :

XII. Jacques DE MADRON, IIe du nom, qui servit et fut capitaine. Il fut marié, l'an 1414, avec noble Anne de Graves, dont sont issus :

1.° Augé, dont l'article suit :
2.° Arnaud de Madron, capitoul de Toulouse en 1476 et 1477.

XIII. Augé DE MADRON, Ier du nom, capitaine des cent hommes d'ordonnance, fut fait sergent général de bataille, par brevet du roi Louis XI, du 25 août 1464. Le mémoire dit ici qu'il avait épousé noble Marie de Dauvet, fille de Jean de Dauvet, premier président au parlement de Toulouse, puis de celui de Paris, l'an 1440. Il eut pour fils :

XIV. Pierre DE MADRON, IIe du nom, qui épousa Antoinette de Lancefoc, comme il conste par le procès-verbal de réception à Malte de l'an 1587, de Baltazard de Tournemire, fils d'Arnaud de Tournemire, et de Marguerite de Madron, sa petite fille. Il eut pour fils :

XV. Augé DE MADRON, IIe du nom, qui servit et fut capitaine, et fut marié, l'an 1518, avec Anne de Tufaldi. Il fit son testament le 8 avril 1532, où il fait héritiers ses deux enfants mâles, tous deux nommés Pierre. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, dit le vieux, dont l'article suit ;
2.° Pierre, dit le jeune, qui forme la troisième branche, rapportée ci-après
3.° Marguerite, mariée, en 1575, à noble Arnaud de Tournemire, et fut mère de Baltazard de Tournemire, reçu chevalier de Malte en 1587 ;
4.° Catherine de Madron ;
5.° Marie de Madron.

XVI. Pierre DE MADRON, IIIe du nom, dit le Vieux, capitoul de Toulouse en 1546 et 1548, fut nommé par le parlement de Toulouse, adjoint aux capitouls, pour leur servir de conseil dans les affaires de la Ligue, suivant la Faille, tom. II, pages 222 et 223. Il dit aussi, page 237,

que l'histoire donna de grandes louanges à Pierre de Madron, pour les grands services qu'il rendit à la religion catholique; et selon le même auteur, page 280, Pierre de Madron céda sa maison à la ville de Toulouse pour faire le collége des jésuites, appelé collége royal de nos jours; et il ajoute, page 313, que ledit Pierre, grand zélateur de la religion, se signala dans les grands mouvements de Toulouse, vers l'an 1562. Il fut chargé, par ordre du roi Charles IX, de faire exécuter ses volontés dans la ville et ailleurs (dit la Faille). Il eut le commandement des troupes comme ayant la confiance de son maître, et comme un des plus riches de la ville. Il épousa Anne de Drot, dont il eut :

XVII. Jacques DE MADRON, seigneur des Izards, qui épousa, par contrat de l'an 1564, Anne de Bousquet, et testa en 1572. Il eut deux fils :

1.° Guérin, dont l'article suit;
2.° Jean-Baptiste, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après :

XVIII. Guérin DE MADRON, seigneur des Izards, épousa Jeanne-Germaine de Meynal, par contrat du 28 avril 1599. Il eut pour fils :

XIX. François DE MADRON, seigneur des Izards, conseiller au parlement de Toulouse, et mort grand chambrier au même parlement. Il avait épousé, par acte du 17 septembre 1633, Jeanne-Jacquette de Boisset, dont sont issus :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Joseph, mort bailli de l'ordre de Malte, où il avait été reçu en 1668;
3.° Louis de Madron, prévôt de l'église de Toulouse en 1705.

XX. Pierre DE MADRON, IIIe du nom, seigneur des Izards, conseiller au parlement de Toulouse, épousa, l'an 1663, Antoinette-Jacquette de Chevalier, dame Destables. De ce mariage est issu :

XXI. Pierre DE MADRON, IVe du nom, dit le Bègue, seigneur des Izards, qui ne laissa qu'une fille, nommée Antoinette-Jacquette de Madron, mariée à M. d'Anssau de Lavelanet, grand-maître des eaux et forêts. C'est en Pierre de Madron que s'est éteinte la branche aînée, qui avait pour apanage le châtau des Izards, près de Tou-

louse, et qui a donné le nom au pont de Madron, qui est sur le canal du Languedoc, vis-à-vis de ce château.

SECONDE BRANCHE.

XVIII. Jean-Baptiste de Madron, Ier du nom, second fils de Jacques de Madron, seigneur des Izards, et d'Anne de Bousquet, s'établit à Mirepoix, et épousa Antoinette de Jalaman, dont il eut :

XIX. Jean de Madron, capitaine au régiment d'Ambris, en 1629. Il eut pour fils :

XX. Louis de Madron, seigneur de Sages, marié avec Marie de Bret, dont est issu

XXI. Jean-Baptiste de Madron, marié avec noble Marie de Fontaines. De ce mariage vinrent :

1.° Paul de Madron, seigneur de Villenouvelle, marié en 1739, avec Marie-Thérèse de Calarin, dont il a eu Catherine de Madron, mariée à M. Bernard de la Boucherole, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
2.° Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
3.° Louis de Madron, prêtre ;
4.° Antoine de Madron, prêtre et curé du Vaux ;
5.° Marguerite de Madron, vivante dans un grand âge.

XXII. Jean-Baptiste de Madron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut père de Pétronille de Madron, mariée, en 1778, à M. Delpi.

TROISIÈME BRANCHE.

XVI. Pierre de Madron, IIIe du nom, dit le Jeune, seigneur de Saint-Jean de Lherm, second fils d'Augé, IIe du nom, et d'Anne de Tufaldi, fut capitoul de Toulouse sous la dénomination de Madron le Jeune, en 1561 et 1568, par ordre de la cour. Il épousa Marie de Carrière, dont il eut :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Antoinette de Madron, mariée à André de Jesse, secrétaire du roi ;
3.° Marguerite de Madron, mariée à M. de Rabastens, seigneur de Colomiers.

XVII. Pierre DE MADRON, IVe du nom, seigneur de Saint-Jean de Lherm, trésorier de France, épousa, en 1619, Françoise de Bruéis, dont il eut :

1.° André, dont l'article suit;
2.° Louis, qui forme la quatrième branche, rapportée ci-après;
3.° Antoine de Madron, capitoul de Toulouse en 1646; il fut père de Bonaventure de Madron, morte sans alliance.

XVIII. André DE MADRON, IIe du nom, seigneur de Saint-Jean de Lherm, trésorier de France, épousa, en 1628, Anne de Maritan, dont il eut :

XIX. Jean DE MADRON, seigneur de Saint-Jean de Lherm, trésorier de France; il épousa, en 1666, Jacquette Desquerre. De ce mariage vint :

1.° Pierre de Madron, seigneur de Saint-Jean de Lherm, marié avec Anne de Flayres, dont il n'eut qu'un fils, François-Gabriel de Madron, mort sans alliance;
2.° Françoise, mariée à noble N.... de Verdier;
3.° Anne de Madron, chanoinesse de Malte à Toulouse, reçue sur ses preuves faites le 16 juin 1708;
4.° Françoise-Bonaventure de Madron, mariée, en 1712, à M. de Blanconne de Castanet;
5.° Marie de Madron.

QUATRIÈME BRANCHE.

XVIII. Louis DE MADRON, seigneur de Roque-Brune, conseiller du roi, payeur des gages des officiers de finances de la généralité de Toulouse, second fils de Pierre de Madron, IVe du nom, et de Françoise de Bruéis, et frère d'André de Madron, ainsi qu'il conste par l'acte d'accord passé en 1648, entre Bernard de Thomas, François-Paul de Garraud et André de Madron, qui y traite au nom de Louis de Madron, son frère. Il fut capitoul de Toulouse en 1637; il fit faire une châsse d'argent pour enfermer les reliques de Saint-Edmond, roi d'Angleterre; ce fut M. de Montréal, archevêque de Toulouse, qui officia à cette pieuse cérémonie. Les armes de la maison de Madron étaient gravées sur ladite châsse. Ce fut encore par les soins de Louis de Madron que la ville de Toulouse fit

fonder une messe du Saint-Esprit, suivie du salut, tous les mercredis de chaque mois, dans l'église de Saint-Sernin. Il avait épousé, en 1634, Marie-Anne de Blanconne, dont est issu :

XIX. Pierre-Louis DE MADRON, conseiller du roi, payeur des gages des officiers de finances de la généralité de Toulouse, marié à Françoise de Montégut, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Exuper de Madron, capitaine dans Royal-Vaisseaux, décédé à Bruxelles en 1745 ;
3.° Henri de Madron, capitaine dans Royal-Vaisseaux, décédé abbé de Sept-Fonds, en 1750 ;
4.° Jeanne de Madron, femme de N.... du Verdier, capitaine.

XX. Jean DE MADRON, seigneur de Roquebrune, payeur des gages, épousa, en 1707, Claire de Chobard, et en eut :

1.° Michel-Étienne, dont l'article suit ;
2.° Jacques de Madron, mort sans alliance ;
3.° Jeanne de Madron, mariée, en 1718, à N... de Corneillon.

XXI. Michel-Etienne DE MADRON, seigneur de Roquebrune, épousa, en 1734, Ursule de Cassand, dont sont issus :

1.° Joseph, dont l'article suit ;
2.° Jean-Etienne-Michel de Madron, prieur de Sardan, et curé de Mourvilles-Hautes.

XXII. Joseph comte DE MADRON, co-seigneur d'Hauterive, épousa, en 1774, Jeanne du Prat de Rochefort. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph-Gabriel, dont l'article suit ;
2.° Jean-Pierre de Madron, né à Toulouse en 1779, marié avec mademoiselle de Saint-Félix de Mauremont, fille de M. de Saint-Félix, marquis de Mauremont, l'un des anciens vice-amiraux de France ;
3.° Joseph-Victor Madron, né à Toulouse, officier d'infanterie ;
4.° François-Bonnaventure de Madron, née à Tou-

louse en 1775, mariée à noble N... Dufaur de Saint Cla;

5.° Marie de Madron, née à Toulouse, mariée à noble N... Dagusan.

XXIII. Joseph-Gabriel, comte DE MADRON, né à Toulouse le 28 novembre 1777, a épousé, en 1812, Marie de Chuchando de Vallin, d'une ancienne famille d'origine espagnole, établie à Mauléon.

Armes : « D'or, à la vache de gueules, colletée et cla-» rinée d'azur ; au chef du second émail, chargé de trois » étoiles du champ. »

CUGNAC (DE). Cette maison, dont le nom se trouve écrit dans les titres Cuniac, Cunhac et Cugnac, est une des plus anciennes de la Guyenne, où elle est connue dès le douzième siècle. Elle est également distinguée par son ancienneté, par ses services militaires et par ses alliances avec les meilleures maisons du royaume, telles que Abzac de la Douze, Arpajon, Beaupoil de Saint-Aulaire, Béon-Luxembourg, du Bouzet de Marin, du Bosc, Bussy-Rabutin, la Châtre, Chapt de Rastignac, Cosnac, Carbonières, Coligny, Durfort, Ebrard Saint-Sulpice, Escars, Fumel, Biron-Gontaut de Saint-Geniez, Galard, Hautefort, Hurault, Langheac, Lostanges, du Lac, la Marthonie, Mornay, Pathay, de Prie, Prunelé, Rançonnet de Polignac, Rochechouart, Salignac de la Motte-Fénelon, Savary-Lancosme, Solages, Saint-Exupéri, la Trémouille, Villeneuve-Vence et plusieurs autres anciennes familles dans lesquelles les filles de la maison de Cugnac sont entrées.

Elle a donné un cordon bleu, un sénéchal du Bazadois, un évêque, plusieurs chambellans de nos rois, un chevalier de leur ordre, deux conseillers d'état d'épée, plusieurs officiers généraux, trois mestres-de-camp de cavalerie, deux capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances sous les règnes de Henri III et de Henri IV (dans ces temps-là, dit Sainte-Foix, Histoire de l'ordre du Saint-Esprit, t. 6, p. 477, le grade de capitaine de cinquante et de cent hommes d'armes des ordonnances était le plus éminent dans les armées, les titres de lieutenant-général et de maréchal-de camp, s'il en est quelquefois parlé,

n'étaient que de simples commissions dont le rang et les fonctions cessaient avec la campagne), plusieurs chevaliers de Malte, dont un est devenu grand-bailli, et un page de Louis XIV.

Les guerres civiles, celles surtout avec les Anglais, qui ont désolé les plus belles provinces du royaume, sous les règnes de Philippe-de-Valois, du roi Jean et de Charles VI ; celles de religion, dont elles ont ensuite été le théâtre, ont enlevé à cette ancienne noblesse des titres et documents qui auraient donné connaissance des premiers de son nom ; ce qu'elle a pu en retrouver ne remonte qu'au treizième siècle, temps auquel les maisons de Cugnac et de la Marthonie se partagèrent une succession de vingt et quelques terres. La branche de Cugnac du Bourdet, établie en Poitou, en possède l'acte de partage.

Vers le milieu du douzième siècle, les sieurs de Gontaud, de Cugnac et d'Abzac, écuyers, fondèrent une abbaye dans les environs de Périgueux.

Suivant un mémoire domestique (1), Jean de Cugnac s'allia, en 1380, à Delphine de Gontaut, fille de Séguin de Gontaut, seigneur de Badefol et de Saint-Geniez.

Leur fils (voyez la généalogie de Gontaut, dans la Chesnaye-des-Bois, page 298, tome 7), Pierre de Cugnac fit don, en 1431, à Richard de Gontaut son neveu, de tous ses droits sur la seigneurie de Badefol (2).

En 1496 ou 1497, Jean de Cugnac, seigneur de Pauliac, épousa Jeanne de Carbonnières, fille d'Antoine, seigneur de la Chapelle-Biron, et de Jeanne d'Abzac de la Douze (3). La maison de Carbonnières était alliée dès l'an 1070 aux vicomtes de Comborn et de Ventadour. (La Chesnaye-des-Bois.)

Jean de Cugnac, seigneur de Panctoc, plaidait, en 1529, au parlement de Bordeaux, contre Jean Chapt de Rastignac, co-seigneur de Siourac (4).

Hélie de Cugnac de Caussade fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1551 (5). (Vertot.)

---

(1) Voyez le dictionnaire de la Noblesse, tom. 7, *Gontaud*.
(2) Même ouvrage, même article.
(3) *Idem*, tom. art. *Carbonière*.
(4) Armorial de France, art. *Chapt de Rastignac*.
(5) Histoire de l'ordre de Malte, par Vertot, catalogue des chevaliers de la langue de Provence.

En 1582, furent présents au contrat de noble Germain de Saillant du Luc, écuyer, avec Anne Chapt de Rastignac: Edme de Cugnac, seigneur de Giversac; Robert de Lignerac, chevalier de l'ordre du roi; Antoine de Reilhac, Gilbert d'Hautefort, Raimond de Saint-Clar, François de Royère, Pierre de la Faye, Hélie de Saillant, seigneur de Trasalvas, et Reimond de Reilhac, tous parents et amis communs des parties (1).

Jean-Paul de Cugnac, chevalier, seigneur de Pauliac, épousa, vers 1630, Elisabeth de Beaulieu. Il était capitaine aux Gardes, et descendait par femmes (dit Varennes, dans son Roi d'armes, page 410) de l'illustre maison de Balzac-d'Entragues, qui a fourni une grande quantité d'officiers généraux, plusieurs cordons bleus, et dont toutes les branches sont maintenant éteintes. Il portait: écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accostée de deux fleurs de lys du même, qui est THIEMBRONE; aux 2 et 3 de BALZAC, qui est d'azur, à trois sautoirs d'argent; au chef d'or, à trois sautoirs d'azur, et sur le tout un écusson gironné d'argent et de gueules de huit pièces, qui est de CUGNAC.

Les seigneurs de Giversac, établis en Quercy, sont les aînés de cette maison. Leur filiation suivie commence à:

I. Jean de CUGNAC, seigneur de Beaumont et de Giversac, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maréchal de ses camps et armées, sénéchal du Bazadois, mort en 1575. Il avait épousé, le 10 novembre 1555, Antoinette de Hautefort, fille de Jean de Hautefort, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, et de Catherine de Chabannes. Il en eut:

1.° Marc, qui suit;

2.° Françoise de Cugnac, mariée, en 1593, à Marc-Antoine de Durfort, seigneur de Goujonnac. Jean avait pour sœur Marguerite de Cugnac, dame de Giversac, épouse, en 1547, de François de Beaupoil. Ils n'eurent qu'une fille unique, mariée, en 1566, à Jean de Durfort, seigneur de Léobard (2).

(1) Armorial de France, art. *Chapt de Rastignac*.
(2) Dictionnaire de la Noblesse, tom. 5, art. *Durfort*.

II. Marc DE CUGNAC, seigneur de Giversac, fut marié, en 1598, à Polixène de Durfort, fille de Mathurin de Durfort, seigneur de Goujonnac. et de Marguerite de Clermont. De ce mariage naquirent :

1.° Brandelis, qui continue la branche aînée en Quercy et en Condomois ;

2.° Perrot, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après.

III. Brandelis DE CUGNAC, seigneur de Giversac, fut mestre-de-camp d'un régiment de son nom. Il épousa, le 12 novembre 1630, Paule du Lac de la Peyrède; il en eut :

1.° Mathieu-Paul, qui suit;

2.° Suzanne, mariée, en 1650, à noble Gratien Geniez de l'Angle.

IV. Mathieu-Paul DE CUGNAC, seigneur de Giversac, s'allia, en 1654, à Anne Ebrard de Saint-Sulpice. Il en eut :

1.° Louis-Christophe de Cugnac, comte de Giversac, marié, en 1681, à Marie-Anne de Beaupoil de Saint-Aulaire (1), fille de Bon-François, marquis de Lanmari, premier écuyer du prince de Condé et mestre-de-camp de cavalerie, et d'Anne de la Roche-Aimon, tante du cardinal de la Roche-Aimon; sa postérité a fini à Emmanuel de Cugnac, comte de Giversac, mort en 1750, sans enfants de son épouse Marguerite de Fumel, fille du vicomte de Fumel, mestre-de-camp de cavalerie, et d'Anne de Berthier;

2.° Antoine, dont l'article suit:

V. Antoine DE CUGNAC, seigneur de Giversac, fut marié, en 1687, à Marie de Vervais, dame de Pérille, mère de:

VI. Jean-Louis DE CUGNAC, qui a épousé, en 1720, Marie du Faure de Rouffilhac, dont:

1.° Antoine-François, qui suit;

2.° Emmanuel de Cugnac, né en 1729, sacré évêque de Lectoure le 7 septembre 1772, député à l'as-

(1) Les grands officiers de la couronne, généalogie de Beaupoil.

semblée générale du clergé de France en 1788 et mort en 1800.

VII. Antoine-François DE CUGNAC, comte de Giversac, seigneur de Sermet et chef du nom et armes de sa maison, mousquetaire du roi dans la première compagnie, en 1745; marié, en 1753, à Marie de Lostanges, fille de Louis-Emmanuel, marquis de Saint-Alvaire, gouverneur et sénéchal de Quercy, et de Marie de Larmandie de Longua. Il eut entre autres enfants:

VIII. Emmanuel DE CUGNAC, comte de Giversac, seigneur de Sermet en Agenois, de Limenil, Fondelain, etc., capitaine de cavalerie dans le régiment de Belsunce; allié, en 1779, à N.... du Bouzet, fille du marquis de Marin. Il a eu l'honneur d'être présenté au roi et à la famille royale en 1784, et a fait ses preuves devant Chérin, généalogiste des ordres, pour monter dans les carrosses et chasser avec sa majesté. Il a six enfants de son mariage:

1.° Philibert, qui suit;
2.° Théodore, non marié en 1813; il a servi sous S. A. R. le duc d'Angoulême, en 1814;
3.° Louise, mariée à Hubert de Brivasac, fils du comte de Brivasac, chef d'escadron dans le régiment de la Reine;
4.° Une autre fille, alliée à N.... de la Roque, d'une ancienne noblesse du comté d'Armagnac;
5° et 6° Deux filles.

IX. Philibert DE CUGNAC, né en 1785; il a servi sous S. A. R. M. le duc d'Angoulême, en 1814, et a épousé, en 1812, demoiselle Elise de Solages, d'une ancienne noblesse de Rouergue. Il a un fils né en 1815.

SECONDE BRANCHE, établie en Flandres.

III. Perrot DE CUGNAC, second fils de Marc et de Polixène de Durfort, fut seigneur de Tourandel. Il épousa, en 1633, Marie de Gontaut de Saint-Geniez, qui le fit père de:

IV. Henri DE CUGNAC, marié, en 1658, à Marie d'Abzac de la Douze, mère de:

V. Charles DE CUGNAC, seigneur de Tourondel, qui épousa, le 4 janvier 1694, Madeleine de Gontaut de Saint-Geniez, sa parente, dont sont issus:

1.° Antoine, qui suit;

2.° Jean de Cugnac, capitaine de cavalerie dans le régiment de la Reine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçu chevalier de Malte de minorité, en 1699; se maria, en 1734, à Jeanne Tardif, qui le rendit père de trois enfants, tous morts en bas âge. Il a eu l'agrément, en se mariant, de porter la croix de Malte, en faveur du zèle qu'il avait manifesté de tout temps pour le service de l'ordre;

3.° Pierre de Cugnac, capitaine de cavalerie dans le régiment de Bourbon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

4.° Louis Christophe de Cugnac de la Coste, capitaine dans le régiment de Provence, mort sans alliance, comme le précédent.

VI. Antoine DE CUGNAC, seigneur de Tourondel, Traissaies, etc., laissa de N.... de Pons de la Borie, entre autres enfants :

1.° Sébastien du Cugnac, d'abord page de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, ensuite capitaine dans le régiment de Royal-Vaisseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort émigré, sans alliance, en 1800;

2.° N...., dit le marquis de Cugnac, capitaine dans le même régiment, ensuite lieutenant du roi de la ville d'Antibes, où il est mort en 1806. Il y avait épousé, en 1784, N..... de Villeneuve-Vence, d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Provence, alliée à la maison royale de France, et reconnue pour parent par les princes du sang, qui signent comme tels les alliances que cette maison contracte. Elle vit encore en 1814, et est fille d'Alexandre de Villeneuve, marquis de Vence. (Voyez la généalogie de la maison de Villeneuve en Provence);

3.° Pierre, qui suit;

4.° N... de Cugnac, dit l'abbé de Cugnac, reçu sur ses preuves élève de l'école royale-militaire, nommé vicaire-général de l'évêché d'Aire, député ensuite à l'assemblée générale du clergé de France, tenue en 1788; est existant en 1816;

5.° Une fille, morte en 1809, religieuse à Fougoulfier.

VII. Pierre DE CUGNAC, dit le vicomte de Cugnac, né en 1755, entré au service en 1767, successivement sous-aide-major, lieutenant et capitaine dans le régiment de Royal-Vaisseaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut pourvu, en 1788, de l'office de lieutenant des maréchaux de France, à Lille en Flandres, où il a épousé, en 1781, Marie-Thérèse-Josephe du Toict, d'une famille originaire d'Espagne, où elle était connue sous le nom *del Tecto*; il s'est émigré, et a fait toutes les campagnes des princes. Il a de son mariage :

VIII. Sébastien-Marie-Jules-Henri DE CUGNAC, né le 21 septembre 1786, a servi plusieurs années dans la cavalerie; il était volontaire royal en 1814, et a épousé, le 24 février 1813, Anne-Françoise de Chaton, sa cousine-germaine, fille de Henri-René de Chaton, ancien gentilhomme des états de Bretagne, et d'Elisabeth du Toict.

Branche des marquis de Dampierre.

Cette branche et celle du Bourdet, rapportée plus bas, ont, selon une tradition constante, une tige commune avec celle de Giversac, et sortent toutes deux du Périgord; mais on ignore l'époque de leur séparation. La filiation suivie des marquis de Dampierre commence à :

I. Antoine DE CUGNAC, chevalier, seigneur de Dampierre, en Beauce, chambellan du roi Charles VII, né en 1397; mort en 1454; eut de Jeanne le Brun, son épouse :

II. Pierre DE CUGNAC, seigneur de Dampierre, conseiller et chambellan du roi Louis XI, marié à Jeanne de Prunelé, d'une maison de Beauce d'ancienne chevalerie; elle testa en 1484, et eut de son mariage :

1.° Antoine, qui suit :
2.° Une fille, mariée à Jean de Mornay, seigneur d'Achères.

III. Antoine DE CUGNAC, II° du nom, seigneur de Dampierre, premier maître-d'hôtel du roi Louis XII, eut de Marguerite de Mornay, son épouse :

1.° Antoine, qui suit;
2.° Anne de Cugnac, mariée à Jeanne de Blosset, sei-

gneur et baron de Torcy. Il est sorti de ce mariage un fils et deux filles. Le garçon est devenu maréchal de camp et chevalier du Saint-Esprit. Claude, l'aînée des filles, était une des plus belles femmes de la cour de François I[er] ; elle épousa, en 1530, Louis de Montberon, seigneur de Fontaine-Chalandray, en Angoumois, d'une ancienne maison qui a donné un maréchal de France et un chevalier des ordres. Françoise, la seconde des filles, eut un fils naturel de Léonor d'Orléans (1) de Longueville, marquis de Rothelin, nommé François de Longueville, auteur des marquis de Rothelin ; elle était alors veuve de Jean de Briqueville, seigneur de Colombières, frère de François de Briqueville, l'un des plus célèbres guerriers de son siècle, d'où sont sortis les marquis de la Luzerne. (Voyez la Chesnaye-des-Bois, articles Blosset, Briqueville, etc.)

IV. Antoine de Cugnac, III[e] du nom, chevalier, seigneur de Dampierre, baron d'Imonville, grand-maître des eaux et forêts de l'Orléanais, s'allia avec Marie du Lac, fille de Lancelot du Lac, seigneur de Chemerolles, et de Louise de Coligny, sœur de Gaspard de Coligny, III[e] du nom, maréchal de France, et petite-fille du célèbre Gaspard de Coligny, amiral de France, tué à Paris, au massacre de la Saint-Barthélemy, en 1572. Leurs enfants furent :

1.° François, qui suit ;
2.° Louis de Cugnac, baron d'Imonville, auteur d'un rameau rapporté à la fin.

V. François de Cugnac, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Dampierre, décéda en 1546 ; il avait épousé Jeanne Davy, dame de Saint-Peravi et d'Huisseau, dont il eut :

1.° François, qui suit ;
2.° Paul de Cugnac, marié à Antoinette de Prie (2),

(1) Voyez dans les grands officiers de la couronne la généalogie de la maison de Bourbon, branche d'Orléans.

(2) Voyez le même ouvrage, généalogie de la maison de Prie, article des grands arbalêtriers de France.

d'une illustre famille du Nivernais, qui a fourni un cardinal en 1506, un grand-maître des arbalêtriers et plusieurs cordons bleus. Ils n'eurent point d'enfants de leur mariage.

VI. François DE CUGNAC, IIe du nom, en faveur de qui la seigneurie de Dampierre fut érigée en baronnie, par lettres du 9 février 1598, enregistrées le 7 mai suivant, avec permission de se qualifier premier baron du comté de Gyen, baron de Dampierre et d'Huisseau, conseiller d'état d'épée, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, maréchal des camps et armées du roi, reçu chevalier du Saint-Esprit le 7 janvier 1595, mourut le 5 novembre 1615. Il avait épousé, 1.° Gasparde de Boucard, fille unique de François de Boucard et de Marie de Martini (1) ; et 2.° le 4 novembre 1593, Anne le Loup de Beauvoir, fille de Christophe, seigneur de Bellenave, de Pierre-Brune et de Beauvoir, et de Claude Malain. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Henri de Cugnac, mort à quinze ans, en 1592 ;
2.° François, baron de Dampierre, lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, marié à Gabrielle de Popillon du Ryau, qui le rendit père de Françoise de Cugnac, femme, en 1632, d'Edme de la Châtre, comte de Nançay, grand-maître de la garde-robe du roi et colonel-général des Suisses et Grisons, dont la fille, Louise-Antoinette de la Châtre, dame du palais de la reine, épousa, en 1653, Louis de Crévant d'Humières, IVe du nom, duc d'Humières, chevalier des ordres du roi et maréchal de France, dont la fille, Marie-Thérèse de Crévant-d'Humières, fut mariée, le 10 février 1677, à Jean de Gand, dit Villain, prince d'Isenghien, père de Louis de Gand de Mérode de Montmorency, prince d'Isenghien, comte du Saint-Empire, chevalier des ordres du roi et maréchal de France. (Voyez HUMIÈRES et LA CHATRE, dans la Chesnaye) ;

---

(1) François de Boucat était chef de l'artillerie du parti Huguenot.

Du second lit :

3.° Antoine, qui suit;
4.° Paul, chevalier de Malte, mort en 1611;
5.° Marie-Diane, mariée, en 1609, à Léonor de Rabutin, comte de Bussy, père du célèbre Bussy-Rabutin, qui s'est rendu illustre par sa valeur et ses écrits;
6.° Aimée de Cugnac, femme de Claude, seigneur de Pathay et baron de Rereau;
7.° Charlotte, morte le 10 novembre 1608, en religion.

VII. Antoine DE CUGNAC, IV[e] du nom de sa branche, en faveur de qui la baronnie de Dampierre fut érigée en marquisat, par lettres de 1616, enregistrées la même année, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, conseiller d'état, mort en 1666, avait épousé Madeleine de Tixier, fille d'Amar, seigneur de Brie, et de Françoise Hurault de Marais, dont il eut :

1.° Paul, mort jeune;
2.° François, qui suit;
3.° Anne, femme 1.° de Michel Champront, conseiller au parlement; 2.° de Louis le Cordier, marquis de Tronc;
4.° Marie de Cugnac, femme de Jean-Louis, comte de Béon-Luxembourg dont l'aïeule maternelle, Louise de Luxembourg, était de l'ancienne maison de ce nom, l'une des plus illustres et des plus puissantes de l'Europe, laquelle a donné quatre empereurs à l'Allemagne, trois de Bohême et de Hongrie, six reines, dont une impératrice d'occident, et plusieurs princesses qui ont illustré les maisons auxquelles elles se sont alliées. Le comte de Béon n'a laissé qu'un fils de son mariage, mort sans enfants de son épouse Anne-Dorothée du Hautoy.

VIII. François, III[e] du nom, marquis DE CUGNAC, baron d'Huisseau, mort le 21 septembre 1680, fut marié, en 1664, à Anne de Cugnac, dame de Richarville, fille de Gabriel de Cugnac et de Marguerite de Vérail. De ce mariage sortirent :

1.° François, qui suit;
2.° Pierre, autèur de la branche rapportée après la postérité de son aîné;
3.° François-Alexandre, chevalier de Malte, capitaine de cavalerie, mort en Italie en 1701;
4.° François, mestre-de-camp de cavalerie, sous-lieutenant des gendarmes de Berri, brigadier des armées du roi le premier février 1719, grand bailli (1) honoraire de l'ordre de Malte, premier écuyer de M. le Duc, mort à Paris, à l'hôtel de Condé, en 1728, et selon le Mercure en 1729, âgé de cinquante-deux ans.

IX. François DE CUGNAC, IV[e] du nom, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, seigneur de Richarville, enseigne des gendarmes de Berri, puis sous-lieutenant des gendarmes d'Anjou, mestre-de-camp de cavalerie, est mort en 1724. Il avait épousé, en 1699, Marie-Henriette de Lagny, dont il a eu :

1.° Jean-Baptiste-François, qui suit;
2.° Louis-Achille, chanoine et grand-vicaire de Tours;
3.° Louis-Félicien, chevalier de Malte, officier de marine, dit le chevalier de Cugnac, enseigne de galères en 1728, puis gentilhomme de M. le duc, mort en 1737, d'une fluxion de poitrine, à l'hôtel de Condé;
4.° François, dit le chevalier de Dampierre, chevalier de Malte, capitaine dans le régiment de Bourbon, cavalerie, exempt des gardes-du-corps du roi en 1727, mort à Paris en 1730;
5.° Plusieurs autres filles.

X. Jean-Baptiste-François DE CUGNAC, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, seigneur de Richarville, etc., né le 30 mai 1700, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, ci-devant enseigne des gendarmes de Berri, est mort en 175.... Il avait épousé, en 1732, Françoise-Charlotte de Langheac, dont le neveu Jean, comte de la Guiche, s'allia, en 1740, à Henriette de Bour-

---

(1) Dignité éminente dans l'ordre de Malte, au-dessus de celle de commandeur.

bon, appelée mademoiselle de Verneuil, fille naturelle et légitimée de M. le duc Louis-Henri de Bourbon, prince de Condé (1). Leur fils Amable Charlet, marquis de la Guiche, était, en 1774, colonel du régiment de Bourbon, cavalerie. Françoise-Charlotte de Langheac était fille de Marie-Roger de Langheac, comte de Dalès et de Toulongeon, et de Jeanne-Diane-Marie Palatine de Dio et de Montpeyroux, marquise de Roquefeuille et baronne de Castelnau. Ses enfants sont :

1.° Marie-Pierre-Antoine, qui suit;
2.°, 3.°, 4.°. Trois autres garçons, dont deux chevaliers de Malte et un ecclésiastique;
5.° Marie-Celse-Antoinette, née en 1734, tenue sur les fonts par Michel-Celse-Roger de Rabutin, comte de Bussy, évêque de Luçon, et par la marquise de Cugnac, son aïeule;
6.° Et plusieurs autres filles.

XI. Marie-Pierre-Antoine DE CUGNAC, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau, seigneur de Richarville, capitaine de vaisseau, né le 2 juin 1738, a épousé Louise-Angélique de Savary-Lancosme, fille du marquis de Savary et de Louise Barjot de Roncé. Il n'est resté de ce mariage qu'une fille unique, Antoinette de Cugnac, alliée au comte de Bizemont, dont un garçon. La mère est morte il y a quelques années. Le marquis de Dampierre est le dernier mâle de cette branche. (Voyez SAVRY, dans la Chesnaye-des-Bois).

Rameau de la branche précédente.

V. Louis DE CUGNAC, baron d'Imonville, second fils d'Antoine et de Marie du Lac, fut tué en 1567, à la bataille de Saint-Denis. Il avait épousé Marthe ou Marie de Prunelé, dame de Richarville, qui le rendit père de :

1.° Paul, qui suit;
2.° et 3°. Deux filles mariées, l'une à François de la Trémouille, fils naturel, et ensuite légitimé de Louis de la Trémouille, III[e] du nom, premier duc de Thouars, prince de Talmont et de Tarente, et

(1) Voyez le dictionnaire de la Noblesse, aux articles *La Guiche* et *Langheac*.

arrière-petit-fils de Louis de la Trémouille, l'un des plus célèbres guerriers de son temps, et qu'on a surnommé le chevalier sans reproche (1). Louise de Cugnac, la seconde fille, a épousé, en 1580, Louis du Bosc, seigneur d'Epinoy.

VI. Paul DE CUGNAC, chevalier, baron d'Imonville, s'allia avec Anne Hurault, fille de Jean Hurault, IIe du nom, seigneur de Bois-Taillé, et de Bonne, conseiller d'état et ambassadeur à Constantinople pour le roi Henri III (2). De ce mariage sont issus treize enfants qui suivent. Paul de Cugnac mourut en 1615, à Paris, où il avait été député par la noblesse du pays Chartrain, pour assister aux états généraux qu'on venait de convoquer. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Notre-Dame-du-Mont :

1.° Paul, mort à vingt ans ;
2.° Louis de Cugnac, chevalier de Malte ;
3.° François, baron d'Imonville, qui suit ;
4.° Charles, mort au siége de Montpellier ;
5.° Philippe, chanoîne à l'église de Chartres ;
6.° André, aussi religieux ;
7.° Gabriel de Cugnac, seigneur de Richarville, marié à Marguerite de Vérait ;
8.° Marie, femme d'Edme de Prunelé, sieur de Méninville ;
9.° Anne de Cugnac, épouse de Charles, seigneur de Poiloue ;
10.° Jeanne, épouse de Jérôme du Luc, sieur de Fontenay ;
11.° Fançoise de Cugnac, épouse d'Alexandre de Fourcroy, écuyer, sieur du Bois de Villiers ;
12.° Elisabeth, } religieuses.
13.° Louise, }

VII. François DE CUGNAC, chevalier, baron d'Imonville, épousa Louise de Paviot, fille de Charles de Paviot, seigneur de Boissy-le-Sec, et de Marie de Rochechouart, sa femme. De cette alliance sortit :

---

(1) Voyez le père Anselme, généalogie de la maison de la Trémouille.
(2) Grands officiers de la couronne, généalogie de la maison d'Hurault.

VIII. François-Philippe de Cugnac, baron d'Imonville, seigneur de Jouy, père, par Elisabeth de Morainville, d'Elisabeth de Cugnac, mariée, en 1692, à Louis de Rochechouart, seigneur de Montigny, d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du royaume (1). Leur postérité subsiste.

Barons de Veuilly, éteints.

IX. Pierre de Cugnac, second fils de François III et d'Anne de Cugnac, chevalier, seigneur et baron de Veuilly en Galvesse, généralité de Soissons, mort le 5 novembre 1745, avait épousé, en 1707, Marie-Anne de Vassan, d'une ancienne noblesse de Valois, laquelle mourut en 1755, à soixante-onze ans, laissant:

X. Aimé Gabriel de Cugnac, marquis de Cugnac de Dampierre, chevalier, seigneur et baron de Veuilly, enseigne, puis sous-lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, mort le 17 novembre 1758, âgé de quarante-sept ans. Il avait épousé, en 1728, Jeanne-Marie-Joseph de Guyon, nièce de la duchesse de Sully, qui l'avait faite sa légataire universelle. De ce mariage sont issues:

1.° Anne-Madeleine de Cugnac, mariée au marquis d'Escars;
2.° Marie-Louise, mariée à N.... de Forget du Vol, capitaine général de la fauconnerie du roi;
3.° Henriette-Diane, née en 1734, mariée au marquis de Saint-Exupéri.

Branche des seigneurs du Bourdet, établie en Poitou.

Cette branche, à l'origine de laquelle on ne peut remonter, sort, comme les autres, du château de Cugnac, situé en Périgord, et remonte sa filiation à:

I. Jean de Cugnac, vivant en 1480; il était seigneur de Caussade, Chaban, Florimond, Vimenier et du Bosc-Calrigure, viguier de la ville de Périgueux, et son épouse Marguerite Vigière. Ils marièrent, en 1501, leur fils:

---

(1) Dictionnaire de Moréri, généalogie de la maison de Rochechouart.

II. Jean DE CUGNAC, IIe du nom, à Philippe de Salignac de la Motte-Fénelon, dont naquirent :

III. Jean DE CUGNAC, IIIe du nom, seigneur de Caussade, etc., père en 1544, par Isabeau de Galard, 1.° de Geoffroy, et 2.° de Gabriel de Cugnac. Il n'est fait mention que du premier :

IV. Geoffroy DE CUGNAC épousa, en 1582, Jacquette du Bosc ; ils eurent pour fils :

1.° Charles, qui suit ;
2.° Jean, dont on ignore le sort ;
3.° Une fille nommée Suzanne, qui apporta la terre de Caussade dans la maison de la Marthonie, par son mariage avec Armand de la Marthonie, auteur de la branche de la Marthonie-Caussade.

V. Charles DE CUGNAC, Ier du nom, épousa, en 1612, N..... de Rançonnet de Polignac, et de Marthe de Raymond ; elle était sœur de Marie de Rançonnet de Noyan, mariée, en 1609, à Louis de Galard de Brassac de Béarn. Leur fils fut :

VI. Charles DE CUGNAC, IIe du nom, quitta le Périgord pour aller habiter le Poitou, où il devint seigneur du Bourdet, par son mariage, en 1647, avec Catherine Acarie, dame du Bourdet, issue d'une ancienne famille alliée à plusieurs grandes maisons du royaume, entre autres avec celle de Rochechouart, dont une branche connue sous le nom de Rochechouart-Jars, seigneurs du Bourdet, a possédé long-temps la terre de ce nom. Les enfants de Charles de Cugnac et de Catherine Acarie du Bourdet sont :

1.° Jean-Louis, qui suit ;
2.° Charles de Cugnac, marié en Picardie, père de Louis de Cugnac du Bourdet, successivement officier dans un régiment d'infanterie, lieutenant-colonel, avec rang de colonel, dans le régiment de Bourbonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé brigadier des armées du roi le 20 février 1761, et maréchal de camp le 16 avril 1767. Ses services furent récompensés de la place de lieutenant de roi de la ville de Saint-Omer, où il est mort sans postérité.

VII. Jean-Louis DE CUGNAC dit le marquis DU BOURDET, était, en 1680, capitaine dans le régiment des Fusiliers du roi, et en 1689 exempt dans la deuxième compagnie des Gardes-du-Corps. On voit dans l'Histoire de la maison du roi qu'il se distingua, en 1691, à la bataille de Leuze. Il est mort ayant à peine quarante ans, se rendant à Paris, auprès de madame de Maintenon. Il s'était marié, en 1680, avec Antoinette de Châteauneuf qui le rendit père de :

1.° Gaspard-Louis-Philippe de Cugnac, marquis du Bourdet, né en 1681, mort en 1761, sans alliance. Il avait commencé par être page de Louis XIV, sur ses preuves faites en 1697 ; eut, en 1700, un bâton d'exempt dans les Gardes-du-Corps, obtint un régiment en 1706, l'aide-majorité de la seconde compagnie des Gardes-du-Corps en 1720, une lieutenance en 1732, fut nommé brigadier en 1734, et maréchal des camps et armées du roi en 1738;

2.° Louis-Paul-Philippe, dont l'article suit.

VIII. Louis-Paul-Philippe DE CUGNAC, seigneur du Bourdet, épousa, en 1735, Marie-Angélique de Ranques, et laissa pour fils :

IX. Louis-Philippe DE CUGNAC, seigneur du Bourdet, qui épousa, en 1775, Marie-Madeleine-Alexandrine de Razes d'Auzances ; il mourut en 1810, laissant :

1.° Jules-Emilien, qui suit;

2.° N...., mariée au seigneur de Mougon, d'une ancienne maison du Poitou :

3.° Alexandrine de Cugnac, mariée à N.... de Monnier, seigneur d'Availles.

X. Jules Emilien DE CUGNAC, né en 1783, a été député au commencement de 1815 à Beaupré près de monseigneur le duc de Bourbon, par la garde royale de son département, pour offrir à ce prince leurs services; il a épousé, en 1813, demoiselle Aglaé de Maynard, dont deux filles, l'aînée, née en juin 1814, décédée ; elle fut tenue sur les fonts par le marquis de Cugnac-Dampierre et par la comtesse de Maynard son aïeule. La seconde est née le 1er mars 1816. On la nomme Marie-Françoise-Aglaé. La filiation de cette branche est copiée sur les preuves produites en 1697 par Gaspard-Louis-Philippe de Cugnac du Bourdet, pour entrer aux pages.

Il est parlé de cette ancienne maison dans le Dictionnaire des Gaules, in-fol., tome 2, au mot DAMPIERRE; dans le Dictionnaire de la noblesse, in-4°, tome 5, au mot CUGNAC, et enfin dans les grands officiers de la couronne tome 9, page 110, où l'on traite des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit. Il n'existe point d'autres branches de cette maison, que celles indiquées dans cette généalogie.

Armes: « Gironné d'argent et de gueules ».

CANEVARO, famille noble, originaire de Gênes. Le nom de Canevaro se trouve inscrit, dès l'an 1621, dans la liste des nobles de cette République. On peut consulter: *Della-Floria di Genova, trattato di Vorms finé a la pace Daguisgrana libri* 4, où l'on voit qu'un Canevaro, sénateur, se distingua par la manière dont il défendit son pays en 1744; défense dans laquelle il périt: il fut enterré avec la plus grande pompe dans la cathédrale. Le comte de Broglie et tous les officiers de l'armée française, qui se trouvaient alors sous ses ordres, rendirent à ce Canevaro les plus grands honneurs funèbres. On peut voir aussi *la Bitta Genova, n°* 15.

I. Jacques-Antoine CANEVARO, fils du précédent, marié à noble Marie-Rose-Françoise Turiani, a laissé:

II. Grégoire-Barthelemi CANEVARO, né le 7 mars 1761, chef de cohorte de la quatrième légion de la garde nationale du département de la Seine-Inférieure et membre du collége électoral; il a épousé, le 14 septembre 1794, Marie-Magdeleine-Paule-Françoise Baudri de Goustemesnil et autres lieux, mariée à Marie-Madeleine de Tousselle, dont sont venus :

1.° Jean-François-Henri de Canevaro, né le 4 avril 1797, attaché à l'ambassade d'Angleterre, comme secrétaire surnuméraire, 1816;
2.° Pauline-Françoise Canevaro, née le 10 août 1795, qui a épousé Charles-Auguste d'Ambrin de Calmesnil ;
3.° Adèle-Victorine Canevaro, née le 21 juillet 1800.

Par lettres patentes de S. M., délivrées par le chancelier de France, le 31 janvier 1815, Barthelemi Canevaro a été naturalisé Français.

Il existe encore à Gênes, deux dames Canevaro : la première a épousé un Balbi, et la seconde un Fransoni.

Armes : « D'argent, à un arbre terrassé de sinople, » adextré en chef d'une étoile de gueules et en pointe » d'un levrier rampant contourné de sable : couronne de » marquis ».

COURTIN. Maison qui, suivant l'histoire généalogique de la noblesse de Touraine et pays circonvoisins, par M. le chevalier de L'Hermite-Soulier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (édition de 1669 avec privilége), est sortie de l'ancien château de Sougé-le-Courtin, situé dans la paroisse de Sougé, province du Maine, terre que cette famille a possédée pendant plus de quatre siècles.

Les premiers seigneurs sont qualifiés chevaliers et en plusieurs titres et cartulaires *milites* et *nobiles viri armigeri*.

Cette famille, distinguée dans la robe et dans l'épée, a formé des alliances avec les maisons les plus titrées de la province de Touraine, du Maine et autres.

Elle a fourni des abbés de Gastine, des chanoines de l'église de Saint-Martin de Tours, dans laquelle ils ont laissé plusieurs marques de leur piété, ainsi qu'il appert par les registres capitulaires de cette église, où se célébrait tous les jours la messe de Courtin : elle a aussi fourni plusieurs ambassadeurs de France auprès des cours étrangères, des lieutenants du roi, des gouverneurs et des intendants de provinces, des conseillers d'état en tous les conseils, des maîtres d'hôtel du roi, des écuyers du prince, et de mesdames de France, etc. etc.

Plusieurs ont obtenu des rois et des princes du sang diverses lettres de récompense de leurs longs et bons services, et ont joui des honneurs de la cour, ayant fait différentes fois leurs preuves de noblesse, et notamment messire Bérenger-François, vicomte de Courtin, chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui, au mois de décembre 1785, fit ses preuves de noblesse, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses de S. M. et de la suivre à la chasse, ainsi qu'il appert par la copie délivrée le 10 novembre 1789, sur la minute conservée au cabinet des ordres du roi, par le conseiller de S. M. en sa cour des aides, généalogiste de ses ordres, garde des titres, ma-

nuscrits et livres imprimés, signée *Chérin*, et au-dessous le cachet.

Les derniers seigneurs de Sougé-le-Courtin furent :

I. Jean de Courtin, Ier du nom, chevalier, qualifié dans les anciens titres *sire de Sougé*, et dans les cartulaires *miles*. Il vivait l'an 1350, et fit un acquêt de rentes pour ladite terre de Sougé-le-Courtin, par-devant Bourcier, notaire, le vendredi d'après la Saint-Marc de l'an 1391. Il rendit des services importants au duc d'Orléans, et fut tué dans les guerres des Anglais, suivant des lettres de récompense accordées le 9 février 1396, par ce prince à son fils messire Jean-Pierre de Courtin, chevalier, qui a continué sa branche. Jean de Courtin eut pour enfants :

1.° Mathieu de Courtin, chevalier, seigneur de Sougé-le-Courtin, épousa demoiselle Marie d'Orange, et fit son testament, dans lequel il est qualifié *nobilis vir armiger ;* et dans plusieurs autres titres *miles*, et par lequel il fit plusieurs fondations, et donne à Jean-Pierre de Courtin, son frère puîné, son partage et sa propriété, en ces termes : *Do jure hæreditario, nobili viro Joanni Petro Courtin armigero, fratri meo de percharissimo, testiam suam plenariam voluntatem, tanquàm de suis rebus propriis*. Il ne laissa que deux filles :

a. Aliette, mariée 1.° à messire Jean de Champ-Manche, chevalier, seigneur de la Bourlière, duquel mariage sont issus : 1.° Renée de Champ-de-Manche, femme de noble et de puissant seigneur Louis de la Pallu ; 2.° à messire Robin de la Fontaine, chevalier, fils de messire Guillaume de la Fontaine, et de dame Peronnelle de Champeigné ;

b. Jeanne de Courtin, mariée à messire Jacques de Beif, chevalier.

2.° Jean-Pierre, dont l'article suit ;

3.° Guillaume de Courtin, prêtre ;

4.° Marie de Courtin, qui n'a pas été mariée.

II. Jean-Pierre de Courtin, chevalier, seigneur de Sougé-le-Courtin, fut archer du corps de la compagnie du duc d'Orléans, servit contre les Anglais, et reçut de ce prince, en récompense de ses services et de ceux de son

père, une pension de 120 liv. tournois, par lettres du 9 février 1396. Il épousa demoiselle Marie Gillon-d'Assé, et fit son testament le 9 février 1398. Ses enfants furent :

1.° Pierre de Courtin, dont l'article suit ;
2.° Gervais de Courtin, qui forme la seconde branche relatée page 128.
3.° Jean-Michel de Courtin, qui forme la troisième branche, rapportée plus loin, laquelle est la branche aînée actuelle par l'extinction des deux premières ;
4.° Jacques de Courtin, chevalier, mort jeune en 1415 ;
5.° Louis de Courtin, chevalier, qui a eu pour femme Jacqueline Proust, de laquelle il n'eut point d'enfants ;
6.° Jean de Courtin, qui forme la huitième branche, rapportée page 144.
7.° Ambroise de Courtin, mariée à messire de Bouchères, chevalier.

III. Pierre de Courtin, chevalier, épousa Jeanne de la Barre, de laquelle il laissa :

1.° Hugues, qui suit ;
2.° Jeanne, mariée à Jean de Valée, chevalier ;
3.° Marie Courtin, fille d'honneur de la reine, sous Charles VI.

IV. Hugues de Courtin, écuyer, conseiller et auditeur des comptes de M. de Bourbon, ainsi qu'il appert par un acte du 4 août 1457, épousa, 1.° Magdeleine Budé ; 2.° Françoise de Ligny. Ses enfants furent :

1.° Gilles, clerc des comptes du roi ;
2.° Pierre, seigneur de l'Hostel en Anjou, chanoine de Bayeux et de Notre-Dame de Paris ;
3.° Martin, dont l'article suit ;
4.° Guillaume, qui partagea avec ses frères, le 5 janvier 1488.

V. Martin de Courtin, seigneur de Pomponne, de la Villeneuve, etc., qualifié en plusieurs titres, chevalier, secrétaire du roi et greffier de son trésor ; est dépeint dans sa chapelle de Pomponne, où il fut inhumé, vêtu d'une robe rouge, l'épée au côté, etc. Il laissa d'Isabeau de Thumery, sa femme :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Louis, conseiller-clerc au parlement ;
3.° Catherine de Courtin, femme de François Hebert, écuyer, seigneur de Brau.

VI. Jean de Courtin, IIe du nom, chevalier, seigneur de Pomponne, maître des comptes, épousa Marguerite Conan, dont il eut :

1.° Louis, mort sans enfants ;
2.° Guillaume, dont l'article suit ;
3.° Ambroise, mariée à Nicolas de Hacqueville, chevalier, seigneur de Garges, d'Atiichy, etc., conseiller au parlement ;
4.° Marie de Courtin, femme de Pierre Grassin, chevalier, seigneur d'Ablon, aussi conseiller au parlement.

VII. Guillaume de Courtin, Ier du nom, écuyer, seigneur de Gournay, secrétaire du roi, épousa noble demoiselle Geneviève du Bois, dame de Hosay. De ce mariage sont issus :

1.° Jean de Courtin ;
2.° N...., maître des comptes, mort sans alliance ;
3.° Guillaume, dont l'article suit ;
4.° Jean, seigneur de Gournay, gouverneur et bailli d'épée de Guise, secrétaire du roi, qui épousa, le 29 août 1545, Madeleine Budé, dame du Bois-le-Vicomte, dont :

a. Guillaume, seigneur de Gournay et du Bois-le-Vicomte, conseiller du roi et auditeur des comptes, mort sans hoirs ;
b. Jean, chanoine de Clermont ;
c. Gaston, père de Maximilien, qui n'a laissé que des filles ;
d. Pierre, écuyer, seigneur de l'Hostel du Bois, qui épousa Diane de Mary, sous-gouvernante des enfants de France, dont il n'eut que deux filles : 1.° Jeanne, femme de Pierre Testart, écuyer ; 2.° Madeleine, femme de Jean d'Aubusson, chevalier ;
e. Geneviève, qui épousa, le 16 août 1551, Arnould le Court, écuyer, seigneur du Chesnay ;
f. Françoise de Courtin, femme, 1.° de Gilles Baulart, écuyer ; 2.° de Jérôme d'Escamain, écuyer.

5.° Geneviève de Courtin, femme de Claude Anjorant, chevalier, seigneur de Claye et de Patigny, conseiller au parlement.

VIII. Guillaume DE COURTIN, IIe du nom, chevalier, seigneur du Bas-Rosay, épousa, vers l'an 1538, Anne le Cirier, fille de Robert et de Marie de Moulisseau, dont :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Marie de Courtin, femme de Claude Larcher, chevalier, conseiller au parlement.

IX. Jean DE COURTIN, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Rozay, conseiller du roi en ses conseils et doyen en son parlement, épousa Marie Hennequin, fille de Dreux Hennequin, chevalier, seigneur d'Assy, président en la chambre des comptes, et de Marie Nicolaï. De ce mariage sont issus :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° René, chevalier, seigneur de Villiers et autres lieux, maître des requêtes et ambassadeur pour Sa Majesté vers la république de Venise, qui laissa de son mariage avec Marguerite-Françoise Bitault, fille de François, chevalier, seigneur de Chisay et de Vaillé, maître des requêtes :
   a. Marc, chevalier, seigneur de Villiers, capitaine au régiment des gardes, puis des chevau-légers de la Reine ;
   b. René, chevalier, mort jeune ;
   c. Charles de Courtin, abbé ;
   d. Marie, femme de Jacques Jubert, chevalier, marquis du Thil et autres lieux, maître des requêtes ;
   e. Anne, } religieuses à l'abbaye de Long-
   f. Isabeau, } champ ;
3.° Dreux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Vaubour et de Trépigny ;
4.° Aimard de Courtin, mort jeune ;
5.° Achilles, chevalier, comte des Mesnues, conseiller d'état, puis maître des requêtes, qui laissa de Marie Barantin, fille d'Honoré, chevalier, président en la chambre des comptes ;
   a. Charles, comte des Mesnues, lieutenant de la Mestre-de-Camp de la cavalerie légère ;

b. Honoré, chevalier, comte des Mesnües, maître des requêtes, intendant de Picardie et du pays d'Artois, puis ambassadeur extraordinaire près la cour de Londres, qui ne laissa de Marie-Elisabeth le Gras, son épouse, qu'un fils et plusieurs filles, morts jeunes ;

6.° Anne de Courtin, femme 1.° de messire de Bénigne Bernard, seigneur de Bauve, maître-d'hôtel ordinaire du roi, et de ses comptes, à Paris ; 2.° de Nicolas de Mouy, chevalier, marquis de Riberpré.

X. François DE COURTIN, chevalier, seigneur de Bruxelles, baron de Givry et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, et maître des requêtes, épousa Jeanne Lescalopier, sœur du président de ce nom, dont il eut :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;
2.° Jean, chevalier, baron de Givry, conseiller du roi en ses conseils et en son parlement, qui a épousé Geneviève Lamy ;
3.° Marie, épouse de René Souvré, chevalier, marquis de Renouard, fils du maréchal de Souvré ;
4.° Anne de Courtin, fille de Jean-Antoine de Mesme, chevalier, marquis d'Irval, et de Cramail, président de la cour des comptes.

XI. Nicolas DE COURTIN, chevalier, seigneur de Rozay, la Villette et de Latingny, conseiller du roi en ses couseils et en la grand'chambre du parlement, épousa Françoise du Drac, fille d'Adrien du Drac, chevalier, vicomte d'Ay, baron d'Anneron, bailli de Melun, de laquelle il eut :

1.° Françoise, femme de N... Hué, chevalier, seigneur de la Roque, conseiller au grand conseil ;
2.° Anne de Courtin, carmèlite ;
3.° Geneviève de Courtin.

SECONDE BRANCHE,

Seigneurs de la Giraudière.

III. Gervais DE COURTIN, chevalier, seigneur de la Giraudière, fils de Jean-Pierre, rapporté page 124, rendit aveu aux seigneurs de Fontaine-Milon, en 1436 et 1472, dans lesquels actes il est qualifié *noble homme, écuyer* ; il

épousa Suzanne de la Chapelle, fille du seigneur de la Coudre, en Anjou. Il eut de ce mariage :

1.° René, dont l'article suit ;
2.° Aliette de Courtin, femme de Julien Milon, écuyer.

IV. René DE COURTIN, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Giraudière, épousa Aliette Renoul, fille de Jean Renoul et de Marie de Meaune, dont :

1.° René, qui suit ;
2.° Marie, mariée à François Neron, écuyer ;

V. René DE COURTIN, IIe du nom, seigneur de la Giraudière, épousa, par contrat du mois de septembre 1534, Jacquine le Bigot, fille de Jacques et de Marie Louet, et partagea avec François Neron, à cause de Marie de Courtin, sa femme, en 1537. Il laissa de son mariage :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Nicolas, } religieux de Saint-Aubin d'Angers,
3.° Ambroise, } prieurs de Pincé ;
4.° René, qui laissa de Charlotte Guerrier, sa femme :

a. Jean, seigneur de la Hunaudière, qui eut de son mariage avec Charlotte-Michel de la Roche-Maillet, fille de René et de Françoise de Roux de la Treille, entr'autres enfants, Jean, seigneur de la Hunaudaye, marié avec Esther Gaillard, fille de Clovis et de Marie de Saint-Denys, dont, 1.° Jean, seigneur de la Hunaudaye, conseiller du roi, prévôt, lieutenant-criminel, gouverneur et capitaine de la ville et du château de Baugé, marié en 1656 avec Catherine Rousseau, dont une fille ; 2.° Hélie, qui a épousé Charles d'Espinay, chevalier, seigneur de Courléon, de Fresné, de Pontrenault, etc. ;
b. Jacquine, mariée à Pierre Goyet.

5.° Anneau, qui laissa de Madeleine d'Amours, son épouse :

a. Anceau, seigneur de Loustarelle, procureur du roi à Baugé, marié avec Catherine du Mesnil, dont un fils religieux, et trois filles ;
b. Marie, épouse de René Baudry, conseiller et avocat du roi à Baugé.

6.° Marie, épouse de N... de Briolay, chevalier;

7.° Anne de Courtin, femme de N... de Domagné, écuyer.

VI. Jacques DE COURTIN, Ier du nom, seigneur de Boisclair et de la Giraudière, épousa, en 1560, Isabeau du Moulinet, fille de Jean du Moulinet et de Marie Pincé. De ce mariage vint :

VII. Maurillé DE COURTIN, seigneur de la Giraudière, qui épousa, le 25 octobre 1586, Julienne Ferré, de laquelle il laissa;

1.° Jacques, dont l'article suit;

2.° Louise, femme de Julien de Morenne, lieutenant-général de Sainte-Susanne.

VIII. Jacques DE COURTIN, IIe du nom, écuyer, seigneur de Boisclair, conseiller du roi, bailli, juge-général de Sainte-Suzanne, épousa Anne Charlot, dont il eut Renée de Courtin, qui fut mariée, le 14 novembre 1633, à Urbain le Pelletier, conseiller du roi, président, bailli et juge général de Sainte-Suzanne.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs d'Abatans, de Neuville, de la Gohière, de Vignelle, du Urnoy, du Bois-de-l'Ile-Adam, d'Averne, de Beauval, du Monsel, de Charré, de Thierville, d'Escoman, de Saunay, d'Autry, d'Ardeloup, de Theillay, d'Ussy, de Marcy, de Morintru, de Rouget, etc.

III. Jean-Michel DE COURTIN, chevalier, seigneur d'Abatans et de Neuville, était sous la tutelle de son père Jean-Pierre, le 22 avril 1397; et paya, en vertu d'un mandement du lieutenant-général du gouverneur du duché d'Orléans, du 13 avril 1415, 18 sols parisis, pour un droit de rachat de la part de la succession qui lui était échue par le trépas de messire Jacques de Courtin, chevalier, son frère puîné, de certaines censives tenues en fief de M. le duc d'Orléans. Il est encore rappelé dans un acte du 10 novembre 1420. Il était officier attaché à la suite du duc d'Orléans, suivant des lettres de récompense accordées par Charles, duc d'Orléans, à ses enfants, le 25 décembre 1465. Il mourut en Angleterre où

le duc était prisonnier, et fut marié, 1.° à dame d'Abatans, dont il ne laissa que deux filles, qui furent et demeurèrent, après la mort de leur père, dames de ladite terre et seigneurie d'Abatans, comme venant du côté de leur mère; 2.° et en secondes noces, par contrat du 3 février 1416, à Françoise-Jacqueline Prévost, dame de Neuville, fille de messire Jacques-Guillaume Prévost, chevalier, seigneur de Neuville. De ce second mariage sont issus:

1.° Jean de Courtin, chevalier, qui suit:

2.° Etienne de Courtin, chevalier, officier du duc d'Orléans;

3.° Jeanne de Courtin, mariée à messire d'Elie de Cotteblanche.

IV. Jean de Courtin, IIe du nom, chevalier, seigneur de Neuville, archer de la compagnie d'hommes d'armes de M. le comte Dunois, dont la montre fut faite le 8 août 1455. Charles, duc d'Orléans, en récompense de ses services et de ceux de son père, lui fit don, et à Etienne son frère puîné, d'une maison sise à Blois, par lettre du 23 décembre 1465, sous la redevance de 5 livres tournois; et Marie, duchesse d'Orléans, de laquelle il était écuyer tranchant, lui fit aussi un don, en considération de ses services, par lettre du 26 mars 1465. Lui et son épouse dame et noble demoiselle Etiennette Liger, se firent une donation mutuelle de leurs biens, le 12 septembre 1489. Il rendit hommage de sa seigneurie de Neuville, tant en son nom qu'en celui de dame Jeanne de Courtin, sa sœur, veuve de feu messire Elie de Cotteblanche, au seigneur de Mornay, le 15 décembre 1493, et eut pour enfants:

1.° Jean de Courtin, chevalier, qui épousa dame Yoland Jubin, fille de messire Antoine Jubin, écuyer, seigneur de Lurenard et de dame Isabeau Guinard, son épouse, duquel mariage sortirent des enfants qui, étant en bas âge à la mort de leurs père et mère, furent mis sous la tutelle de leur grand-père maternel;

2.° Nicolas de Courtin, dont l'article suit;

3.° Messine de Courtin, mariée à M. Quartier;

4.° Guillemette, } religieuses.
5.° Etiennette, }

V. Nicolas DE COURTIN, chevalier, seigneur de Neuville et de la Gohière, paroisse de Fontenay, rendit hommage à messire Simon de Mornay, chevalier, seigneur Deschère, le 29 septembre 1500. Il épousa, par contrat du 20 janvier 1478, dame Jeanne Sevin, issue d'une des bonnes familles d'Orléans, fille de messire Guillaume Sevin et de dame Marie de Berenger; il est rappelé, ainsi que son épouse, dans l'acte de partage fait le 19 janvier 1515 entre ses enfants, qui furent :

1.° Etienne de Courtin, dont l'article suit;
2.° Guillaume de Courtin, chevalier, compris dans la montre de la compagnie de messire Hodelot, le 7 octobre 1509;
3.° Nicolas de Courtin, chevalier;
4.° Marie, religieuse à Orléans.

VI. Etienne DE COURTIN, chevalier, seigneur de Neuville et de la Gohière, fut compris dans la montre de la compagnie de messire de Miolans, qui fut faite à Châlons-sur-Saône, le 26 mai 1500; partagea avec ses frères et sœurs la succession de leurs père et mère; le 29 janvier 1515, épousa demoiselle Marie de Noyon, et fit son testament le 2 octobre 1557, dans lequel sont nommés ses enfants, qui suivent :

1.° Herman DE COURTIN, chevalier, seigneur de Neuville et de la Gohière, avocat au parlement, épousa demoiselle Jeanne Fuguet, dont il eut :
   a. Etienne de Courtin, chevalier, mort sans postérité ;
   b. Denise de Courtin, mariée à messire Guillaume de Paulmier, qui a laissé des fils et des filles ;
2.° Germain de Courtin, dont l'article suit ;
3.° Charles de Courtin, chevalier, dont il n'est sorti qu'une fille, mariée à M. Gille ;
4.° Nicolas de Courtin, chevalier, mort sans enfants;
5.° Marguerite de Courtin, mariée à M. Bergeon.

VII. Germain DE COURTIN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Neuville et de la Gohière, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, donna une quittance le 4 février 1565 ; épousa, par contrat du 20 avril 1578, demoiselle Marie Simony, de la ville de Sienne, fille de

messire Jean Simony, chevalier, issu de la noble famille des Simony de Florence, et de dame Marie Langelier, son épouse, et sœur de messire Nicolas Langelier, évêque de Saint-Brieux.

La mère de Clément XI était Simony, dont le portrait était entre ceux de la famille de Courtin. De ce mariage vinrent :

1.° Nicolas de Courtin, abbé de Saint-Pierre de la Réolle, et doyen de la cathédrale de Saint-Brieux ;

2.° Germain de Courtin, dont l'article suit ;

3.° Marie de Courtin, mariée à M. Cunois, secrétaire du roi, d'où sont issus plusieurs enfants.

VIII. Germain DE COURTIN, II° du nom, chevalier, seigneur de Monsel, Vignelle, Beauval, du Ornoy, du Saulsoy, de Rougebourse, de Tanqueux, etc. ; né à Paris et baptisé en l'église paroissiale de Saint-Médéric de la Ville, le 9 octobre 1587, fut contrôleur des guerres en Bretagne, conseiller d'état par brevet du 2 mai 1624, et rendit aveu le 6 juillet de la même annéc de sa seigneurie de Tanqueux au maréchal de la Force, baron de la Ferté-sous-Jouarre ; reçu secrétaire du roi le 6 avril 1634, adjudicataire général de la concession faite par le roi, en 1642, du droit et faculté de faire rouler des coches et carrosses sur les routes de Paris et provinces du Lyonnais, Dauphiné, Provence, Languedoc, Calais, Dunkerque, etc. ; retour en la ville de Paris, secrétaire honoraire du roi, le 12 novembre 1655, fit son testament le 11 décembre 1657.

Il épousa, 1.° par contrat du 25 janvier 1628, demoiselle Marie le Bel, fille de messire Antoine le Bel, chevalier, seigneur du Lys, et un des cent gentilshommes de la maison du roi, issu de la noble famille des Lebel, en Picardie, et de Marie Martin ;

2.° Par contrat du 11 février 1640, demoiselle Catherine de Laffemas, fille de messire Isaac de Lattemas. chevalier, seigneur de Rougebourse, du Saulsoy, etc., maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, lieutenant civil au châtelet de Paris, et de dame Marie Hault-Dessens, qui fit son testament le 5 avril 1687. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Germain de Courtin, chevalier, seigneur du bois

de l'Ile-Adam, d'Averne, de Morintru, de Beauval ; d'abord conseiller au parlement de Rouen, ensuite prêtre ; mort en 1696 ;

2.° Jacques de Courtin, dont l'article suit ;

3.° Pierre de Courtin, auteur de la quatrième branche rapportée ci-après ;

4.° Marie de Courtin, dite l'aînée, mariée par contrat du 14 octobre 1637 à messire François Vaydeau de Grandmont, chevalier, seigneur de Saint-Lubin, des Joncherets, Vrisseul et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, et en son parlement de Paris, mort le 1er novembre 1658, laissant plusieurs enfants, quatre fils et deux filles ;

5.° Catherine de Courtin, religieuse, morte professe au couvent de la Conception, faubourg Saint-Honoré de Paris, dont elle a été bienfaitrice, à la charge par ledit couvent de recevoir *gratis*, et sans dot, et à perpétuité une religieuse de la famille de Courtin ;

6.° Madeleine, } religieuses professes à l'abbaye de
7.° Agnès, } Jouarre, en Brie.

Du second lit :

8.° Isaac de Courtin, auteur de la cinquième branche (deuxième actuelle) rapportée page

9.° Charles de Courtin, auteur de la sixième branche, rapportée page

10.° Eléonor de Courtin, auteur de la septième branche (troisième actuelle) rapportée page

11.° Catherine de Courtin, mariée le 29 novembre 1668 à messire Jacques René de Brisay, chevalier, seigneur, marquis de Dénonville et autres lieux, major au régiment royal, puis vice-roi et gouverneur du Canada, et sous-gouverneur des enfants de France, de M. le duc de Bourgogne, du roi d'Espagne et autres ;

12.° Anne, morte jeune ;

13.° Autre Marie de Courtin, dite la jeune, mariée par contrat du 11 septembre 1681 à messire Melchior de Jordy de Cabanac, chevalier, seigneur de Grand-Champ, écuyer ordinaire du roi, commandant sa petite écurie.

IX. Jacques DE COURTIN, chevalier, seigneur de Monsel, de Charré, de Thierville, fut cornette des chevau-légers de S. A. R. en 1644; lieutenant au même régiment en 1648, puis capitaine du régiment de cavalerie de feu M. de Valois en 1650, et maître d'hôtel du roi en 1655, épousa, 1.° par contrat du 7 février 1655, demoiselle Marguerite du Coudroy, dame de Saunay et d'Escoman, fille d'Encas du Coudroy, de la noble et ancienne famille des du Coudroy Ferréole, et de dame Eléonore de Franceschi; 2.° demoiselle Anne Acarie, lors veuve, avec une fille unique, de messire François d'Estampes, marquis d'Autry. Il n'y eut aucune postérité de ce second mariage. Du premier lit vinrent :

1.° Alexandre-Germain de Courtin, dont l'article suit;
2.° et 3.° Deux filles religieuses professes à Glatigny, en Brie, ordre de Fontevrault.

X. Alexandre Germain DE COURTIN, chevalier, seigneur de Monsel, de Thierville, de Saunay, d'Escoman, épousa, en 1682, Blanche d'Estampes, fille unique de ladite Anne Acarie, sa mère, et de feu messire François d'Estampes, marquis d'Autry, baron d'Ardeloup et de Theillay, dont :

1.° Alexandre de Courtin, chevalier, seigneur et marquis d'Autry baron, d'Ardeloup et de Theillay, qui substitua ses terres d'Ussy, Morintru, Beauval, Marey, d'Averne, de l'Ile-Adam, et de Rouget, à son frère puîné ;
2.° Antoine de Courtin, chevalier, seigneur de Saunay et de Tierville, mort sans postérité en 1720, ce qui fut cause que ladite substitution que lui avait faite son frère aîné, passa dans la branche de Courtin de Tanqueux ès-mains de messire Pierre François de Courtin, chevalier, seigneur de Tanqueux, le dernier grévé, dont il sera parlé au onzième degré de la sixième branche (1re actuelle);
3.° N...... de Courtin, mariée à messire N. d'Estampes, duquel mariage vinrent :

a. Anne d'Estampes, mariée à messire Alexandre de Laâge, écuyer, seigneur de Cerbois, dont est issu M. le marquis de Laâge, chevalier, sei-

gneur d'Escoman, qui a épousé demoiselle de Bonnefond, dont il y a postérité.

QUATRIÈME BRANCHE (1re actuelle).

Seigneurs de Tanqueux.

IX. Pierre DE COURTIN, troisième fils de Germain IIe du nom et de demoiselle Marie le Bel, sa première femme, chevalier, seigneur de Tanqueux et autres lieux, fut capitaine au régiment de Valois, puis écuyer ordinaire du roi, en sa petite écurie, par brevet du 3 mars 1659. Il laissa d'Anne-Marie Perrin, sa femme :

X. Pierre-François DE COURTIN, Ier du nom, chevalier, seigneur de Tanqueux, Godfroy, du Ornoy et autres lieux, était lieutenant au régiment des Gardes-Françaises lorsqu'il fut blessé au combat de Steinkerque, le 3 août 1692; il fut ensuite commandant et inspecteur général de l'artillerie d'Espagne, brigadier des armées du roi d'Espagne, et commandant en cette qualité le 20 janvier 1719, au siége de Francavilla en Sicile; il y fut tué. Il avait épousé Anne-Marguerite le Feron, qui est morte âgée de quatre-vingts ans, le 4 juillet 1754, et qui était fille de messire Antoine le Feron, IIe du nom, chevalier, seigneur de Mongeroux, conseiller du roi en son grand conseil et en tous ses conseils, lieutenant criminel au châtelet de Paris, et de dame Marguerite Hennequin, sa femme. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre-François de Courtin, dont l'article suit;
2.° Antoine de Courtin, chevalier, qui fut lieutenant-colonel à la suite du régiment d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut sans postérité, après avoir épousé demoiselle Marguerite Margueri, veuve en premières noces de messire de Briqueville, comte de la Luzerne, et en secondes noces de messire d'Aubigny, gouverneur de Falaise, dont elle avait deux enfants: l'aîné, messire d'Aubigny, fut lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Falaise; l'autre, M. le comte d'Assy, fut capitaine de dragons.

XI. Pierre-François DE COURTIN, IIe du nom, chevalier, seigneur de Tanqueux, d'Ussy, de Marey, de Beauval, d'Averne, de l'Ile-Adam, de Morintru et de Rouge,

fut lieutenant aux Gardes-Wallonnes, mourut âgé de soixante-treize ans, le 29 novembre 1765. Il avait épousé, par contrat du 22 janvier 1720, demoiselle Claude Duport, fille d'Hyacinthe-Jérôme Duport, maître des comptes, et de dame Elisabeth le Moine, son épouse. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine-Pierre de Courtin, dont l'article suit :

2.° Eléonor-Pierre de Courtin de Tanqueux, chevalier, appelé le comte de Courtin, fut capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon-Busset, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa en premières noces, par contrat du 8 novembre 1763, demoiselle Marie-Louise-Geneviève de Bonnaire, fille de messire Pierre-Charles de Bonnaire, chevalier, seigneur des Forges, conseiller au grand conseil, et de dame Charlotte-Françoise de Nau, et qui est morte sans enfants, au château de Vauteuil, près la Ferté-sous-Jouarre, en 1772 ; et en secondes noces, par contrat du 15 décembre 1774, passé chez Dufresnoy, notaire à Paris, dame Henriette-Claudine Frain de Maupertuy, veuve avec deux enfants de messire-Armand-André-Verraquin de Beaupré, chevalier, ancien capitaine au régiment de Brissac. Il décéda au château de Tanqueux, le 24 août 1807, et laissa de son second mariage :

a. Pierre-Henri de Courtin, chevalier, comte de Courtin, né à la Ferté-sous-Jouarre le 2 août 1777, page de S. A. R. monseigneur le comte d'Artois en 1789, capitaine de cavalerie le 17 mars 1792, ayant fait les campagnes de 1792 et 1793 et autres à l'armée des princes et à l'armée de Condé, premier brigadier des Gardes-du-Corps de Monsieur, compagnie d'Escars, le 15 juillet 1814 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 24 août 1814, puis fourrier des logis du roi le 13 décembre 1815 ;

b. Henriette-Charlotte de Courtin, née le 19 mars 1779 à la Ferté-sous-Jouarre, mariée à Paris, en 1808, à M. Etienne le Gué ;

3.° Claude-Madeleine de Courtin, mariée, par contrat du 23 avril 1743, à messire Jacques Anfraye,

chevalier, seigneur de Fontenaz, de Quitry, de Forest, de Beauregard, marquis de Chaulieu. Il y eut de ce mariage trois fils morts en bas âge, et trois filles, dont deux ont été mariées : l'une, Claude-Madeleine-Joséphine Anfraye de Chaulieu, a épousé M. le marquis de Spada, dont postérité ; l'autre épousa messire N.... de Tristan, et mourut sans enfants, à Mantes, près Paris.

XII. Antoine-Pierre DE COURTIN, chevalier, seigneur d'Ussy, de Marey, Beauval, Averne, appelé le comte d'Ussy, fut lieutenant dans les carabiniers, capitaine de cavalerie au régiment de Bourbon-Busset, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur et grand-bailli de Meaux, conseiller du roi en ses conseils ; épousa, 1.° en 1746, demoiselle Adélaïde-Louise de Brisay de Dénonville, morte le 27 mai 1766, et enterrée à Saint-Paul de Paris le 28, dont il eut quatre enfants, morts en bas âge à la Ferté-sous-Jouarre ; 2.° en 1767, Catherine Beritault de Salbeux, fille de messire Pierre-Anne Béritault, chevalier, seigneur de Salbeux, et de dame Louise-Catherine Fricault, son épouse. De ce second mariage sont issus :

1.° Antoine-Jacques-Authair de Courtin, dont l'article suit ;
2.° Marie-Nicole-Catherine, née le 16 février 1773, mariée à messire N.... Bauyn, chevalier, marquis de Perreuse, dont trois fils et deux filles, entre autres Marie-Antoinette-Louise-Elisabeth Bauyn de Perreuse, mariée à messire Antoine-Jacques Authair de Courtin, chevalier, comte d'Ussy, son oncle ;
3.° Eléonore-Julie-Louise de Courtin d'Ussy, née le 10 novembre 1774, mariée à messire N.... le Fèvre de Plainval, chevalier, ancien mousquetaire gris avec rang de capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont six enfants.

XIII. Antoine-Jacques-Authair DE COURTIN, chevalier, comte d'Ussy, né le 7 septembre 1771, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791 jusqu'en 1801, et a fait plu-

sieurs campagnes. Il a épousé, en 1806, sa nièce, demoiselle Marie-Antoinette-Louise-Elisabeth Bauyn de Perreuse, fille de messire N.... Bauyn, chevalier, marquis de Perreuse, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Nicole-Catherine de Courtin d'Ussy, son épouse, et sœur de M. le comte d'Ussy. De ce mariage il a :

Marie-Clotilde-Elisabeth de Courtin d'Ussy, en bas âge.

CINQUIÈME BRANCHE.

IX. Isaac DE COURTIN, chevalier, seigneur du Saulsoy, de Rougebourse, de Caumont, de Molien, comte de Laffemas, premier fils de Germain, IIe du nom, et de demoiselle Catherine de Laffemas, sa seconde femme, né en 1641 ; fut écuyer ordinaire du roi en sa petite écurie, par brevet de l'an 1672, puis écuyer ordinaire du roi et de madame la Dauphine, ci-devant duchesse de Bourgogne, par brevet du 20 mars 1680. Il vivait encore en 1722, et avait épousé, par contrat passé à Saint-Germain-en-Laye le 10 juillet 1678, noble demoiselle de Kaiser, de la ville de Gand. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques de Courtin, chevalier, seigneur du Saulsoy, de Rougebourse, du Molien, comte de Laffemas, né le 3 juin 1682, fut écuyer ordinaire du roi en sa petite écurie, et écuyer de mesdames de France après son père, et l'était encore en 1754, était aussi lieutenant-colonel du régiment d'Archiac, vingt-septième régiment de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit son testament le 30 mai 1754, qui fut reçu par Me Chaumel, notaire à Paris, et mourut le 8 août de la même année. Il avait épousé, par contrat du 18 juin 1720, demoiselle Marie-Anne-Catherine Péan du Rouvre, dont il n'eut aucun enfant qui lui survécut, étant tous morts en bas âge ;

2.° Eléonor de Courtin, chevalier, seigneur, comte de Caumont, a épousé, le 15 octobre 1734, demoiselle Antoinette-Victorine Ferat de Saint-Phal, dont il eut :

a. Eléonor-Charles de Courtin, chevalier, seigneur de Caumont, comte de Laffemas, pour, par

substitution, en avoir eu des biens; né le 2 juillet 1736; fut mousquetaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et épousa demoiselle Jordy de Cabanac, veuve avec un fils unique du marquis de la Tour, chef de brigade des carabiniers, et fille de messire Jordy de Cabanac, chevalier, seigneur de Grandchamp, et de dame de Brûlard, son épouse. Il mourut en 1805, et laissa une fille qui est mariée à M. Brothier, directeur des impôts indirects, dont il y a postérité.

b. Victoire-Blandine de Courtin de Caumont, née le 16 août 1739, mariée à messire Marguerite-François de Courtin, chevalier, capitaine au régiment de Pologne, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, appelé de Courtin de Saint-Vincent;

3.° Claude de Courtin, dont l'article suit;

4.° et 5.° Deux filles, religieuses à l'abbaye de Jouarre en Brie;

6.° Antoinette-Charlotte de Courtin du Saulsoy, mariée en premières noces, par contrat passé à Paris pardevant Me Guillardie, notaire, le 23 janvier 1720, à messire Gabriel d'Aurelle, chevalier, comte de Terneyre, et en secondes noces, étant veuve sans enfants, à messire Claude de Boyer de la Salle. Ils sont rappelés tous deux dans un acte de partage entre les enfants de messire Isaac de Courtin, du 11 juin 1740, et dans un second, du 27 septembre 1751.

X. Claude DE COURTIN, chevalier, seigneur du Saulsoy, devenu, par la mort de ses deux frères aînés, comte de Laffemas et de Caumont, fut lieutenant-colonel au régiment de Saint-Simon, ci-devant d'Archiac, 27e régiment de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, reçut du roi, ainsi que son frère Eléonor, comte de Caumont, en récompense des services de feu leur père, Isaac, seigneur du Saulsoy, l'un des écuyers du roi et de Mesdames de France, par brevet du 13 avril 1726, chacun une pension annuelle de cinq cents livres tournois.

Il a épousé, par contrat du 5 avril 1749, passé par-de-

vant Me Caron, notaire à Paris, demoiselle Françoise-Madeleine-Charles-Louise de Dumosnard de Villefavard, née à l'île d'Oleron le 15 novembre 1718, de messire François de Dumosnard, chevalier, seigneur, baron de Villefavard et de Saint-Martial, en Poitou, major de l'île et citadelle d'Oleron, et de dame Louise Guillotin, son épouse. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 3 février 1763, âgé de 72 ans. Il laissa:

1.° Antoine-René-Julie-Claude, dont l'article suit;

2.° Eléonore de Courtin du Saulsoy, mariée en premières noces à messire de Bertrand de Verrette, chevalier, major général des milices de Saint-Domingue;

Et en secondes noces, étant veuve sans enfants, à messire Henri du Hautier, chevalier, appelé vicomte du Hautier, premier gentilhomme de S. A. R. Mgr. le duc de Penthièvre, et capitaine de ses gardes. De ce mariage vinrent:

Henriette du Hautier, née le 28 novembre 1786, mariée à messire de la Cropte, chevalier, comte de Chamterac, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'où sont issus plusieurs enfants.

3.° Catherine-Henriette de Courtin du Saulsoy, née le 16 mai 1751, à Saint-Germain-en-Laye, morte à Troyes, le 12 février 1813, sans avoir été mariée.

XI. Antoine-René-Julie-Claude DE COURTIN, chevalier du Saulsoy, comte de Laffemas et de Caumont, né à Saint-Germain-en-Laye, le 13 mai 1752, fut capitaine-commandant au régiment de Neustrie, dans lequel il servit depuis le 1er mai 1764, jusqu'au 4 juin 1792; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 10 juillet 1788; a épousé, en 1786, demoiselle Marie-Françoise Caunois, de laquelle il a:

1.° Anne-Marie-Julie de Courtin du Saulsoy, née à Troyes le 8 septembre 1787, mariée en premières noces, à messire François Thiboust de Berry, chevalier, comte de Saulnois, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et en secondes noces, étant veuve sans

enfants, le 10 août 1810, à M. Jean-Pierre-Joseph-Niel. De ce mariage est issue:

Natalie-Delphine Niel, née le 24 avril 1815, à Paris.

2.° Claude-Pierre de Courtin, chevalier du Saulsoy, vicomte de Laffemas et de Caumont, né à Troyes, le 24 octobre 1789; lieutenant de cavalerie par brevet du 15 juin 1814; a suivi Sa Majesté à Gand, au mois de mars 1815, et fait la campagne de 1815, en Belgique, dans l'armée royale sous les ordres de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, en qualité de garde du corps du roi de la compagnie de Grammont; continue la carrière militaire.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Boissière, éteints.

IX. Charles DE COURTIN, chevalier, seigneur de la Boissière, second fils de Germain, II[e] du nom, et de dame Catherine de Laffemas, sa seconde femme, fut capitaine dans le régiment de Normandie, puis lieutenant des maréchaux de France en 1699, a épousé demoiselle Françoise Hector de Marle, dont il eut:

1.° Charles-François de Courtin, chevalier, seigneur de Freschine, lieutenant aux Gardes-Françaises, mort sans postérité de Charlotte de Charmoulue, son épouse;

2.° N. de Courtin de la Boissière, mariée à messire Bauyn, chevalier, seigneur de Perreuse, dont il y a eu un fils, appelé M. le marquis de Perreuse, lieutenant-général des armées du Roi, qui a épousé demoiselle Terrier de Meaux, et a eu un fils M. Bauyn, marquis de Perreuse, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé demoiselle Marie-Nicole de Courtin, d'Ussy, sœur de messire Antoine-Jacques-Authair de Courtin, chevalier, comte d'Ussy;

3.° Autre demoiselle de Courtin de la Boissière, dite de Sainte-Foi, religieuse à Jouarre, en Brie.

SEPTIÈME BRANCHE (3e actuelle).

Vicomtes de Courtin.

IX. Eléonor DE COURTIN, troisième fils de Germain, IIe du nom, et de dame Catherine de Laffemas, sa seconde femme (auteur des seigneurs de Labarre, de Molien, de Lageri), fut lieutenant en 1672, puis capitaine au régiment de Normandie, le 18 décembre 1674, réformé en 1682, chevalier d'honneur au bailliage, siége et présidial de Meaux, le 28 avril 1692.

Il épousa demoiselle Marguerite Guillard, fille de Claude Guillard, chevalier, seigneur de Damere, conseiller au parlement de Paris, et de N. Gobelin, veuve en premières noces de messire Jacques-Mathieu-François du Buisson, chevalier, seigneur d'Aubusson, premier président de la cour des Aides de Montauban, d'où sont issus :

1.° Eléonor de Courtin, chevalier, seigneur de Molien, chevalier d'honneur au bailliage de Meaux, mort le 10 février 1757, sans enfants de demoiselle Françoise-Charlotte de la Fontaine-Solar, morte le 17 décembre 1750 ; et qu'il avait épousée, le 20 février 1732, fille de messire Philippe de la Fontaine-Solar, écuyer de la duchesse du Maine, et de dame Charlotte-Madeleine Gaya, son épouse;

2.° François-Louis, dont l'article suit :

X. François-Louis DE COURTIN, chevalier, seigneur de Lageri, en Champagne, conseiller d'honneur de la ville de Meaux, né le 13 février 1710 ; a épousé demoiselle Adélaïde Hazon, fille de messire Louis Hazon, président en la cour des monnaies, et de Jeanne-Elisabeth Cellier, son épouse. Ses enfants furent :

1.° N. de Courtin, chevalier, seigneur de Lageri, appelé le comte de Courtin de Lageri, ancien officier de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé demoiselle N. Hurtault de la ville de Reims. De ce mariage sont issues deux filles, mariées toutes deux ;

2.° Bérenger-François, dont l'article suit :

XI. Bérenger-François DE COURTIN, chevalier, appelé le vicomte de Courtin, né le 14 août 1752 ; fut d'abord

capitaine au régiment de la Reine, dragons, en 1779 ; puis lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 2 mars 1788 ; fit ses preuves de noblesse, au mois de décembre 1785, pour avoir l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté et de la suivre à la chasse, ainsi qu'il appert par une copie desdites preuves, délivrée sur la minute conservée au cabinet des ordres du roi, par le conseiller de Sa Majesté, généalogiste de ses ordres, etc., du 10 novembre 1789. *Signée* Cherin.

Il avait épousé, le 7 septembre 1789, demoiselle Thérèse-Philibert Jacquin, dont il eut une demoiselle et un fils.

HUITIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Grange-Rouge, de Nanteuil, etc.

III. Jean DE COURTIN, IIe du nom, chevalier, fils de Jean-Pierre de Courtin et de Marie Gillon d'Assé, rapporté page..., épousa, 1.° Marie de la Croix ; 2.° N.... Coustard. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Mathurin, écuyer, capitaine d'infanterie, mort sans enfants ;
2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Richard, mort sans enfants de Jeanne le Mercier, sa femme ;
4.° Jeanne, femme de Colin Morin ;
5.° Françoise de Courtin, épouse de Jean le Houdoyer.

Du second lit :

6.° Jacques, qui forme la neuvième branche, rapportée pag.
7.° François de Courtin, chanoine de Saint-Martin de Tours.

IV. Jean DE COURTIN, IIIe du nom, écuyer, épousa Marie de Launay, de laquelle il laissa :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Louis, } morts, sans laisser d'enfants de Bonne et
3.° Jean, } Marie Cottereau, leurs femmes.

V. Jean DE COURTIN, IVe du nom, écuyer, seigneur de

Sautigny, épousa, en 1502, Catherine Cottereau, sœur de Bonne et Marie Cottereau, et fille de Pierre, seigneur de la vicomté de Vaupréau, et de Catherine Pesquit. De ce mariage naquit :

VI. Louis DE COURTIN, Ier du nom, seigneur de la Grange-Rouge, par acquisition du 16 juillet 1528. Il épousa, 1.° Guillemette Luppin; 2.° Guillemette de Saint-Mesmin, le 16 mai 1532. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Guillaume, écuyer, seigneur de la Grange-Rouge, conseiller au grand conseil;
2.° Anne, mariée à Nicolas Compaing, sieur du Fresnay, chancelier de Navarre;
3.° Marie, femme de Victor Brodeau, écuyer, seigneur de Candé et de la Chassetière;

Du second lit :

4.° Louis, seigneur de la Beaucerie, commissaire d'artillerie, qui n'eut qu'une fille alliée dans la maison de Champremond d'Orléans;
5.° Jean, dont l'article suit;
6.° Bonne, mariée à Jean L'huillier, chevalier, seigneur d'Orville;
7.° Claude, femme de Michel Filleul, écuyer, sieur des Garres.

VII. Jean DE COURTIN, Ve du nom, écuyer, seigneur de Nanteuil, où il mourut le 14 décembre 1634, âgé de 90 ans, avait épousé, le 26 février 1575, Marie Galois. Ayant été soupçonné du parti de la Ligue, il fut enlevé par Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, depuis maréchal de France, et chargé, par ordre du conseil du roi, tenu à Tours en 1599. Ses enfants furent :

1.° Louis, procureur du roi à Blois, mort sans hoirs;
2.° Jean, dont l'article suit;
3.° Simon, chanoine de Saint-Sauveur de Blois.

VIII. Jean DE COURTIN, VIe du nom, écuyer, seigneur de la Beaucerie, de Nanteuil, de la Grange-Rouge, etc., procureur au bailliage, siége présidial et chambre des comptes de Blois, épousa, le 14 février 1610, Marguerite le Comte, de laquelle il eut :

1.° Louis, écuyer, seigneur de la Baucerie, procu-

reur-général au parlement de Rouen en 1645, qui laissa, de Madeleine la Moussu, sa femme, deux filles : l'aînée religieuse Ursuline à Blois, et la cadette, Bonne, dame de la Baucerie, dite de la Beuvrière, morte le 9 octobre 1735, femme de Claude Feydeau de Marville, lieutenant aux Gardes-Françaises en 1685;

2.° Jacques, dont l'article suit;
3.° Marie, Ursuline à Blois;
4.° Bonne, femme de N...., seigneur de Dampierre;
5.° Marguerite, mariée à Julien de Bonvoust, écuyer, sieur de la Miotière, lieutenant criminel à Blois.

IX. Jacques DE COURTIN, écuyer, seigneur de Nanteuil, de la Grange-Rouge, etc., président au bailliage, siége présidial de Blois, maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. d'Aubray, comte d'Offremont, intendant de la généralité de Rouen, du 27 janvier 1667, avait épousé, 1.° en 1651, Madeleine Rogier, dame de l'Epinière; 2.° en 1666, Marie de Court. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Marie, morte sans alliance;

Du second lit :

3.° François, chevalier, seigneur de Nanteuil, lieutenant-colonel d'infanterie, marié, en 1703, à Catherine Colin, fille du baron de Thermereu, dont sont issus :
a. Nicolas, lieutenant-colonel du régiment de Périgord, marié le 6 février 1748, avec Jeanne Burgea de Taley, morte sans enfants;
b. Jacques-Ignace, conseiller au conseil des Indes, marié à N.... Direy;
c. Marie-Francoise, } religieuses Ursulines
d. Madeleine-Alexandrine, } à Blois;
4.° Bonne, mariée à N.... Guenet.

X. Louis DE COURTIN, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Grange-Rouge et de Clénord, épousa à Blois, le 15 août 1684, Marie-Paule Boutault, dont il eut :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° N...., seigneur de la Morandière, ancien capitaine dans le régiment Royal, infanterie, qui a épousé, le 16 février 1746, Marie Boutault;
3.° Marie-Bonne, femme de Remion de Longuereau.

XI. Louis DE COURTIN, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Clénord, épousa, 1.° N.... Guenet: 2.° N.... de Lorme, desquelles il n'eut point d'enfants; 3.° le 9 septembre 1728, Elisabeth Val du Villey, de laquelle sont issus:

1.° Claude-Georges, dont l'article suit:
2°. N...., lieutenant dans le régiment de Périgord, infanterie, tué à la bataille de Plaisance, le 16 juin 1746;
3°. N...., morte fille.

XII. Claude-Georges DE COURTIN, chevalier, seigneur de Clénord, a eu plusieurs enfants de son mariage avec N.... de Tailleris. Les descendants de cette branche habitent Blois, et brisent leurs armes de trois trèfles de sinople.

NEUVIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Cissé, éteints.

IV. Jacques DE COURTIN, Ier du nom, seigneur de Cissé, fils de Jean et de N.... Coustart, épousa Marie Elians, de laquelle il laissa:

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Christine de Courtin, femme de Jacques Brisard, écuyer.

V. Jacques DE COURTIN, IIe du nom, seigneur de Cissé, bailli du Perche, personnage d'un grand mérite, auquel fut dédié un livre dans lequel il est qualifié *premier gentilhomme du Perche*, épousa Marie Huault, dame de Bellesme. De ce mariage vinrent:

1.° Jacques, mort sans postérité;
2.° Charles, dont l'article suit;
3.° Marie, femme de Jacques de Triboutot, chevalier, seigneur de Prescou, capitaine des gardes du duc de Montpensier.

VI. Charles DE COURTIN, chevalier, seigneur de Cissé, de la Forest et autres lieux, rendit aveu au roi, à cause

de son château de Beaumont-le-Vicomte, pour raison de son fief de Pocé, dans lequel acte il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il mourut sans enfants de Jacqueline de Vallée, son épouse, remariée au seigneur de Saveuse.

Armes : « D'azur, à trois croissants d'or; supports : « deux lions d'or; cimier, un lion issant d'or. »

ABZAC (d'), famille des plus anciennes de France, originaire du Périgord, et dont il est parlé au tome premier du Nobiliaire universel de France; le comte d'Abzac de Mayac, connu sous le nom de Marquis de Mayac d'Abzac, major du régiment de la Reine, cavalerie, fut présenté et monta dans les carrosses du roi, le 4 novembre 1781; il émigra en 1790, et mourut en 1794 à l'armée de Condé. Il avait épousé N.... de Custines de Mandre.

Cette branche était sortie en 1478, de Guy d'Abzac, seigneur de Ladouze, et de Anne Sire de Montesuis et de Belleguette de Limeuil de Saint-Alvère. Il ne reste plus de cette branche que les d'Abzac de Cazenac et de Falgueyrac qui descendent de Bardin d'Abzac, seigneur de Mayac, qui, en 1592, épousa Françoise de Cazenac sur Dordogne, dont les descendants sont, Charles, Jacques, Jean et Louis d'Abzac de Cazenac et de Falgueyrac.

Louis d'Abzac de Falgueyrac, mariée avec Antoinette d'Abzac de la Serre, eut plusieurs enfants, dont quatre sont encore existants :

1.° François-Joseph, comte d'Abzac, de Falgueyrac et de Montastruc, colonel d'infanterie, marié, en 1798, avec Thérèse-Françoise-Elisabeth de Garric d'Uzèch de Montastruc, fille de Polycarpe du Garric, comte d'Uzèch, colonel de la Légion de Soubise, brigadier des armées du Roi, et de Thérèse-Françoise du Perruse d'Escars;

2.° François, officier du régiment de Lorraine, infanterie. Tous les deux émigrés; ils n'ont rentré qu'à la dissolution des armées coalisées contre la révolution de France;

3.° Joseph d'Abzac, marié à mademoiselle Boyer, de Saint-Cyprien.

Nous avons remarqué et eu entre nos mains, au sujet de la branche d'Abzac de Falgueyrac, une lettre de M. d'Aguesseau, écrite à M. Colbert du Terron, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la marine du Ponant, en date du 6 février 1670. Il demandait un emploi dans la compagnie des Gardes de la Marine, pour M. le chevalier d'Abzac de Falgueyrac, dont le père, dit-il, a été autrefois vice-amiral. Ce gentilhomme, dit-il encore, est de la maison d'Abzac de Ladouze qui est une des plus illustres du Périgord.

ANDRÉE (D'). Cette maison, aussi illustre qu'ancienne, a pour tige connue, d'après les actes qui sont en sa possession, Pierre d'Andrée, natif d'Ivrée, en Piémont. On peut voir dans les registres de cette ville, depuis l'an 1200, ainsi que dans le livre intitulé : *Discorsi delle famigliæ, etc. imparentatæ colla casa dalla Marra dal signor Ferrante della Marra, duca della Guardia, in Napoli, appresso Ottavio Bertrando,* 1641, l'histoire de la maison d'Andrée avant Pierre, et comment ses ancêtres s'embarquèrent à Marseille avec Charles Ier, de la première maison d'Anjou pour la conquête de Naples. Nous nous bornerons, dans cet article, à citer ce qui est prouvé par une suite d'actes non interrompus jusqu'à nos jours, et à rappeler l'origine et les titres de cette famille, reconnus de la manière la plus authentique, en 1785, par M. Chérin, généalogiste des ordres du roi.

Pierre d'Andrée suivit, avec Hector son frère, Charles de Duras, de la seconde maison d'Anjou, à la conquête du royaume de Naples, et contribua tellement au succès de cette entreprise, que Charles et Ladislas son fils, rois de Naples, le nommèrent successivement comte de Troia, duc d'Ascoli, vice-roi et grand-sénéchal du royaume. Il entra en souverain dans Rome au nom de Ladislas, en 1405. Il possédait les plus grands fiefs du royaume, et il devint si puissant, qu'après la mort de Ladislas, une partie de l'armée passa à sa solde. Mais, bientôt victime de son inviolable fidélité à la maison d'Anjou, Pierre d'Andrée fut disgracié par la reine Jeanne II, ou Jeannelle, qui porta sur le trône un prince étranger ; et ses biens furent donnés en grande partie aux maisons Sforce et Carraciolli. Il mourut en 1417, laissant après lui la renom-

mée d'avoir été un des grands capitaines de son siècle, et léguant à sa descendance l'exemple de son attachement à son prince légitime. Pierre d'Andrée est nommé par quelques historiens Pierre d'Ivrée ou d'Ivrea, du nom du lieu de sa naissance. L'histoire des rois des Deux-Siciles de la maison de France, par M. d'Egli, observe que le nom de Pierre d'Ivrée appartient à Pierre d'Andrée. Hector, frère de Pierre, vice-roi, forma uue branche qui subsistait encore dans le dix-septième siècle à Bovino et Pol Carino, dont les fiefs lui appartenaient.

I. Pierre d'Andrée, vice-roi de Naples, s'allia avec Sancie de Castellis, par acte passé à Catane devant Antoine Vinaceti, ainsi qu'il appert par le mariage de Jean son fils, chef de la maison d'Andrée transplantée en France, et dont l'article suit.

De son second mariage avec Marguerite della Marra, qui, par le crédit qu'elle conserva, fit rentrer ses enfants dans une faible partie de leurs biens, Pierre d'Andrée eut :

1.° Pierre-Paul. Il forma une branche à Naples, qui tomba en quenouille dans la maison Pappacola ;

2.° Jeanine, qui épousa Jean Coscia, neveu du pape Jean XXIII.

II. Jean d'Andrée, par acte passé à Naples, au château neuf du roi, le 24 décembre 1398, devant Augustin de Cassa Nova, épousa Sancie Simonetti de Catane en Sicile, du consentement de Pierre, qui lui donna les biens héréditaires de Sancie de Castellis, sa première femme. Cet acte est signé par Pierre de Caldora et par Hector d'Andrée, oncle de Jean ; enregistré en la Cour majeure de Carprentras, livre 1er, le 15 février 1559. Jean, disgracié avec son père, et comme lui conservant dans la mauvaise fortune son attachement pour la maison d'Anjou, se retira en Provence auprès du roi René, qui lui donna des terres et des censes à Mont-Dragon et dans le Comtat, et qui fit un léger changement aux armoiries de la maison de Castellis, que Jean avait adoptées comme héritier d'une branche de cette maison. Jean testa en faveur de son fils Pierre II, dont l'article suit, devant Pierre Fabry à Bonnieux, le 20 décembre 1443. Cet acte est enregistré en la cour majeure de Carpentras, le 5 mai 1769.

III. Pierre d'Andrée, IIe du nom, des comtes de Troia, s'allia avec Agnez Alberti, fille de Jean Alberti, chevalier florentin, et de Berengere Achardi, par acte passé à Carpentras, devant Jacques de Brogno, le 19 avril 1445, entregistré en la cour majeure le 15 février 1559. Pierre, IIe du nom, concéda quittance aux enfants de Pierre-Paul, son oncle, à Naples, pour 790 écus napolitains légués à Jean, son père, par son aïeul Pierre, vice-roi de Naples, et faisant partie des biens rendus à sa succession. Cet acte passé devant Amadesy, à Carpentras, le 5 août 1453, est enregistré en la cour majeure le 15 février 1559. Pierre, IIe du nom, eut sept fils et deux filles, en faveur desquelles il testa, le 24 décembre 1453, devant Amadesy, notaire à Carpentras, et qui formèrent plusieurs branches, parmi lesquelles :

1.° Pierre-Paul, IIIe du nom, dont l'article suit ;

2.° Gaspard. Un de ses descendants ayant épousé l'héritière de la maison Roubaudi, dont il hérita sans enfants, laissa dans la suite ses biens à Jacques d'Andrée, chef des deux branches qui existent aujourd'hui. C'est ainsi qu'est venu le fief de Laval-Saint-Jean à la branche aînée d'Andrée de Renoard. Les deux branches payent encore 7 fr. 4 s. chaque année pour une fondation de messe faite par Gaspard dans l'église de Sainte-Cécile, en 1515 ;

3.° Antoine. Ses descendants furent s'établir dans la rivière de Gênes vers l'an 1560, y restèrent environ 140 ans, et vinrent ensuite à Lisbonne. Il ne restait de cette branche, en 1780, qu'un abbé Henri d'Andrée, archidiacre de Fonte Arcada à Bragues, et deux nièces de son nom.

IV. Pierre-Paul d'Andrée, IIIe du nom, des comtes de Troia, damoiseau de Mont-Dragon, s'allia avec noble Jeanne de Roubaudi, par acte passé à Carpentras, devant Martial Boneti, le 14 avril 1495 ; enregistré en la cour majeure le 15 février 1559. De ce mariage vint :

V. Jean-Paul d'Andrée, IIe du nom, des comtes de Troia, qui épousa noble Madeleine de Baldoni à Carpentras, le 31 mars 1517, par acte d'Arnaud de Brigiis, enregistré en la cour majeure le 15 février 1559, dont il eut :

1.° Jérôme, dont l'article suit ;

2.° Pierre. Il laissa deux filles de Théodore de Verd, sa femme, qui entrèrent dans les familles de Cartosy et de Guilhermis.

VI. Jérôme d'Andrée, des comtes de Troia, connu dans l'histoire des guerres civiles sous le nom du capitaine Baudon, du nom de sa mère. Après avoir servi dans les armées des rois de France, il fut pourvu du commandement de 300 hommes de pied sous les ordres d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, par commission du roi Charles IX, du 6 avril 1562. Il marcha au secours de la ville de Pertuis, par commission d'Honoré de Savoie-Tende, comte de Sommerive, du 18 mai 1562. Ces deux commissions sont enregistrées aux cours majeures de Carpentras, de la Rectorie, de l'Évêché et de la Chambre. Forneri, Perussis, parlent de Jérôme d'Andrée, comme d'un grand capitaine. Ses biens furent dévastés par les Calvinistes, et après avoir fait à sa religion et à son prince le sacrifice de sa fortune, il finit par celui de sa vie : il fut tué au siége de Tulette en Dauphiné, et enterré à Sainte-Cecile, sous le marche-pied de l'autel de la chapelle de la maison d'Andrée où sont les armoiries de cette maison. Il avait contracté mariage avec Anne de Pol, fille de noble Claude et de noble Anne de Rivette (de Baux-Orange), à Carpentras, le 3 octobre 1546, enregistré en la cour majeure le 15 février 1559. Par son testament fait à l'Isle, le 28 décembre 1568, devant Elzear Biolles, il institue son fils Pierre héritier, et sa femme Anne de Pol usufruitière. Il est le dernier qui ait pris pour titre des comtes de Troia.

VII. Pierre d'Andrée, IV[e] du nom, écuyer, ne se rendit ni moins célèbre ni moins utile à sa patrie dans ses négociations à la cour de Rome pour les intérêts de la province. Il fut député vers les papes Clément VIII, Grégoire XIV, et Innocent IX, et il remplit plusieurs fois, et toujours avec honneur, des missions importantes. (Voyez le sommaire des archives des états de 1591.) A son retour de Rome, trouvant sa fortune détruite par les guerres de religion, il entra dans la robe, fut nommé procurateur des trois ordres de la province, juge perpétuel, etc. Il s'allia avec Marguerite de Renoard, fille de noble François et noble Jeanne de Bus, tante du bienheureux César de Bus, le 17 mai 1588, par acte passé devant Balbi, notaire à Carpentras. Anne, sœur de Marguerite, entra dans la famille de Veri. Ces deux demoi-

selles, dames de Venasque et de Saint-Didier, furent héritières de l'antique maison de Renoard ou Raynoard, seigneurs de Vedenes depuis le onzième siècle, et qui a fourni des Podestats à Avignon. Pons de Renoard, IIe du nom, et son frère Rostaing, prévôt de Notre-Dame de Dons, cédèrent au chapitre, en 1109, les eaux de la Sorgue depuis Vedene jusqu'au Rhône. Les fils de Pons, IIe du nom, de retour de la Terre-Sainte, ratifièrent cette donation. (Voyez les archives d'Avignon.) De ce mariage vinrent :

1.° François, qui de son mariage avec Jeanne d'Orléans, fille de Jean et de noble demoiselle de Raffelis Tertulle, n'a laissé qu'une fille, mariée dans la famille de Bonadona ;
2.° Jacques, dont l'article suit ;
3.° Paul, chanoine de l'église cathédrale de Carpentras, fondateur des maisons des Recollets, du Cœur-de-Jésus, et du monastère de la Visitation de la même ville. Son existence et sa fortune appartinrent entièrement à la religion et aux malheureux, deux choses qui se tiennent de si près. Sa mémoire est vénérée dans le monde chrétien, et son nom inscrit entre ceux des bienheureux. L'abbé de Monti a écrit et publié sa vie en un vol. in-12 ; P. Gissart a gravé son portrait ; son corps fut enterré dans l'église de Sainte-Marie de Carpentras, où un mausolée déposait des éminentes vertus de cet humble serviteur de Dieu.

VIII. Jacques D'ANDRÉE suivit la même carrière que son père, et prêta hommage pour les co-seigneuries de Venasque et de Saint-Didier, le 27 février 1638. Il épousa Marie de Trilis, fille de noble Hélain et de noble Jeanne Desisnards, par acte passé devant Figurat, le 27 février 1608. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph, chef de la branche d'Andrée de Renoard, et dont l'article suit ;
2.° François, chef de la branche d'Andrée Pilles ;
3.° Esprit, chanoine de l'église cathédrale de Carpentras ;
4.° Henri, de l'ordre de Saint-François, auteur d'un Traité de Philosophie, imprimé à Lyon en 1694, 4 vol. in-12. Tous les dictionnaires historiques, à

l'article Bernardin, en parlent avec éloge. Voyez notamment Expilly, etc. ;

5.° Charles, mort à la suite de ses blessures ;

6.° Paul-François, de l'ordre de Saint-Dominique ;

7.° et 8° Marguerite et Madeleine, mariées dans les maisons d'Ollon et Bénédicti.

Branche d'Andrée de Renoard.

IX. Joseph D'ANDRÉE DE RENOARD, premier fils de Jacques, chevalier, seigneur de Venasque et de Saint-Didier, capitaine au regiment de la Vieille-Marine, s'allia avec noble Claudine de Piolenc, fille d'Antoine et de noble Victoire de Gevaudan du Saint-Esprit, à Métamis, le 25 octobre 1681. Claudine avait eu de son premier mariage avec Queiras de la Boissière, une fille qui épousa messire de Seguins, seigneur de Vassieux. Du mariage de Joseph vint :

X. Paul-Joseph D'ANDRÉE DE RENOARD, chevalier, des seigneurs de Venaque et de Saint-Didier, officier au service de France. Il épousa demoiselle Renée de Raousset, fille de Conrad, des comtes de Soumabre, et de noble François d'Aimini de Tarascon, le 14 mai 1714. De ce mariage vinrent :

1.° Louis-Pierre-Siffrein, dont l'article suit ;

2.° Charles-Dominique, dit le chevalier de Renoard, tué à la bataille de Lauffeld, avec le grade de capitaine de cavalerie, ayant fait toutes ses campagnes dans le régiment de Souvré ;

3.° Charlotte, mariée à Louis de Gensiac.

XI. Louis-Pierre-Siffrein D'ANDRÉE DE RENOARD, chevalier, des seigneurs de Laval-Saint-Jean, ancien officier au régiment de Souvré, et ayant fait toutes les campagnes en qualité d'aide de camp de M. de Souvré, lieutenant-général des armées du roi, épousa, le 28 décembre 1751, noble Gabrielle de Brun la Martinière, des seigneurs de Flaux, fille de Joseph et de noble Thérèse de Giraud, de la ville d'Arles, née à Avignon ; femme célèbre que la poésie couronna aux jeux floraux, et qui a laissé plusieurs ouvrages, manuscrits ou imprimés. De ce mariage sont issus :

1.° Paul-Marie-Ulric, enseigne des vaisseaux du roi

mort glorieusement, à ses premières armes, au Cap-Français, le 27 avril 1782, des suites de ses blessures au combat naval du 12, digne descendant de Pierre et de Jérôme, ce jeune officier, atteint par un boulet qui lui fracassa l'épaule, dit ces seules paroles : *Suis-je assez blessé pour mériter la croix de Saint-Louis?*

2.° Joseph-Marie-Basile, dont l'article suit;

3.° Laurence, mariée à messire de Morel, comte de Mons-Villeneuve, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; elle l'a perdu dans l'émigration;

4.° Sylvie, religieuse aux dames Bénédictines de Saint-Louis, à Avignon.

XII. Joseph-Marie-Basile D'ANDRÉE DE RENOARD, ancien officier au régiment de la Vieille-Marine, réuni aux fidèles sujets du roi aux Thuileries dans la journée du 10 août 1792, a épousé, le 4 novembre 1804, à Tournon, Henriette-Charlotte-Philippe de Fay-Solignac. Il a eu de ce mariage:

1.° Adolphe-Paul-Joseph;

2.° Charles-Laurent-Ulric, nommé par S. M., élève à l'école de Saint-Cyr;

3.° Anne-Marie-Joséphine-Pauline.

Branche d'André de Pilles.

IX. François D'ANDRÉE, second fils de Jacques, des seigneurs de Venasque et de Saint-Didier, vice-recteur du comté Venaissin, épousa, en mai 1689, Geneviève de Rivette (de Baux-Orange), fille de Thomas et d'Anne d'Arnaud. Il eut de cette alliance :

X. Paul-François D'ANDRÉE, baron de Pilles, seigneur d'Aubres, la Bastie, Coste-Claude, la Manche, le Colombier. Il épousa, en novembre 1716, Anne-Thérèse d'Albert, dont il eut :

1.° Paul-Félix-Xavier, dont l'article suit;

2.° Geneviève, qui, de son mariage avec Pierre de Ribouton, a eu Pierre-Paul, chevalier, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps, émigré à l'armée de Condé, etc.;

4.° Thérèse, religieuse aux dames bénédictines de Saint-Louis, à Avignon.

XI. Paul-Félix-Xavier d'Andrée, baron de Pilles, seigneur d'Aubres, la Bastie, Coste-Claude, la Manche, le Colombier; mort en 1770 nommé ministre plénipotentiaire à Hambourg. Il avait épousé, en janvier 1753, Thérèse-Alphonsine-Malachie Duplessis, dont il eut:

1.° Paul-François-Ulric, mort nommé page de madame la Dauphine;
2.° Paul-Narcisse-Eugène, dont l'article suit;
3.° Elisabeth-Emiliane, mariée en premières noces, en 1779, à Joseph Meissonier, comte de Valcroissant, d'une ancienne maison de Provence, maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chargé par le feu roi Louis XV de missions particulières en Pologne et en Turquie, dans laquelle il sut justifier la confiance de son souverain. Elle épousa, en secondes noces, Emmanuel du Hallay-Coëtquen, lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier veneur de S. A. R. Monsieur, frère du roi; ayant eu l'honneur de commander sous les Princes le corps des mousquetaires noirs. Du premier lit vinrent: 1.° Eugénie; 2.° Irène; et du second sont issus: 1.° Georges, garde du corps de Monsieur; il suivit le roi, et S. M. l'a nommé officier au 2ᵉ régiment des cuirassiers; 2.° Frédéric, officier dans la légion des Alpes;
4.° Thérèse-Irène, religieuse bénédictine aux dames de Conflans-lès-Paris.

XII. Paul-Narcisse-Eugène d'Andrée, baron de Pilles, chevau-léger de la garde du roi, en 1775. Il a épousé, le 25 septembre 1786, Marie-Rose Dumas, sa cousine-germaine, fille de Jean-Baptiste et d'Elisabeth Duplessis. De ce mariage sont issus:

1°. Eugène-Alfred. Aux jours désastreux de mars, il se pressait autour de son roi, il rentrait avec lui, en juillet, dans sa capitale, et avait l'honneur de faire son service de garde du corps auprès de sa personne. S. M. a daigné le nommer, le 15 décembre 1815, officier au 2ᵉ régiment de chasseurs à cheval;

2.° Paul-Eugène-Edouard ;
3.° Thérèse-Rose-Irène ;
4.° Rose-Emilie-Clara.

Armes : « Parti, au 1 d'azur à une croix de Saint-André d'argent, accompagnée en chef d'une fleur de lys d'or, et en pointe d'un *stocco,* ou épée du même ; au 2 d'azur, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable, accompagné en chef d'un croissant d'or. Devise : *Je croîs pour être utile.* »

LAIGUE (DE), en latin *de Aquâ*, maison originaire de Dauphiné, divisée de temps immémorial en plusieurs branches qui se sont successivement établies en Berri, Provence et dans d'autres provinces de France. Ses armes primitives étaient de gueules, semé de larmes ou gouttes d'eau d'argent ; elles sont maintenant et depuis l'an 1420, de gueules, semé de larmes d'argent, à trois trangles ondées de même en chef. Devise : *En arrousant.* La branche du Berri porte : *Echiqueté de gueules et d'argent*, sorte de brisure fort en usage autrefois. César de Laigue d'Oraison, de la branche de Provence, chevalier de l'ordre du roi, en 1633, avait pris pour devise ces paroles : *Domus, mea domus Orationis.*

Pierre de Laigue, était évêque de Grenoble l'an 1236, époque à laquelle la maison de Laigue florissait en Dauphiné. Falcon de Laigue, chevalier, vivait dans la même province en 1279 ; il eut pour fils Jacques, vivant en 1332, et Jean de Laigue *aliàs* de Aqua-Blanca, co-seigneur de Bardonenche en Dauphiné, grand sénéchal de Provence en 1328. Ce Jean de Laigue prêta hommage au Dauphin, le 9 décembre 1364, pour sa maison forte et pour la partie de la tour qu'il possédait par indivis avec ce prince, et qu'il avait acquise de Louis de Bardonenche.

La famille de Laigue, maintenue dans son ancienne noblesse de nom et d'armes, par jugement de l'intendant de Dauphiné, en date du 26 juillet 1668, fit bâtir, il y a quatre siècles, entre Vienne et Lyon, un château qui subsiste encore, et auquel cette famille a donné son nom. Geoffroi de Laigue, capitaine des gardes du corps de Gaston, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIII, si

connu sous le nom de *marquis de Laigue*, par les mémoires sur la régence de Anne d'Autriche, était né au château de Laïgue, le 10 novembre 1614. Il mourut à Paris le 19 mai 1674, et fut enterré le lendemain dans l'église des Jacobins de la rue du Bac.

Enfin la maison de Laigue, dont une branche porte le nom d'Oraison, a produit à l'église trois évêques, deux aumôniers du roi ; à l'ordre de Malte, six chevaliers, dont un prieur d'Aquitaine dans le 15e siècle ; à l'Etat, deux ambassadeurs, des officiers généraux, cinq chevaliers de l'ordre du Roi et un chevalier du Saint-Esprit, mort avant d'avoir été reçu ; de preux chevaliers qui se sont distingués à la guerre et dans les joutes et tournois ; elle a possédé de grandes terres, et s'est alliée aux plus anciennes maisons de France.

DE BOUBERS-ABBEVILLE-TUNC. Cette maison, des plus anciennes de la monarchie, issue des anciens comtes de Ponthieu, existe dans la branche connue sous les noms de Boubers-Tunc-Bernâtre depuis l'an 1360.

Le premier, anciennement *Boberk*, dérivé de Waldberk, par suite des changements dans l'idiome, vient de Wald-Berk, nom du premier auteur connu de cette maison (comme on le verra plus bas). Il a été repris par les descendants de Guillaume d'Abbeville, seigneur de Thunc, à l'occasion de son mariage avec Ide, dame de la pairie de Bouberch, fille de Hugues de Boberch; le second vient de la seigneurie de Thunc, comme on le voit dans les chartes, dans lesquelles, dès le onzième siècle, Thibaud d'Abbeville; dans le treizième, Guillaume et Colard d'Abbeville, seigneurs de Bouberch; dans le quatorzième, Jean d'Abbeville, et dans les siècles suivants, les Boubers se qualifient seigneurs de Thunc; et le troisième, depuis le mariage de Jean d'Abbeville, chevalier, seigneur de Thunc, avec Mahaud de Reineval, dame de la vicomté de Bernâtre, en 1360, aux conditions d'en prendre le nom et les armoiries, tant que cette seigneurie resterait dans cette maison.

Dequis cette époque, les descendants de Jean d'Abbeville-Bouberch-Thunc ont été connus sous le nom de Boubers-Thunc-Bernâtre, jusqu'à ce que, en 1811, la mort de Charles-François, vicomte de Bernâtre, qui ne

laissa que des filles, mit le produisant, devenu chef de nom et d'armes de cette maison, dans les cas d'abandonner le surnom de Bernâtre et de reprendre celui d'Abbeville : ce qu'il fit alors.

On remarquera qu'à toutes les époques les seigneurs du nom d'Abbeville-Boubers-Thunc ont conservé les surnoms de Boubers et de Thunc de préférence à celui d'Abbeville, ainsi qu'on le voit dans les chartes de Guillaume d'Abbevile-Thunc, autrefois (est-il dit) seigneur de Bouberch : *Quondam domini de Bouberch.*

Par cette charte, confirmée par l'évêque d'Amiens en 1223, il fait donation aux religieuses de l'abbaye de Willancourt, fondée par un de ses prédécesseurs, d'un clos dans son fief de Thunc, au-dessous de la clôture qu'il lui avait précédemment aussi donnée en aumône, du consentement et de la volonté d'Ide, son épouse, et de Girard, leur fils.

Ce Girard, dans une donation à la même abbaye, en 1239, se nomme Girard d'Abbeville, chevalier, sire de Bouberch, et en 1251 il ratifie une autre donation faite à la même abbaye par Guillaume de Bouberch son frère, sous le nom de Girard, sire de Boubers, sans prendre ni l'un ni l'autre le surnom d'Abbeville. La même remarque se confirme encore par l'inspection du mausolée d'un Robert de Bouberch, sur lequel on voit quatre écussons, dont deux aux armes d'Abbeville (nom dont l'inscription ne fait point mention ; elle porte seulement : *Chi gist Robert de Bouberch, chevalier, seigneur de Chepi et de Gruisson, qui trépassa l'an de grâce* 1451) ; enfin, on sait que les seigneurs du nom de Fontaines (issus aussi de ceux d'Abbeville), n'étaient déjà plus connus que sous ce premier nom sous saint Louis ; ce qui démontre qu'à toutes ces époques ces seigneurs du nom d'Abbeville tenaient moins à ce nom qu'à celui des seigneuries qu'ils possédaient.

Ceux descendants de Guillaume d'Abbeville, seigneurs de Thunc et d'Ide de Bouberch, conservèrent avec d'autant plus de raison celui de Bouberch, qu'en effet il était leur nom originaire à tous deux, comme on le voit par les chroniques conservées dans les archives de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, « qu'un *Waldberk* est auteur du nom des seigneurs de *Bouberch* ».

Le surnom de *Thunc* a été encore plus exactement

conservé par ceux de cette branche, et sans interruption, depuis Thibauld d'Abbeville, seigneur de Thunc, qui vivait en 1100, comme le prouve ce quit suit : 1.° cet extrait d'une charte de 1225, représentée le 26 janvier 1745 à la chambre des comptes : . . . . *Item managium quoddam, situm juxtà decursum Alteiæ eisdem monialibus* (de Willancourt *in eleemosinam datum à Theobaldo de Abbatis-Villa, in feodo dè Thunc ;* lequel fief est resté depuis ce temps jusqu'à présent dans la branche de Bernâtre, dont les seigneurs se sont toujours qualifiés seigneurs de Thunc, ainsi qu'on va le voir par les actes dont suivent les extraits :

« Jean de Boubers, vicomte de Bernâtre et de Boismont, seigneur de *Thunc*, de Neufmetz, la Mothe, la Haute-Rue, etc., père de Jacques de Boubers, chevalier, vicomte de Bernâtre et de Boismont, seigneur de Thunc, de Neufmetz, la Mothe, la Haute-Rue, etc., père de Daniel, dont voici l'extrait de contrat de mariage :

» Furent présents en personnes messire Daniel de Boubers, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre et de Boismont, seigneur de Thunc, la Mothe, etc. ; assisté de messire Daniel de Montmorency, chevalier, seigneur et marquis d'Esquancourt, lieutenant-général des armées du roi, son cousin ;

» De messire Daniel de Montmorency, chevalier, seigneur de la Courtaubois, pareillement son cousin ;

» De messire Daniel-Guillaume de Montmorency, chevalier, seigneur de....., etc., aussi son cousin, d'une part ;

» Messire Daniel de Roussel, chevalier, seigneur de Miannay, lieutenant-général des armées du roi ; dame Anne Morin de Loudon ; damoiselle Suzanne de Roussel, leur fille aînée, à marier, d'autre part, etc. »

On voit par ces actes que la seigneurie de Thunc a toujours existé dans la branche des Boubers-Abbeville-Thunc, vicomtes de Bernâtre, depuis Thibault d'Abbeville, seigneur de Thunc.

Ces actes provent aussi l'illustration des alliances de cette branche de la maison de Boubers. En voici d'autres preuves extraites du Recueil généalogique des familles originaires des Pays-Bas (Roterdam, 1778, t. 2, p. 106). On trouve aux Claires d'Arras, sur un tableau funèbre des seigneurs de Boubers, ces quartiers : 1 Neufville

2 Lignes, 3 Créqui, 4 Rubempré; à l'écusson en cœur, écartelé au 1 de Croy, qui est d'argent, à trois fasces de gueules; au 2 de Craon, qui est losangé d'or et de gueules; au 3 de Flandre, qui est d'or; au lion de sable, armé et lampassé de gueules; au 4, de Renti d'argent, à trois dolloires de gueules; enfin, par l'alliance de Daniel de Boubers avec Rachel de Long-Jumeau, petite-fille de Michel de Long-Jumeau, chevalier des ordres et panetier ordinaire du roi, et de Souveraine d'Angoulême, sœur du roi François I[er].

La maison d'Abbeville-Boubers-Thunc a fourni à l'état des cardinaux, des évêques, un chevalier des ordres, dans la personne d'Antoine de Boubers, connu sous le nom d'Antoine de Bayancourt, fils de Pierre de Boubers, seigneur de Brucamp et de Houdancourt, et de Charlotte, dame de Bayancourt, Bouchavesne, Prouville et Elincourt, etc., et le premier connétable qui fut chef des armées et grand-officier de la couronne, dans la personne de Waldberk (qui se prononçait Onalsberik), connu sous celui d'Albérik (voyez Carpentier), et qui était connétable en l'an 1060. C'est au sujet de ce connétable que le président Hénault dit que l'office de connétable, qui se bornait avant lui au commandement de l'écurie, devint dans sa personne un office de la couronne, et parvint à être la première dignité de l'état, etc.

Avant de commencer la filiation, nous croyons devoir terminer ce préambule en faisant remarquer que la branche d'Abbeville-Thunc-Boubers, dont le produisant est le chef de nom et armes, a fixé depuis des siècles sa résidence dans la seigneurie de Bernâtre, dont le château-forteresse, situé sur la rivière d'Authie, était un point de défense (contre les Espagnols, lorsqu'ils possédaient la Flandre et l'Artois) de la frontière de la France, dont les vicomtes de Bernâtre avaient le commandement depuis Doullens jusqu'à l'embouchure de l'Authie; et que, non seulement depuis cette époque, mais que depuis l'établissement de la monarchie française, cette branche n'a jamais cessé d'habiter le comté de Ponthieu, depuis Wald-Berk, premier comte ou duc de Ponthieu, jusqu'à Henri-Louis de Boubers, oncle du produisant, qui présida l'assemblée de la noblesse des comtés de Ponthieu et d'Eu, pour les états généraux de 1789.

Les anciens historiens de la première race des rois de France, font tous mention de plusieurs Wald-Berk, comtes ou ducs de la partie maritime du Nord de la France habitée par les Morins. M. du Cange a fait un résumé de tous ces auteurs dans un manuscrit déposé à la Bibliothèque du roi, dont plusieurs copies sont entre les mains des curieux en ces matières. Ces différents historiens sont discutés par ce manuscrit dont le résultat est la filiation de ces princes jusqu'à Angilbert, comte de Ponthieu, avoué de Saint-Riquier. (Histoire des Pays-Bas, page 221 (1).

Le comte Angilbert (*Engelberk* en allemand, *Angelbertus* en latin), devint gendre de Charlemagne, et eut de la princesse Berthe Nithard et Arnide, dont la filiation est connue (voyez le même manuscrit, et la Morlière, art. *Ponthieu*), jusqu'à Hugues II, comte de Ponthieu, qui épousa Gisèle, fille de Hugues Capet, qui, en faveur de ce mariage, permit à son gendre de fortifier sa ville d'Abbeville.

I. Hugues II et Gisèle eurent pour enfants :

1.° Engelrand, qui fut comte de Ponthieu, qui suit;
2.° Gui, qui fut abbé de Forest-Montier, et auteur de la branche cadette, dite d'Abbeville, dont l'article viendra.

II. Engelrand fut père de Hugues II, qui eut :

III. Hugues III, qui fut père de:

IV. Gui, dernier comte de cette race, issue de Wald-Berk, n'ayant laissé qu'une fille, nommée Agnès, qui, par son mariage avec Robert, comte d'Alençon et de Be-

---

(1) « Charlemagne se disait avoué de l'église de Saint-Pierre et de » Saint-Denis; l'empereur Frédéric Ier, tenait à grande gloire d'être » avoué de l'église de Saint-Etienne de Besançon; Hugues, sire d'Abbe- » ville, gendre du roi Hugues Capet, le fut de Saint-Riquier en Ponthieu. » Les seigneurs de Béthune le furentde celle de Saint-Vaast, les comtes » de Vermandois de l'église de Beauvais, les seigneurs de Gand et de » Touremonde de l'église de Saint-Bavon, les seigneurs d'Oisi (Crève- » cœur) de Walincourt, branches de la maison de Saint-Aubert, issue » de Wald-Berk, furent avoués des Abbayes de Vancelles, de Cantin- » poré, du Verger en Cambrésis, et des églises des Guillemines et de » Saint-Aubert de Cambrai. »

lême, porta dans la maison d'Alençon le comté de Ponthieu.

II. Gui, second fils de Hugues et de Gisèle, avant de se retirer à l'abbaye de Forest-Montier, dont il mourut abbé, après avoir pris l'habit à Saint-Riquier, avait eu pour fils :

III. Engelrand, dit d'Abbeville, seigneur de Thunc, ainsi qu'on le voit par des chartes dans lesquelles son fils Thibauld, qui suivra, fait mention de cette qualification:

IV. Thibauld d'Abbeville, seigneur de Thunc, est ainsi qualifié dans la charte de confirmation de l'évêque d'Amiens, en 1223, et enregistrée à la chambre des comptes. Il eut pour fils :

V. Hugues d'Abbeville-Thunc, qui eut deux fils :

1.° Simon, qui suit ;
2.° Odenlard.

VI. Simon d'Abbeville-Thunc fut père de :

VII. Rorgon d'Abbeville-Thunc. La Chronique écrite par Rumet dit : « Il était, comme j'ai vu par titres du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, fils de Simon et neveu d'Odenlard.

» C'est à lui que le pieux saint Bernard, qui institua son ordre en 1112, a écrit la pénultième de ses lettres en ces termes :

» *Viro illustri, et jam quoque nobis dilecto, Rorgoni de Abbatis-Villa*, etc. ».

Il fut père de Girard, ainsi qu'on le voit dans le titre de fondation de la maison Saint-Nicolas (l'Hôtel-Dieu d'Abbeville), donnée par Jean, comte de Ponthieu, en 1158, dans laquelle est nommé Girard, fils de Rorgon d'Abbeville.

VIII. Girard I, d'Abbeville-Thunc eut Gui ou Guillaume, qui suit :

IX. Gui ou Guillaume d'Abbeville-Thunc épousa Ide, fille unique et héritière de Hugues de Boubers (alors Boberk), descendu de Waldberk, comte de Ponthieu avant le comte Engilberk. (Voyez le manuscrit de Ducange,

la Morlière, Carpentier, Hennebert et tous les anciens chroniqueurs). Ils eurent :

1.° Girard, qui suit ;
2.° Guillaume[1], qui fit la branche des seigneurs d'Abbeville-Boubers-Thunc, qui suivra ;
3.° Vautier ;
4.° Jean, qui fut cardinal ;
5.° Ganfri, chanoine d'Amiens.

X. Girard II D'ABBEVILLE, seigneur de Boubers (Cartulaires de Valoires, page 186, n° 514, année 1237) :

Omnibus præsentes litteras inspecturis, Girardus de Abbatis-Villa, miles, et dominus de Boberch, salutem in Domino.

Noverit universitas vestra, quod ego, etc.

Il eut d'Agnès d'Auxi, Jean d'Abbeville, qui suit :

XI. Jean D'ABBEVILLE, chevalier, seigneur de Bouberch, fut père de Guillaume, qui suit :

XII Guillaume D'ABBEVILLE, chevalier, seigneur de Bouberch, fut père de :

XIII. Girard III D'ABBEVILLE, seigneur de Bouberch. C'est à ce Girard que se rapporte cet extrait des Chroniques de M. Rumet, qui cite un aveu de la pairie de Bouberch, fourni le premier mars 1367 au roi Charles V, par un chevalier du nom de Girard, par lequel il déclare : « Qu'à cause de la noblesse de sa pairie, il a eu son surnom ancien *d'Abbeville*, seigneur de *Boubers*, et qu'en fait d'armes, de guerre, de joute et de tournois, son droit cri est *Abbeville*, comme anciennement lui et ses devanciers, seigneurs de Boubers, ont usé et accoutumé de faire ; qu'à lui appartient plusieurs cens et droits en la ville et banlieue d'Abbeville ; que quand il est suffisamment ajourné de faire estage avec ses pairs à Abbeville, lorsque le comte de Ponthieu y est pour faire estage quarante jours, il peut de son droit, s'il plaît à lui, venir lui et son ménage en la maison et lieu du béguinage à Abbeville, et là faire sa demeure et estage quarante jours et quarante nuits, et en la place grande, qui est devant le béguinage, peut faire tendre ses tentes et pavillons pour lui, ses gens et ménages, etc. ».

Ce Girard d'Abbeville, chevalier, seigneur de Bouberch, fut chef de nom et armes de la branche aînée qui finit en Emond, lequel ne laissa que des filles.

L'aînée, nommée Jeanne d'Abbeville, dame de Bouberch, Domvast et de Caumont, épousa Jean de Melun, prince d'Epinoi-Richebourg d'Antoing, qui avait épousé en premières noces Jeanne de Luxembourg.

De Jean de Melun, prince d'Epinoi, et de Jeanne d'Abbeville, dame de Boubers, vint Jean de Melun, en faveur de qui le roi Charles VIII, dont il est qualifié *cognatus* et son chambellan, divisa en deux la pairie de Boubers-Domvast, en faveur de ses deux fils.

L'aîné, Jean, épousa Isabeau de Luxembourg. Ils eurent François, marié à Anne d'Autriche et à Louise de Foix. Il était quartaïeul de Louis de Melun, qui n'eut de Thérèse d'Autriche, son épouse, qu'une fille, Anne-Julie-Adélaïde de Melun, dame de Boubers, qui épousa N.... de Rohan, prince de Soubise, dont la postérité a continué de posséder la pairie de Boubers jusqu'en 1789.

Les terres de Domvast et de Tours viènent par succession de la maison de Melun à celle de Langeac-Scorailles; et celles de Caumont, la Broie, etc., passèrent par alliance dans la maison de Duras, qui les possède encore aujourd'hui.

La seconde fille d'Edmond, Jeanne d'Abbeville, épousa Jean, sire de Bernicules, dont suite.

La troisième, Ide d'Abbeville, épousa Michel, prince de Ligne.

Une autre branche d'Abbeville-Boubers-Ivergny est fondue dans la maison de Monchi, par le mariage de Marguerite, fille de Louis d'Abbeville, dit d'Ivergny, de qui le père Ignace dit (année 1493) : « Il a été le dernier de l'ancienne et noble famille des seigneurs qui ont porté le surnom d'Abbeville (parce qu'à cette époque les autres branches de cette maison ne portaient plus que les surnoms de Tunc, de Boubers et de Fontaines), qu'on dit descendre d'un cadet des comtes de Ponthieu, du nombre desquels était un évêque d'Amiens nommé Bernard d'Abbeville » de qui Lamorlière (page 206, dit: « Bernard d'Abbeville, de qui on a parlé plus haut, eut pareillement un neveu nommé Jean d'Abbeville, qui lui succéda ou qui fut tôt après archevêque de Besançon, puis après cardinal du titre de Saint-Laurent, *in Luciná*.

que le même Ciaconius nomme mal à propos *Burgundus*, puisque cette famille *de Abbatis-Villâ* est assurément de notre diocèse descendue par femme des anciens comtes de Ponthieu, et *du depuis dite de Boubers* ».

Dans cet extrait il est reconnu que la maison *du depuis dite de Boubers* est la même que celle d'Abbeville, et que celle-ci est descendue des anciens comtes de Ponthieu ; mais (dit-il) par femmes : ce qui est une erreur qu'il a lui-même rétractée (page 439 de son supplément), dans lequel il dit, en parlant de la maison de Doullens : « qu'elle est peut-être issue de quelque cadet desdits comtes de Ponthieu. Comme il est *tout certain* de la noble famille portant le nom *d'Abbeville*, et du depuis dite de Bouberch (Tunc), depuis le mariage d'Ide de Bouberch avec Gui ou Guillaume d'Abbeville, chevalier, seigneur de *Tunc ;* et (*Bernâtre*) depuis celui de Mahaut de Reinneval, dame de Bernâtre, avec Jean III d'Abbeville, seigneur de Tunc, dont est sortie la branche qui va suivre, et sur laquelle nous croyons devoir ajouter surabondamment cet extrait du contrat fait par le comte Mathieu et la comtesse Marie à Robert, frère puîné de Saint-Louis, et ratifié par ce roi au mois de novembre 1244 ». (Page 168 de l'Histoire chronologique de Ponthieu.)

» . . . . . *Item hommagium quod nobis debet Guillelmus de Bouberch* (les seigneurs de Bernâtre sont issus de cette maison et se nomment ainsi, comme faisaient ceux de Raimbautcourt, tombée dans les mains des seigneurs de Grincourt, qui ont épousé l'héritière), *pro villâ de Thunc et de Willencours, in quo hommagio est feodum quod tenet Joannes de Bardes.*

» *Item feodum de Vitz* (lez Willaucourt), *in quo sunt duo Vavassores.*

» *Item*, etc. ».

Page 159, le même ouvrage dit : « Cette même année 1230, les pères Cordeliers d'Abbeville étant logés trop proche de l'église cathédrale de Saint-Wulfran, furent transférés par Arnould, évêque d'Amiens, près le pont de Talence, au lieu où ils sont maintenant, qui était un hôpital dédié à sainte Madeleine. Leurs premiers bienfaiteurs sont les seigneurs de Boubers ».

Ils y avaient en effet leur sépulture, à commencer de

Guillaume d'Abbeville, seigneur de Tunc, dit de Boubers-Tunc, qui suit ;

IX. Guillaume D'ABBEVILLE, chevalier, seigneur de Thunc, et de Vitz-les-Willancourt, second fils de Guillaume d'Abbeville-Thunc, et de Ide, dame de Boberch, fonde la branche connue depuis sous les surnoms de *Bouberch-Tunc ;* et Bernâtre, depuis 1400, ainsi que le prouve cer extrait de l'histoire généalogique des comtes de Ponthieu, page 168, cité ci-dessus : *Item hommagium quod nobis debet Guillelmus de Bouberch pro villâ de Thunc, in quo, etc.* (Les seigneurs de Bernâtre sont de cette maison.) *Item feodum de Vitz in quo sunt duo vavassores, etc.* Il eut pour femme Agnès de Fontaines, issue d'Aleaume d'Abbeville, chevalier, seigneur de Fontaines, Long, Long-Prés aux Corps Saints. Il fut un des seigneurs qui, après la mort de saint Louis qu'il avait suivi à la Terre Sainte, fut du conseil de régence du royaume; ils eurent deux fils et une fille :

1.° Jean, qui suit;

2.° Bernard, êvêque d'Amiens, qui bâtit et acheva la cathédrale d'Amiens, (Histoire des antiquités d'Amiens, p. 206);

3.° Guyotte, qui épousa Robert de Bournonville, d'où Colette qui épousa Roger de Malet, sire de Grâville, maison illustre à laquelle appartient ce dicton héraldique :

« Il y eut sire à Grâville, primes que Roi en » France. (*Extrait de Paillot.*)

X. Jean Ier DE BOUBERCH-ABBEVILLE, chevalier, seigneur de Tunc, de la Mothe, dont est fait mention p. 88, des preuves de l'histoire du Cambrésis, en ces termes :

Charte de l'archive de l'archevêché, année 1283 : *Philippus de Kerki, miles, baillivus cameracensis, comparuit* Pontivi *cum Roberto de Ribiencourt, etc., militibus et feudatis episcopi, ubi* Joannes *de* Bouberch *vendidit quasdam terras in pago de Briastro domino de Walincourt, etc.* Sa femme est inconnue : il en eut quatre fils :

1.° Hugues de Bouberch-Abbeville, chevalier, seignenr de Tunc, qui suit ;

2.° Pierre,
3.° Jean, } leur postérité est inconnue.
4.° Nicolas,

XI. Hugues DE BOUBERCH-ABBEVILLE, chevalier, seigneur de Tunc, La Mothe, Vitz-Lez Willancourt; il eut pour fils Gui ou Guillaume, qui suit:

XII. Guillaume DE BOUBERCH-ABBEVILLE, chevalier, seigneur de Tunc, La Mothe, etc.

L'histoire Ecclésiastique d'Abbeville en fait mention en ces termes:

» Il était petit-fils de Jean d'Abbeville; il reprit le » surnom d'Abbeville, et mourut en 1316. Il eut pour » fils Hugues, qui suit :

XIII. Hugues, dit *Gadifer*, DE BOUBERCH-ABBEVILLE, chevalier, seigneur de Tunc, Vitz-les-Willancourt, etc.; il releva du fief de Tunc.

Extrait du compte du domaine de Hesdin de l'an 1347, *reposant en la chambre des Comptes du Roi à Lille, fol.* 1.°. *E.*

....« De Gadifer de Bouberch pour le relief de la terre » de Tunc, qu'il a relievé fourmert son père rechapt » le xiiij juignet et est des fiefs de Ponthieu.

Collationné, etc. Lille, le 12 octobre 1762.

Signé Godefroi du Sart.

Hugues eut pour fils:

1.° Jean, qui suit;
2.° Rorgon, connu sous le nom Ringox ou Ringois, que la chronique de Ponthieu de M. Rumet (p. 198) prouve être ce Rorgon ou Ringox d'Abbeville.

XIV. Jean DE BOUBERCH-ABBEVILLE, chevalier, seigneur de Thunc, la Mothe, Vitz-lez-Willancourt, etc.; il est relaté dans la chronique de Ponthieu, page 188, en ces termes.

« Le 12 août 1364, messire Nicolas de Louvain pourvu » par le roi Edouard, de l'office de sénéchal de Ponthieu, » fait lire ses letttres de provision et pouvoirs au château » de Ponthieu, en la présence de Colard de Biencourt » Bailly-d'Abbeville, de messire Jean de Bouberch, che- » valier, sire, etc.

Il épousa, en 1360, Mahaud de Reinneval, dame de la vicomté de Bernâtre, fille de Raoul, seigneur de Nampont.

Jean d'Abbeville-Bouberch-Thunc, devenu vicomte de Bernâtre, en prit le surnom, et même les armoiries, qui sont celles de Reinneval : d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent ; et en cœur de l'écusson de France ; comme faisaient les grands officiers de la couronne.

Nous allons pour la descendance de Jean d'Abbeville-Bouberch-Tunc, copier la généalogie relatée dans l'histoire du Cambrésis, troisième partie, page 282 ; qui établit la filiation de Jean et de Mahaud, de laquelle il eut deux fils :

1.° Pierre, mentionné ci-après ;

2.° Baudouin de Bouberch, chevalier, seigneur de Tunc, épousa Béatrix de la Rate, qui le fit père de Jean de Bouberch, seigneur de Tunc, conjoint avec Marie de Boufiers, fille de Jacques, seigneur de Boufiers et de Caigni, et de Péronne de Ponches. Ce Baudouin, dit Gadifer, est tige de la branche de Bouberch Vaugenlieu, Melicocq, établie dans le Beauvaisis, et éteinte aujourd'hui.

XV. Pierre, dit Blanor de Bouberch-Bernatre, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre la Mothe et Ivergni ; épousa, en premières noces, Jeanne de Neufmets, morte sans enfants ; en secondes noces, il épousa Valentine de Pardieu, sœur du vaillant capitaine Pardieu ; il eut :

1.° Colard, qui suit ;

2.° Catherine, mariée à Bon de Saveuse, capitaine-général du comté d'Artois, père et mère de Jeanne, femme de Valeraud de Châtillon.

Pierre, dit Blanor, vendit, en décembre 1410, les bois de Bernai aux Célestins d'Amiens, et en 1428 il servit aveu au duc de Bourgogne de son fief de Tunc.

XVI. Colard de Bouberch, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Tunc, la Mothe-lez-Auxi-Neufmets, épousa Béatrix de Hardentun, fille d'Orangeois, chevalier, seigneur de Maison-lez-Ponthieu, dont :

1.° Antoine, qui suit ;

2.° Jacqueline, dame de Tunc, qui épousa Jacques de Buines, écuyer, seigneur de Tigny.

XVII. Antoine de Bouberch-Abbeville-Tunc, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre-Tunc, la Mothe, les Auxi, du Helliers et de Moucheaux. Vivait le 11 mai 1521, date de la vente d'un fief qui relevait de lui à cause de la vicomté de Bernâtre. Il était mort avant le 3 août 1529; il épousa, en premières noces, Colette de Henencourt, de laquelle il n'eut point d'enfants; en secondes noces, Isabeau de Donqueur, fille de Jean et de Blanche de Flavi; et en troisièmes noces, Françoise de la Rosière, dame de Ribeaucourt, fille de Walerand et de Barbe de Licques. Du second lit, sont nés :

1.° Jean, qui suivra :
2.° Jacques, marié à Marguerite de Canlers, et du troisième lit;
3.° Jean de Bouberch, chevalier, seigneur de Ribeaucourt, marié à Marie de Caulincourt, fille de Jean et de Louise d'Azincourt;
4.° Adrien, seigneur des Bouleaux et de Ribeaucourt, marié, en 1530, à Marie de Brucamp, qui suit;
5.° Wallerand; 6.° Claude; 7.° Jacqueline.

XVIII. Adrien de Boubers, devint seigneur de Ribeaucourt, après son frère Jean; il eut de Marie de Brucamp, dame de Houdancourt :

1.° Jean, qui suit; 2.° Antoine; 3.° Jean, dit le Jeune; 4.° Jacques; 5.° Marie; 6.° Jacqueline.

XVIII. Jean de Boubers, seigneur de Ribeaucourt, eut de Jeanne de Senicourt de Saisseval :

1.° Jean, mort sans enfants;
2.° Marie, qui devint héritière des terres de Ribeaucourt, et finit cette branche; elle épousa Antoine le Fournier, écuyer, seigneur de Graincour; fils de François, seigneur de Wargemont, et de Jeanne de Carpentin, dont la postérité subsiste encore.

XIX. Jean de Boubers-Tunc, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre, obtint saisine de la terre de Bernâtre, relevant du comté de Ponthieu, et donna saisine à Jean de Buines, le 22 août 1536, pour un fief relevant de Tunc; il épousa Jeanne de Mauvoisin, de laquelle il eut :

1.° Jean, qui suit; 2.° Marie; 3.° Marguerite, mariée

à Philibert de Carpentin, écuyer, seigneur de Barlettes et de Quehen, etc., dont postérité.

XX. Jean de Boubers, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Tunc, la Mothe, la Haute-Rue, reçut saisine de sa terre de Bernâtre, le 7 novembre 1559. Il fut créé chevalier en 1546; il épousa Nicolle de Lisques de Recourt (maison illustre de Flandre), de laquelle il eut: 1.° Jacques, qui suit; 2.° Adrien, chevalier, seigneur de Poiriauville, marié à Jeanne d'Ostrel; 3.° Georges, mort sans enfants; 4.° Jeanne, femme de Jean de Pisseleu; 5.° Marie, femme de Jean de Grancey; 6.° Antoinette, femme d'Aubert de Hangest.

XXI. Jacques de Boubers-Thunc, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Thunc, la Mothe, la Haute-Rue, de Helliers, de Monchaux, etc., prit relief de ses terres le 13 août 1567; marié à Rachel Gaillard de Long-Jumeau, fille de Michel, chevalier, seigneur de Chailly et de Long-Jumeau, et de Louise de Sains. Rachel de Long-Jumeau était sœur de Michel, qui épousa N. de la Fayette; de Jeanne, qui épousa le duc de Saint-Simon; de Charlotte, mariée à Nicolas d'Aumale; et de Bernarde, mariée à Jean de Montmorency, auteurs de Benjamin; et d'Hippolyte, mariée à Pierre de Melun, prince d'Epinoi, seigneur de Boubers, Domvast, etc., par Jeanne d'Abbeville de qui il descendait, ainsi qu'on l'a vu à l'article de la branche aînée, fondue dans les maisons de Rohan-Soubise et de Durfort-Duras.

XXII. Daniel I de Boubers-Thunc, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Tunc, de la Mothe, la Haute-Rue, de Gouy, de Helliers, de Monchaux, etc., marié à Madeleine de Boubers, sa cousine, fille de Jacques de Boubers et d'Anne d'Aigneville, dame de Froyelles. Ils eurent: 1.° Daniel, qui suit; 2.° Suzanne; 3.° Madeleine; 4.° Anne; 5.° Esther; 6.° Rachel; 7.° Charlotte; 8.° Marthe.

XXIII. Daniel II de Boubers-Thunc, chevalier, vicomte de Bernâtre et de Boismont, seigneur de Thunc, la Mothe, la Haute-Rue, Brestel, Pinchefalise, etc., épousa Suzanne de Roussel, fille de Daniel, chevalier, seigneur de Miannai, lieutenant-général des armées du roi, et d'Anne Morin de Loudon, et en secondes noces, Françoise Menssion. Ses enfants furent *du premier lit*:

1.° Daniel, qui sortit de France par suite de la révocation de l'édit de Nantes; il se retira en Angleterre,

et y commanda un régiment ; il se maria deux fois et n'eut point d'enfants ; 2.° Henri-Louis, qui suivra ; 3.° Emmanuel-Gédéon ; 4.° Suzanne ; 5.° Marie-Madeleine ; 6.° Françoise ; 7.° Isabelle ; 8.° Emilie-Sophie, dame d'honneur de la princesse électorale de Prusse ; 9.° Anne-Julie, abbesse du chapitre noble de Hall, en Prusse ; 10.° Marie-Julie.

Du second lit:

11.° François, sans alliance ; 12.° Benjamin-Nicolas, seigneur de Mazingham, marié à Madeleine de la Houssoye de Maisicourt. De ce mariage sont issus :

a. Ange-Claude-François Benjamin, ancien officier d'infanterie ;

b. Alexandre-François-Joseph, comte de Boubers-Mazingham, né le 4 janvier 1744, maréchal des camps et armées du roi dans l'arme de l'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur ; marié à Josèphe-Rosalie le Maire. De ce mariage sont nés : 1.° Alexandrine ; 2.° Henriette-Aglaé ; 3.° Virginie-Lucrèce ;

c. Elie-Nicolas-Berault de Boubers-Mazingham, élève de l'Ecole royale militaire ;

d. Drossin-François-Mériadec de Boubers, mort capitaine d'infanterie ;

e. Aimée-Marie-Claudine de Boubers, mariée à M. le Clerc, dont deux garçons au service de S. M. ;

13.° Charlotte ; 14.° Madeleine.

XXIV. Henri-Louis de Boubers - Thunc, chevalier, vicomte de Bernâtre et Boismont, seigneur de Thunc, la Mothe, la Haute-Rue , Miannai, Bretel, Pinchefalise, de Helliers et Monchaux, fut colonel du régiment de Lannoi, et ensuite de celui de Fontenilles en 1750. Il épousa Marie-Madeleine d'Orthe, fille de Louis, chevalier , seigneur de Poix et de Fontaines, et d'Anne de Dompierre. (La maison d'Orthe est originaire du Béarn et l'une des plus illustres de ce pays. Le grand-oncle de la susdite Marie Madeleine était gouverneur de Bayonne sous le roi Charles IX, à qui il répondit, à l'occasion des ordres qu'il reçut de la cour pour y faire exécuter la Saint-Barthélemi : « Vous n'avez, Sire, dans Bayonne, que des sujets fidèles, mais pas un bourreau. *Signé* le vicomte d'Orthe ».

Madeleine d'Orthe, vicomtesse de Bernâtre, était aussi

nièce du marquis de Feuquières (vice-roi des Isles sous le Vent). Elle eut :

1.° Marc-Daniel-Hyacinthe, qui suit ;
2.° Charles-Claude, qui suivra ;
3.° Louis-Antoine, dit l'abbé de Boubers ;
4.° Jérôme-Benjamin, marié et établi à la Guadeloupe, d'où une branche;
5.° Henri-Louis, dit le chevalier de Boubers, seigneur de Vitz-lez-Willancourt, présida l'assemblée de la noblesse des comtés de Ponthieu et d'Eu pour les états-genéraux de 1789; il mourut (sans avoir été marié) le 19 mai 1799, à Saint-Blimond ;
6.° Marie-Madeleine, morte sans alliance;
7.° Marie-Françoise; 8.° Henriette; 9.° Madeleine, religieuse; 10°. Suzanne, religieuse à l'abbaye royale d'Origny.

XXV. Marc-Daniel-Hyacinthe DE BOUBERS-THUNC, chevalier, seigneur et vicomte de Bernâtre Thunc, la Mothe, la Haute-Rue, Miannai, marié à Marie-Louise de Carpentin, dont :

1.° Charles-François, qui suit ;
2.° N....... de Boubers, baron de Montholus, lieutenant de Carabiniers, tué à la bataille de Crevelt;
3.° Jean-Hyacinthe, chevalier de Boubers, décédé à Abbeville, le 13 mars 1813, sans alliance;
4.° Marie-Hyacinthe, mariée à Antoine-Nicolas Manessier, chevalier, seigneur d'Offemont, dont une fille, mariée à Louis, baron de Malet, dont postérité.

XXVI. Charles-François DE BOUBERS-THUNC, chevalier, vicomte de Bernâtre, seigneur de Thunc, la Mothe, la Haute-Rue, le Helliers, Loiville, Poix, Monchaux, Joncquières, capitaine de cavalerie au régiment des Carabiniers et de Royal; marié à Marie-Charlotte de Clément, issue de Albéric de Clément, premier maréchal de France. Ils eurent :

1.° Charles-François-Marie-Hyacinthe, mort au berceau ;
2.° Marie-Charlotte ;
3.° Marie-Louise-Cunégonde :
4.° Marie-Jeanne-Baptiste-Françoise-Alix ;
5.° Marie-Henriette-Clémentine.

Charles-François étant décédé sans avoir laissé de garçon, la branche issue de Claude-Charles, son oncle, devint branche aînée.

XXV. Claude-Charles, comte de Boubers-Tunc, chevalier, seigneur de Miannai, épousa, en premières noces, Marie-Magdeleine Manessier, dame d'Omâtre, et de Préville, de laquelle il n'eut point d'enfant; et en secondes noces, Marie-Françoise de Brossard Bardemont, issue de germaine de Charles-Gabriel, marquis de Brossard-Saint-Martin au Bosc, qui fit ses preuves de cour et monta dans les carrosses du roi, le 6 mars 1787. Il avait précédemment obtenu, par arrêt du conseil, enregistré au parlement de Rouen, le droit de conserver ses armes, qui sont de France à la bande d'argent brochant, qu'il tient (par bastardise) de la maison de France, étant issu d'Antonin de Broschard, chevalier banneret de Normandie, né en 1289, fils naturel de Charles de France, comte de Valois, et d'Alençon, fils puîné de Philippe-le-Hardi, roi de France, et d'Hélène de Broschard, laquelle descendait du comte Broschard, connu sous Hugues Capet comme l'un des seigneurs les plus influents de son conseil. (*Vid.* l'Histoire de France du père Daniel, t. 3, p. 26; année 991.) Ils eurent:

1.° Amédée-Charles-Marie, qui suit;
2.° André-Henri, reçu chevalier de Malte de minorité;
3.° Nicolas-François, *idem*;
4.° Alexandre-Bonaventure-Daniel, chevalier de Malte de minorité, dit le vicomte de Boubers; a servi aux Carabiniers, puis dans le régiment de Chartres, dragons; émigré en 1791; a fait les campagnes dans les armées des Princes et de monseigneur le prince de Condé; marié à demoiselle... Rose de Selonfen, en Suisse, fille unique de N.... baron de Selonfen, et de N.... née comtesse Vanlimbourg ou de Limbourg, de laquelle est née Gisèle.

XXVI. Amédée-Charles-Marie, comte de Boubers-Abbeville-Tunc, chevalier, seigneur de Vitz-les-Willancourt, Miannai, ancien capitaine de cavalerie au corps royal des Carabiniers de S. A. R. *Monsieur*, aujourd'hui Roi. Il se réunit en 1791 aux officiers de ce corps, qui fit la guerre près de la personne de Sa Majesté.

Rentré en France en 1800, il resta fidèle, et fut persécuté, et mis en surveillance, envoyé en exil, puis en prison d'état en 1813, et proscrit en 1815.

En 1814 et 1815, il fit le premier arborer le drapeau blanc dans l'arrondissement d'Abbeville. Il reçut du roi, le 20 mars 1815, l'ordre de lui former une garde de sûreté qu'il eut l'honneur d'organiser et de commander pendant tout le temps qu'y resta Sa Majesté, qui, en partant, le décora de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis : au mois de juin suivant, les royalistes du pays d'entre Somme et Canche se réunirent à lui pour y rétablir l'autorité du souverain légitime.

Nommé commandant supérieur pour le roi dans l'arrondissement d'Abbeville, et colonel commandant les volontaires royaux, il entra avec eux sous les ordres de son altesse monseigneur le prince de Croy-Solre dans les villes d'Amiens et d'Abbeville.

Ces opérations terminées au mois de juillet, les gentilshommes et les royalistes de Picardie firent en son honneur une adresse au Roi, remise entre les mains du prince de Croy-Solre, commandant supérieur dans le département, et ainsi conçue :

SIRE,

« La noblesse et les royalistes de Picardie, vos fidèles sujets, regardent comme un devoir de mettre sous les yeux de Votre Majesté tout ce qu'a fait et souffert pour son service M. le comte de Boubers-Abbeville. Dévoué de tout temps à la défense de la cause du Roi, il a servi avec honneur dans les armées royales ; rentré en France après le licenciement (en 1799), il est toujours resté fidèle à la cause sacrée qu'il avait embrassée. Il a employé tous ses talents et toute son influence à entraver la marche des autorités de Bonaparte. Sans cesse en butte à leurs persécutions, il a été dénoncé, mis en surveillance, arraché à sa famille, conduit dans les prisons de la capitale, sans que rien ait jamais pu ralentir son zèle ; il a résisté avec le même courage aux séductions employées pour le détacher de son souverain légitime et chéri : toujours loyal, toujours intrépide, vrai chevalier sans peur et sans reproche, il a bravé la nouvelle proscription qu'il s'était attirée par son dévoûment à Votre Majesté, lors de son

passage à Abbeville (le 20 et 21 mars 1815), et quoique sous les liens d'un nouveau mandat, c'est lui qui le premier a fait attacher le drapeau blanc dans le département (de même qu'en 1814).

» Informé que la bannière des lys flottait dans le département du Nord, il a couru se réunir aux braves qui voulaient briser le joug de la tyrannie, et n'a posé les armes que quand il a su Votre Majesté replacée sur le trône de ses pères, pour le bonheur de la France. »

A Amiens, ce 11 juillet 1815.

Suivent les signatures, au nombre de cent.

« Ayant eu l'honneur de commander les volontaires royaux que M. le comte de Boubers-Abbeville avait levés en Picardie, et avec lesquels il est venu me joindre pour faire rentrer les provinces d'Artois et de Picardie sous l'autorité du roi, je m'empresse d'ajouter mon témoignage à la justice qui lui est rendue par toute la noblesse de la province.

» A Amiens, ce 20 juillet 1815.

» Le prince DE CROY-SOLRE,

Maréchal de camp, commandant pour le Roi dans le département de la Somme, etc.»

Il a épousé, le 22 avril 1789, demoiselle Anne-Charlotte-Elisabeth de Buissy de Long, châtelaine de Long et Câtelet collatrice de toutes les chapelles afférantes à la collégiale de Long-Prés-les-Corps-Saints, de laquelle il eut :

1.° Amédée-Victor, décédé ;
2.° Alphonse-Alexandre-Charles, qui suit ;
3.° Aure-Pauline-Henriette ;
4.° Ide-Rose-Blanche.

Charles-François, dit le vicomte de Bernâtre, chef de nom et armes de la maison de Boubers-Tunc-Bernâtre était décédé sans enfants mâles, à la fin de l'année 1811, Amédée-Charles-Marie, dit le comte de Boubers, le devint, et quitta les noms et armes de Reinneval-Bernâtre qu'il portait, pour reprendre celui d'Abbeville, ainsi que les armes que portait Jean de Bouberch-d'Abbeville-Tunc (degré XIV) lorsqu'il épousa, en 1360, Mahaut de Reinneval, vicomtesse de Bernâtre, parce que cette seigneurie sortait de la maison.

Il reprit comme surnoms les noms d'Abbeville et de Tunc, et conserva pour premier nom celui de Boubers, attendu qu'il est nom primitif et d'origine de cette famille, étant dérivé, ainsi que nous l'avons remarqué, du mot Wald-Berk, nom de l'auteur de toutes les branches relatées dans ce mémoire.

XXVII. Alphonse-Alexandre-Charles, chevalier, vicomte de Boubers-Abbeville-Tunc, fut officier de volontaires royaux dans le corps que réunit son père, et commandé en chef par S. A. le prince de Croy-Solre, en juin 1815.

Armes : Cette maison a porté pour armes, d'abord un écusson d'or, à une croisette et un croissant de gueules ; ensuite d'or, à trois faces de gueules, à une branche de chênure ou gui de chêne ensanglantée, brochante sur le tout, qui est de Wald-Berk ; ensuite or, à trois chevrons de gueules, qui est Saint-Aubert ; à trois pals de gueules, qui est Ponthieu ancien ; puis or, à trois bandes de gueules, brisure de Ponthieu ancien ; puis or, à trois boules de gueules, pour la branche de Boulogne ; ensuite or, à trois cœurs ou éccussons de gueules, qui est Abbeville-Tunc-Boubers. La branche de Boubers-sur-Canche avait porté : or, à la croix de gueules, chargée de cinq croissants de sable (à enquerre). La branche de Ponthieu brisa et porta d'argent ; et lors de l'assemblée des princes croisés, en 1190, à Abbeville, dont Hugues de Bouberch était mayeur, il changea les croissants qui chargeaient sa croix en coquilles d'or. En 1360, Jean d'Abbeville-Boubers-Tunc prit les armes de Mahaut de Reinneval, dame de Bernâtre, qu'il venait d'épouser, et quitta les siennes qui étaient d'argent, à trois cœurs en écussons de gueules, pour celles de Reinneval, d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent ; chargée en cœur d'un écusson de France, ainsi qu'on le voit sur un scel de l'an 1335, autour duquel est empreint : *Scel de Raoul de Bernâtre*, que la branche de Boubers-Tunc-Bernâtre porta jusqu'à l'extinction de cette branche, en 1811, par la mort de Charles-François, vicomte de Bernâtre, qui n'a laissé que des filles, ainsi qu'il est noté à son article.

Aujourd'hui le chef de nom et armes de la branche de Bernâtre, redevenue l'aînée, porte ces douze écussons dans l'ordre ci-dessus : « Sur le tout écartelé, au 1 d'azur,

» semé de fleurs de lys d'or; au 2 d'argent, à la croix de
» gueules, chargée de cinq coquilles d'or; au 3 d'or, à
» la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent,
» surchargée en cœur d'un écusson de France; au 4
» d'azur, à trois fleurs de lys d'or; à la bande d'argent,
» brochant sur le tout, qui sont quatre armes d'alliance;
» et sur le tout du tout d'or, à trois cœurs ou écussons de
» gueules, qui est D'ABBEVILLE; au chef cousu du champ,
» chargée de trois bandes du second émail, qui est de
» PONTHIEU ancien.

» Couronne antique de Tours, sommée d'un casque
» couronne de vicomte. Cimier, un lion naissant, casqué
» et cuirassé, tenant un bouclier et une branche de gui,
» ensanglantée au naturel.

» Supports, un triton portant couronne antique, et
» une syrène portant couronne de vicomte, tous deux
» tenant bannière et sonnant de la conque.

» Devise : *Fidelior in adversis.*

» Cri : *Abbeville;* et plus anciennement, SENWARDT KRIEVE-KUERT.

Extrait du Recueil du blason d'armes de toute la noblesse de la chrétienté, par Pierre de Coligny, en 1539, *et vu et corrigé par Delval, seigneur de Tenans, roi d'armes et généalogiste de S. M. catholique, à Bruxelles, l'an* 1643.

« Ponthieu, Pontevins, à bannière. Le seigneur d'Ab-
» beville porte : d'or à trois écussons de gueules.

» Le seigneur de Bouberch porte : d'argent, à trois
» écussons de gueules, et crie *Abbeville.*

» Le seigneur d'Ivergny porte : d'argent, à trois écus-
» sons de sable.

» Le seigneur de Sepy (Chepi) porte: de Bouberch,
» au lambel de cinq pièces d'azur ».

La seigneurie de Boubers-sur-Canche, d'où sortaient les auteurs de Hugues de Bouberk, dont il est fait mention au degré IX, réunie à celle de Rache, fut érigée en principauté en faveur des princes de Berghes.

La seigneurie de Reinneval, en Haute-Picardie, de laquelle était l'illustre maison de ce nom et un grand-panetier de la couronne, est tombée par alliance dans la maison de Mailly, en faveur de qui elle a été érigée en duché-pairie.

LE GRAS DU LUART, au Maine.

I. Michel LE GRAS, seigneur du Luart et de Lausserie, lieutenant particulier de la ville du Mans, épousa Françoise Denisot, dont il eut :

1.° François, dont l'article suit;
2.° Pierre, seigneur du Rosseaux, reçu conseiller au grand conseil, le 23 avril 1597; il épousa Marthe du Pont, fille de Thomas du Pont, seigneur de la Loubaunaye, et de Marie Laurent. Il eut de ce mariage:
a. Jean, seigneur de Centigny;
b. Françoise, femme de François le Coutelier, seigneur de Bonnetbeau;
c. Marie, } religieuses:
d. Marthe. }
e. Isabelle le Gras du Luart.

II. François LE GRAS, Ier du nom, seigneur du Luart; conseiller au parlement de Bretagne, fut depuis conseiller au grand conseil par lettres du 18 avril 1581, et reçu le 23 janvier 1582. Il obtint un arrêt du conseil d'état, enregistré le 6 septembre 1589, pour rentrer dans les fonctions de son office, après avoir justifié qu'il n'avait point pris le parti des Ligueurs dans la ville du Mans. Il eut des lettres d'honoraire le 7 septembre 1623, qui furent enregistrées le 18 du même mois et mourut le 27 octobre 1627. Il avait épousé Diane Garnier, morte le 6 décembre 1621, fille de Robert Garnier, lieutenant criminel du Mans, puis conseiller au grand conseil, et de Françoise-Hubert. Il eut de ce mariage:

1.° François, dont l'article suit;
2.° Felix, seigneur de Lausserie, marié avec Marie de Ternes;
3.° Françoise, mariée à Pierre de Briou, conseiller au parlement de Paris, puis président en la cour des aides.

III. François LE GRAS, IIe du nom, seigneur du Luart, des Lorges, etc., reçu conseiller au grand conseil le 26 septembre 1623, maître des requêtes le 22 janvier 1636, mourut le 5 juillet 1652, d'une blessure qu'il reçut dans une émeute qui eut lieu dans l'hôpital de la ville de Paris.

Il était désigné prévôt des marchands, et avait épousé le 7 avril 1636, Marie Leclerc de Lesseville, morte le 12 octobre 1690, fille de Michel Leclerc de Lesseville, seigneur de Thun, maître des comptes, et de Catherine le Boulanger, dont il eut:

1.° François, dont l'article suit;
2.° Nicolas, capitaine aux gardes, mort sans alliance;
3.° Charles, conseiller au parlement de Metz, mort le 8 septembre 1705, et inhumé à Saint-Paul, laissant des enfants de Marie-Anne Dalmas, qu'il avait épousée en 1691, fille de Christophe, seigneur de Boissy, secrétaire du roi, et de Marie Berthelot;
4.° Anne, femme de Jean le Nain, seigneur de Guignauville et de Tillemont, conseiller au parlement de Paris, morte le 8 septembre 1701.

IV. François de Gras, IIIe du nom, seigneur du Luart et des Loges, né en 1640, conseiller au grand conseil le 26 janvier 1661, et mort doyen le 6 mars 1719, avait épousé, 1.° en 1678, Marie-Marguerite Pollart, morte en septembre 1684, fille de Jacques Pollart, secrétaire du roi, et de Marie de Ponthieu; 2.° le 6 octobre 1687, Marie-Madeleine Martin, morte le 21 septembre 1703, veuve d'Antoine Sadoc, conseiller au parlement, et fille de Pierre Martin, trésorier général de l'ordinaire des guerres, secrétaire du roi, et de Marie Trottant. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° François, né en 1678, mort à 23 ans, au retour d'un voyage de Rome, en 1701;

Du second lit:

2.° François, dont l'article suit;
3.° Marie, femme, par contrat du 22 avril 1708, de Jean-Élie Leriget, sieur de la Faye capitaine au régiment des Gardes Françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 20 avril 1718, et elle en 1724, dont postérité.

V. François le Gras, marquis du Luart, baron du Tertre, né le 25 janvier 1691, reçu conseiller au grand conseil le 15 mars 1714, maître des requêtes le 30 juillet

1719, intendant du Roussillon en 1723, et mort en 1737, avait épousé N.... Lucas de Muyn, fille d'Antoine-Jean Lucas de Muyn, conseiller au parlement de Paris, et de Thérèse Pinette de Charmoy. De ce mariage sont issus :

1.° Antoine-Guillaume-François, conseiller au parlement de Paris le 2 avril 1740, mort sans alliance;
2.° Anne-Jean, dont l'article suit;
3.° François-Marie le Gras de Muyn, capitaine de vaisseau, mort sans alliance, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;
4.° et 5.° Deux demoiselles, l'une mariée à M. de la Borde, seigneur de Murole, en Auvergne; et l'autre, à M. de Mondagron, gentilhomme du Bas-Maine.

VI. Anne-Jean LE GRAS, marquis du Luart, baron du Tertre, lieutenant aux Gardes françaises, a fait toutes les campagnes sous le maréchal de Saxe, est mort le 21 janvier 1812. Il avait épousé, en 1777, Michelle-Geneviève des Escotais de Chantilly, fille de Michel-Roland des Escotais, comte de Chantilly, seigneur du Coudray, d'Armilly, du Plessis, de la Roche-Racan, etc., et d'Anne-Geneviève de Pineau-de-Viennay. De ce mariage est issu :

VII. Roland-Marie LE GRAS, marquis du Luart, baron du Tertre, né le 11 octobre 1781. Il a donné des preuves de son dévouement à la maison de Bourbon, en facilitant les enrôlements pour l'armée royaliste du Maine, et n'a jamais voulu servir pour l'usurpateur. Il a épousé, le 11 juin 1811, Anne-Michelle-Eulalie d'Harcourt, fille du duc d'Harcourt, pair de France, dont il a :

1.° Louis-Georges-Roland le Gras du Luart, né le 3 mars 1814;
2.° Anne-Philippe-Charles-Jacques le Gras du Luart, né le 19 août 1815.

Armes : D'azur, à trois rencontres de cerf d'or.

[Les lettres patentes du roi, qui érigent le marquisat du Luart, font trop d'honneur à cette maison, pour que je ne les transmette pas ici littéralement.]

« LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous, présents et à venir, salut : Notre amé

et féal le sieur François le Gras du Luart, notre conseiller en nos conseils, maître des requêtes ordinaires de notre hôtel, intendant et commissaire départi en la province de Roussillon et comté de Foix, nous a fait représenter que la terre, seigneurie et châtellenie du Luart, située en notre province du Maine, et possédée depuis un temps immémorial par la famille dudit exposant, se trouve d'une étendue et d'un revenu considérables, avec droits de haute, moyenne et basse justice, établissement de foire et marché, fiefs, arrière-fiefs, domaines, droits de belette, voirie, et autres dépendances; en sorte qu'elle se trouverait disposée à recevoir et à soutenir le titre et la dignité de marquisat s'il nous plaisait l'en décorer sous la dénomination de marquisat du Luart, et accorder audit sieur exposant nos lettres nécessaires, avec liberté d'y réunir les terres, fiefs, domaines et seigneuries que ledit sieur exposant pourrait dans la suite acquérir de proche en proche. A ces causes, et voulant marquer audit sieur le Gras du Luart l'estime particulière que nous faisons de sa personne, et la distinction que mérite sa naissance, ses services et ceux que ses ancêtres ont rendus à notre état, nous avons résolu de l'honorer d'un titre qu'il puisse transmettre à ses descendants, et qui conserve le souvenir des vertus et des bonnes qualités qui l'ont fait mériter. La famille dudit sieur du Luart, distinguée depuis plusieurs siècles, a toujours signalé son attachement et son zèle pour la gloire et le service de notre état, soit dans les charges de la magistrature, soit dans les emplois militaires dont elle a été honorée. Jean le Gras, l'un des ancêtres dudit exposant, était en mil quatre cent dix gouverneur de la ville de Châlons; les sieurs le Gras, aïeux et père dudit sieur exposant, ont rempli successivement des charges de conseiller en notre grand conseil, avec l'honneur et la dignité que demandent les fonctions importantes attachées à la magistrature; son bisaïeul, qui était arrière-petit-fils d'un conseiller en notredit grand conseil, fut revêtu de pareille charge, se trouva doyen de la compagnie; son aïeul, après avoir exercé une pareille charge, et rempli celle de maître des requêtes, fut nommé conseiller d'état, et était déjà désigné prévôt des marchands de notre ville de Paris, lorsqu'il fut tué dans l'hôtel-de-ville, pendant qu'il y était pour le service de notre bisaïeul; son père, qui avait aussi rempli l'espace de cin-

quante-neuf années une charge de conseiller en notre grand conseil avec l'estime et l'approbation du public, mourut doyen de la compagnie: l'oncle dudit exposant fut tué au service du feu roi notre bisaïeul, étant alors capitaine aux gardes, et sa compagnie fut entièrement perdue pour sa famille; et enfin ledit G. exposant ayant de même exercé pendant six années une charge de conseiller en notre grand conseil, avec le zèle et la probité qui avaient distingué son père et ses ancêtres, fut appelé dans nos conseils, revêtu de la charge de maître des requêtes ordinaires, et a mérité le choix que nous avons fait de sa personne pour l'intendance de Roussillon et comté de Foix, dans laquelle il ne laisse rien à désirer, non-seulement de sa vigilance et de son travail, mais encore de la sagesse et de la pénétration que demande un emploi aussi important, et qui ont déterminé l'estime et la confiance; dont nous avons honoré ledit sieur le Gras du Luart, en le chargeant de nos pleins pouvoirs, à l'effet de conférer avec le ministre de notre très-cher et très-amé frère et oncle le roi d'Espagne; en sorte que ledit sieur le Gras du Luart ayant pleinement mérité, par ses services, par ceux qu'a rendus sa famille pendant plusieurs siècles, les marques d'honneur et de distinction que nous sommes résolus de lui accorder;

Nous avons, pour ces considérations, créé, érigé et élevé, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, créons, érigeons et élevons, par ces présentes, signées de notre main, les terres, seigneurie et châtellenie du Luart, ses circonstances et dépendances, ensemble la terre, fiefs, domaines et seigneuries que ledit sieur le Gras du Luart pourra dans la suite acquérir de proche en proche, en titre, nom, prééminence et dignité de marquisat, sous la dénomination de *marquisat du Luart*, pour être, à l'avenir tenue et possédée audit nom, titre et dignité de marquisat par ledit sieur François le Gras du Luart, et ses enfants, postérité et descendants mâles nés et à naître en légitimes mariages, seigneurs et propriétaires desdites terres, seigneurie et marquisat; voulons et nous plaît qu'ils puissent se dire, nommer et qualifier, *marquis du Luart*, en tous actes, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, armes et blason, droits, prérogatives, autorité, prééminence, en fait de guerre, assemblées d'état et de noblesse,

et autres avantages et priviléges dont jouissent ou doivent jouir les autres *marquis* de notre royaume, etc. etc. etc. Données à Marly au mois de janvier, l'an de grâce 1726, et de notre règne le onzième. *Signé* LOUIS. Registrées au parlement de Paris, le 7 juin 1726. »

ROUILLÉ D'ORFEUIL, à Paris, famille originaire de Normandie. Messire Guillaume Rouillé, né à Alençon, en 1449, de Louis Rouillé, seigneur de Hertré et de Rozé, exerça la profession d'avocat; connu avantageusement de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, cette princesse lui donna la place de lieutenant-général de Beaumont-le-Vicomte. Le roi et la reine de Navarre (Charles d'Albret et Marguerite de Valois) le gratifièrent dans la suite d'une charge de conseiller en l'échiquier d'Alençon, et d'une place dans leur conseil.

Guillaume de Rouillé est auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Normandie;* il parut en 1534, et donna une si haute idée des talents de l'auteur, que le parlement de Normandie le fit prier de venir à Rouen; invitation honorable à laquelle il ne manqua pas de se rendre. On a de lui un *Recueil de l'antique préexcellence de la Gaule et des Gaulois,* imprimé à Poitiers en 1546, et une pièce de vers, intitulée: *Les rossignols du parc d'Alençon*, à l'occasion de l'arrivée de la reine de Navarre en cette ville, en 1544.

I. Louis Rouillé, secrétaire du roi le 25 avril 1679, surintendant des postes de France en 1691, rendait compte au roi seul de leur produit, ayant été dispensé par des lettres patentes d'en compter ni au conseil ni à la chambre des comptes (président Hainault, 1691). Cette régie dura depuis le mois de juillet 1691 jusqu'au mois de janvier 1695. Ses enfants furent:

1.° Marie-Louis-Paulin Rouillé, maître des requêtes, chevalier, seigneur, comte de Jouy, marié avec demoiselle-Marie-Angélique d'Acquin. De ce mariage sont issus:

a. Antoine-Louis Rouillé, chevalier, seigneur, comte de Jouy, Fontaine-Guérin, Villeraz, etc., maître des requêtes, secrétaire d'état de la ma-

rine en 1749, grand trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, ministre des affaires étrangères en 1754. Il donna sa démission le 25 juin 1757, et mourut le 20 septembre 1761. Il a épousé dame Marie-Anne Pallu, dont il a eu demoiselle Marie-Catherine Rouillé, épouse de M. le duc d'Harcourt-Beuvron ;

b. Louis-Antoine Rouillé de Roissy, chevalier, seigneur de Clichy-la-Garenne, conseiller du roi honoraire en sa cour de parlement ;

c. Angélique-Elisabeth Rouillé, épouse de Louis-Claude de Béchamel, chevalier, seigneur de Nointel, maître des requêtes ;

d. Marie Rouillé, épouse de Jean-Baptiste de Castellane, chevalier, marquis d'Avancos, seigneur de Norante et de Saint-Etienne;

2.° Jean, dont l'article suit ;

3.° Léon Rouillé, conseiller au parlement, chanoine honoraire de l'église de Notre-Dame de Paris ;

4.° Marie-Anne Rouillé, épouse de M. le marquis de Bernage, chevalier, seigneur de Saint-Maurice, conseiller d'état ordinaire;

5.° Marie-Anne Rouillé, épouse de messire Léon Pajot, écuyer, seigneur de Villers, contrôleur général des postes de France;

6.° Elisabeth Rouillé, épouse de messire Maximilien Titon, procureur du roi en l'hôtel-de-ville de Paris ;

7.° Deux demoiselles, religieuses au couvent de la Visitation à Paris.

II. Jean Rouillé, chevalier, seigneur de Fontaine et de la Coste, maître des requêtes, intendant-général des postes et messageries de France, épousa, le 2 décembre 1699, Jeanne le Rebours, de laquelle sont issus:

1.° Michel Rouillé de Fontaine, chevalier, seigneur de Marly-la Ville, conseiller du roi, en sa cour de parlement, contrôleur-général des postes, marié avec demoiselle Angélique-Elisabeth Serille. De ce mariage sont issus:

a. Alexandre-Jean-Baptiste Rouillé de Fontaine, chevalier, maréchal général des logis de la ca-

valerie, seigneur de Goyencourt; il épousa Claude-Sophie Caulet d'Hauteville, dont il eut Basile-Gabriel-Michel Rouillé de Fontaine, seigneur de Goyencourt, marié avec demoiselle Marie-Louise-Emilie Robert de Lierville, dont est issue Louise-Octavie-Sophie Rouillé de Fontaine;

b. Marie-Angélique Rouillé de Fontaine, épouse de Louis-François, marquis de Chambray;

2.° Jean-Louis, dont l'article suit;

3.° Alexandre Rouillé de Raucourt, chevalier, gouverneur de la Martinique, mort sans avoir contracté d'alliance;

4.° Marie-Jeanne-Elisabeth Rouillé, morte sans alliance.

III. Jean-Louis Rouillé d'Orfeuil, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, épousa, le 22 août 1731, Henriette-Madeleine de Caze de la Bove, née le 29 septembre 1713, fille de Gaspard-Hyacinthe de Caze, baron de la Bove, seigneur du grand et petit Juvicourt, conseiller du roi, trésorier général des postes et relais de France, et de Marie-Henriette de Watelet. De ce mariage sont issus:

1.° Gaspard-Louis, dont l'article suit;

2.° N... Rouillé, officier dans le régiment des Gardes françaises, mort sans avoir été marié.

IV. Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, marquis de Marville, envoyé par le roi en Hollande avec M. d'Affry, en 1756, pour y traiter de la paix, fut fait intendant de Champagne en 1764, grand prévôt, maître des cérémonies de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1771. Il épousa demoiselle Bernard de Montigny, dont il a eu:

1.° Gaspard-Marie-Louis, dont l'article suit;

2.° Antoine-Angélique-Elisabeth-Balthasar Rouillé, né le 21 avril 1780, mort capitaine d'infanterie dans le cinquante-neuvième régiment de ligne, le 27 juillet 1810, au siége de Rodrigo, en Espagne;

3.° Charles-Melchior Rouillé, né le 29 juin 1781, chef d'escadron en 1813, major des chasseurs de la garde royale en 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 17 mai 1816;

4.° Anne-Achille Rouillé, né le 21 avril 1783, capitaine au cinquième régiment d'infanterie légère, tué le 16 juin 1811 au siége de Tarragone, en Espagne ;

5.° Charlotte-Claudine-Célénie Rouillé, née le 28 décembre 1778, mariée à M. Taillepied de la Garenne ;

6.° Agathe-Claudine Rouillé, née le 4 décembre 1786, mariée le 25 décembre 1809 à M. Philbert de Tascher ;

7.° Amélie-Charlotte Rouillé, née le 4 décembre 1786, morte à Châtillon-sur-Seine le 13 mars 1811.

V. Gaspard-Marie-Louis Rouillé, né le 3 décembre 1777, créé baron en 1810, et préfet du département d'Eure et Loir en 1813, a épousé Marie-Amélie-Maurice Chaumont de Riveray. De ce mariage sont issus :

1.° Jules Rouillé, né en 1800, entré dans le premier régiment de la garde royale en 1816 ;

2.° Charles Rouillé, né en 1801, entré dans les chasseurs de la garde royale en 1816 ;

3.° Alfred Rouillé, né en 1802 ;

4.° Laure Rouillé, née en 1799, morte en 1815.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées d'argent, et en pointe d'un croissant du même. »

ROY DE LA PRESLE, à Dunkerque.

I. Jean Roy, écuyer, sieur de Bouchaines, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général de chancellerie du Bourbonnais, maître seul et général des eaux et forêts de ladite province, fut anobli conjointement avec André Roy, écuyer, sieur de Villard, son frère, eux et leur postérité, née et à naître en légitime mariage, par arrêt du conseil d'état du roi du 13 mai 1667. Jean Roy avait épousé par contrat du 29 avril 1651, Anne Stample, et mourut en 1675. Il eut pour fils :

II. Charles-Senectère Roy, écuyer, sieur de la Presle, gendarme de la garde du roi, né à Moulins le 2 septembre 1657, marié par contrat du 16 janvier 1695, passé de-

vant Louis Soldoyé, notaire de ladite ville, avec dame Marie-Anne-Thérèse Mauguiré. Il est mort le 29 décembre 1704, laissant :

III. Charles-François-Senectère Roy, écuyer, sieur de la Presle, notaire royal et procureur à Marquise, diocèse de Boulogne sur-mer, né a Paris le 1er août 1697, marié avec dame Marie-Elisabeth Platrier, dont il laissa :

IV. Jean-Baptiste-Joseph Roy, écuyer, sieur de la Presle, né le 26 octobre 1722, marié par contrat passé devant Blondé, notaire royal de la résidence de Berghes-Saint-Winoc, le 29 mai 1747, avec dame Marie de Savre ; il mourut à Dunkerque le 5 janvier 1786, laissant de son mariage :

V. Louis-Marie-Senectère Roy, écuyer, sieur de la Presle, né à Dunkerque le 18 mars 1756, marié par contrat du 16 septembre 1784, avec demoiselle Brigitte-Catherine-Louise Rombout. De ce mariage sont issus :

1.° Rombout-Louis-Antoine, né à Dunkerque, le 2 juillet 1785, décédé le 14 du même mois ;
2.° Charles-Jean-Louis, né à Dunkerque, le 16 mai 1787,
3.° Paul, né le 8 octobre 1794,
4.° Robert-Marc, né le 25 avril 1797,
5.° Virginie, née à Dunkerque, le 2 décembre 1793.
} vivants en 1816.

Armes : « D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois rencontres de bœuf d'or. »

DANIEL, famille noble de Normandie.

Il existe dans cette province trois familles nobles de ce nom. La première est celle de M. Daniel de Boisdenemetz, maréchal de camp et ancien chef de brigade des gardes-du-corps du roi, demeurant, ainsi que ses enfants, en son château de Boisdenemetz, paroisse d'Hautevergne, près Andely. La branche que nous allons rapporter descend de cette famille, qui a pour auteur :

I. Michel Daniel, écuyer, sieur de Forêt et de Boisdenemetz, qui épousa Isabeau Daquenet. Il comparut à

cause de ses fiefs, accompagné d'un archer et d'un page, à la montre des nobles du bailliage de Rouen, Caux et Gisors, suivant un certificat du 13 mars 1469, donné par Jean de Hangest, chevalier, conseiller, chambellan du roi, et commis pour recevoir les montres des nobles dudit bailliage. Claude Daniel, écuyer, seigneur de Boisdenemetz, né le 3 décembre 1706, fut reçu l'un des écuyers de la reine au mois de janvier 1733, sur les preuves de sa noblesse, certifiées à S. M. par le juge d'armes de France, en conséquence des titres représentés à cet effet, lesquels justifient que ledit sieur Claude Daniel eut pour auteur Michel Daniel, sieur de Forêt et de Boisdenemetz, mentionné plus haut. Michel Daniel eut pour fils :

II. Noble homme Jacques Daniel, Ier du nom, écuyer, seigneur de Boisdenemetz et de la Heaumerie, conseiller au parlement de Paris, reçu l'an 1490, marié avec Anne Matrecolle, dont il eut :

III. Noble homme Jacques Daniel, IIe du nom, écuyer, sieur de Boisdenemetz, de la Heaumerie, de Viennois et de Neuvillette, conseiller, puis président au parlement de Rouen, pourvu le 7 septembre 1555. Il épousa Jeanne de Marle dont il eut :

IV. Jacques Daniel, IIIe du nom, écuyer, sieur de Boisdenemetz, du Veneur et du Viennois, conseiller au grand conseil, grand rapporteur en la chancellerie de France l'an 1568, puis lieutenant du grand maître de l'artillerie, par commission du 29 mars 1590. Il est qualifié noble et puissant seigneur dans un aveu qui lui fut fait le 15 décembre 1573 de plusieurs héritages mouvants de la seigneurie de Boisdenemetz. Il épousa Marthe le Comte, dont il eut :

1.° Jean-Paul Daniel, écuyer, sieur de Boisdenemetz, capitaine d'infanterie au régiment de la Meilleraye par commission du 12 août 1615. Il épousa Marie d'Espinay, et partagea avec ses frères et sa mère le 1er janvier 1595 ;
2.° Philippe Daniel, } vivants en 1595 ;
3.° Gédéon Daniel, }
4.° Nicolas, dont l'article suit.

V. Nicolas Daniel, Ier du nom, écuyer, capitaine de cavalerie, partagea avec ses frères la succession pater-

nelle, le 13 janvier 1595, et vint s'établir en Lorraine, où il eut de Françoise le Monnier :

VI. Nicolas Daniel, écuyer, marié en 1667 à Edme de Chauchal, dont il eut :

1.° Joseph, dont l'article suit;
2.° N... Daniel, garde des sceaux du roi Stanislas. Ses enfants ont servi avec distinction dans les armées de S. M., et son petit-fils s'est retiré du service avec rang de lieutenant-colonel. D'après les renseignements qu'on a pu se procurer, il n'existe plus aucun membre de la branche restée en Lorraine.

VII. Joseph Daniel, écuyer, sieur de Beauvais, fut contraint de quitter le service par sa mauvaise santé, s'établit dans le Maine, et y épousa Marie de Mantiat, dont il a eu :

1.° Joseph-Antoine, dont l'article suit;
2.° Louis-François Daniel, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après;
3.° François-Médard Daniel, écuyer, seigneur de Sesfond, officier de cavalerie, mort en 1765, laissant de Françoise-Victor Ménard de Coniellard, Henriette Daniel, dame de Sesfond, mariée au sieur de la Bigne, premier du roi en sa grande écurie.

VIII. Joseph-Antoine Daniel, chevalier, seigneur de Tachainville, de Pernay et autres lieux, près Chartres, maître des requêtes, ancien président au grand conseil; mourut le 12 août 1772, laissant de Suzanne Fournier, son épouse :

1.° François-Marie-Joseph, qui suit;
2.° Charles Daniel, mort en 1797;
3.° Agathe-Suzanne, Daniel, mariée au sieur Tournyol-Durateau, chevalier, officier d'infanterie.

IX. François-Marie-Joseph Daniel de Pernay, chevalier, officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et a fait les campagnes dans l'armée des princes. Il a épousé demoiselle Adélaïde-Augustine Payard, dont il a :

Jules-Marie Daniel de Pernay.

SECONDE BRANCHE.

VIII. Louis-François Daniel, écuyer, sieur de Beauvais, seigneur du Groschenet et autres lieux, épousa Françoise-Marthe Plumard de Rieux, dont sont issus :

1.° Louis-Marie Daniel, écuyer, capitaine de dragons, mort sans alliance ;
2.° Joseph-Aimé, dont l'article suit :

IX. Joseph-Aimé Daniel de Vauguion, écuyer, ancien mousquetaire de la garde du roi, puis officier de cavalerie, a épousé demoiselle Richard de Beauchamp, dont il a eu :

1.° Félix, dont l'article suit ;
2.° Aimé Daniel de Vauguion, ancien garde du corps du roi, compagnie de Luxembourg, capitaine des chasseurs de la Vendée ;
3.° Fortuné Daniel de Vauguion, officier dans le régiment de la Sarthe.

X. Félix Daniel de Vauguion, écuyer, a épousé, en 1813, demoiselle Pauline de Malherbe de Poillé, née le 15 novembre 1790, fille de Joseph-Charles-Louis de Malherbe, chevalier, seigneur de Poillé, dit le vicomte de Malherbe, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de demoiselle Jeanne de la Porte de la Houssaye. De ce mariage est issu :

Toussaint-Adolphe Daniel de Vauguion.

Cette famille a été maintenue par jugement des 23 juillet 1666 et 4 juillet 1668, d'après la vérification de ses titres, faite par MM. de la Galissonnière, intendant à Rouen, et du Perron de Benneville, conseiller à la cour des aides de la même ville, lors des recherches faites contre les usurpateurs de noblesse.

Armes : De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois molettes d'éperon de sable, et accompagnée de deux lionceaux d'or. »

BOUTRAY, en l'île de France, famille originaire du pays Chartrain.

I. Noble homme maître Raoul Bouthrays, né à Châteaudun vers l'an 1550, avocat au grand conseil de

France, auteur de plusieurs ouvrages, dont la vie de Henri IV en latin, d'une famille originaire de Chartres, épousa Marie Gillot, et paraît au contrat de mariage de Robert Gillot son beau-frère, exempt des gardes du corps, le 29 février 1626, passé chez Perret et Nourri, notaires. De son mariage est issu :

II. Robert BOUTHRAYS, marié avec Louise Huon, qui le rendit père de :

III. François BOUTHRAYS, qui épousa, le 26 mai 1653, Jeanne le Roux. De ce mariage vint :

IV. René BOUTRAY, marié avec Catherine | Geneviève Musnier, par contrat du 17 janvier 1691. Il en eut :

V. Jean-Olivier BOUTRAY, premier échevin de la ville de Paris, le 16 août 1758. Il acquit la noblesse par cette nomination ; mais il paraît qu'il la possédait antérieurement, puisqu'il descend en ligne directe de Raoul Bouthrays, noble, né vers 1550. La tradition porte que cette famille est d'origine anglaise, ainsi qu'il paraît par l'orthographe même du nom *Bouthrays*, qui a été changée dans les actes faits par René Boutray, père de Jean-Olivier sans motifs connus ; ses pères écrivant leur nom *Bouthrays*. Il épousa, par contrat du 20 octobre 1726, Anne du Chapt, dont est issu :

VI. Jacques-Simon DE BOUTRAY, qui fut présent à l'assemblée de la noblesse de Paris en 1789. Il a épousé, le 21 décembre 1768, Marie Houzé, dont sont issus :

1.° André-Marie-Félix, dont l'article suit;
2.° Arsine-Jacques René de Boutray ;
3.° André Vaast de Boutray de Saint-Vaast, marié avec demoiselle Charlotte-Flore Renouard ;
4.° Alexis-Jeanne-Marie de Boutray;
5.° Geneviève-Nicole de Boutray, mariée à M. Vignon.

VII. André-Marie-Félix de BOUTRAY, sous-lieutenant, a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792 dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, compagnie de Conti, dragons; a servi ensuite en qualité d'officier d'état-major dans l'armée anglaise, a continué le service militaire jusqu'en 1801. Jl est chevalier de l'ordre royal

et militaire de Saint-Louis, et receveur-général du département de la Mayenne. Il a épousé, le 14 juin 1804, demoiselle Marie-Victoire des Champs.

Armes: « D'argent, au bouc de sable; au chef d'azur, chargé de deux flèches du champ, passées en sautoir, les pointes en bas. »

GENTIL, famille originaire de Lorraine.

Jean GENTIL, neveu de Henri Tallot, fut fait clerc-juré de Dun, le 26 septembre 1507, puis de Sathenay, par le décès de Jean Gratinot. Il fut annobli par lettres du duc Antoine du 5 février 1519. Il épousa Marie de Lion, dont il eut:

Philippe GENTIL, seigneur de Lion, demeurant à Mouzay. Voici ce que dit Richier en la Recherche de la Noblesse en 1581 : « S'est comparu Philippe Gentil, de- » meurant à Nancy, se qualifie sieur de Lion, proche de » Dun-le-Chastel, sous prétexte de quelques terraiges » qu'il y peut avoir,.. m'a dit être fils de Jean Gentil, « en son vivant clerc-juré de Sathenay, et de Marie de » Lion,.. m'ayant produit une lettre de noblesse octroyée » audit Jean Gentil, en date du 6 février 1519, etc. » Il épousa Mennon de Chappy, avec laquelle il vivait en 1581, et en eut :

1.° Albert Gentil;
2.° Jacques, dont l'article suit;
3.° Adrien Gentil.

Jacques GENTIL, seigneur de Tailly, pour laquelle seigneurie il fit ses reprises en 1612, épousa Jeanne de la Court, dont il eut:

1.° Nicolas, dont l'article suit;
2.° Jean Gentil;
3.° Nicole Gentil.

Nicolas GENTIL, seigneur de Tailly, fit ses reprises en 1625, tant en son nom qu'en ceux de sa mère, de son frère et de sa sœur. De cette famille est issu :

Louis DE GENTIL, écuyer, seigneur du Vivier; il a

épousé Jeanne-Madeleine de Mecqueneur, de laquelle il eut :

Louis-François DE GENTIL, écuyer, seigneur d'Artaize et du Vivier, ancien officier dans le régiment de Picardie, infanterie ; il a émigré en 1792, avec trois de ses fils, avec lesquels il a fait les campagnes dans l'armée des princes ; il est chevalier de l'ordre royal et militaire, de Saint-Louis, a épousé Alexisse-Edmée de Meaux d'Armonville, dont il a :

1.° Charles-Edmé-Louis de Gentil, écuyer, a émigré avec son père, et fait les campagnes dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, et de monseigneur le prince de Condé ; il est brigadier des gardes du corps du roi (1816), et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; il a deux enfants ;

2.° Jean-Baptiste-Edmé-Alexis de Gentil, écuyer, a émigré avec son père, et fait les campagnes dans l'armée de Bourbon et de Condé, capitaine dans la légion des Ardennes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3.° Jean-François-Madeleine de Gentil, écuyer, a émigré avec son père, et fait les campagnes dans l'armée de Bourbon et de Condé ; il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie ;

4.° Edmé de Gentil, écuyer ;

5.° Félicité ; 6.° Rosalie ; 7.° Victoire ; 8.° Sophie ; 9.° Julie de Gentil.

Armes : « De gueules, à la croix alésée d'or ; au chef gironné d'argent et d'azur. »

GAULLIER. Famille noble et ancienne de la magistrature de l'Orléanais, dans l'office de conseiller au bailliage et siége présidial d'Orléans.

I. Pierre GAULLIER, écuyer, seigneur de Saint-Cyr, de Thaïs, d'Urbé, du Rivaud, de la Selle, et des Bordes, en Touraine, a été avocat au parlement de Paris, ensuite pendant dix ans procureur du roi de la commission sou-

veraine du conseil du roi, établie à Saumur ; enfin procureur du roi au bailliage et siége présidial de Tours. Il a assisté, en 1789, aux États de la noblesse de Touraine; il est décédé, en 1790, procureur du roi honoraire; il a épousé, 1.° en 1749, Madeleine Abraham ; 2.° en 1758, Marie-Louise de Marigny de Béhagle, demoiselle.

Du premier lit vint :

1.° Pierre-Adrien Gaullier, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Adrien-Michel Gaullier, qui fonde la seconde branche, rapportée plus bas.

II. Pierre-Adrien GAULLIER, écuyer, seigneur de la Selle et des Bordes, a succédé en 1775 à son père, dans la place de procureur du roi au bailliage et siége présidial de Tours, et l'a occupée jusqu'en 1792; à cette époque il a donné aux Bourbons une preuve de dévouement dans une adresse pleine de force, signée de lui, et de MM. de la Grandière, maire de Tours, et Taschereau, lieutenant criminel; le roi Louis XVI l'avait conservée dans son armoire de fer. Pierre-Adrien Gaullier, écuyer, est décédé en 1810. Il avait épousé, en 1779, Françoise Mayaud, dont il a eu :

1.° Pierre Gaullier de la Selle, écuyer, juge d'instruction au Mans;
2.° Gustave Gaullier des Bordes, écuyer, lieutenant d'artillerie légère de la garde royale;
3.° Céleste Gaullier, demoiselle, mariée au comte de Pontjarno.

SECONDE BRANCHE.

VI. Adrien-Michel GAULLIER de Saint-Cyr, écuyer, seigneur de Saint-Cyr et de Thaïs ; a assisté en 1789 aux États de la noblesse de Touraine, en qualité de secrétaire du bureau présidé par M. de la Chaise. Il a épousé, en 1790, Louise-Catherine-Benoist de la Grandière, demoiselle, dont il a eu :

1°. Adrien-Alexandre Gaullier de la Grandière, substitut du procureur général près la cour royale d'Orléans ;

2°. Gabriel Gaullier de Saint-Cyr, écuyer;
3°. Julie-Thaïs Gaullier, demoiselle, mariée à M. Pélerin de Boiscommun, écuyer.

Armes: « D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants du même. »

DE FAYET, seigneur du Mazel, de Chabanes, du Villaret, de Tignad, etc., dans le diocèse de Mende.

Le plus ancien acte produit par cette famille est une vente en emphithéose de plusieurs héritages que fit, le 2 juillet 1364, au nommé Martin Giroard, demeurant au lieu de Chitbran, noble Marguerite Chardonal, veuve de noble homme Guillaume de Fayet au nom et en qualité de tutrice de Françoise de Fayet sa fille, héritière universelle dudit feu Guillaume de Fayet son père; ledit acte passé en présence de nobles hommes messire Ymbert, seigneur de Béorzet, et Guillaume de Rostaing (*Rostagni*), chevaliers; mais les filiations ne sont justifiées que depuis:

I. Antoine DE FAYET, du lieu de Laubaret, qualifié noble dans le contrat de mariage de

II. Jacques de FAYET, Ier du nom, son fils, qualifié aussi dans plusieurs actes originaux du titre de *noble* et de *seigneur du Mazel*, accordé le 13 mai 1597 avec demoiselle Jeanne de Sabran, fille de noble Etienne de Sabran, seigneur des Alpies, et de demoiselle Lucrèce d'Altier; il fit son testament le 9 juillet 1626, par lequel il voulut être inhumé dans le tombeau des prédécesseurs dudit seigneur des Alpies son beau-père, chapelle de Notre-Dame de l'église paroissiale de Saint-Jean du Bleimar, diocèse de Mende; et à cet acte assistèrent Pierre de Leyris, écuyer, sieur des Ponchets, noble Antoine de la Garde, sieur de Malbos, et Pierre Baldit, écuyer, ses proches parents; il mourut avant le 27 août 1629, et sa veuve vivait encore le 23 octobre 1637, date du testament qu'elle fit, mais elle était morte avant le 11 février 1643. Les enfants qui naquirent dudit mariage, et qui sont tous rappelés dans le testament de leur père, furent:

1.° Étienne de Fayet, qui continue la postérité;
2.° André de Fayet;

3.° Anne de Fayet, femme de maître André Folgeyrolles, du lieu de Bleimar;

4.° Olympe de Fayet, mariée avec Étienne du Mond, habitant du lieu de Gravière;

5.° Marie de Fayet, femme de Jean Rossel, demeurant à Combret;

6.° Lucrèce de Fayet, vivante encore alors sans alliance, mais mariée lors du testament de sa mère;

7.° Et Madeleine de Fayet, femme de Maurice du Champ.

III. Noble Etienne DE FAYET, seigneur du Mazel, épousa, par contrat du 11 février 1643, demoiselle Jeanne de Bouton, fille de M. Adam Bouton, sieur de Saulses, et de demoiselle Jeanne du Mas; et fit son testament le 4 novembre 1664, par lequel il ordonna qu'après sa mort on portât son corps dans le cimetière de Saint-Jean du Bleimar au tombeau étant dans la chapelle de Notre-Dame, qu'il avait acquis par le moyen de la cession que lui en avait faite le feu seigneur de Malbos son cousin; d'autant que ses père, mère, frères, sœurs et enfants y avaient été inhumés depuis ce temps; il déclara aussi par cet acte qu'il avait eu pour enfants de ladite demoiselle Bouton sa femme, vivante encore lors du mariage de son fils aîné:

1.° Jean-Jacques de Fayet, qui suit;

2.° Charles de Fayet, qui a formé la seconde branche;

3.° Jeanne de Fayet, femme de Charles de Perier, docteur en droit et avocat;

4.° Marie de Fayet,
5.° Hélène de Fayet,
6.° Françoise de Fayet,
7.° Jacquette de Fayet,
} mariée l'une des quatre à maître François Bourzes, docteur et avocat;

8.° Et Louise de Fayet, morte avant le 20 septembre 1680.

Bâtard.

André de Fayet est nommé dans le testament de Jeanne de Sabran, son aïeule, en 1637, et dans celui de son père, de l'an 1664; sa mère s'appelait Jeanne Bicande, suivant ce dernier acte, et ne vivait plus pour lors.

IV. Noble Jean-Jacques DE FAYET, seigneur du Mazel,

fut marié, par contrat du 27 mai 1777, avec demoiselle Alix de Gabriac, fille d'Antoine-Hercule de Gabriac, seigneur de Tinhac, et de dame Jeanne de Donzel; fit son testament le 15 juillet 1701, et mourut avant le 24 mai 1722, père de:

1.° Jacques de Fayet, II[e] du nom, né le 25 aout 1682, et déclaré avec ses deux frères *noble et issu de noble race et lignée*, par ordonnance de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, rendue le 29 juillet 1717;
2.° Félix de Fayet, qui continue la postérité;
3.° Louis de Fayet, abbé et prieur de Saint-André de Valborgne, né le 20 avril 1695;
4.° Catherine de Fayet, religieuse aux Ursulines de Mende;
5.° Et de Madeleine de Fayet, née le 19 octobre 1693, et mariée depuis à noble Pierre le Blanc de Genouillac, seigneur de Montlebour.

V. Noble Félix DE FAYET, seigneur du Mazel, de Tignad, etc., naquit le 8 mars 1687, et fut marié, par contrat du 24 mai 1722, avec demoiselle Anne-Marie de la Croix, fille de Jacques de la Croix, seigneur de Cassagnole, et de dame Marguerite de la Motte de Chalendar. De laquelle alliance sont issus:

1.° Emmanuel-Pierre-Xavier de Fayet-de-Gabriac, écuyer, né le 22 février 1730, et mort jeune;
2.° Jean-Félix-Roch de Fayet-de-Gabriac, écuyer, lieutenant dans le régiment de Flandres, né le 15 juin 1731;
3.° Louise-Catherine de Fayet-de-Gabriac, religieuse au couvent du Saint-Esprit, née le 20 juin 1725;
4.° Louise-Françoise-Félicité de Fayet-de-Gabriac, baptisée le 18 décembre 1728.

SECONDE BRANCHE.

IV. Noble Charles DE FAYET-DE CHABANES, I[er] du nom, seigneur de Chabanes, naquit le 28 novembre 1654, du mariage d'Etienne de Fayet, auteur du troisième degré de la branche aînée, et de Jeanne de Bouton; il épousa, par contrat du 20 septembre 1680, demoiselle

Madeleine de Trémuéjols (écrit aussi Trémuéges), fille de noble Pierre de Trémuéjols, et de demoiselle Madeleine de Peyrabesse: et fut pourvu, le 20 janvier 1707, par le duc de Roquelaure, commandant en chef dans la province de Languedoc, de la charge de capitaine de la compagnie de Saint-Jean-la-Fouillouse dans le régiment de milice bourgeoise de Pauliac; il avait eu de son mariage avec ladite demoiselle de Trémuéjols, qui fit son testament le 22 septembre 1698, et mourut avant le 16 septembre 1700, sept enfants nommés:

1.° Pierre de Fayet, ci-après;
2.° Marc-Antoine de Fayet, officier dans le régiment de Bigorre;
3.° Jean-Privat de Fayet, officier dans le régiment de cavalerie d'Hurumain;
4.° Etienne de Fayet, écuyer, né le 20 février 1697, et marié par contrat du 22 juin 1724, avec Jeanne Forestier, fille de Vital Forestier, et d'Antoinette Pinede; il a eu pour enfants:
   a. Claude de Fayet, écuyer, né le 21 novembre 1734;
   b. Jean-Claude de Fayet, écuyer, né le 24 décembre 1736;
   c. François de Fayet, écuyer, né le 5 février 1742;
   d. Anne de Fayet, née le 27 septembre 1739;
   e. Tecle de Fayet, née le 8 janvier 1747;
5.° Marion de Fayet;
6.° Françon de Fayet;
7.° Anne de Fayet.

V. Pierre DE FAYET, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chabanes, né le 16 juillet 1681, épousa, 1.° par contrat du 19 septembre 1700, Bénoîte de Reynal, fille d'Etienne de Reynal, et de Jeanne de Châteauneuf de Saint-Laurens sa veuve; et cette première femme étant morte le 7 octobre 1731, il épousa en secondes noces, par un autre contrat du 26 novembre 1732, Catherine Broquin, sœur d'Antoine Broquin, prêtre, docteur en théologie, archiprêtre de Saugues et prieur de Saint-Jean-la-Fouillouse; et fille d'Antoine Broquin et de Catherine de Sourniac de la Garde; il mourut le 27 novembre 1740, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean-la-Fouillouse, au diocèse de Mende.

Du premier lit :

1.° Charles de Fayet, II[e] du nom, prêtre, curé et prieur de Saint-Jean-la-Fouillouse, né le 27 avril 1703 ;
2.° Pierre de Fayet, II[e] du nom, officier dans le régiment de Gâtinais, né le 15 octobre 1707 ;
3.° Jean-Claude de Fayet, qui continue la filiation ;
4.° Noé de Fayet, d'abord officier dans le régiment d'Asfeld, qui servit ensuite dans la compagnie des Indes, né le 14 mars 1725 ;
5.° Jeanne de Fayet, mariée à M. Jean-Charles ;
6.° Geneviève de Fayet, femme de M[e] Pierre Roche, demeurant à Auroux, diocèse de Mende ;
7.° Madeleine de Fayet, mariée à Louis Roussel, sieur de la Valette, demeurant à Villefort, diocèse d'Uzès.

VI. Jean-Claude DE FAYET, écuyer, seigneur de Chabanes et du Villaret, né le 7 mai 1716, fut marié, par contrat du 30 octobre 1742, avec Françoise Broquin, fille d'Alexandre Broquin et de Marie Veyssier. Ses enfants, au nombre de dix-huit, furent :

1.° Jean-Pierre-Paul de Fayet, écuyer, né le 1[er] juillet 1748, capitaine au régiment royal, dragons, cavalerie, mort avant la révolution ;
2.° Jean-Romain de Fayet, écuyer, né le 9 août 1755, maréchal des logis dans les gardes-du-corps du roi, et major, émigré, ayant fait les campagnes, reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis à l'armée de monseigneur le prince de Condé ;
3.° Joseph-Joachim de Fayet, écuyer, mort en bas âge ;
4.° Jean-Florent de Fayet, écuyer, né le 29 janvier 1757, docteur en théologie, curé dans la Normandie, déporté ;
5.° Annet-Valentin de Fayet, écuyer, né le 14 février 1758, premier lieutenant au régiment du Port-au-Prince, mort avant la révolution ;
6.° Amédée-Christophe de Fayet, écuyer, né le 9 juillet 1760, bachelier en théologie, prieur de Sainte-Colombe, tué en émigrant ;

7.° Aldebert de Fayet, écuyer, né le 25 septembre 1761, mort en bas âge;
8.° Augustin-Regis de Fayet, dont l'article viendra;
9.° Claude de Fayet, écuyer, né le 15 février 1765, mort en bas âge;
10.° Catherine de Fayet, née le 26 août 1743, religieuse au prieuré perpétuel de Trenel, à Paris;
11.° Marie-Charlotte de Fayet, née le 21 juillet 1744, mariée à M. de Fages Latour, à Langogne;
12.° Jeanne-Benoîte de Fayet, née le 15 février 1746, morte;
13.° Michelle-Geneviève de Fayet, née le 29 septembre 1749, religieuse au prieuré perpétuel de Trenel, à Paris;
14.° Françoise-Madeleine de Fayet, née le 2 janvier 1752, religieuse à l'abbaye de Mercoire;
15.° Antoinette-Pierrette de Fayet, née le 26 décembre 1752, religieuse à l'abbaye royale de Montmartre, à Paris, morte;
16.° Jeanne-Victoire de Fayet, née le 24 juin 1759, morte;
17.° Rosalie de Fayet, née le 5 juin 1767, religieuse à l'abbaye royale de Mercoire;
18.° Henriette-Séraphie de Fayet, née le 19 février 1769, morte.

VII. Augustin-Regis DE FAYET de CHABANNES, écuyer, né le 30 mars 1763, ancien garde-du-corps du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré ayant fait les campagnes, nommé commandant de plusieurs cantons qui étaient partis pour rejoindre monseigneur le duc d'Angoulême, lorsque l'ursurpateur entra à Paris, nommé chef divisionnaire au commencement du mois de juin pour organiser dans plusieurs cantons le mouvement qui s'opéra le 30 juin 1815 dans la Lozère, où il fut fait chef de bataillon des volontaires royaux; marié, par contrat du 15 décembre 1802, avec Marianne Boucharain de Malmont, fille d'Antoine Boucharain et de Marguerite Loubier. Ses enfants, au nombre de six, sont:

1.° Marie-Charles-Florent de Fayet, écuyer, né le 2 juin 1805;
2.° Charles de Fayet, écuyer, né le 19 mars 1809;
3.° Louis-Gaspar de Fayet, écuyer, né le 26 avril 1811;

4.° Bruno de Fayet, écuyer, né le 28 juillet 1812 ;

5.° Marie-Rose-Augustine, née le 27 décembre 1803 ;

6.° Joséphine-Françoise de Fayet, née le 22 octobre 1806.

Armes: « D'azur, à la fasce d'or, remplie de sable, chargée d'une coquille d'argent, accostée de deux étoiles du second, et accompagnée en chef d'un levrier du troisième émail, colleté d'un collier de gueules, bordé et bouclé d'or, et en pointe de trois losanges du même. »

LAMAJORIE-SOURSAC, famille très-ancienne, originaire du Quercy, puis transplantée en Limousin dans le XIVe siècle. Elle donna son nom au château de Lamajorie près Beaulieux, qui s'appelait alors Ludga : elle est établie momentanément à Annonay en Vivarais.

Le baron de Soursac de Lamajorie, cadet de cette famille, est mort en 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ainsi que ses père et grand-père ; il avait vendu au Roi en 1786 les droits de cette baronie, qu'on jugea devoir être royaux, et trop honorifiques pour un simple gentilhomme; cette baronie était entrée dans la famille de Lamajorie par l'alliance d'un Turenne dans le XVIe siècle, et les armes de cette famille depuis cette époque sont jointes à celles de Lamajorie.

Le baron a laissé trois enfants, dont deux femmes chanoinesses de Maubeuge avant la révolution (on sait que les preuves de chapitre sont les plus fortes de France après celui de Strasbourg , étant de 32 quartiers , tant de père que de mère).

Et le comte de Lamajorie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis , et chevalier honoraire de Malthe, marié en 1803 à Sophie De Gain de Montaignac, sa cousine germaine, fille du comte De Gain, lieutenant général des armées du Roi, gentilhomme d'honneur de MONSIEUR , et déjà oncle maternel dudit comte de Lamajorie, lequel a plusieurs enfants en bas âge.

Nous attendons sur cette famille, des détails généalogiques beaucoup plus étendus, que nous , transmettrons dans un prochain volume.

Armes : « d'azur, à la bande d'or. Couronne de comte. »

DE GLASSON. Famille noble et originaire de Suisse. Elle ne s'est établie en France que depuis le règne de Louis XIII, par le mariage que fit Louis de Glasson avec Marguerite de Molines. De ce mariage vint:

I. Noble François DE GLASSON, conseiller du roi au parlement de Grenoble en 1670; il avait épousé Anne Fayard de Champanieu. De ce mariage vinrent :

1.° Louis de Glasson, chevalier, dont l'article suit;
2.° Gaspard, chevalier de Saint-Louis, major de cavalerie;
3.° François, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie;
4.° Marie, mariée à Abel de Lupé, chevalier de Saint-Louis, capitaine de Carabiniers.

II. Louis DE GLASSON, chevalier de Saint-Louis, et capitaine de cavalerie en 1708, avait épousé Geneviève de Saint-Martin, fille de Pierre de Saint-Martin, major de cavalerie, et en secondes noces, Louise Barnave de Baudras. Du premier mariage vint :

1.° Gaspard, qui suivra;

Du second mariage vint :

2.° Alexis, dont l'article suivra.

III. Gaspard DE GLASSON, baron du Coudray-Montbau, capitaine de cavalerie, avait épousé Louise de la Vialière. De ce mariage vint :

Louis de Glasson, baron du Coudray-Montbau, mort dans l'émigration.

IV. Alexis DE GLASSON, officier de cavalerie, marié à Thérèse de Bernon Montélégier. De ce mariage vint :

1.° Gaspard, nommé officier au régiment de Flandres;
2.° Frédéric, officier au régiment de Piémont jusqu'en 1790, nommé chevalier de la Légion d'honneur par S. A. R. MONSIEUR.

Cette famille est établie en Dauphiné.

Armes : « Coupé, au 1 d'or, à la croix tréflée d'azur; au 2 d'azur, au besant d'or; couronne de comte; supports, deux lions. »

ESMÉNARD. Famille de Province connue à Lambesc, dès la fin du 15ᵉ siècle, où elle a exercé pendant près de 80 ans et jusques en 1715, la charge de gouverneur pour S. M. Elle s'est alliée avec plusieurs autres familles considérables de la province, telles que les *Bionneau*, marquis d'Eyragues, les d'Arquier de St. Paul, les Lamanon, les Laincel, les Renaud, les Félix, de Gillbert, etc.

I. Jean Esménard, qualifié écuyer, de la ville de Lambesc, en 1520, eut de son alliance avec demoiselle Estevenette Bertrand :

II. Laurent Esménard, sieur de Vautubières, écuyer, marié avec damoiselle Marguerite d'Ettienne, dont il eut plusieurs enfants ; entre autres:

1.° Jean-Antoine, qui suit ;
2.° Jean, qui épousa damoiselle Catherine d'Arquier, dont la succession existe.

III. Jean-Antoine d'Esménard, sieur de Vautubières et de Mondesir ; = Acte de désemparation, fait par Antoine d'Esménard, écuyer, du lieu de Lambesc, en faveur de son frère Jean d'Esménard, des biens de Laurent Esménard et damoiselle Marguerite d'Ettienne, leur père et mère : reçu par Mᵉ. Bosse, notaire de Lambesc, en 1620. = Acte de transaction et accord entre Jean-Antoine Esménard, seigneur de Vautubières écuyer, du lieu de Lambesc, et ses neveux, Etienne, et Joseph Esménard, du bien de damoiselle Estevenette Bertrand, leur aïeule maternelle, Lambesc, 18 mars 1643. Notaire, Pierrre Bosse.

IV. Noble François D'Esménard, seigneur de Mondesir, de Vautubières, de Chamvert, gouverneur pour S. M. de la ville de Lambesc, épousa damoiselle Catherine Césarée de Bionneau d'Eyragues, dont il eut :

1.° Noble Jean François d'Esménard, seigneur de Mondesir, Vautubières, et gouverneur de Lambesc ;
2.° Damoiselle Marguerite d'Esménard, mariée avec messire Auguste d'Arquier de Saint-Paul, écuyer de ladite ville ;
3.° Damoiselle Anne d'Esménard, mariée avec noble Gaspard de Lamanon, écuyer, de la ville de Salon.

Testament de noble Jean-François d'Esménard du 4 du mois de..... 1715, par devant Me. Honoré André, notaire royal de Lambesc; acte de partage de la même année.

Plusieurs membres de cette famille ont servi avec distinction. Jean-François d'Esménard qui mourut en 1715, était lieutenant dans le régiment de Champagne. Son père François d Esménard rendit des services considérables à la ville de Lambesc dont il était gouverneur dans les temps les plus difficiles. Joseph Esménard, seigneur du Mazet, servait dans la compagnie des gardes-du-corps de S. M. dont le duc d'Agen était capitaine en 1760. Joseph Esménard, membre de l'institut et de l'académie de Marseille, auteur du poëme de la navigation était de cette famille, et lui a fait honneur par des talents qu'une mort prématurée et funeste ne permit pas de développer dans toute leur étendue.

Aujourd'hui, il existe encore 7 frères de ce littérateur qui était l'aîné de tous, et une sœur mariée avec M. Mathias d'Esménard, fils aîné de noble Joseph d'Esménard, ancien garde-du-corps du Roi, et cousin-germain de sa femme.

Jean-Baptiste Gaspard d'Esménard, chevalier de la Légion d'honneur, chef d'escadron du régiment des cuirassiers du Roi.

Pierre-Noël-Amand d'Esménard, ancien officier de cavalerie.

Philippe et Hippolyte d'Esménard, anciens officiers d'infanterie, etc.

Armes: « D'azur, au lion tenant un arc en barre, et accompagné en pointe d'un cœur, le tout d'argent; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant du second émail, accosté de deux étoiles du même.

BOREL DU CHAMBON (Antoine), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier dans le bataillon des chasseurs de Roussillon, a émigré en 1791, et fait les campagnes dans l'armée des princes et dans celle de monseigneur le prince de Condé, dans le régiment de Hohenlohe-Bartenstein, en qualité de capitaine; il a été blessé grièvement à l'affaire de Schussenried, le 30 septembre 1796. Il est aujourd'hui lieutenant-

colonel d'infanterie. Il a obtenu, en 1814, de Sa Majesté Louis XVIII, des lettres-patentes, portant confirmation du titre de baron.

Armes : « D'azur, à la colombe volante d'argent; au soleil d'or, mouvant de l'angle dextre supérieur. »

LANGLADE DU CHAYLA DE MONTGROS (DE), en Languedoc. Famille ancienne divisée en plusieurs branches, qui ont fourni des capitaines illustres au service de nos rois, parmi lesquels on citera : Nicolas-Joseph-Balthazar de Langlade, vicomte du Chayla, lientenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, et directeur-général de la cavalerie de France, qui se rendit si célèbre sous le règne de Louis XV. La généalogie qui va suivre concerne la branche établie dans le Gévaudan.

I. Antoine DE LANGLADE DU CHAYLA, rappelé dans le testament de Jacques de Langlade du Chayla, IIe du nom, son petit-fils, du 5 avril 1596, fut père de :

II. Jacques DE LANGLADE DU CHAYLA, Ier du nom, mentionné dans le même acte. Il eut pour fils :

III. Jacques DE LANGLADE DU CHAYLA, IIe du nom, qui testa le 5 avril 1596. On voit par ce testament, où sont nommés son père et son aïeul, qu'il eut quatre fils dont deux seulement laissèrent postérité; il institue sa femme son héritière, et veut qu'elle rende et restitue, quand bon lui semblera, son héritage à noble Jacques de Langlade, qu'il nomme après elle son héritier; et en cas qu'il décède sans enfants légitimes, il institue Antoine de Langlade son autre fils, et encore en cas de mort sans enfants légitimes, il institue son héritier noble Guillaume, son quatrième fils. Jacques de Langlade a continué la branche aînée, et Guillaume qui suit, la seconde branche, les deux seules existantes.

IV. Guillaume DE LANGLADE DU CHAYLA, rappelé dans le testament de Jacques II, son père, du 5 avril 1596, paraît au contrat de mariage d'Alexandre, qui suit, son fils, du 28 février 1661.

V. Alexandre DE LANGLADE DU CHAYLA, chevalier, seigneur de Montgros, de Bonnandes et autres lieux, épousa, par contrat du 28 février 1661, demoiselle Vitalle de Boucharenne. Il reçut une quittance pardevant Laurent, notaire

royal, le 21 janvier 1692, de l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, pour certains droits qu'il avait payés à ce prélat, à raison des acquisitions de rentes et fief qu'il avait faites de ce qui appartenait dans la seigneurie de Montgros, au vicomte du Chayla, son parent. Il testa devant Rebours, notaire, le 17 mars 1704. Ses enfants furent :

1.° Pierre, lieutenant au régiment de Louvigny ; il fut maintenu dans sa noblesse, ainsi qu'Alexandre de Langlade, son père, par jugement de M. de Lamoignon, le 27 janvier 1700 ;

2.° Jean-François, dont l'article suit ;

3.° Marie, qui fit un testament mystique le 2 mai 1714, reçu par Macary, notaire à Langogne, dans lequel elle fait différents legs, et substitua celui de noble Pierre de Langlade, sieur de Montgros, dans le cas où il mourrait sans enfants à son autre frère Jean-François ;

4.° Madeleine, qui transigea avec Pierre et Jean-François, ses frères, au sujet de la succession d'Alexandre de Langlade, leur père, le 25 juillet 1714 ; elle testa le 25 août 1721, instituant son héritier noble Pierre de Langlade, son frère aîné, et dans le cas où il mourrait sans enfants légitimes, elle lui substitua noble Jean-François, son second frère, et encore dans le cas où ce dernier mourrait aussi sans postérité, elle appela à la substitution Marie-Anne de Langlade, sa sœur ;

5.° Marie-Anne de Langlade du Chayla de Montgros, vivante le 25 août 1721.

VI. Jean-François de Langlade du Chayla de Montgros des Brandes, lieutenant dans le régiment de Morangiès, par commission de l'an 1702 ; capitaine du régiment de milice de Briges en 1709, obtint une ordonnance du duc de Roquelaure, qui enjoignait à différentes communautés de fournir des sujets pour compléter la compagnie des Brandes-Montgros. Il transigea avec Pierre, son frère aîné, et Madeleine de Langlade du Chayla leur sœur, au sujet de la succession d'Alexandre, leur père, le 25 juillet 1714. Il épousa Marie Valentin, dont il eut :

VII. Jean-Louis de Langlade du Chayla de Mont-

GROS, né le 23 mai 1723. Il réunit tous les biens de sa branche, et épousa, le 8 février 1752, demoiselle Françoise de Bouscharenne, morte en 1763. Dans ce contrat, il prend la qualité d'héritier de Pierre de Langlade, son oncle, maintenu par jugement de M. de Lamoignon de 1700. Il mourut le 22 novembre 1767, après avoir fait son testament, ayant eu un grand nombre d'enfants, et laissant entre autres :

1.° Joseph-Balthazar-Nicolas-Antoine de Langlade du Chayla de Montgros, né le 6 décembre 1754, décédé sans postérité ;

2.° Victor-Marie de Langlade du Chayla de Montgros, né le 9 octobre 1758, lieutenant des vaisseaux du roi ;

3.° Christophe-Louis-Antoine-François, dont l'article suit ;

4.° Jacques-Annet de Langlade du Chayla de Montgros, né le 1er février 1763 ; il a émigré en 1797. Il était officier dans le régiment de Lyonnais, et fit avec distinction toutes les guerres de l'émigration dans les chevaliers de la couronne. On croit qu'il a péri, sa famille n'ayant de lui aucunes nouvelles.

VIII. Christophe-Louis-Antoine-François DE LANGLADE DU CHAYLA DE MONTGROS, né le 14 mars 1761, ancien lieutenant au régiment de Flandres, a épousé, le 7 mars 1788, Marie-Thérèse-Adélaïde de la Vayssière Cantoinet, dont sont issus :

1.° Antoine-Théodore de Langlade du Chayla de Montgros, entré en 1814 dans les gardes-du-corps de MONSIEUR ; il a accompagné le roi jusqu'en Belgique, et fut ensuite nommé capitaine dans le bataillon des royalistes de la Lozère, servant dans l'armée de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême, est entré en 1816, dans la première compagnie des gardes du corps du roi ;

2.° Guillaume-Odillon de Langlade du Chayla de Montgros ;

3.° Hyppolite-Adolphe de Langlade du Chayla de Montgros ;

4.° Marguerite-Thérèse-Adélaïde de Langlade du Chayla de Montgros, mariée en 1806, à François-

Hyppolite-Charles de Molette, comte de Morangiès, fils de François-Paul de Molette, comte de Morangiès, et de Charlotte d'Agrain des Hubas;

5.° Rose-Caroline de Langlade du Chayla de Montgros;

6.° Virginie de Langlade du Chayla de Montgros, mariée à M. Lossat, avocat au Puy;

7.° Mélanie de Langlade du Chayla de Montgros;

Armes: « D'argent, à trois taux de gueules. »

CLUGNY (DE), noble et ancienne famille de Bourgogne, originaire d'Autun, laquelle a produit plusieurs personnages recommandables par les charges et les dignités qu'ils ont possédées depuis quatre siècles, tant dans l'église que dans la robe et l'épée.

Le premier de cette famille, dont l'existence soit établie sur des titres authentiques, est:

Guillaume DE CLÜGNY, d'Autun, qui vivait dans le quatorzième siècle. Il laissa trois fils nommés dans un acte latin de l'an 1334, rapporté par dom Planchet dans son histoire de Bourgogne, tome 2, page 351. Ces trois enfants sont:

1.° Guillaume, IIe du nom;

2.° Hugues de Clugny;

3.° Jean, dont l'article suit. Ils ont formé les différentes branches de la tamille de Clugny, « et ont laissé plusieurs enfants de l'un et de l'autre sexe, qui ont donné lieu à de grandes alliances, et ont laissé une noble et nombreuse postérité », dit l'histoire de Bourgogne, tome 2.

Jean DE CLUGNY, Ier du nom, seigneur de Conforgien, conseiller du duc de Bourgogne, et garde-des-sceaux aux contrats de la chancellerie de cette province au siége d'Autun, par provisions du 18 juillet 1400, avait épousé, par contrat du 6 janvier 1382, Guyotte de Bèze, et mourut le 11 août 1412, laissant de son mariage cinq enfants tous nommés dans des lettres-patentes du duc Jean de Bourgogne, du mois de juillet 1414.

Jean DE CLUGNY, IIe du nom, le plus jeune de ces cinq enfants, épousa, en 1441, Philippée de la Boutière, dont est descendu, au sixième ou huitième degré:

Jacques DE CLUGNY, seigneur de Pancy, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général au bailliage de Dijon, mort le 4 octobre 1684, laissant de Jeanne de Filsjean, sa femme, pour fils aîné :

Etienne DE CLUGNY, I[er] du nom, baron de Nuis-sur-Armançon, seigneur de Tharot, Regrois, la Roche, Villiers-lez-Hauts, Mereuil, Bragelogne, etc., conseiller au parlement de Bourgogne par lettres du 2 avril 1689. Après la mort de Jérôme de Chenu, chevalier, baron de Nuis, son grand-oncle, décédé en 1667, la terre et baronnie de Nuis-sur-Armançon, relevante du roi, qui avait été possédée pendant plusieurs générations par une branche de la maison de Chenu, d'une des plus anciennes noblesses du Berri, passa à cet Etienne de Clugny, qui en reprit de fief en la chambre des comptes de Bourgogne. Il mourut à Dijon le 8 octobre 1741, âgé de 78 ans, et avait épousé, le 14 juin 1688, Catherine de Foul, dame de Praslay, décédée le 26 mars 1738. De ce mariage sont issus entr'autres enfants :

1.° Marc-Antoine, né le 4 avril 1689, doyen et chanoine de l'église collégiale de Saint-Denis de Vergy, conseiller-clerc au parlement de Bourgogne en 1712, mort à Dijon le 21 juillet 1750;
2.° Etienne, dont l'article suit :

Etienne DE CLUGNY, II[e] du nom, baron de Nuis-sur-Armançon, seigneur de Villiers-lez-Hauts et Mereuil, né le 18 juillet 1691, reçu conseiller au parlement de Bourgogne le 8 avril 1716, marié, le 10 mai 1724, à Claire-Ode Gilbert de Voisins, fille de Pierre Gilbert de Voisins, comte de Crapado et de Lohéac, chevalier de Saint-Louis, commandant pour le roi en l'île de la Guadeloupe, et de Claire-Marie-Anne du Lion, des seigneurs de Poinson en Bourgogne, remariée, en secondes noces, au mois d'octobre 1770, à François César, baron d'Anstrude, originaire d'Ecosse, et une des plus anciennes et des plus illustres maisons de ce royaume. Etienne de Cluguy est mort le 21 juin 1746, laissant de son mariage :

1.° Jean-Etienne-Bernard, dont l'article suit ;
2.° Marc-Antoine-Nicolas-Gabriel, né le 13 février 1741, enseigne des vaisseaux du roi en 1763, marié à Bordeaux le 6 février 1764, avec Anne-Re-

née des Vergers de Maupertuis, dont il n'a point eu d'enfants;

3.° Claire-Christine-Pierrette, mariée, le 6 octobre 1755, à Jean-Baptiste Tristan de Soubise, chevalier de Saint-Louis, morte en 1762.

Jean-Etienne-Bernard DE CLUGNY, baron de Nuis-sur-Armançon, seigneur de Praslay, de Saint-Marc, né à la Guadeloupe le 29 novembre 1729, intendant de justice, police, finance, guerre et marine des Iles-sous-le-Vent et à Saint-Domingue; conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires, puis intendant de la marine en Bretagne, conseiller honoraire au parlement de Bourgogne, ensuite intendant-général de la marine et des colonies, puis intendant-général de la Guienne, etc., et enfin mort contrôleur-général des finances, avait épousé, par contrat passé devant Bougainville, notaire au châtelet de Paris le 17 septembre 1753, Charlotte-Thérèse Tardieu de Maleyssie, fille de Charles-Gabriel, marquis de Maleyssie, seigneur de Mons et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de roi de Compiègne, et d'Anne-Philiberte de Barillon d'Amoncourt, dont:

1.° Antoine-Charles-Etienne-Bernard, dont l'article suit;

2.° Charles-Jean-Etienne, né au Port-au-Prince le 3 février 1762, mort jeune;

3.° Claire-Charlotte-Etiennette, née à Dijon le 31 août 1754, mariée au comte de Lohéac, dont elle est veuve.

Antoine-Charles-Etienne-Bernard, chevalier, marquis DE CLUGNY, baron de Nuis-sur Armançon, seigneur de Praslay, Marnay, Saint-Marc et autres lieux, fut conseiller du roi en tous ses conseils, et ensuite maître des requêtes ordinaires de son hôtel; émigra au commencement de la révolution à la Guadeloupe, où son oncle le baron de Clugny, frère de son père, était gouverneur-général. Les malheurs de cette colonie, et le terrible révolutionnaire Victor Hugues, proscrivit l'oncle et le neveu, confisqua leurs biens, etc., etc. Il avait épousé à son château de Nuis, en Bourgogne, dame Mathieu-Apoline Jably, dont il eut:

Marie, fille unique, qui suit.

Son épouse mourut à la Guadeloupe, et il émigra en 1794 aux Etats-Unis d'Amérique à Edenton-North-Caroline, dans le comté de Chowan. En 1796, le 22 mai, il épousa dans la maison de M. Etienne Cabarrus, écuyer, juge-de-paix, dame veuve Longuet, fille de feu M. de Rabié, ingénieur en chef à Saint-Domingue, mort à Paris maréchal-de-camp, et de N.... de Saint-Martin, dont le père était doyen du conseil supérieur de Saint-Domingue. En l'an 1802, le marquis de Clugny et son épouse partirent pour aller joindre Sa Majesté en Angleterre ; le bâtiment périt, corps et biens, sur les côtes des Açores.

Marie DE CLUGNY, fille unique du marquis de Clugny (Antoine-Charles-Etienne-Bernard), et de dame Mathieu-Apoline Jably, naquit à Bordeaux le 28 novembre 1778 ; épousa aux Etats-Unis, le même jour que son père (à la même heure et dans la même maison que M. Cabarrus), M. Jean-Baptiste de Nard, chevalier de Nard, ancien gendarme de la garde du roi, officier supérieur des colonies, créole de Saint-Domingue, colonel, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et du Lys.

De ce mariage naquirent :

1.° Lodoïska de Clugny de Nard, morte jeune ;
2.° Gustave de Clugny de Nard mort à l'âge de trois ans à la Guadeloupe ;
3.° Charles-Daniel de Clugny de Nard, né à la Pointe-à-Pître (Guadeloupe), le 25 février 1803 ;
4.° Marie-Stanislas-Henri de Clugny de Nard, né au Morne-à-l'Eau, quartier de la Grande-Terre, où M. le chevalier de Nard commandait (Guadeloupe) le 23 septembre 1805.

Ces deux derniers existent.

Nous transporterons ici un des articles du testament du marquis de Clugny père de madame de Nard, que nous certifions sincère :

« Art. 6. En cas qu'il plût à Dieu de disposer de moi dans le voyage que je vais faire, je déclare que n'ayant point d'enfants de mon second mariage, ni de parents mâles du côté paternel ni maternel auquel je tienne plus qu'à mes enfants, et me trouvant aujourd'hui le chef de la famille dont je porte le nom, je déclare, dis-je, trans-

porter (après l'approbation de mon auguste souverain), *mon nom, mes titres*, etc., etc., etc., sur la personne de M. de Nard, mon gendre, et celle de ses enfants issus de son mariage avec ma fille, pour en jouir et user, comme j'en ai moi-même joui et usé dans tous les actes publics ou particuliers, les substituant *sans réserve quelconque* à mon lieu et place. Je prie sa Majesté et la supplie humblement de confirmer cette grâce à mes enfants; et j'implore sa justice et sa bonté à cet égard, en offrant à son auguste personne mon dernier hommage et mes vœux sincères pour son prompt retour dans son royaume ! ! ! »

M. le chevalier de Nard s'est pourvu en demande près de S. Exc. monseigneur le grand-chancelier, pour obtenir du roi la permission de faire précéder le nom de ses enfants de celui de Clugny.

Armes : « D'azur, à deux clefs antiques d'or, adossées » et entretenues. Cimier, un casque taré de front, dont » est issant un daim aux ramures herminées, portant » sur le toupet un globe sur lequel est un lion assis. » Supports, deux daims à têtes couronnées, les ramures » herminées. »

GENSOUL (le chevalier JOSEPH-ALEXIS DE), né à Connaux, diocèse d'Uzès, le 17 novembre 1768, a été admis dans la marine royale en qualité d'aspirant-volontaire au département de Toulon, en vertu d'une lettre ministérielle en date du 25 novembre 1786, après les preuves faites conformément à l'ordonnance de la marine du 1er janvier 1786. Il fut ensuite nommé par le roi sous-lieutenant au régiment de Champagne le 12 mai 1792, lieutenant audit régiment le 24 août de la même année, et fut agrégé à la compagnie des gardes de la porte du roi, en mars 1815. Il est membre de la réunion des chevaliers-libérateurs des esclaves blancs en Afrique depuis le 11 mars 1816, et chevalier de l'ordre de l'Eperon d'or depuis le 29 mars de la même année.

SALIES, SALIES-LEME, SALIES-DUHAU, SALINIS, diverses branches d'une même famille, qui d'après la tradition constamment reçue et quelques titres fort anciens, est originaire de la ville de Salies en Béarn (1). Toutes ces branches sont éteintes à l'exception de celle de Salinis, domiciliée à Morlàas, près Pau, vers la fin du dix-septième siècle.

On lit, à la page 353 du tom. VI, (ou III.e du supplément) du dictionnaire généalogique, imprimé chez Duchêne, à Paris, (*éd.* in-8., 1761.) l'article suivant sur la famille de Salies:

« Cette famille a occupé les premières places dans » l'église, au service et dans la robe. Gaillard ou Guil- » laume de Salies, fut évêque de Dax en 1221; Arnauld » évêque de l'Escar en 1427, et Jean évêque de l'Escar » en 1620 était aussi aumônier du roi. Henry de Salies, » filleul de Henri IV, Roi de France, fut un officier cé- » lèbre. Pierre de Salies, protégé du grand Condé, arrêta » l'armée ennemie dans un fond, avec 600 hommes. » Guillaume de Salies fut lieutenant-colonel dans le régi- » ment de Piémont. (*Il fut l'auteur de la branche des* » *Salinis établie à Morlàas. Son article suivra*).

» David de Salies fut avocat-général à la chancellerie » de Navarre, avant son union au parlement de Pau, et » depuis procureur-général audit parlement. Il assista en » cette qualité à l'assemblée générale des notables du » royaume, tenue à Nantes en 1630, et s'y distingua » beaucoup par ses lumières, sa fermeté et son zèle pour » le service du roi et de l'état. »

Guillaume DE SALIES (2) ou Salinis, lieutenant-colonel au Régiment de Piémont, et chevalier de Saint-Louis, épousa le 26 janvier 1690, demoiselle Marie du Bazagle, de Morlàas, fille de noble Zacharie de Madaüne, seigneur du Bazagle. De ce mariage naquit :

Noble Pierre DE SALINIS, seigneur du Bazagle, marié le 15 juillet 1722, avec demoiselle Dorothée de Momàas, fille de noble Pierre de Momàas, seigneur de Soulins; de ce mariage il eut:

---

(1) Cette tradition est confirmée par un droit sur la fontaine saline de la ville de Salies, dont a joui la branche aînée jusqu'à son extinction.

(2) Guillaume de Salies changea la terminaison de son nom pour se distinguer de ses frères aînés. C'était assez l'usage dans le Béarn que les cadets prissent la terminaison latine de leur nom. Ainsi de Cazaux, *Cazalis*, de Bordes, *Bordis*, de Salies, *Salinis*, etc.

Noble Louis SALINIS, mort capitaine au régiment de Bassigny, sans postérité : et

Noble Guillaume de SALINIS, seigneur de la Hagède et du Bazagle, marié avec demoiselle Anne de Camon Blachon, fille de messire Antoine de Camon-d'Adou, seigneur de Blachon, et de dame Marie d'Espalungue. Il eut de ce mariage, Pierre-Paul de SALINIS, mort le 15 avril 1790, sans postérité.

Jacques de SALINIS, seigneur du Bazagle, marié avec demoiselle Catherine de Bousquet, fille de noble Roch de Bousquet ; d'où sont issus quatre enfants mâles :

1.° Carles de Salinis, garde-du-corps de S. A. R. Monsieur, a suivi les princes à Gand dès le premier jour (25 mars 1815), et n'est rentré qu'avec Sa Majesté;

2.° Philippe de Salinis;

3.° Louis-Antoine de Salinis, qui a pris la tonsure et l'habit clérical le 29 de juillet 1812;

4.° Jean-François de Salinis.

Observation. Il paraît que la maison de Salies, d'où descend celle de Salinis, est une des plus anciennes de la province du Béarn, et que son origine se perd dans la nuit des temps. Des titres qui remontent à une époque très-reculée, prouvent que les auteurs de cette maison étaient seigneurs du château noble de la ville de Salies, et qu'ils possédaient la seigneurie de Gers, la vicomté de Sadérac, et la terre noble de Lème.

Les armes de cette famille ont toujours été, d'argent à un ours au naturel, mouvant sur un hêtre de sinople, sur lequel il jète du sel avec sa pate, avec ces paroles en banderole autour du hêtre : *Sic sale viresco*... Les alliances de cette famille sont avec les maisons d'Epalungue, de Baillenx, d'Esquille, de Blachon, de Momàas etc.

BOUCHEL DE MERENVEUE (JEAN-FRANÇOIS), écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef de brigade d'artillerie au régiment de Toul ; était présent à l'assemblée de la noblesse convoquée à Calais en 1789 ; mort lieutenant-général en 1793, victime massacrée dans la citadelle d'Arras.

Armes : « D'azur, à la croix d'argent, chargée d'un » cœur de gueules ; accompagnée de deux croissants

» d'argent en chef, et de deux étoiles d'or en pointe.
» Devise: *Crux ad sidera tollit.* »

DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, de Saint-Vallier et de Sayve; famille noble et distinguée par les grands hommes qu'elle a produits dans l'épée et dans la robe. Son premier surnom était celui de *Guerre*, qui ne lui sert aujourd'hui que de cri. Elle est connue sous ce nom dès le onzième siècle. Guitard - Loup et Guilerme-Pierre de Guerre sont présents à un accord fait entre Raymond-Bernard, vicomte de Beziers et le comte de Barcelonne, touchant les monastères de Montolieu et de Caunes, du 5 des calendes de juillet 1070: elle changea son nom primitif en celui de la Croix au commencement du seizième siècle, en vertu d'une donation qui lui fut faite sous cette condition. La Généalogie de cette famille sur laquelle on peut consulter Allard qui l'a dressée en 1678, commence dans *Moreri*, tome IV, pages 283 et suivantes, édition de 1759.

I. Pierre DE GUERRE, Ier du nom, natif de Voreppe en Dauphiné, qui se trouve nommé le premier de cinq gentilshommes qui habitaient ce lieu dans un dénombrement de l'an 1335, conservé dans la chambre des comptes de cette Province. Il épousa, le 22 mai 1352, Béatrix de Chipre, fille de Guillaume, du lieu de Chireste en Dauphiné; il vivait en 1369, et eut pour fils:

II. Jean DE GUERRE, Ier du nom, qui est qualifié noble dans ses actes du 2 juillet 1406, 22 janvier 1426 et 24 avril 1438. Il épousa, par contrat du 13 octobre 1396, Louise Lambert, fille de Louis, et de Françoise de Velleines, dont vinrent:

1.° Pierre qui suit;
2.° Hugues qui, en 1450, était chanoine de Saint-Chef, chapitre où l'on faisait preuves de noblesse,

III. Pierre DE GUERRE, IIe du nom, servit en Italie, dans les troupes que le roi Charles VII avait données à René, roi de Sicile, comte de Provence, et à son retour, il s'établit à Romans, par le mariage qu'il y contracta le 6 octobre 1452. Il fut connu du dauphin Louis, depuis roi sous le nom de Louis XI, pendant le séjour de ce prince dans cette province, et par son crédit il lui fit donner une somme considérable par la ville de Romans;

suivit le Dauphin en Flandre, d'où il revint en Dauphiné; se jeta ensuite parmi les troupes que le comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, commandait contre le duc de Savoie, et eut, en 1475, une compagnie de gens de pied, qu'il conduisit en Savoie, lorsque Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon et amiral de France, eut ordre de se saisir de cet Etat. L'année suivante, il soutint à main armée dans la ville de Romans, les intérêts du roi contre les prétentions du pape sur le Comté de Valentinois, et mourut l'an 1492. Il eut de Catherine Chomard, fille d'Hugues et de Catherine Copier, qu'il avait épousée, le 6 octobre 1452 :

IV. Jean DE GUERRE, IIe du nom, sieur de Guerre et de la Ruinière qui prit le surnom de *La Croix*, qu'il transmit à sa postérité au moyen de la donation qui lui fut faite à cette condition, par un gentilhomme de ce nom. Il se trouva en qualité de volontaire à la bataille de Ravenne en 1512, et à la journée de Marignan en 1515; fut ensuite capitaine d'infanterie, resta prisonnier à la bataille de Pavie, en février 1524, vieux style, et mourut capitaine de cavalerie des blessures qu'il reçut au passage de Suze l'an 1536. Il avait épousé, le 4 mars 1498, Drevonne de Monistrol, fille de Ponson, du lieu de Saint-Donat, et de Jeanne de Leusse; elle testa le 5 avril 1535. De ce mariage sortirent :

1.° Pierre, qui commanda des compagnies de gens de pied et de cheval aux batailles de Renti, de Dreux, de Saint-Denis et de Jarnac, et fut tué à celle de Montcontour, en 1569. Il s'était marié près de Chartres en Beauce, où il s'établit. Son fils Claude de la Croix, sieur de Mourvillers, transigea le 15 juillet 1584, avec Jean de la Croix, son cousin-germain, sur la succession de leurs aïeul et aïeule

2.° Félix, qui suit;

3.° Gérard, chanoine-sacristain de Saint-Bernard de Romans, chanoine de Saint-André de Grenoble, et prieur de Saint-Romain, qui testa le 31 août 1551;

4.° Et Artaud, chanoine de Romans.

V. FÉLIX DE LA CROIX, seigneur de Chevrières, par la vente que lui en fit Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, en avril 1560, fut reçu conseiller au parlement du

Dauphiné, le 8 mai 1543; et nommé par le roi François Ier le 8 février 1544, pour l'un des commissaires qui devaient faire le procès au chancelier Poyet. Il fut ensuite membre de la chambre de justice, établie pour juger quelques criminels d'état; entr'autres le maréchal du Biez et Vervins, son gendre; fut fait avocat général au parlement de Grenoble, par lettres du 3 janvier 1549, et y fut reçu le 18 décembre 1551: s'étant démis de cette charge, le roi le fit conseiller d'état, et seul maître des requêtes du Dauphin; c'est-à-dire, intendant de justice. police et finance de la province de Dauphiné. Ses lettres, pour cet office, sont du 19 août 1553, confirmées par d'autres du 14 juillet 1554. Il testa le 1 février 1569, et mourut en 1583. Il avait épousé, le 19 juin 1541, Guigonne Portier, dame de Brie en Dauphiné, fille et héritière de Jacques Portier, sieur de Brie, et de Catherine de Morard d'Arces, dont il eut:

1.° Félix, colonel de trois cents hommes de pied, par commission du 5 août 1576, qui prit Moreste, place sur la frontière du Dauphiné, du côté de la Savoie, et y reçut sept coups de mousquet. Il fut tué au siége d'Issoire en Auvergne, en 1590, sans alliance;
2.° Jean qui suit;
3.° André, sieur de Satuzange, mort sans alliance;
4.° Guyonne, mariée 1.° le 6 avril 1580, à Gabriel-Ode de Triest; 2.° à Hugues de Dorgeoise, sieur de Tivoliere, gouverneur de Montelimart.

VI. Jean de la Croix, IIIe du nom, sieur de Chevrières, de Brie, de Chantemerle-lez-Cottanes, Faramans, Lieudieu, Ornacieux, et Pisançon, baron de Serve et de Clerieu, comte de Saint-Vallier et de Val, mort évêque de Grenoble, se rendit recommandable dans tous les différents emplois qu'il eut; il fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble, par lettres du 25 juillet 1578, puis avocat général au même parlement le 29 novembre 1585; par d'autres lettres du 29 novembre 1588, il fut maître des requêtes et intendant des finances dans l'armée que le duc de Mayenne commandait en Dauphiné. Le roi Henri IV l'établit surintendant de ses finances en cette province, par lettres du 13 septembre 1595, et lui donna en même temps un brevet de conseiller d'état. Ce monarque ayant conquis la Savoie, y établit un conseil et un

parlement, et en fit garde des sceaux le sieur de Chevrières, par lettres du mois de septembre 1600. La paix s'étant faite, il rendit les sceaux au chancelier de France, et s'en démit le 25 octobre 1601. Il eut second brevet de conseiller d'état, le 18 décembre suivant, et fut commis en cette qualité pour traiter avec les députés du duc de Savoie, pour l'exécution de la paix. Le roi, pour le récompenser, le revêtit d'une charge de président à mortier au parlement de Grenoble, le 31 décembre 1605. Le parlement et les états de la province, le députèrent en cette qualité, à la tête de quatre autres, pour poursuivre auprès du roi, la jonction des pays de Bresse, Bugey et autres échangés par le traité de paix, aux gouvernement, ressort et états de Dauphiné; mais ils ne réussirent pas, et ces pays furent unis au gouvernement de Bourgogne. Le roi le consola de ce peu de succès en le nommant, le 27 mai 1605, son ambassadeur extraordinaire, auprès du duc de Savoie, et l'y chargea de plusieurs commissions secrètes qui se trouvent dans les papiers de ses descendants. A son retour, le roi le sachant veuf le nomma à l'évêché de Grenoble, dont il obtint les bulles le 11 juillet 1607. Il résigna son office de président, le 2 octobre suivant, et le même jour le roi le maintint, sans tirer à conséquence, dans les rangs de la séance où il était auparavant, tant dans le département de Grenoble, que dans les autres parlements du royaume; ce qui fut vérifié à celui du Dauphiné, au mois de décembre suivant, et à celui de Paris le 23 février 1609. La reine-mère Marie de Médicis, le choisit pour être de son conseil ordinaire, et lui en fit expédier le brevet le 25 juin 1611, et par un autre du 17 septembre 1612, il fut fait conseiller d'état ordinaire avec une pension de deux mille livres. Il assista aux états généraux en 1615, et à l'assenblée des notables, tenue à Rouen en 1618. Il mourut à Paris durant l'assemblée du clergé, au mois de mai 1619. Son cœur fut porté aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, et son corps en Dauphiné dans le tombeau de ses ancêtres en l'église de Saint-Bernard de Romans; il avait testé le 31 mars 1609, et acquis de la maison de Poitiers, le comté de Saint-Vallier et de Val, avec la baronnie de Clérieu, et la terre de Pisançon en 1584 et 1586, et les terres d'Ornacieux, de Faamans, et la baronie de Serve, de la maison de Chaumont. Il avait épousé, le 7 septembre 1577, Barbe

d'Arzac, fille de Joachim d'Arzac de la Cardonnière, et de Claudine de Costaing de Pusignan; elle testa le 3 février 1581, et mourut en 1594. De cette alliance vinrent :

1.° Félix, qui suit ;

2.° Alphonse, sieur d'Ornacieux, des Cottanes, de Barbin, de Faramans et Lieudieu, qui fut nommé coadjuteur de son père en l'évêché de Grenoble le 31 avril 1611, sacré à Lyon le 9 novembre 1616 en qualité d'évêque de Chalcédoine; il succéda à son père en 1619, se démit en 1620, eut le brevet de conseiller d'état et les prieurés de Notre-Dame de Grosse en Normandie, de Beaulieu dans la ville d'Angoulême, d'Aubigny en Nivernais et de Saint-Pierre de Joigny au Perche, et mourut à Saint-Marcellin en Dauphiné, en 1637;

3.° Jean, sieur de Pisançon, mestre-de-camp d'infanterie, qui laissa d'Anne Bailly, son épouse, Gabriel de la Croix sieur de Pisançon, président à mortier au parlement de Grenoble, marié à Madeleine de Sayve, dont Jean-Bernard de la Croix, sieur de Pisançon, vivant en février 1723, président à mortier honoraire au même parlement, père de quelques enfants;

4.° Catherine, femme de Pierre de la Baume; mort conseiller d'état et doyen au parlement de Grenoble;

5.° Marguerite, alliée par contrat du 24 avril 1618, à Laurent de Rabot d'Aurillac, sieur de Veissilieu et de Buffières, conseiller au parlement.

VII. Félix DE LA CROIX, IIe du nom, sieur de Chevrières et de Chantemerle, baron de Serve et de Clérieu, comte de Saint-Vallier et de Val, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Grenoble le 24 novembre 1608, devint avocat-général au grand conseil le 17 février 1613, maître des requêtes le 19 juin 1619, testa le premier octobre 1624, et mourut à Grenoble le 23 novembre 1627; il avait épousé, par contrat du 11 juillet 1610, Claudine de Chissé, fille de Michel, baron de la Marcousse, et de Claudine de Montainard, dont il eut :

1.° Jean, qui suit;

2.° François-Octavien, baron de Clérieu, enseigne

de la compagnie mestre-de-camp du régiment des gardes, mort au siége d'Arras;

3.° Jeanne, mariée à Félicien de Boffin, baron d'Huriage, avocat-général au parlement de Grenoble;

4.° Catherine, qui s'allia avec Annet de la Baume de Suze, comte de Rochefort en Languedoc, baron de Lupé et de Saint-Julien en Forest; mestre-de-camp d'infanterie;

5.° Barbe, religieuse de la Visitation de Ste-Marie, à Grenoble;

6.° Marie, } religieuses de St-Dominique à Mont-
7.° Françoise, } fleuri près de Grenoble.

VIII. Jean de la Croix, IVe du nom, sieur de Chevrières, Chantemerle, Blanieu, Lieudieu, Beaumont, Monteux, Croses, Faramans et les Cottanes, baron de Serve et de Clerieu, comte de Saint-Vallier et de Val, marquis d'Ornacieux, fut reçu conseiller au parlement de Grenoble en 1623, puis président à mortier au parlement de Dijon, en 1642; le Roi l'envoya à Rome, en 1642, pour des affaires importantes; et le fit à son retour, en 1645, conseiller d'état; il obtint la même année l'érection de sa terre d'Ornacieux en marquisat. La Reine mère Anne d'Autriche, le fit conseiller de son conseil d'état, en 1648, et le 25 juin 1650, président à mortier au parlement de Grenoble, où il mourut en 1680; il avait épousé, par contrat du 29 avril 1642, Marie de Sayve, fille unique et héritière de Jacques de Sayve, sieur d'Echigei, de Chamblanc, Conseigneux et Caissey, président à mortier au parlement de Dijon; en vertu de cette alliance, il fut convenu que le second fils qui en naîtrait, serait obligé de porter le nom et les armes de Sayve. De ce mariage vinrent:

1.° Pierre-Félix, qui suit;

2.° Jacques-Benoît, qui d'abord fut héritier de la maison de Sayve, suivant le contrat de mariage de sa mère, et mourut en Espagne en 1667;

3.° François, héritier du nom et des armes de la maison de Sayve après la mort de Jacques-Benoît son frère, et chef de la branche des comtes de Sayve et marquis d'Ornacieux rapportés ci-après;

4.° Jean-Baptiste, d'abord chevalier de Malte, ensuite prieur de Saint-Vallier, docteur de Sor-

bonne, député à l'assemblée générale du clergé de France en 1675, aumônier du roi, et enfin évêque de Québec; il est mort à la fin de l'année 1727, dans l'hôpital de sa ville épiscopale qu'il avait fondé, et où il s'était retiré après avoir quitté le séjour de son palais épiscopal;

5.° Barbe-Marie, qui épousa, le 29 juillet 1664, Louis de Pontevès, chevalier, marquis de Buous, baron de Saint-Martin, enseigne des gendarmes de la reine mère Anne d'Autriche;

6.° Madeleine, religieuse de la Visitation;

7.° Anne, femme de Gabriel de Prunier, chevalier, baron de Saint-André en Bochaine, seigneur de la Buissière, de Bellecombe, etc., conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Grenoble;

8.° Isabelle, religieuse à Montfleuri, près Grenoble;

9.° Angélique, alliée à Louis-Rostaing de Clermont, chevalier, comte de Montoison;

10.° Thérèse, morte jeune.

IX. Pierre-Félix DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES, chevalier, né à Grenoble en 1644, comte de Saint-Vallier, colonel d'un régiment petit-vieux-corps d'infanterie de son nom, conseiller du roi en ses conseils d'état, et capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, embrassa la profession des armes, et servit d'abord en Afrique sous le duc de Beaufort, puis en France sous le duc de Créqui, et en Franche-Comté à la prise de Dôle où il fit avec son régiment le logement sur la contre-escarpe en présence du roi; et enfin au siége de Candie où il commanda à la défense d'une attaque sous le maréchal duc de Navailles, Il fut pourvu en 1670, de la charge de capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, dont il prêta le serment le 2 avril de la même année; suivit le roi dans les campagnes suivantes de la Hollande, de Flandres et de Franche-Comté, et mourut à Grenoble le 26 juin 1699. Ce fut en sa faveur que la seigneurie de Chevrières fut érigée en marquisat par lettres du mois de février 1682, enregistrées à la chambre des comptes de Grenoble, le 10 mars suivant. Il avait épousé en 1675, Jeanne de Rouvroy, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Puis et Froissy, maréchal des camps

et armées du roi, capitaine au régiment, des gardes, et de Marie-Ursule de Gonteri, dont il a eu :

1.° Jean-Baptiste, mort jeune ;

2.° Henri-Bernard, qui suit ;

3.° François-Paul, dit le chevalier de Saint-Vallier, né le 18 avril 1689, colonel du régiment de Bretagne et depuis maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Saint-Lazare, tué le 25 septembre 1742, âgé de cinquante-quatre ans, dans la dernière guerre de Bohême par un parti de hussards, servant sous les ordres de M. le maréchal de Maillebois ;

4.° et 5.° Deux filles, l'une mariée à messire de Prunier, seigneur de Lemps, en Dauphiné; et l'autre au marquis de Montgontier, de la même province.

X. Henri-Bernard de la Croix, chevalier, marquis de Chevrières et Clérieu, comte de Saint-Vallier et Val, baron de Serve et de Chantemerle, seigneur de Croses, de Chavas, de Curson, de Beaumont, de Monteux, etc. ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, né en 1678 ; embrassa d'abord l'état ecclésiastique, qu'il quitta après la mort de Jean-Baptiste, son frère aîné. Il servit avec distinction en plusieurs campagnes, et entre autres au siége de Fribourg en 1713 sous le maréchal de Villars, et mourut à Grenoble en janvier 1754, âgé de quatre-vingts ans. Il avait épousé en 1712, Denise-Rénée de Louviers, fille de François, marquis de Louviers et de Vauchamp, et de Marie-Elisabeth de Louviers. De ce mariage il eut :

1.° Jean-Claude, né en 1714, dit l'abbé de Saint-Vallier, docteur de Sorbonne et abbé commandataire de l'abbaye de Notre-Dame des Ardennes, diocèse de Bayeux, qui est mort à Paris aux missions étrangères, le 6 juin 1765, âgé de cinquante ans ;

2.° Nicolas, qui suit ;

3.° Jean-Baptiste-Paul-Charles, né en 1721, dit le chevalier de Saint-Vallier, qui est entré dans le service et fut capitaine de cavalerie dans le régi-

ment de Clermont-Tonnerre, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XI. Nicolas DE LA CROIX, comte de SAINT-VALLIER, marquis de Chevrières et de Clérieu, baron de Serve, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de dragons dans le régiment de Beaufremont, né en 1718, a épousé en 1755, Jeanne-Gabrielle du Groslée, issue d'une maison très-illustre de la province du Dauphiné, dont il a eu :

XII. Jean-Denis DE LA CROIX-CHEVRIÈRES, comte de SAINT-VALLIER, né en 1756, ancien officier des Gardes-Françaises, aujourd'hui pair de France : il n'a pas d'enfants mâles; mais il a deux frères, dont un a des enfants.

Branche des comtes de Sayve et marquis d'Ornacieux.

IX. François DE LA CROIX-CHEVRIÈRES, comte de SAYVE, marquis d'Ornacieux, etc., conseiller, puis président à mortier au parlement de Grenoble, mort le 21 janvier 1595, ayant fait son testament le 6 août précédent, avait épousé Antoinette de la Tour-Vidaud, fille de N..... de la Tour-Vidaud, procureur général au parlement de Grenoble, vivante en février 1723. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Dominique, qui suit ;
2.° Gabriel, comte de Marigny, mort abbé ;
3.° Pierre-Félix, né le 17 avril 1686, dit le chevalier de Sayve, colonel d'infanterie au service du roi, qui a passé en Espagne, où il fut lieutenant-général des armées du roi d'Espagne, puis capitaine-général desdites armées, dans lesquelles il servit avec la plus grande distinction, pendant les guerres de ce temps; il est mort en 1775, grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
4.° Mathieu de Sayve ;
5.° Autre Mathieu, dit le chevalier d'Ornacieux, capitaine de cavalerie dans le régiment Commissaire-général ;
6.° Nicolas-Amédée, dit le chevalier de Marigny, aussi capitaine de cavalerie dans le même régiment ;
7.° Gabrielle, religieuse de la Visitation à Grenoble ;

8.° Anne de Sayve, prieure perpétuelle du monastère de Saint-Benoît à Lyon.

X. Jean-Dominique de la Croix-Chevrières, comte de Sayve, marquis d'Ornacieux, conseiller, puis président à mortier au parlement de Grenoble, mort en 1740, avait épousé N..... de Lapoype de St-Julin, fille de N..... de Lapoype, président à mortier au même parlement, dont il a eu :

1.° Artus-Joseph, qui suit;
2.° Gaspard-François de la Croix de Sayve, commandeur de l'ordre de Malte, bailli de Manosque, mort sans alliance;
3.° et 4.° Deux filles.

XI. Artus Joseph de la Croix, marquis d'Ornacieux, président à mortier au parlement de Grenoble, mort en 1800, avait épousé Anne Pupil, dont :

1.° Barthélemy-Artus, qui suit;
2.° Mathieu, né en 1753;
3.° Une fille.

XII. Barthélemy-Artus de la Croix, marquis de Sayve, né en 1746, président à mortier au parlement de Grenoble, marié à Rose-Victoire d'Hervilly, fille de M. le marquis d'Hervilly. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph-Louis-Julien de la Croix de Sayve, né en 1784, chef d'escadron, chevalier de Malte; marié en 1815, à Célestine de Cauvigny;
2.° Auguste de la Croix de Sayve, né en 1790, officier de cavalerie.

Armes : « D'azur, à une tête et un cou de cheval d'or « animé de sable; au chef cousu de gueules, chargé « de trois croisettes d'argent. Cimier et supports trois « chevaux d'or, portant chacun un guidon aux mêmes « armes. Cri : *Guerre*. Devises : 1.° *Indomitum domuere* « *cruces*; 2.° *Victricia signa secutus* ».

GLANS DE CESSIAT (de). Famille noble de Franche-Comté, résidant à Saint-Amour, département du Jura.

On croit, par tradition, dans cette famille qu'un de Glans, chevalier, suivit vers l'an 1346, Amédée VI, dit le Comte-Verd, comte de Savoie, dans son expédition en

Grèce en faveur de Jean-Paléologue ; mais on ne trouve ni actes publics, ni particuliers à Saint-Amour, antérieurs à l'an 1636, époque à laquelle le duc de Longueville, commandant les Suédois et les Français contre les Espagnols, passa les habitants de cette ville au fil de l'épée, et y mit le feu, après l'avoir saccagée. En conséquence, Jean de Glans fit prouver, par enquête juridique du 18 mars 1652, la noblesse de la famille, et il en résulte ce qui suit :

I. Nicolas de Glans, Ier du nom, vivait noblement et était allié aux meilleures familles de la ville et des environs. Il fut député auprès de Henri IV, en 1595, pour lui demander la conservation de la ville de Saint-Amour, ce qu'il obtint, dit l'enquête, *au contentement et soulas des habitants*. Il eut de son mariage avec Madeleine Lenud :

1.° Nicolas, IIe du nom, dont l'article viendra ;
2.° Jean, prieur de Saint-Martin de Coligni, chanoine de l'église collégiale de Saint-Amour, vicaire général des armées du roi d'Espagne, en Italie ;
3.° Humberte, mariée à noble Colombet.

II. Nicolas de Glans, IIe du nom, épousa Claude Colombet, fille de noble Philibert Colombet. De ce mariage vint :

III. Philibert de Glans, maître des comptes à Dôle, né le 1er décembre 1632, marié à Claire Descurs. De ce mariage :

IV. Pierre de Glans, écuyer, seigneur de Cessiat, né le 26 décembre 1693 ; il épousa Silénie de Moyria-Châtillon, de laquelle il eut :

1.° Emmanuel-Marie-Joseph, dont l'article viendra ;
2.° Régis de Glans ; il était officier au régiment de dragons de Lorraine ; après s'être retiré, il reprit les armes pour le service du roi, sous les ordres de LL. AA. SS. MMgrs. le prince de Condé et le duc de Bourbon, fit la campagne de 1792, et mourut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

V. Emmanuel-Marie-Joseph de Glans de Cessiat, écuyer, né le 20 décembre 1727, encore existant, seigneur de Cessiat, de Véria et de Varennes-Saint-Sauveur, était, en qualité de cornette, au régiment de Beaufremond.

dragons, à la bataille de Fontenoi. Le 5 mai 1749, il fut nommé capitaine dans le même régiment. Le 14 mars 1773, il fut décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le 3 mars 1774, le roi lui accorda le brevet de major du régiment de dragons Lorraine et le 7 août 1778, il fut promu au grade de lieutenant-colonel de dragons. De son mariage avec feue dame Elisabeth de Saint-Didier, il a :

1.° Joseph-César-Jean-Baptiste-Aimé de Glans de Cessiat, chevalier, né le 30 janvier 1774. Il sortit des écoles royales militaires, où il était élève du roi en qualité de gentilhomme, pour entrer dans le régiment de Foix, infanterie, avec le brevet de sous-lieutenant, en date du 12 décembre 1789. Il a fait huit campagnes de guerre sous les ordres de LL. AA. SS. MMgrs. les princes de Condé et le duc de Bourbon dans la compagnie de MM. les officiers du régiment de Foix, et s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu. Il reçut un coup de feu à l'affaire de Kamlac. Il a été honoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 8 novembre 1815, et reçu chevalier de cet ordre le 28 janvier 1816, par M. le comte Alexandre de Grivel, maréchal-de-camp, inspecteur général des gardes nationales du Jura. Le roi lui a aussi accordé le brevet de capitaine d'infanterie, le 10 décembre 1815. Il a de son mariage avec mademoiselle Cécile de Prat de la Martine, fille, petite-fille et arrière-petite fille de chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis :
a. Alix, née le 9 mars 1814;
b. Silénie, née le 3 novembre 1815;

2.° Crisante, né le 28 octobre 1777, capitaine de cavalerie, mort, à ce qu'on présume, à l'armée d'Espagne ;

3.° Aimé-Joseph-François, né le 5 avril 1779;

4.° Emmanuel-Joseph, né le dernier février 1782, officier de marine retiré.

Armes : « De gueules, à trois flèches d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois gland sd'or ; couronne de marquis ; supports, deux lions d'argent, lampassés de gueules.

ROSTAING-CHAMPFERRIER (de), à Valence en Dauphiné ; famille noble, originaire de Liviers, paroisse de Lias, mandement de Tournon-lez-Privas en Vivarais, qui remonterait les preuves de sa noble extraction aux siècles les plus reculés, si partie de ses titres et papiers n'eussent été brûlés, lorsque le roi Louis XIII s'empara de la ville de Privas, le 27 mai 1629, et la livra aux flammes. La branche aînée y faisait sa résidence, et la cadette, établie à Valence, a encore assez de titres originaux pour prouver sa filiation depuis Pierre de Rostaing, par où nous commencerons cette généalogie.

On trouve Raymond de Rostaing, qui en 1083 est un des témoins du mariage de Cécile, fille de Bertrand, comte de Provence, avec Bernard Aton, vicomte de Nîmes et de Béziers. Le même Raymond se trouve encore présent au contrat de mariage de Guillaume VI, seigneur de Montpellier et de Sibylle, en 1129.

Un Guillaume de Rostaing assiste, en 1150, au contrat de mariage de Tiburge d'Omelas ou de Montpellier, et Aymar de Murviel, et en 1164, au serment mutuel entre Raymond, vicomte de Toulouse, et Guillaume VII, seigneur de Montpellier.

Un autre Raymond de Rostaing est présent, en 1156, au testament de Guillaume de Montpellier, seigneur d'Omelas.

Guillaume de Rostaing, chevalier, qui fut un des cinq témoins du mariage de Delphine, fille de Hugues, comte de Rodez et d'Isabeau de Roquefeuil, avec Pierre Pelet, damoiseau, par contrat du 24 octobre 1262.

Hugues de Rostaing, chevalier, vivait en 1270.

I. Pierre de Rostaing (qu'on dira premier du nom parce qu'on n'a pas de plus anciens titres pour remonter plus haut la filiation suivie), obtint, en 1304, une sentence confirmative de sa noblesse et des priviléges dont lui et ses ancêtres avaient toujours joui.

II. Pons de Rostaing, son fils, prêta hommage, en fief franc noble et honorable, de tout ce qu'il possédait dans le mandement de Montagu, en 1308, en faveur du noble Giraud de Montagu. Cet hommage, écrit en latin, a été trouvé dans les archives du château de la Tour, près dudit Privas. Il fit encore hommage noble d'homme lige au comte de Valentinois et de Diois, en 1328. lequel

hommage est énoncé dans un autre de l'an 1551. La filiation de Pons, fils de Pierre Ier, est prouvée par l'hommage que fit Pierre II, son fils, qui suit :

III. Pierre de Rostaing, IIe du nom, fit hommage noble, en 1354, où il est dit fils de Pons. Il testa en 1410, et institua héritier son fils Antoine, qui suit.

IV. Antoine de Rostaing prouve sa filiation et descendance par deux quittances, l'une sans date, l'autre de 1434, d'Agnès de Rostaing, à noble Jean de Rostaing, son frère, qui suit, le quittant de ses droits paternels et maternels; et ils sont qualifiés, dans lesdits acquits, enfants d'Antoine.

V. Jean de Rostaing, Ier du nom, fut père de Jean qui suit, comme il est justifié par un vieux inventaire de l'an 1501, de la famille de Rostaing, dans lequel il est dit, au bas de la cinquième page, que Jean Ier avait laissé à Jean son fils, etc.

VI. Jean de Rostaing, IIe du nom, eut pour enfants :

1.° Louis de Rostaing, qui eut pour fils Laurent de Rostaing, qui transigea, le 4 août 1553, avec Mathieu son oncle, au sujet de la portion héréditaire des biens de Jean II, père et grand-père des deux contractants. Louis, frère aîné de Mathieu, resta dans le Vivarais, où il subsiste encore des descendants.

2.° Mathieu, qui suit.

VII. Mathieu de Rostaing vint s'établir à Valence en Dauphiné, en 1536, ce qui conste par une enquête signée de nombre de gentilshommes des plus qualifiés du Vivarais, attestant la noblesse de la famille de Rostaing, que Mathieu Rostaing s'était marié, 1.° à Paris, vers l'an 1522, à Geneviève de Dole, et 2.°, en 1533, avec Anne de Bonas. Il obtint des inhibitions du parlement de Dauphiné aux consuls de Valence, de ne jamais comprendre la famille de Rostaing à aucunes charges et impositions que celles que payaient les nobles d'extraction. Mathieu de Rostaing était juge de la baronnie de la Voulte, et bailli de la comté de Crussol, charges qui ne pouvaient alors être possédées que par un gentilhomme, comme représentant et baron dans les états du Languedoc, ce qui est prouvé par une enquête faite par un des descendants de cette fa-

mille, en 1616, et qui se trouve dans ses archives. Mathieu de Rostaing eut de son premier mariage :

1.° Job, qui suit; et du second :
2.° Jacqueline de Rostaing, mariée à messire Allard.

VIII. Job de Rostaing, conseiller-clerc au parlement du Dauphiné, se distingua dans les affaires dont il fut chargé par S. M. et par plusieurs princes de son sang. Le roi Henri II lui donna ensuite la charge de conseiller laïque, qu'il exerça avec la plus grande distinction. Le comte de Levis, duc de Ventadour, le chargea par procuration d'assister au mariage de son fils, Gilbert de Levis, avec demoiselle Catherine de Montmorency, fille du connétable, ce qu'il fit en présence de S. M., à Saint-Germain-en-Laye, en 1553. Il épousa, le 15 janvier de la même année, demoiselle Marguerite de Villêle, fille de feu noble honorable Jean de Villêle, citoyen d'Avignon, dont il eut :

1.° Michel, qui suit;
2.° Jean de Rostaing;
3.° Mathieu de Rostaing, auquel, le 16 avril 1585, Henri III, roi de France et de Pologne, donna la commission de faire une levée de deux cents hommes d'armes pour son service;
4.° André de Rostaing;
5.° Antoine de Rostaing.

IX. Michel de Rostaing servit à l'arrière-ban avec le corps de la noblesse, jusqu'à la prise de la Savoie en 1600 ; acquit des biens considérables dans le Valentinois, aux mandements de Fiançay et de Monteléger, de la maison de Bressac, le 10 mars 1589; fit encore l'acquisition de la maison-forte et du fief de Champferrier, le 10 mai 1609, dont il rendit hommage noble en la chambre des comptes du Dauphiné. Il avait épousé, le 10 janvier 1580, demoiselle Catherine d'Yseran, fille de feu puissant seigneur messire Philibert d'Yseran, et de demoiselle Françoise de Lemps, de laquelle il eut :

1.° Louis, qui suit ;
2.° Charles de Rostaing;
3.° Nicolas-François de Rostaing;
4.° Marguerite de Rostaing.

X. Louis de Rostaing, Ier du nom, sieur de Champ-

ferrier, fit avec le corps de la noblesse le voyage de Casal en 1634, ainsi que son frère Charles, qui se distingua en plusieurs rencontres au service du roi. Louis fut nommé syndic de la noblesse, dans une assemblée de ce corps où était le seigneur marquis de Sassenage, tenue le 8 janvier 1655. Il avait épousé, 1.° le 17 avril 1616, demoiselle Susanne Patin, fille de Jean Patin et de feue Louise Raymond, habitants de Chabeuil, près de Valence en Dauphiné, et 2.° le 1er février 1639, demoiselle Marguerite de Fayn ; du premier lit sortirent :

1.° Jean, qui suit :
2.° Claude de Rostaing ;
3.° Antoine de Rostaing;

Et du second lit :

4.° Agathange, auteur de la branche établie à Lyon, rapportée ci-après ;
5.° Charles, mort grand-vicaire de l'évêque de Béziers, et en odeur de sainteté ;
6.° Claudine de Rostaing ;
7.° Marguerite de Rostaing.

XI. Jean DE ROSTAING, IIIe du nom, obtint, sur la présentation de ses titres, de concert avec son père, le 10 août 1667, de M. du Gué, conseiller du roi et commissaire départi par Sa Majesté, un certificat signé de lui, par lequel, après avoir examiné leurs titres de noblesse, il les déclara bons et valables ; ce certificat est dans les archives de la famille. Il avait épousé, le 28 août 1658, demoiselle Claudine Le Bon, fille de N... Le Bon, conseiller du roi, son professeur en l'université de Valence, et de Jeanne de La Forest, habitants de cette ville; de ce mariage naquirent :

1.° Louis, qui suit ;
2.° Marie-Charlotte, mariée, en 1696, à noble Laurent d'Allard, commissaire provincial d'artillerie ;
3.° Claudine, } religieuses.
4.° Isabelle, }

XII. Louis DE ROSTAING, IIe du nom, produisit ses titres de noblesse à Nicolas-Prosper Bauyn, conseiller du roi, chevalier, intendant de justice, police et finances en Dauphiné, qui les trouva valables, et en conséquence le maintint, par jugement du 28 juillet 1706, lui et ses enfants nés et à naître, dans la qualité de noble, rang, privile

ges et prérogatives dont jouissait la noblesse du royaume, qui porte qu'à cet effet, il sera inscrit dans le catalogue des gentilshommes de la province du Dauphiné. Il se maria, le 25 décembre 1692, avec demoiselle Marie-Madèle Hébrais, fille de Marc-Antoine Hébrais, écuyer de S. A. S. le prince de Condé, et de feue Louise Bernaud, habitants de la ville de Romans en Dauphiné, dont il eut :

1.° Claude, qui suit ;
2.° Hugues-Louis, chanoine, sacristain de la cathédrale de Saint-Appollinaire de Valence ;
3.° Claudine-Marie, religieuse de la Visitation de cette ville ;
4.° Isabelle-Madeleine, prieure de l'abbaye royale de Saint-Bernard, en la même ville.

XIII. Claude, marquis DE ROSTAING, seigneur de Champferrier, de La Bretonnière, de Porte et de Fiançay ; officier de cavalerie, épousa, 1.° le 24 avril 1723, Louise de Claveyson, comtesse de Dortan, fille de feu messire Guy de Claveyson, et de Benoîte de Mitaillier, de laquelle il n'eut point d'enfants ; elle était veuve de messire Victor Amédée, chevalier, comte de Dortan ; et 2.° le 16 décembre 1730, demoiselle Anne de Bovet de La Bretonnière, fille de Jacques-Joseph de Bovet de La Bretonnière, seigneur dudit lieu, et de Françoise Corteille de Vornas, de Villefranche en Beaujolais. De ce second mariage sont nés :

1.° Annet-Jacques-Joseph, qui suit ;
2.° Hugues-Louis de Rostaing, appelé le chevalier de la Bretonnière ;
3.° Victor, chanoine de la cathédrale de Valence, mort en 1755 ;
4.° Barthelemi, dit le chevalier de Rostaing, officier du corps royal d'artillerie, tué en 1758, à la déroute de l'attaque du pont de Cologne;
5.° Philipe-Ignace, dit le chevalier de Fiançay, aussi officier du corps royal d'artillerie, mort en 1759, à Nantes, étant près de s'embarquer ;
6.° Henri-Lucrèce, dit le chevalier de Porte, officier au régiment de Lanan, dragons ;
7.° Claudine, religieuse à la Visitation de Sainte-Marie de Valence.

XIV. Annet-Jacques-Joseph, marquis DE ROSTAING,

seigneur de Champferrier, de la Bretonnière, de Porte et de Fiancay, héritier de madame la marquise de Saint-Silvestre, sa grand'tante, veuve d'un lieutenant-général de ce nom, épousa, le 28 février 1764, Madeleine-Gabrielle de la Tour-du-Pin-Montauban, fille de René-Louis-Henri de la Tour-du-Pin, chevalier, marquis de Soyans, Montauban, baron de la Chaux, seigneur de Saon, etc., et de feue Marie-Gabrielle de Montferrant. Il mourut en 1798, et laissa :

1.° Armand-Louis-Achille, mort jeune ;
2.° Henri-Paulin, dont l'article suivra ;
3.° Antoine-Marie-Romain-Sigismond, qui fonde la seconde branche rapportée plus bas ;
4.° François-Alexandre, mort officier de marine ;
5.° Lucrèce-Angélique, née le 11 juillet 1765, morte ;
6.° Claudine-Sophie, née le 25 juin 1766, morte ;
7.° Louise-Madeleine-Victoire, née le 5 mai 1767, mariée à M. de Fombelle ;
8.° Alexandrine-Félicité, née le 5 octobre 1775, mariée à M. de Latour-Bozac ;
9.° Joséphine, mariée à Marc-Antoine de Planta-Wildenberg, ancien officier au régiment de Barrois, infanterie ;
10.° Sophie, mariée à N*** de Mourgues, seigneur de Saint-Germain.

XV. Henri-Paulin, marquis DE ROSTAING, né le 12 septembre 1770, chevalier de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem ; officier au régiment de Rouergue, infanterie, le 13 septembre 1785, fit en 1791 une campagne en Amérique dans l'armée de M. de Beague, pour soumettre les rebelles de la Martinique. Il émigra en 1792, et servit dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, où il donna des preuves de son courage et de son dévoûment au roi, ainsi qu'il est prouvé par les certificats de M. le maréchal de Broglie et autres officiers généraux. De retour en France, il n'a pris aucun service sous les ordres de l'usurpateur, et s'est empressé, au contraire, d'offrir au maire de Valence des hommes qu'il avait pris à sa propre solde, quoiqu'il eût perdu la plus grande partie de sa fortune pour aller se ranger avec eux sous les drapeaux de MONSIEUR à Lyon. A l'arrivée à Valence de S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême en avril 1815, il employa tous les moyens possibles, en

sa qualité d'officier de la garde nationale, pour électriser l'esprit de ses soldats, en leur disant que *Buonaparte était un monstre, un scélérat et un usurpateur; qu'il n'était qu'un misérable Corse dont les Romains n'auraient pas daigné se servir pour leur esclave.* Cette fermeté franche lui attira toutes sortes de vexations, et il fut assailli à coups de pierres par les brigands, lors de la retraite de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Le certificat le plus honorable lui a été délivré à ce sujet par M. le marquis de Syeyès, maire de Valence, au bas duquel se trouve l'attestation suivante; « J'ai été témoin à Valence de la » conduite de M. le marquis de Rostaing; elle a été telle » qu'on devait l'attendre d'un gentilhomme français. » *Signé* le baron de Damas. »

SECONDE BRANCHE.

XV. Antoine-Marie-Romain-Sigismond, comte de Rostaing, né le 14 novembre 1771, officier dans le régiment d'infanterie Rouergue, fit, en 1791, une campagne en Amérique dans l'armée de M. de Béague, pour soumettre les rebelles de l'île de la Martinique. Il émigra en 1792, et fit la campagne dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon; à son retour en France en 1801, il trouva ses biens vendus; il refusa constamment de prendre du service sous l'usurpateur, et fut un des premiers à arborer la cocarde blanche et à électriser les habitants de Valence, qui le députèrent en 1814, en sa qualité d'officier de la garde nationale, pour aller porter aux pieds de S. M. Louis XVIII les assurances de leur entier dévoûment, et de leur pleine soumission. Il reçut à cette occasion la décoration du lys de la part de ce monarque; il seconda de tous ses efforts le mouvement royaliste qui se manifesta à Valence en 1815, lorsque S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême vint avec son armée dans le midi; il a épousé, le 25 juin 1805, Eulalie Ithier, de laquelle il a :

1.° Sigismond-Joseph Amédée, né le 14 avril 1806;
2.° Charles-Marie, né le 13 décembre 1809;
3.° Antoine-René, né le 24 octobre 1813;
4.° Ernestine-Pauline, née le 25 novembre 1810.

Armes : « De gueules, au lion d'or, soutenant une roue d'argent. »

BELVEZER, maison ancienne, originaire d'Auvergne, établie depuis 250 ans en Vélai et Gévaudan. Elle est représentée aujourd'hui par une branche cadette dont la fortune fut presque toujours médiocre, et qui n'a guères pu conserver de titres, que depuis sa séparation d'avec la branche aînée ; qui, nantie des titres antérieurs à cette époque, toujours puissante, et transplantée, lors de son extinction par mâles, à la fin du XVII[e] siècle, les a très-vraisemblablement laissés avec ses biens à l'héritière, qui les aura confondus avec ceux de son mari, de ses gendres ; ou les aura laissés dans les archives des terres de sa lignée depuis échues à ces derniers, qui peut-être n'ont pu les sauver de la proscription révolutionnaire. Il n'eût été possible de remédier à cette privation que par des recherches dont la dépense et les soins étaient, comme on le verra, impossibles à la branche actuellement unique, quelle que fût la certitude d'en obtenir les preuves d'une illustre origine. Le brillant début de l'auteur commun des trois branches rapportées, la possession de la seigneurie de Monteil, remontée, depuis lui, jusqu'à Robert de Belvezer, seigneur de Monteil Boutifarre, en 1406, l'existence bien constatée de plusieurs chevaliers de ce nom de Belvezer, en Auvergne, en Rouergue, en Guienne, et en Languedoc, aux XII, XIII, XIV et XV[e]. siècles celle plus ample qui résulterait de l'examen réfléchi d'une foule de titres sous les noms latins de *Bello videre* et de *Bello visu*, également applicables (et souvent appliqués), comme l'a très judicieusement observé M. d'Hozier, aux noms de Beauvoir, Belvedere, Belvès et Belvezer, garantissent en effet les résultats les plus satisfaisants. On aurait même pu étendre, par les probabilités les plus concluantes, les premiers degrés de la production qui va suivre; mais on n'a rien voulu d'hypothétique, et il a fallu se borner à l'énonciation des degrés rigoureusement prouvés par pièces originales, qui nous ont été communiquées en tel nombre, qu'il n'est dans l'exposé suivant aucune assertion,qui ne soit établie d'une manière irréfragable.

I. Jean de Belvezer, qualifié noble... Seigneur de Jonchères et de Monteil, épousa demoiselle Gilberte de Villate, dont les aïeux, successivement co-seigneurs de

Jonchères, en la paroisse du Rauret, diocèse du Puy, en Velay, au moins depuis 1306, lui transmirent vraisemblablement cette terre. Elle est présumée petite-fille de noble Antoine de Villate, l'un de ces co-seigneurs, qui obtint lettres-royaux, le 13 décembre 1465, sur un fait de commise. Elle testa, étant veuve, le 25 mai 1564. Les enfants issus de ce mariage, furent, selon cet acte :

1.° Guion, qui suivra :

2.° Gausselin de Belvezer, dont le sort est encore ignoré.

II. Guion DE BELVEZER, (noble et puissant) baron de Jalavoux et d'Oradour, seigneur de Joncheres, Malesvelhes, en partie de la ville de Pradelles, et d'autres places et seigneuries, chevalier de l'ordre du roi, épousa, par articles reconnus le 9 janvier 1572, demoiselle Jeanne d'Arpajon, fille de noble et puissant seigneur Jacques, baron d'Arpajon etc., et de Charlotte de Castelpers, des barons de Pannat. Il composa de la taille aux cinq cas (1) de son mandement de Joncheres, pour un cens perpétuel, de 50 fr., avec les habitants de Saint-Etienne de Vignay, et de 60 fr., avec ceux d'Arquenges, le 30 octobre 1574; de 5 2/3 écus d'or, avec ceux de Joncheres, le 20 mars 1577; de 4 1/3 écus d'or, avec ceux de Joncheirettes, le 20 mars 1579; veuf, dès cette dernière date, il contracta, en 1580 un second mariage avec damoiselle Françoise d'Apchier (2), âgée de 19 ans, fille de H. et P. Jean, IIe du

---

(1) Les cinq cas dont il s'agit, nommés ailleurs *cas impériaux*, consistaient ici à rendre les hommes de cette terre taillables à la volonté du seigneur : 1.° lorsqu'il était fait chevalier ; 2.° lorsqu'il mariait ou mettait ses filles en religion ; 3.° lorsqu'il allait outre-mer ; 4.° lorsqu'il acquérait rente noble excédant 60 liv. ; 5.° lorsqu'il réparait les fortifications de son château. Peu de terres étaient grévées de ce haut attribut de la puissance féodale.

(2) *L'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, *en 9 vol. in-fol.*, présente au vol. III, p. 821, une erreur singulière sur ce degré : « Françoise d'Apchier, est-il dit, née le mercredi 9 août 1561, » épousa en 1580 Guion, baron de Belvezer, Jonchères, Jalavoux, etc., » chevalier de l'ordre du roi en 1581, veuf de Jeanne d'Arpajon, mort » sans enfants le 8 juillet 1580. »

Cette dernière assertion s'applique mal à Guion, qui peut, à la vérité, être mort en 1580, encore que sa réception dans l'ordre du roi soit assignée à 1581, parce que, des nominations aux réceptions, il y a souvent

nom, vicomte de Vazeilhes, gouverneur, commandant de Gévaudan, sous les ordres du maréchal de Damville, et de dame Marguerite de Chazeron, sa première femme. Il survécut très-peu à cette union intempestive, puisqu'il conste du douaire de cette jeune veuve, depuis le 3 novembre 1580, jusqu'au 1[er] décembre 1583. Cette mort prévint sa réception dans l'ordre de Saint-Michel, auquel il avait été associé dans les derniers temps de sa vie; la lettre du roi au seigneur de Saint-Vidal, (La Tour), pour lui donner le collier, est de 1581, et arriva trop tard. Du premier de ces mariages, étaient nés :

1.° François, qui suivra;

2.° Gaspard de Belvezer-de-Jonchères, seigneur de Chabanes, auteur d'une branche, dite des seigneurs de Ligeac, qui sera rapportée après la postérité de son frère aîné;

3.° Anne de Belvezer, mariée vers la fin du XVI[e] siècle, avec N. Antoine de Douhet, seigneur de Marlac, en Auvergne, et l'une des aïeules paternelles de Jérôme de Douhet, reçu chevalier de Malte, en la langue d'Auvergne, l'an 1642. Peut-être quelques autres enfants ignorés.

Du second mariage, paraît être né posthume, autre François de Belvezer, qui, le 21 octobre 1588, était sous la tutelle de son frère aîné du premier lit, sa mère étant morte ou remariée, et qui paraît n'avoir pas atteint l'âge de discrétion, puisqu'il n'en est fait nulle mention dans les actes postérieurs à cette date.

---

eu des interstices plus considérables; mais, que des actes incontestables et nombreux, en partie énoncés ci-après, le jugement de maintenue, et même l'ouvrage cité, font père d'enfants ici rappelés; elle ne convient pas mieux à Jeanne d'Arpajon, démontrée par les mêmes autorités mère de ces enfants; et guère plus à Françoise d'Apchier, du douaire de laquelle on a des quittances, du 3 octobre 1580 au 1 décembre 1583, et que tout annonce avoir été mère d'un François de Belvezer, qui, dès avant 1586, était sous la tutelle de François de Belvezer, I[er] du nom, aîné du premier lit, et troisième degré de cette production. La seule manière dont pourrait s'entendre ce passage, serait : que Guion de Belvezer mourut le 8 juillet 1580, sans enfants de cette deuxième femme, autre que le jeune François, que la date de son dernier mariage et de sa mort montrent évidemment avoir été posthume et légitiment l'assertion à la date de juillet 1580, puisqu'il ne pouvait pas encore être né.

III. François de Belvezer, Ier du nom (puissant seigneur), baron et seigneur de Jonchères, Jalavoux, Oradour, Malesvelhes, Saint-Juery, Belvezer, Laborie, co-seigneur de Pradelles et autres places, chevalier de l'ordre du Roi, fit, le 21 octobre 1588, en qualité de tuteur d'autre François de Belvezer, présumé son frère posthume du second lit, à son frère germain, Gaspard de Belvezer de Jonchères, seigneur de Chabanes, etc., un transport de 300 écus sol, en deux obligations à lui consenties, par le sieur de Saint-Ahon, le 24 juillet 1586. Il passa, les 28 avril 1602, et 14 juin 1606, diverses procurations au même Gaspard (son frère); assista, étant veuf, le 12 décembre 1609, au contrat de mariage de Diane de Belvezer, sa fille, avec le vicomte de Beaune; et fit, le 21 août 1617, un accord sur tous intérêts, entre lui et Antoine, Henri de Belvezer, ses fils, respectivement.

Il avait épousé, par contrat du 19, *aliàs* 26 octobre 1591, demoiselle Marie de Senectaire (jadis Saint-Nectaire, aujourd'hui Sennetere), morte avant 1617, fille de H. et P. François, seigneur et comtour de Saint-Nectaire et de La Ferté-Nabert, chevalier des ordres du roi bailli des montagnes d'Auvergne, et de dame Jeanne de Laval, des seigneurs de Maillé, et de Loué. Il vivait encore, en 1622, sans autre alliance. Les enfants issus de ce mariage, furent:

1.° Antoine, qui suivra:

2.° Henri de Belvezer de Jonchères, héritier de sa mère, qualifié noble, seigneur de Jalavoux, dans deux actes; l'un du 1er novembre 1615, portant obligation de 200 liv. à lui prêtées par N. Gaspard de Belvezer de Jonchères, seigneur de Chabanes (son oncle), avec promesse de le relever de l'emprunt que lui-même avait fait de cette somme, le même jour, et de l'indemniser de pareil prêt de 135 liv., dont il s'était constitué débiteur envers feu Jehan Colombet; l'autre, du 29 septembre 1616, donnant charge, comme procureur fondé de frère Guyon de Belvezer, seigneur et prieur de Langogne (son frère), au même Gaspard, seigneur de Chabanes et de Tremoulet, pour recouvrer et retirer, des mains de ceux qui s'en trouveront chargés,

tous les biens meubles délaissés par N..., refecturier de Langogne, et appartenants audit prieur par droit de dépouille. Il intervint, le 21 août 1617, avec son frère aîné, au traité entr'eux respectivement, et leur père, où il fut dit : « que, pour son » entretien, et en considération tant de sa filiation, » que de sa qualité d'héritier de sa mère, Henri » aurait 500 liv. de rente, à prendre, par préfé- » rence même à sondit aîné, sur la pension due » par la maison d'Arpajon à celle de Belvezer » Jonchères, qu'à lui appartiendraient exclusive- » ment toutes actions en recouvrement du surplus » des droits de sa mère, sauf la donation par elle » faite pour cause de noces à sa fille; que, moyen- » nant ce, il consentirait, ainsi que son frère, la » vente de la terre et seigneurie de Saint-Juery, » pour en être le prix employé à l'acquit des dettes » de la maison, et renoncerait à toutes préten- » tions ultérieures contre son père ».

On trouve, en effet, qu'en 1620, N. Henri de Belvezer, seigneur de Monteil (ancienne propriété de la maison), vendit à François de Montvallat, seigneur de Bonnechave, le château de l'Ile de Saint-Juery Il mourut sans postérité, peut-être sans alliance ; puisqu'il résulte de deux actes, des 28 octobre 1662, et.... 166.... que N... Gaspard de Belvezer de Jonchères, IIe du nom, seigneur de Trémoulet, et de Ligeac, plaidant au siége de Nîmes, contre Christophe de Belvezer, comte de Jonchères requérait, pour la conservation de son droit envers ledit feu seigneur de Jalavoux, qu'il fût procédé à la reconnaissance d'un arrêté de compte de 1600 liv. souscrit à son profit par ledit de Jalavoux, de qui la succession était dévolue audit seigneur de Jonchères, comme héritier du ſeu Sgr. prieur de Langogne ; offrant dépôt de 400 liv. , pour parfaire la garantie de 2000 liv. exigée par sa partie.

3.° N. Guion II de Belvezer de Jonchères, seigneur et prieur de Langogne, mentionné sous ces qualités, le 29 septembre 1616, dans un acte résultant de procuration par lui donnée au seigneur de Jalavoux, son frère, et dans ceux de 1662 ci-dessus

énoncés, qui le présentent comme décédé avant cette date, et après son frère Henri.

4.° Diane de Belvezer de Jonchères, mariée le 12 décembre 1609, du consentement de ses père et mère; de l'avis de P. seigneur, messire Henri de Senectaire, chevalier, seigneur et comtour dudit lieu, de Jalléles, Cendres, la Ferté Nabert, et autres places, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (son oncle maternel); et en présence de N. Gaspard de Belvezer de Jonchères, seigneur de Chabanes (son oncle paternel), de François, seigneur de Choisinet; et de N. Jean de Villate, avec N. Christophe de Beaune, frère de Gasparde, épouse de Josué de Montagut, capitaine des gardes du Roi, et fils unique de H. et P. seigneur, messire Claude, seigneur et baron de Beaune, du Cros, et de Montglandier, vicomte de La Motte Bremond, et de Barges, haut seigneur de la ville de Pradelles, etc. , chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Marie de Langhac. Elle fut dotée de 36000 liv. , dont 6000 du chef maternel.

IV. Antoine DE BELVEZER, chevalier, seigneur et baron de Jonchères, Oradour, Malesvelhes, Belvezer, la Borie, etc. ; épousa, le 23 novembre 1616, damoiselle Charlotte d'Espinchal, sœur de Jacques, chevalier de l'ordre du roi, et fille de François, baron d'Espinchal, Massiac, et autres places, et de dame Marguerite, des Comtours d'Apchon. Il intervint, le 21 août 1617, avec Henri, son frère, seigneur de Jalavoux, à l'accord entre leur père et eux respectivement; et y reçut, pour supplément de la donation à lui faite par son contrat de mariage, des seigneuries d'Ares, d'Oradour, de Belvezer, et de la Borie, outre la garantie de la restitution des rentes de la Borie qui avaient été engagées, et d'une pension de cent cinquante liv. , jusqu'à ce qu'elle fût effectuée; une rente de deux cent cinquante liv. , sur plus forte due par la maison d'Arpajon: au moyen de quoi il tint quitte son père de toutes prétentions ultérieures, et consentit la vente de la seigneurie de Saint-Juery, à condition d'enploi du prix à l'extinction des dettes de la maison, sous réserve de récompense en la succession paternelle, et sauf tout préjudice à ses droits. De son mariage vinrent, entr'autres enfants :

1.° François II, qui suivra;
2.° Christophe, dont l'article suivra le précédent;
3.° Guion III, de Belvezer-de-Jonchères, seigneur-prieur de Langogne, par résignation de Guion II, son oncle, et compris au jugement, qui, le 9 novembre 1669, maintint son frère aîné et leurs collatéraux dans leur noblesse;
4.° Françoise de Belvezer-de-Jonchères, mariée, le 24 mai 1644, à Gilbert de Veiny-d'Arbouze, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de Monsieur, duc d'Orléans, bailli, capitaine, et gouverneur du duché de Montpensier, dont elle fut la deuxième femme.

V. François DE BELVEZER, II° du nom (puissant seigneur, messire), chevalier, seigneur et baron de Jonchères, Oradour, Malesvelhes, Belvezer, la Borie, Pradelles, etc.; épousa, le 3 décembre 1645, damoiselle Françoise, *aliàs* Anne-Marie du Quesnel de Saint-Just; et fut maintenu dans sa noblesse, le 6 novembre 1669, avec Guion, prieur de Langogne, son frère, et autres collatéraux. On ne lui connaît d'enfants que:

1.° N....., mort jeune et sans alliance, dont la succession passa en grande partie à Christophe, son oncle en vertu des dispositions de son aïeul;
2.° Isabelle de Belvezer-de-Jonchères, mariée, par contrat du 20 novembre 1674, à Jean-Louis-Gabriel de Lorme-de-Pagnat, écuyer, seigneur de Périgères, premier capitaine au régiment de la Marine, de qui deux frères furent chevaliers de Malte.

V. Christophe DE BELVEZER (haut et puissant seigneur), comte DE JONCHÈRES, baron de Saint-Just, Oradour, Pradelles, Belvezer, Jalavoux, etc. héritier de Guion II, prieur de Langogne, et de Henri, seigneur de Jalavoux, ses oncles, et de N....., fille de son frère aîné, fut employé dans les armées et à la cour, et s'établit à Paris. Il épousa Louise de Frétat-de-Boissieux, sœur du marquis de Boissieux, officier au régiment du Roi, tué à la bataille de Seneff; fille de François, seigneur de Boissieux et de dame Claude-Françoise de Saint-Martial de Drugeac. Cette dame mourut le 14 septembre 1702, étant veuve, et mère de:

1.° Marguerite de Belvezer, héritière, comtesse de Jonchères, baronne de Saint-Just, dame de Pradelles, Oradour, etc.; qui épousa, le 24 décembre 1699, N. Pierre de Saint-André, seigneur de Ressons, fils puîné d'autre Pierre, secrétaire du roi, trésorier-général de la marine, dont elle eut trois fils et une fille, Marie-Louise de Saint-André, comtesse de Jonchères, mariée, le 2 juillet 1721, à Joseph-Louis de Nicolaï, chevalier, baron de Sabran, seigneur de Cauvillargues et co-seigneur de la ville de Bagnols, en Languedoc, des mêmes nom et armes que les premiers présidents de la chambre des comptes de Paris;

2.° N..... de Belvezer-de-Jonchères, religieuse à l'abbaye de Saint-Antoine, à Paris;

3.° N.....de Belvezer-de-Jonchères, religieuse à Longchamp, près Paris.

Branche des Seigneurs de Trémoulet et de Ligeac.

III. Gaspard de Belvezer-de-Joncheres, Ier du nom, seigneur de Chabanes, et successivement de Trémoulet, Ligeac, le Rauret, le Poux, etc., qualifié noble, et écuyer, second fils de N. et P., messire Guion de Belvezer, Ier du nom, baron de Jalavoux et d'Oradour, seigneur de Jonchères et de Malesvelhes, coseigneur de la ville de Pradelles, etc., chevalier de l'ordre du roi, et de dame Jeanne d'Arpajon, conserva son domicile au château de Jonchères, jusques vers l'époque de son mariage, et sans qualifications indicatives de propriétés jusques vers 1593, qu'il paraît avoir atteint l'âge de majorité. Le 21 octobre 1588, il avait reçu de François de Belvezer, baron de Jonchères (son frère aîné), procédant comme tuteur d'autre François, présumé leur frère du second lit, en déduction du legs à lui fait au dernier testament de feu Guion leur père, le transport de deux obligations du 24 juillet 1586, du seigneur de Saint-Ahon, envers ledit François, baron de Jonchères, montant ensemble à 300 écus, pour acquit desquelles, et d'une autre, du 14 juillet 1574, de 100 écus, envers le susdit Guion I, de Belvezer, résultant de compte final entr'eux, le même seigneur de S.-Ahon, lui passa, le 27 octobre 1588, nouvelle obligation de 400 écus d'or sol. Il ne commenca que dans des actes des 27 avril 1595 et 25 janvier 1596, à prendre la

qualification de seigneur de Chabanes, qu'il conserva toute sa vie, à l'exclusion même de ses autres terres, et que cette prédilection, l'absence du titre d'acquisition, et la date, font présumer propriété patrimoniale. Dès-lors même, il commença d'acquérir, et fit divers placements de fonds jusqu'en 1604; il permuta, le 2 février de cette dernière année, avec la dame de Roche-Baron, la rente et seigneurie du Colombet, à lui adjugée judiciairement, le 19 décembre 1602, contre celle de Trémolet, paroisse d'Auroux, diocèse de Mende, dont il ajouta quelquefois l'énonciation à celle de Chabanes, et dont bientôt, vers le temps de son mariage, il habita le château, devenu depuis le constant domicile des aînés de sa postérité. Le 20 décembre 1606, il employa 2800 liv. à l'achat de la seigneurie du Rauret, paroisse de Notre-Dame du Rauret, diocèse du Puy. Il fit de nouveaux placements de fonds, de 1610 à 1614; et, le 3 juin de cette dernière année, acquit la seigneurie de Ligeac, paroisse de Saint-Bonnet-de-Montauroux, au prix de 4500 liv., auquel, par transaction du 24 septembre suivant, il en dut ajouter 1000 autres; et cependant ne fut paisible possesseur qu'en acquittant, le 10 septembre 1616, les 2212 liv., convenues pour l'éviction du seigneur de Condres.

Le soin qu'il donnait à ses intérêts ne l'empêcha point de s'occuper de ceux du manoir paternel; il étendit sa sollicitude jusques sur les habitans de Jonchères, à l'impuissance desquels il suppléa, dès 1601, en avançant de grands frais, les dépenses de fréquents voyages, et un à-compte considérable, pour les soustraire aux vives poursuites du seigneur de la Rodde, mais dont il ne reçut qu'ingratitude, puisqu'en 1605, il était obligé d'invoquer la justice du lieu, contre les lenteurs qu'éprouvait son remboursement de la part des communistes sur lesquels il était réparti. Le 28 avril 1602, il reçut de son frère aîné une procuration pour affermer la Borie, Saint-Juery et Belvezer, ce qu'il fit le 6 mai suivant. Le 14 juin 1606, il en reçut une autre du même, où il est qualifié seigneur de Chabanes et Trémoulet. Le 12 décembre 1609, il assista, avec N. Jean de Villate, parent commun, au contrat de mariage de Diane de Belvezer, sa nièce, avec le vicomte de Beaune. Il se rendit particulièrement utile au seigneur de Jalavoux, Henri de Belvezer (son neveu), ainsi qu'il conste d'une obligation du 1er novembre 1615, pour 335 liv. à lui

prêtées en deux fois ; d'une procuration du 29 septembre 1616, enfin d'un arrêté de compte de 1600 liv., rappelé en l'article de Gaspard II, ci-après. En 1618, 1625 et 1630, il fit de nouveaux acquêts : il eut quelques procès à soutenir ; en 1621, pour les devoirs de Ligeac, envers la baronnie de Montauroux avec la dame de Rochebaron ; et pour la cession à lui faite par le seigneur de Saint-Ahon, des rentes, cens, et seigneurie du Poux, haut et bas, avec le sieur de la Saulmée, qui succomba, après avoir décliné la juridiction de Pradelles, parce qu'elle était sous la puissance du vicomte de Beaune, et du baron de Jonchères, l'un neveu par alliance, et l'autre frère de sa partie ; en 1625, contre Me Jean Baldit, qui le fit condamner, le 3 juillet, au délaissement des cens et rentes des arrière-fiefs de Ligeac, en paiement de 853 liv. 19 s., montant d'une obligation du 5 décembre 1624. Il mourut le 5 septembre 1632.

Il avait épousé, en 1607, demoiselle Jeanne de Molhe de Brin, fille de noble Antoine, seigneur de Brin, et de Jeanne d'Altier, des barons de Serres, sa seconde femme, dont le frère, Charles de Molhe, lui passa, le 15 janvier 1608, une contre-lettre de 250 liv., déjà quittancées le même jour. Cette dame, instituée héritière universelle de son mari, à la charge de remettre à tel de leurs enfants qu'elle jugerait convenable, obtint, par transaction du 15 juillet 1633, des hoirs, de Me Jean Baldit, leur renonciation aux adjudications portées par deux sentences du présidial de Nîmes, sur les rentes des arrière-fiefs de Ligeac, moyennant 1125 liv. (dont 853 liv. 19 s. de sort principal), et paya comptant 700 fr. Elle assista, le 12 décembre 1638, au contrat de mariage de Marie, sa fille, avec M. de Frevol-Lacoste, et lui constitua en dot, outre ses droits paternels, 1000 liv. de son chef. Le 20 septembre 1639, elle passa, par le ministère de son fils aîné, fondé de sa procuration, une reconnaissance féodale pour les mas nobles du Poux et Saint-Mezard, à noble Pierre Armand, coseigneur de Saint-Ahon. Le 20 juin 1642, elle fut instituée héritière universelle d'Aldebert de Belvezer, prieur de Saint-Jean-la-Foulhouse, l'un de ses fils ; reçut, le 6 mai, 1643, en qualité d'héritière de son mari, une reconnaissance féodale ; et ratifia, le 6 septembre suivant, une obligation de 300 liv., passée au nom d'elle, et en vertu de sa procuration, par François, son fils aîné

devenu prieur de S. Jean-la-Foulhouse. Le 6 décembre 1644, elle reçut une obligation pour censives; et intervint, le 7 septembre 1650, au contrat de mariage de Gaspard II, son fils puîné, à qui elle fit rémission de l'hérédité paternelle. Elle mourut le 15 octobre 1654, laissant de son mariage:

1.° François de Belvezer de Jonchères, né vers 1609, qualifié, dès 1632, après décès de son père, seigneur de Trémoulet, et successivement dès 1639, de Ligeac et de Rauret; nonobstant quoi, il n'administra, comme on l'a vu, que sous l'autorité de sa mère, jusqu'au 12 juin 1642, qu'il reçut en son propre une reconnaissance féodale. Le 20 suivant il fut ainsi que ses frères et sœurs, institué légataire de 100 liv. au testament du prieur Aldebert, leur frère; et le 20 décembre, même année, lui, seigneur de Trémoulet, et Gaspard, son frère, seigneur de Ligeac, empruntèrent, par obligation, du vicomte de Beaune, époux de leur tante paternelle, une somme de 300 liv. Depuis, sa mère et lui firent alternativement et privément des actes possessoires, jusqu'au 5 septembre 1643, que, fatigué du monde, il était devenu prieur de Saint-Jean-la-Foulhouse; et, sous cette nouvelle qualité, consentit une obligation de 300 liv. au nom et comme procureur de sa mère. Le 7 septembre 1650, étant prieur de Saint-Julien de Fontanes, il assista au contrat de mariage de Gaspard, son frère, avec mademoiselle de Brugeiron, et lui fit abandon, non-seulement de sa portion légitimaire, mais encore de la donation à lui faite, par feu leur père, de la moitié de ses biens, et même de ses propres. Il testa le 16 juillet 1659; légua 100 liv. à chacun de ses frères et sœurs, Antoine, seigneur de Chabanes; Diane, demoiselle; et Marie, dame de Frévol; 5 sous à tous autres parents prétendants à sa succession, et institua son héritier universel Gaspard, son frère puîné. Il assista, le 8 mai 1667, au contrat de mariage de Jeanne Belvezer, sa nièce, avec M. Clavel; lui fit don de 100 liv.; et décéda le 2 septembre 1668;

2.° Gaspard II, qui suivra;

3.° Aldebert de Belvezer de Jonchères, qualifié noble, et prieur de Saint-Jean-la-Foulhouse, en son tes-

tament du 20 juin 1642, par lequel il institua ses légataires, chacun pour 100 livres, François, Gaspard, et Christophe, ses frères; Diane, demoiselle, et Marie, dame de Frévol, ses sœurs; et ses autres parents prétendants à sa succession, chacun pour 5 sous; enfin, son héritière universelle, Jeanne de Mothe, sa mère. Il mourut peu après;

4.° N. Antoine de Belvezer de Jonchères, seigneur de Chabanes, omis, en 1642, au testament d'Aldebert, son frère; et légataire, en 1659, pour 100 liv., à celui de François, leur frère aîné. Il paraît être mort sans postérité, peut-être sans alliance, et avoir institué son héritier Christophe, leur autre frère, son cadet;

5.° Christophe, auteur de la branche, dite des seigneurs de Chabanes et de La Fagette, qui sera rapportée après celle-ci;

6.° Diane de Belvezer de Jonchères, qui, marraine dès le 20 juillet 1626 avec François, son frère, de Françoise, leur sœur, fut reconnue aux testaments d'Aldebert, son frère, en 1642, et de François, en 1659, par des legs de 100 liv. Elle intervint, en 1667 et 1687, aux contrats de mariage de Jeanne et de Marie de Belvezer de Jonchères, sœurs, ses nièces, avec MM. Clavel et de Abriges, à chacune desquelles elle fit donation de 100 liv.; consentit tacitement à l'inventaire de la succession de son frère Gaspard, du 23 octobre 1651; et mourut demoiselle dans un âge fort avancé;

7.° Marie de Belvezer de Jonchères, légataire de 100 livres dans chacun des testaments d'Aldebert et de François, ses frères, de 1642, et 1659; et mariée, par contrat du 12 décembre 1638, à Michel de Frévol, seigneur de la Coste et de Challetes, dont postérité subsistante. Etant veuve, elle fut appelée, le 23 octobre 1683, à l'inventaire de la succession de Gaspard, son frère, et ne comparut point;

8.° Marie (autre), née le 5 janvier 1608, morte à six mois;

9.° N... né le 20 mai 1611, mort le même jour;

10.° Jacques, né le 21 juin 1613, mort à trois mois;

11.° Françoise, née le 20 juillet, morte à quinze mois.

IV. Gaspard DE BELVEZER DE JONCHÈRES, II[e] du nom, (noble et écuyer), seigneur de Trémoulet, Ligeac, le Rauret, etc., ne s'intitula de cette manière, que depuis 1650, date de son mariage, et de la cession que François, son frère aîné, lui fit de ses droits ; jusqu'alors il ne fut appelé que seigneur de Ligeac, et c'est sous cette dénomination que, le 20 juin, il avait été reconnu au testament de son frère Aldebert, par un legs de 100 fr ; que, le 1[er] décembre suivant, il avait concouru à l'emprunt de 300 liv. fait par François son frère aîné, du vicomte de Beaune, leur oncle d'alliance ; et que, le 18 mars 1647, il avait, accepté, pour six mois, l'usufruit de quelques champs en payement d'une créance de 300 liv. Peu après son mariage, le 27 novembre 1650, il présenta requête au bailli de Gévaudan, où, après avoir exposé, qu'étant devenu à cette occasion principal héritier de son père, et donataire de son frère aîné, il lui importait d'autant plus de n'accepter que sous le bénéfice de la loi et de l'inventaire, la succession paternelle, qu'elle était grevée de grandes charges ; et partant concluait à ce qu'il y fût procédé : elle fut appointée le même jour, conformément aux fins requises ; cependant il était déjà entré en jouissance, et avait exercé plusieurs actes d'héritier pur et simple ; même, le 4 octobre, il avait acquitté une dette de son père de 738 liv. en principal et frais ; c'est ce qui lui fut opposé, lorsqu'il prétendit se valoir de cet inventaire pour contester le payement du surplus de la constitution dotale de Marie, sa sœur, à M. de Frévol, son beau-frère, avec lequel il dut transiger, le 2 janvier 1656, « à l'induction, est-il dit, de H. et P., seigneur, messire Christophe de Beaune », et lui donner, en acquittement de 3700 liv., montant de ce reliquat, l'usufruit pendant 6 ans du domaine de Rauret. Le 12 avril 1658, il donna quittance à M. de Brugeiron, son beau-père, de 220 liv. pour solde entière de 1200 liv. principal, et 480 liv. intérêts échus de la dot de son épouse. Le 12 septembre 1659, il transigea avec la dame du Mesnial, qui lui sacrifia ses prétentions à la justice du Rauret, en conservant la directe et les redevances des terres qu'elle tenait dans ce ressort. Le 4 octobre, il prêta à son tour 1700 liv. au vicomte de Beaune, qui lui passa obligation ; et, le 28 suivant, il présenta requête au sénéchal de Nîmes, tendante « à obtenir nomination d'un commissaire pour

» procéder à la reconnaissance d'un arrêté de compte » de 1600 liv., à lui consenti par le feu seigneur de Jala- » voux (son cousin), de qui le seigneur Christophe de » Belvezer, comte de Jonchères, est héritier, comme » l'étant de Guion, prieur de Langogne, et non-seule- » ment conteste la sincérité de cette créance, mais encore » demande une garantie de 2000 liv., pour complément » de laquelle le suppliant désire en outre être autorisé à » faire dépôt de 400 liv. » Le 8 mai 1667, il assista, avec son épouse, au contrat de mariage de Jeanne, leur fille, avec le sieur Clavel. Le 26 janvier 1682, il passa procuration à Christophe, seigneur de Trémoulet, son fils, et donataire (non émancipé) pour exiger, en son nom, du sieur de Frévol d'Aubignac, 495 liv. d'intérêts échus de la dot constituée, par ce dernier, à sa fille, épouse dudit seigneur de Trémoulet. Le 11 mai suivant, il reçut de la supérieure du couvent de Notre-Dame de Langogne une quittance de 283 liv., à compte des arrérages de la pension de Madeleine, et de Marie, ses filles, qui, novices dans cette maison, depuis le 24 mars 1680, y firent profession, le 9 juillet de la même année 1682, en présence de leurs père et mère, et de Christophe, leur frère, qui les dotèrent chacune de 1700 liv. Il mourut à la fin de juillet 1683.

Il avait épousé, par contrat du 7 septembre 1650, demoiselle Françoise de Brugeiron, fille de N. André, seigneur de Pommier et du Bouschet, et reçut à cette occasion, de sa mère, la rémission de l'hérédité paternelle; de François, son frère aîné, seigneur de Trémoulet et prieur de Saint-Julien de Fontanes, celle, non-seulement de ses droits de légitime, mais encore de la donation que lui avait faite leur père de la moitié de ses biens, et même de plusieurs possesions à lui propres. Cette dame consentit le 23 octobre 1683, sous réserve de ses droits, à l'inventaire après décès de son mari; intervint, le 18 novembre 1687, par procuration du 4, au contrat de mariage de Marie, sa fille, avec M. d'Abriges, et lui donna 1,000 liv. Le 22 mai 1687, elle avait donné au sénéchal de Beaucaire et Nîmes, le dénombrement de ses biens nobles au diocèse de Mende, avec observation que de six enfants qui restaient à sa charge, deux étaient au service du roi; elle mourut vers 1688. Les enfants issus d'elle étaient, en ordre de nativité:

1.° Jeanne de Belvezer de Jonchères, née le 29 juin 1651; mariée à Langogne le 8 mai 1667, au sieur Jacques Clavel des Chazetes, et dotée de 7,000 liv., savoir : de 4,000 par son père; de 1,000 par sa mère ; de 1,000 par François de Belvezer-Trémoulet, prieur de Saint-Julien de Fontanes, son oncle; et de 1,000 par Diane, demoiselle de Belvezer-Jonchères, sa tante.

2.° Christophe, qui suivra;

3.° Marie de Belvezer de Jonchères, née le 25 août 1653, laquelle, étant libre de ses actions, se maria, le 18 novembre 1687, à M. Maître Jean d'Abriges, avocat en parlement, et se constitua en dot: 1.° ses droits paternels; 2.° 1033 liv. à elle obvenues, comme héritière de feue damoiselle Gasparde de Palaprat ; dot, en augmentation de laquelle, sa mère, et sa tante Diane, demoiselle de Belvezer-Jonchères, lui donnèrent chacune 1,000 l., payables après leur décès ;

4.° François de Belvezer de Jonchères, dit *de Saint-Mezard* , né le 14 septembre 1654, qui, le 24 septembre 1674, prit l'habit de Saint-Dominique au couvent de Pradelles ;

5.° François-Henri de Belvezer de Jonchères, dit *de Rauret*, né le 28 janvier 1656, qui se fit pareillement dominicain, dans la même maison, et le même jour que le précédent , avec lequel il fut envoyé le lendemain à Toulouse, pour faire leur noviciat ;

6.° Henri-François de Belvezer de Jonchères, aussi dit *de Rauret*, né le 24 mai 1658, qui, employé au service du roi , partit pour Metz, le 25 juillet 1682, et, de retour, assista, comme procureur fondé de sa mère, le 18 novembre 1687, au contrat de mariage de sa sœur Marie avec M. d'Abriges : depuis, son sort est ignoré ;

7.° Jacob de Belvezer de Jonchères, né le 3 mai 1659, qui se fit capucin le 11 janvier 1678, à Clermont en Auvergne;

8.° Madelaine de Belvezer de Jonchères, née le 12 août 1660, qui, novice dès le 24 mars 1680, et professe le 9 juillet 1682, au couvent de Notre-Dame de Langogne, mais poussée à bout par l'ex-

cessive parcimonie des religieuses, en sortit le 29 décembre 1702, et se retira chez son frère Christophe, qui, pour compensation de cette charge, et par suite de contestations précédentes, entreprit contre cette communauté un procès en restitution de la dot de cette demoiselle, et en rétention de 475 liv. qui en restaient dues : procès qui durait encore en 1705, et dont l'issue est ignorée ;

9.° Françoise de Belvezer de Jonchères, novice et professe, aux mêmes dates et dans le même couvent que Madelaine sa sœur, dont sa mort précéda la retraite ;

10.° Rose de Belvezer de Jonchères, née le 26 août 1667, qui paraît être morte jeune, n'ayant été assignée, ni personne pour elle, lors de l'inventaire de son père.

V. Christophe DE BELVEZER DE JONCHÈRES, né le 1er juin 1652 (noble, écuyer), seigneur de Trémoulet, Ligeac, le Rauret, etc., employé au service du roi jusqu'en 1687 au moins, épousa, vers janvier 1678, demoiselle Jeanne de Frévol, de Chambons, nièce de Michel, seigneur de la Coste et des Chanallètes, époux de Marie de Belvezer de Jonchères, tante de son mari ; et fille de N. François, seigneur d'Aubignac et de Monteil, et de demoiselle Isabeau Réal. Les 23 février, et 12 mars 1682, il donna quittance, au père de sadite épouse, de 240 liv. à compte de 495, échues de la dot à elle constituée, au recouvrement desquelles le père de lui recevant l'avait commis par procuration du 26 janvier précédent, avec pouvoir de l'en charger, pour l'acquit et l'assurance, sur tous ses biens. Le 9 juillet suivant, étant émancipé, il assista à la profession de ses sœurs Madelaine et Marie au couvent de Notre-Dame de Langogne, avec ses père et mère, et intervint à leur dotation. Son père, qui l'avait institué héritier universel, étant décédé à la fin du même mois de juillet, il n'accepta la succession que par bénéfice d'inventaire, auquel il fit procéder le 23 octobre suivant, et auquel ne comparurent, pour y consentir, que sa mère, son oncle Christophe, seigneur de Chabannes, et son beau-frère le sieur Claval des Chazetes, quoiqu'il eût encore fait assigner Diane et Marie ses tantes, et Marie sa sœur, et deux autres légataires étrangers à la famille. C'est en cette qualité qu'il acensa, le 18 dé-

cembre même année, quelques champs au terroir de Ligeac; vendit, le 15 octobre 1688, à M. d'Aubignac son beau-père, quelques censives au Rauret; acquitta, le 15 mai 1689, neuf ans et demi d'arrérages d'une rente de 60 liv. due par feu son père, en même temps que N. Marc de Brugeiron son oncle maternel, en soldait une autre partie, conformément à la transaction entre lui et sondit beau-frère, des 8 novembre 1679 et 22 janvier 1680; fit assigner le 21 juin 1692, en reconnaissances féodales, quelques censitaires du Rauret. Les années suivantes, il plaida contre les religieuses de Notre-Dame de Langogne, qui refusaient de convertir en pension viagère la perception des rentes de Ligeac que ses père et mère leur avaient abandonnées jusqu'à concurrence de la dotation des sœurs Madelaine et Françoise, leurs filles. En septembre 1703, il marcha, pour le service du roi, et sous les ordres du marquis de Montarnal, à la tête d'une compagnie de nouvelles levées, réunie à celles de MM. du Fayet et de la Chan, contre les Camisards des Cévennes; et après avoir forcé le pont de Montvert, et détruit le bourg de Saint-Maurice, fut rappelé avec sa troupe et rentra dans ses foyers, avant la fin du mois. Il s'y livra aux poursuites du nouveau procès contre le couvent de Langogne, auquel avait donné lieu, dès le 29 décembre précédent, le retour de sa sœur Madelaine à la maison paternelle, forcé par les mauvais traitements des religieuses; et il demanda pour subvenir à cette charge, non seulement l'abandon de 475 liv. qui restaient à payer de sa dot, mais encore la restitution de cette même dot en totalité; en 1705, l'instance durait encore. On ne trouve plus rien de lui au-delà de cette époque; mais il était mort avant 1713.

Jeanne de Frévol, sa veuve, fit le 7 août 1741, son testament, où elle institua héritier universel Jean-François de Belvezer, son petit-fils, lui subrogeant, en cas de décès sans postérité, tel autre des enfants de François, son fils aîné, qu'à sa veuve il plairait élire, les mâles toutefois préférés aux femelles, l'usufruit réservé à ladite dame jusqu'au mariage de l'enfant élu; légua 500 liv. à Madelaine de Belvezer, et la légitime de droit à Marie-Anne et Hyacinte de Belvezer, et Jeanne Tardieu, sa petite-fille, née d'Antoinette de Belvezer.

1.° François, qui suivra ;

2.° Antoinette de Belvezer de Jonchères, mariée à N... Tardieu, et morte avant le 7 août 1741, date du testament de Jeanne de Frévol, sa mère, où Jeanne Tardieu, sa fille, est appelée par représentation comme légitimaire.

3.° et 4.° Hyacinte de Belvezer de Jonchères de Trémoulet, et Marie, sa sœur, qui réduits à leur légitime paternelle et maternelle, vivaient à Montpellier en 1747 — 51, et y plaidaient conjointement contre la veuve en secondes noces de leur frère aîné, qui, résistant à les payer, interjetait appel, en janvier 1752, des sentences obtenues contre elle dans le cours de huit à dix années précédentes à Mende, Nîmes et Montpellier. Leur sort ultérieur est ignoré (1).

5.° Anne de Belvezer-de-Jonchères, instituée légataire pour sa légitime de droit, au testament de Jeanne de Frévol, du 7 août 1741 ; depuis lequel, il n'en est plus mention ;

6.° Madelaine de Belvezer-de Jonchères, instituée légataire de cinq cents livres, au même testament ; de qui la destinée ultérieure est également inconnue.

VI. François DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES, né le 25 septembre 1678, qualifié messire, chevalier, seigneur de Trémoulet et de Ligeac, particulièrement connu sous ce dernier nom, était lieutenant au régiment de Normandie, dès le 7 décembre 1707, date à laquelle il fut rejoindre au Quesnoi, en Hainaut, avec quinze hommes de recrue. Il épousa, le 29 juillet 1708, demoiselle Marie de Belvezer-de-Jonchères, sa tante à la mode de Bretagne, fille de messire Christophe, chevalier, seigneur de Chabanes, et de la Fagette, et de dame Madelaine de la Roche-Negli, et dotée de seize cents livres. Cette dame étant morte, peu d'années après, il contracta, quoiqu'il en eût des enfants, une seconde alliance, vers 1717, avec demoi-

---

(1) Le degré de parenté de ces enfants n'étant point déclaré par la testatrice, elle pouvait n'en être que l'aieule. (*Voyez* ci-après les observations sur les deux mariages de François, son fils aîné.)

selle Louise de Pineton-de-Chambrun, fille de N. Aldebert, seigneur de Pommiers et autres lieux, et de N..... de Guiot. Il n'en est fait aucune mention directe, dans tout l'intervalle de son premier mariage, à 1719, qu'il paraît avoir uniquement consacré au service du roi, se reposant sur son épouse et sa mère de l'administration paisible de ses biens, qui néanmoins paraissent avoir souffert de son absence, puisqu'en 1719 et 1720, temps auquel il paraît avoir pris sa retraite, il recourait aux bons offices de M. de Pommiers, son beau-père, pour l'acquit de ses contributions. Le 24 août 1721, il régla son compte final avec la veuve de ce dernier, laquelle se trouvant réliquataire de six cent cinquante-six livres, s'obligea de les payer à toute réquisition, et lui remettre en outre une quittance de cent vingt-six livres de ses contributions. Le 7 juin 1722, il reçut de M. du Bouschet, (Brugeiron) la rémission de certaines rentes à Sinzelles et Chaussinilhes, aliénées par feu son père, à celui de ce dernier. Il intenta, le 9 avril 1723, tant en son nom, qu'en celui de ses enfants du premier lit, une action en partage, sur le pied d'un septième, de la succession des feu seigneur et dame de Belvezer-de-Chabanes, leur aïeul et aieule maternels, avec restitution de fruits et immeubles, et intérêts de la valeur des meubles, depuis neuf ans et demi, date de leur décès, contre N. Antoine de Belvezer, écuyer, seigneur de la Fagette, leur principal héritier, détenteur des biens qui la composaient : l'instance portée à Saugues, siége du bailliage de Mercœur, l'intimé proposa, le 25 mai suivant, un déclinatoire, en renvoi pardevant le sénéchal d'Auvergne, seul apte, selon lui à connaître des causes des gentilshommes ; il fut débouté de ce moyen purement dilatoire, et réassigné, le 19 août 1724, par exploit où, réformant sa demande, sa partie concluait à ce qu'il fût condamné au payement des seize cents livres de la constitution dotale de sa feue épouse et des intérêts à cinq pour cent depuis leur mariage ; mais il mourut dans l'année même. Le 2 janvier 1725, François de Belvezer, fit assigner, aux mêmes fins, en reprise d'instance, messire Christophe de Roquelaure, seigneur de Pompinhac, neveu et héritier du défunt, Antoine de Belvezer-Chabanes ; celui-ci, après avoir épuisé tous les moyens de dilation et de chicane, en passant un nouveau bail de ses terres, grevé des droits de ses tantes Belvezer ;

en transférant son domicile à Saint-Flour, pour donner prétexte à un déclinatoire; en usant de tous les subterfuges du barreau; ne put enfin éluder jugement: le 29 octobre 1727, il fut condamné à défendre au fond, et à payer une provision de cent cinquante livres; ses tantes, alarmées des exécutions imminentes, consentirent qu'elle fût délivrée par son fermier; et le 27 avril 1728, il fut condamné, sur tous les chefs de la demande, saisi le 30, et forcé enfin de s'acquitter. Pendant ce laps de temps, et jusqu'au 28 juin 1738, il passa divers actes; les uns purement administratifs, et les autres, générateurs de nouveaux procès peu importants, mais longs. Le 18 avril 1741, il afferma son domaine de Trémoulet : le 7 août suivant, il était mort, ainsi qu'il conste du testament de sa mère, à cette date.

Madame de Ligeac, investie, par le décès de son mari, par le testament de sa belle-mère, et par la procuration de son fils aîné, officier d'artillerie, absent pour le service du roi, des pouvoirs les plus amples, mais laissée parmi les embarras de quelques procès, se laissa engager dans les dédales de la chicane, et plaida sans interruption et presque à la fois, contre les adversaires du défunt, contre son beau-frère, ou beau-fils, Hyacinthe de Belvezer, et Marie, sa sœur, contre ses beaux-frères et belles-sœurs Clavel et d'Abriges, contre Brunel, Roche, Théron et autres ses voisins ou vassaux, depuis 1742, jusqu'en 1761, qui paraît avoir été le terme de sa vie.

Ces deux mariages furent également féconds: les enfants du premier, encore vivants en 1728, étaient morts sans postérité, le 7 août 1741, date du testament de Jeanne de Frévol, leur aïeule paternelle, puisqu'ils n'y sont point rappelés; ou ne sont autres que Hyacinthe, Marie, et peut-être Anne, qui s'y trouvent mentionnés sans indication du degré de parenté, et dont cette omission a forcé le classement parmi les enfants de Jeanne de Frévol, en dépit de probabilités contraires.

Les enfants du second lit furent, entr'autres :

1.° Jean-François, qui suivra ;

2.° N... de Belvezer-de-Jonchères, mariée à M. de Broâ, de 1744 à 1756 ;

3.° N...., chevalier de Belvezer-de Jonchères, qui était en procès contre le sieur Clavel et Marie Souchon, en 1760;

4.° Madeleine de Belvezer-de-Jonchères, qui plaidait en 1760, contre M. de Broâ;

5.° Marie de Belvezer-de-Jonchères, qui fut marraine de Jean-Baptiste de Belvezer, son neveu, le 6 décembre 1764;

6.° Henriette de Belvezer-de-Jonchères, citée pour envoi fait en son nom, le 13 décembre 1763.

VI. Jean-François DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES-DE-LIGEAC, né et ondoyé, le 2 juin 1724, au château de Trémoulet; baptisé, le 27 août suivant, à l'église paroissiale d'Auroux, qualifié messire, chevalier, seigneur de Trémoulet et de Ligeac, était dès le décès de son père, et de son aïeule maternelle, en 1741, officier d'artillerie et absent pour le service du roi, ce qui l'induisit à confier à sa mère, avant le 16 octobre 1743, sa procuration générale.

Il épousa, vers 1760, à l'Ile de France, étant capitaine commandant d'artillerie, demoiselle Christine-Elisabeth Martin, avec laquelle, et demoiselle Julie-Elisabeth, leur fille, il repassait en France, en 1762, à bord du vaisseau de la compagnie des Indes, *le Boutin*, capitaine Meyrac, lorsque, le 11 février, à la hauteur des Açores, ce bâtiment fut pris par une frégate de guerre anglaise, capitaine Kennedy, et conduit, le 21 suivant, à Lisbonne, où les passagers furent relâchés.

M. de Ligeac, muni d'un passeport du consul général de France en Portugal, du 21 mars suivant, énonciatif de ces faits, se rembarqua dans ce port, avec son épouse, sa fille et son domestique, à bord du navire hollandais, *la Paix*, pour Bordeaux et de cette dernière station, se rendit au château de Trémoulet, où, selon toute apparence, il trouva sa mère morte, et encore quelques procès, dont, dès 1763, il apaisa une bonne partie, et poursuivit les autres, notamment ceux de Brunel et de Théron qui étaient au point d'être jugés à Nîmes, le 16 août 1767. Il mourut en 1784 des suites de blessures, reçues dans l'Inde, sous les ordres de M. le marquis de Bussy, et laissa les enfants qui suivent:

1.° Jean-Baptiste, qui suivra;

2.° N.... de Belvezer, baron de Trémolet, officier dans le régiment de l'Ile de France;

3.° N... de Belvezer, chevalier de Ligeac, aussi officier dans le régiment de l'Ile de France;

4.° Julie-Elisabeth de Belvezer-de-Jonchères-de Ligeac, née à l'Ile de France veuve, sans enfants;

5.° Jeanne-Anne de Belvezer, veuve, sans enfants, du comte de Maurville (Bidé de la Granville), capitaine des vaisseaux du roi.

VII. Jean-Baptiste DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES, chevalier, seigneur de Ligeac, Trémoulet et autres places, ancien officier d'infanterie, chef de sa maison, né, le 6 décembre 1764, au château de Trémoulet, et baptisé, le même jour, à l'église paroissiale d'Auroux, diocèse de Mende, a épousé demoiselle Adélaïde Quinsard de Bonniac, dont:

1.° Jean-Pierre-Baptiste-Odilon, qui suit;

2.° Antoine-Hippolite de Belvezer-de-Jonchères, né au Trémoulet, le 28 décembre 1796 (8 nivose an 5), présenté et enregistré le même jour, à la commune d'Auroux, à trois heures du soir. Sous-lieutenant dans la légion de la Seine;

3.° Claude-Armand de Belvezer-de-Jonchères, né, au Trémoulet, le 6 janvier 1803, présenté et enregistré, le même jour, à la commune d'Auroux. Elève de l'école militaire, au collége de la Flèche;

4.°, 5.° et 6.° Trois demoiselles en bas âge.

VIII. Jean-Pierre-Baptiste-Odilon DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES, chevalier, aîné du nom et armes, né, le 21 janvier 1794, au château de Trémoulet, à trois heures du matin, présenté et enregistré le même jour à la commune d'Auroux. Lieutenant porte-étendard des chasseurs de l'Oise: il était garde du corps de MONSIEUR, en 1814 et 1815; il a suivi le roi et les princes jusqu'aux frontières, et est revenu pour faire la guerre dans le Midi, dans l'armée de Monseigneur le duc d'Angoulême.

Branche des seigneurs de Chabanes et la Fagette.

IV. Christophe DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES, qualifié messire, chevalier, seigneur de Chabanes, de Saint-Etienne, de la Fagette et autres places, cinquième enfant de Gaspard, Ier du nom, écuyer, seigneur de Chabanes, de Trémoulet, de Ligeac, de Rauret, du Poux haut et bas, etc., etc., et de dame Jeanne de Molhe-de-Brin,

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC